



RAPPORT ANNUEL 2011

Ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi

CNI
Conférence nationale
de l'industrie

Rapport CNI 2011

Ensemble, réindustrialiser la France pour
la croissance et l'emploi

Avant-propos

par Jean-François DEHECQ

La Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) a été mise en place suite aux États Généraux de l'Industrie (EGI), afin de « poursuivre les réflexions engagées et suivre la politique industrielle qui sera mise en place ».

Les objectifs définis pour la CNI sont doubles :

- **Faire vivre le consensus social relatif à la nécessité d'une industrie forte pour l'économie française, obtenu dans le cadre des EGI.**
- **Renforcer la gouvernance de la politique industrielle, notamment par filière, en créant une structure associant l'ensemble des parties prenantes.**

Cette « équipe de France de l'Industrie » doit contribuer à renforcer la cohésion des personnes qui font vivre la politique industrielle française.

Le décret du 3 juin 2010¹ a créé la CNI, que préside le Premier ministre, et en a défini le contenu du rapport public annuel. La Conférence est composée de membres de droit (les ministres concernés, le commissaire général à l'investissement, le médiateur national du crédit, le médiateur des relations interentreprises industrielles, un député, un sénateur, un représentant français au Parlement européen) et de trois collègues : les entreprises industrielles, les salariés de l'industrie et des personnalités qualifiées. Le Premier ministre désigne un vice-président qui est assisté d'un bureau « chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux de la CNI » et dont la liste des membres est reprise en annexe.

Les missions confiées à la CNI sont de trois ordres :

- éclairer et conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial ;
- proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés ;
- soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

Le contenu du rapport public annuel de la CNI est indiqué comme suit :

1. Description des marchés intérieurs européens et internationaux des produits industriels.
2. Analyse des résultats socio-économiques des secteurs de l'industrie en France notamment en termes de création de richesse et d'emplois, de formation professionnelle et de gestion des compétences, d'investissement, de recherche et d'innovation, et analyse son positionnement par rapport à ses principaux concurrents étrangers.
3. État de l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'État et des collectivités publiques, à l'industrie et leur efficacité.
4. Ensemble des évolutions réglementaires et administratives de l'année ayant un impact sur l'industrie.

¹ Voir annexe 2 page 83.

L'ampleur du contenu du rapport ainsi défini fait que ce dernier ne peut être exhaustif pour la première année de mise en place. Il rend compte des travaux conduits par les 12 comités stratégiques de filières industrielles (CSF), ainsi que des groupes de travail transversaux (GTT) sur le bilan et la prospective, l'innovation et la recherche, l'emploi et les compétences, la réglementation et la simplification. À ces travaux, sont joints ceux des deux groupes temporaires constitués pour un constat et la formulation de propositions de nature transversale pour la compétitivité de l'industrie française. Les conclusions et propositions sont donc le résultat de l'expression des acteurs socio-économiques impliqués dans les travaux de la Conférence Nationale de l'Industrie.

Cependant, même si la conjoncture impose aujourd'hui des réponses très rapides, massives, précises et ciblées, certaines propositions formulées font toujours l'objet de divergences, mentionnées dans le rapport. Le dernier chapitre souligne l'accent à mettre en 2012 sur les chantiers qui restent ouverts et les sujets non encore abordés.

Il convient de poursuivre ensemble les efforts engagés après les États Généraux de l'Industrie en faveur d'une véritable politique partagée de développement industriel, avec l'ambition de créer des emplois pérennes dans notre pays et de permettre de redresser son solde commercial et d'en faire une priorité majeure pour la Nation.

Le diagnostic général des États Généraux de l'Industrie sur l'industrie française s'est aggravé en 2011

Le consensus des parties prenantes aux EGI sur les grands constats concernant l'industrie française s'appuie sur des indicateurs qui se sont encore dégradés en 2011 :

- tendance structurelle de recul de l'emploi industriel dans tous les secteurs ;
- recul de la position économique de la France en Europe, dégradation de la balance commerciale, faiblesse des marges, situation qui contraste notamment avec celle des plus compétitifs parmi les pays européens ;
- faible dynamique des investissements industriels et une recherche et développement concentrée sur quelques secteurs ;
- faiblesse rémanente du tissu des grosses PME en France, même si, prises individuellement, elles sont souvent très performantes.

Les atouts et facteurs favorables à la croissance de l'industrie demeurent une base solide pour surmonter les difficultés de court terme et créer une dynamique d'avenir. La France doit combattre le sentiment d'infériorité qu'elle ressent pour son industrie nationale et s'appuyer sur ses cinq atouts majeurs pour redevenir une grande puissance industrielle :

- Sa productivité horaire reste élevée (même si sa compétitivité doit être améliorée) et nombre de ses entreprises rayonnent mondialement et ont des savoir-faire reconnus.
- Sa capacité d'attraction des investissements étrangers est réelle, le prix de son énergie nucléaire est un avantage compétitif.
- Sa culture technique et scientifique est garantie par des ingénieurs et des personnels techniques bien formés.
- Les dispositifs de soutien public attestent de l'intérêt soutenu des pouvoirs publics nationaux et des collectivités territoriales pour l'industrie.
- Son cadre de vie et son modèle social sont enviés, ce que prouve une démographie solide. Ses infrastructures et ses services publics sont de qualité.

Des facteurs pénalisants restent prégnants :

- Les prélèvements obligatoires sur les entreprises par rapport à la valeur ajoutée sont plus importants que dans la plupart des pays comparables.
- Des difficultés spécifiques subsistent dans le domaine du financement.
- Des dispositifs de formation sont insuffisamment adaptés aux besoins des salariés et des entreprises.
- L'image dégradée de l'industrie et de ses métiers entraîne un déficit d'attractivité.
- La culture de l'innovation et de la créativité peut encore être améliorée.
- Les relations entre les acteurs du monde de l'industrie sont à moderniser et à renforcer vers la recherche du bénéfice collectif.

Les solutions à apporter, pour atténuer ou éliminer ces facteurs pénalisants, ont été en partie abordées. Le durcissement de la crise rend souvent l'action plus difficile, mais elle rend également les décisions plus urgentes. Sur d'autres thèmes, les progrès sont faibles, et souvent la crise ne justifie pas à elle seule la stagnation.

Le poids de l'histoire et la résistance au changement s'opposent aux mutations rapides, qui semblent souvent n'être possibles qu'en situation de rupture.

Ce que l'on peut dire des chantiers majeurs ouverts par les États Généraux de l'Industrie

En annexe 3, figure l'état d'avancement de chacune des 23 mesures retenues en conclusion des États Généraux de l'Industrie (EGI).

L'affichage clair de la nécessité d'une « ambition industrielle pour la France »

Après les EGI, un message a désormais imprégné tous les décideurs qui parlent à nouveau de l'industrie, de la définition d'une politique industrielle et de la compétitivité de la France devant s'inscrire dans une perspective européenne, et de l'urgence à réhabiliter l'image de l'industrie dans le pays. Le succès remporté par **la première semaine de l'industrie** (avec plus de 1 500 événements organisés sur toute la France et la collaboration entre l'Éducation nationale et l'industrie) contribue à **redresser dans l'opinion publique l'image de l'industrie et de son rôle déterminant dans la construction de l'avenir économique et social du pays**.

Une « politique de filières » mise en œuvre

La **mise en place de la CNI** et de ses douze comités stratégiques de filières permet un premier rapport qui, même s'il n'est pas encore complet, donne **une vision des grandes filières industrielles, de leurs forces et faiblesses**, et de leurs priorités d'actions, vues par l'ensemble des acteurs. Ce travail devra être poursuivi pour élargir et préciser la « vision », mieux définir les besoins de renforcement de l'architecture réelle des filières, et assurer aussi la connexion entre les filières pour les métiers transverses. Au cours de l'année 2012, l'effort sera porté sur **la nécessaire régionalisation des travaux** pour mieux intégrer les réalités des territoires et décliner les actions.

La « compétitivité des entreprises françaises » désormais au cœur de tous les débats

La nécessité d'un effort essentiel pour améliorer rapidement **la compétitivité des entreprises françaises est désormais au cœur de tous les débats économiques**. Il s'agit à la fois de faire avancer des actions « hors coûts » et prendre des mesures sur les « coûts ». Deux groupes de travail temporaires, l'un sur les constats, l'autre sur l'élaboration de propositions possibles ont permis de travailler de manière approfondie sur les problématiques de compétitivité coût et hors-coût, de financement, d'innovation, de conquête de marchés extérieurs, de modélisation des effets de réformes, et de leur incidence sur l'emploi et le solde commercial. Ce travail et les divergences d'opinion entre les parties sont inclus dans le rapport et se veulent des aides à la décision.

L'insuffisante « adéquation entre la formation et les emplois »

Elle est soulignée par tous. Le travail en commun entre l'industrie, l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, ainsi que des organismes de formation privés est encore insuffisant. De plus, ces problématiques doivent être analysées au niveau des régions et des bassins avant toute synthèse nationale : c'est un grand chantier des toutes prochaines années.

Un examen des « financements vers l'industrie de l'État et des collectivités publiques et la mesure de leur efficacité » à engager

Si les débats sur les prélèvements obligatoires et le coût du travail ont eu lieu, un examen fin des dispositifs d'aides et leur optimisation n'a pu être réalisé en 2011. Ce sera un chantier prioritaire de l'année 2012.

« L'orientation de l'épargne vers l'industrie » en chantier

L'orientation de l'épargne vers l'industrie, et notamment pour **aider au financement des fonds propres et de la trésorerie des PME et ETI²**, reste un objectif majeur même si d'importantes actions ont été engagées (FSI³, Programme des Investissements d'Avenir, fonds des fédérations industrielles). Le concept de « banque de l'industrie », souvent évoqué, reste à concrétiser en examinant sa faisabilité, afin de répondre plus globalement à cet enjeu. D'autres pistes pourront l'être aussi, concernant l'accès aux emprunts obligataires, éventuellement mutualisés, par exemple.

² ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire.

³ FSI : Fonds Stratégique d'Investissement.

La clé de la « ré-industrialisation et la promotion de l'emploi sur les territoires »

« **Inciter à la ré-industrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires** » est une clef majeure de cette « ambition industrielle pour la France ». La très forte participation des régions aux EGI a suscité beaucoup d'espoir. De nombreuses initiatives se sont poursuivies en 2011. Il semble cependant indispensable que ces réflexions soient rassemblées dans une déclinaison régionale de la CNI et de son esprit, regroupant les parties prenantes de l'économie régionales (acteurs patronaux, syndicaux, élus locaux et régionaux, administrations régionales...). Ces chantiers régionaux sont essentiels par leur dynamisme et leur présence de terrain pour construire et faire vivre l'ambition industrielle du pays. C'est une priorité de 2012.

Une « politique industrielle européenne » encore à construire

Les difficultés rencontrées pour la construction européenne ont pour corollaire la **difficulté à construire une Europe industrielle**, concept encore peu partagé par les instances européennes, ce qui induit notamment un manque d'efficacité dans l'attitude à l'égard des tiers, et en particulier dans la recherche de la réciprocité des échanges commerciaux. Pour autant, les orientations en cours sur l'UE 2020 et les budgets 2014-2020, les décisions de plusieurs conseils européens sur la compétitivité et l'innovation comme première priorité européenne, les décisions sur les véhicules décarbonés, les discussions en cours sur l'énergie, sur les TIC, la nécessaire coordination des politiques de compétitivité des États membres afin qu'elles se confortent plutôt qu'elles ne s'annihilent, la recherche d'une cohérence accrue entre les différentes politiques de l'Union pour disposer d'une industrie puissante, sont autant de chantiers qui joueront un rôle très important dans la configuration de l'industrie européenne future.

Ce bilan montre **à la fois les avancées et les retards face à l'étendue des problèmes soulevés. On retrouve au long des travaux et des recommandations 2011 de la CNI, la volonté de poursuivre et d'amplifier cette action pour la mise en place de cette « grande ambition industrielle pour l'avenir économique et social du pays ».**

Tout peut être fait au regard de nos atouts mais rien ne sera possible si les divers acteurs, au-delà du cercle de la CNI, ne trouvent pas les voies pour travailler ensemble. Ceci suppose beaucoup d'écoute et de respect réciproques, une capacité chez chacun à remettre en cause ses idées et une volonté d'être créatif pour avancer vers un « mieux vivre ensemble », indispensable pour la France et les Français dans l'Europe et dans un contexte mondial en mutation.

Sommaire

PARTIE 1 : Neuf enjeux et propositions pour une croissance durable de l'industrie française. 15

- 1.1. Développer la recherche, l'innovation et la qualité pour bâtir des filières d'excellence sur les marchés du futur, répondant aux nouveaux besoins sociétaux16
- 1.2. Répondre aux enjeux du développement des compétences à tous les niveaux, de la formation, et promouvoir et encourager l'aptitude à l'emploi.17
- 1.3. Faciliter et encourager les rapports et les mutualisations des moyens entre les entreprises19
- 1.4. Renforcer le positionnement de l'Europe industrielle. Faire en sorte que la politique de concurrence puisse appuyer la politique industrielle à égalité avec nos principaux partenaires19
- 1.5. Favoriser le financement et l'investissement dans l'industrie, en concentrant notamment l'essentiel de l'effort public vers le développement des PME et ETI, pour une dynamique d'emploi21
- 1.6. Favoriser l'export et l'internationalisation des PME.22
- 1.7. Sécuriser l'approvisionnement en énergie et en matières premières à un coût compétitif.23
- 1.8. Garantir la stabilité de l'environnement législatif et fiscal, et accélérer la simplification de l'environnement réglementaire et administratif des entreprises . . .24
- 1.9. Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles en mettant en place une fiscalité favorable aux investissements, tout en garantissant le financement du modèle social français25

PARTIE 2 : Des résultats socio-économiques de l'industrie et des filières stratégiques en France contrastés et marqués par la conjoncture 27

- 2.1. La production industrielle27
- 2.2. Les prix de la production.29
 - 2.2.1. Les hausses des prix des produits pétroliers et des matières premières... 29
 - 2.2.2. ... ont induit une forte hausse des prix à la production en début d'année 29
- 2.3. Les échanges de produits manufacturés30
- 2.4. L'emploi industriel32
- 2.5. Les salaires et les coûts salariaux.33
 - 2.5.1. Avec le retour d'une légère inflation, les salaires ont été revalorisés 33
 - 2.5.2. Une légère hausse des coûts salariaux unitaires en 2011 a fait suite à la baisse liée à la crise . 33
- 2.6. Les investissements corporels et en R & D34

2.6.1. Les investissements corporels, un peu moins dynamiques que prévu en 2011	34
2.6.2. Le CIR a amorti l'impact de la crise sur l'effort de R & D des entreprises	35
2.7. Les résultats des entreprises industrielles	37
2.7.1. Le taux de marge des entreprises industrielles s'est redressé en 2010	37
2.7.2. Les performances des PME industrielles s'améliorent mais restent fragiles	38
2.7.3. La situation de la trésorerie s'est fortement dégradée au second semestre 2011	38
2.8. La situation des filières industrielles	39

PARTIE 3 : Les analyses et propositions relatives à chacune des filières. 47

3.1. Le Comité Stratégique de la Filière Aéronautique	47
3.2. Le Comité Stratégique de la Filière Automobile	48
3.3. Le Comité Stratégique de la Filière des Biens de Consommation.	50
3.4. Le Comité Stratégique de la Filière de la Chimie et des Matériaux	52
3.5. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Ferroviaire	53
3.6. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Navale	55
3.7. Le Comité Stratégique de la Filière des Éco-Industries	57
3.8. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries Agroalimentaires.	59
3.9. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé	60
3.10. Le Comité Stratégique de la Filière de la Mode et du Luxe	62
3.11. Le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire.	64
3.12. Le Comité Stratégique de la Filière des Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)	66

PARTIE 4 : La feuille de route de la CNI pour l'année 2012 : huit recommandations 69

4.1. Pérenniser l'état d'esprit de la CNI, comme facteur de cohésion sociale	69
4.2. Renforcer la communication autour de la CNI	69
4.3. Poursuivre la régionalisation des travaux et renforcer l'impact sur les territoires.	69
4.4. Renforcer les actions autour de l'emploi et de la formation au plus près des bassins d'emploi.	70
4.5. Mettre en oeuvre les propositions formulées par les CSF, qui doivent eux-mêmes participer à cette mise en oeuvre	70
4.6. Créer deux groupes dédiés à l'énergie et aux matières premières, en complément du CSF nucléaire	70
4.7. Poursuivre une réflexion transversale sur le concevoir, développer et produire en France.	70
4.8. Mettre en place un groupe de travail transversal sur les aides publiques aux entreprises et un sur le financement des entreprises	70

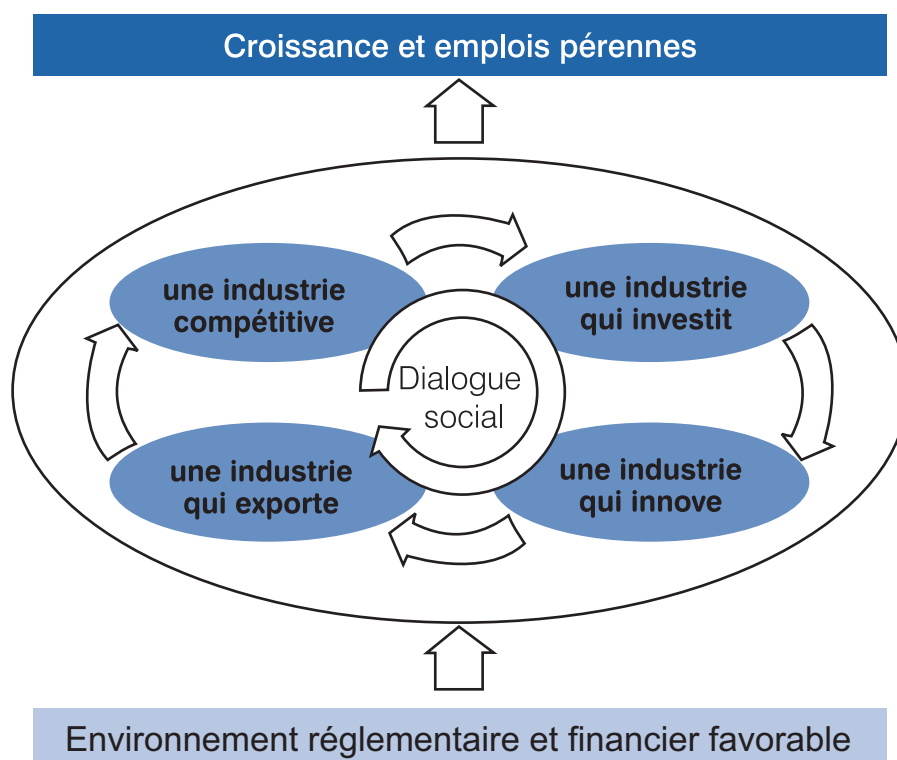
● PARTIE 5 : Annexe 1 : Les contributions des partenaires	71
5.1. Contribution de la CFDT	71
5.2. Contribution de la CFE-CGC	72
5.3. Contribution de la CFTC	74
5.4. Contribution de la CGPME	76
5.5. Contribution de la CGT	77
5.6. Contribution de FO	79
● PARTIE 6 : Annexe 2 : Le décret relatif à la CNI.	83
● PARTIE 7 : Annexe 3 : Le bilan des mesures EGI	87
● PARTIE 8 : Annexe 4 : La mise en oeuvre territoriale.	93
● PARTIE 9 : Annexe 5 : Contributions des comités stratégiques de filières et des groupes de travail transversaux	97
9.1. Contributions des Comités Stratégiques de Filières.	97
9.1.1. Le Comité Stratégique de la Filière Aéronautique	97
9.1.2. Le Comité Stratégique de la Filière Automobile	101
9.1.3. Le Comité Stratégique de la Filière des Biens de Consommation	105
9.1.4. Le Comité Stratégique des Filières de la Chimie et des Matériaux.	113
9.1.5. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Ferroviaire	124
9.1.6. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Navale	130
9.1.7. Le Comité Stratégique de la Filière des Éco-industries.	137
9.1.8. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries Agroalimentaires	142
9.1.9. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé	149
9.1.10. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries de la Mode et du Luxe.	163
9.1.11. Le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire	169
9.1.12. Le Comité Stratégique de la Filière des Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)	174
9.2. Contributions des groupes de travail transversaux	181
9.2.1. Contribution du groupe de travail « Recherche et Innovation »	181
9.2.2. Contribution du groupe de travail « Réglementation et Simplification »	199
9.2.3. Contribution du groupe de travail transversal « Emplois et Compétences »	204
9.2.4. Contribution sur le commerce international et industrie	207

Neuf enjeux et propositions pour une croissance durable de l'industrie française

Depuis les États Généraux de l'Industrie, pas à pas, une politique industrielle se met en place en France. De nombreuses actions des pouvoirs publics ont été lancées ou mises en oeuvre au cours des années récentes pour enrayer l'érosion de notre industrie, mais il faut encore les renforcer et en accélérer l'impact.

C'est d'abord au sein de la zone euro que la France perd des parts de marché : les difficultés que connaît actuellement notre industrie relèvent de facteurs structurels. Ainsi, de nouvelles actions structurelles et ciblées sont nécessaires pour un **choc de compétitivité**. Il faut que ces mesures, en faveur d'une **politique d'offre** permettant de mieux répondre aux demandes intérieure et mondiale, soient regroupées autour de quelques points-clés, et mises en oeuvre en même temps. Il s'agit donc ici de **masse critique**, de **lisibilité** et de **durabilité** d'un programme **pour la croissance pérenne de l'industrie en France**, afin de faire changer les anticipations et de rendre crédibles sur une longue période la nature et la philosophie des choix. Cette croissance, pour être pérenne, devra être **soutenable**, en associant des exigences économiques, sociales et environnementales.

Au-delà des mesures sectorielles plus spécifiques, proposées par les comités stratégiques de filière et tout aussi nécessaires au renforcement de cette politique de l'offre, cette ambition passe par différentes mesures transverses qu'il convient de mettre en oeuvre impérativement. Des solutions opérationnelles, non nécessairement consensuelles, pour la mise en oeuvre de ces mesures sont proposées dans les recommandations des groupes de travail *ad hoc* dont les contributions sont reprises en intégralité à partir de la page 181, tandis que les enjeux et principales recommandations des comités stratégiques de filières sont repris au sein du chapitre 3.



1.1. Développer la recherche, l'innovation et la qualité pour bâtir des filières d'excellence sur les marchés du futur, répondant aux nouveaux besoins sociétaux

Voir à partir de la page 181 la contribution du Groupe de Travail « Recherche et Innovation »

De nombreux travaux sur le commerce international, tout comme le travail mené en 2011 par les partenaires sociaux, mettent l'accent sur la dimension hors prix de la compétitivité. La qualité des produits et l'innovation y jouent un rôle essentiel. Il est important, sans abandonner les innovations incrémentales ou de process, de favoriser l'essor d'innovations de rupture.

Les dépenses de R & D privées ne représentent en 2010 encore que 62 % de la dépense intérieure française de R & D⁴, (contre 78 % au Japon et 68 % en Allemagne). Inversement, la France se situe au premier rang des pays de l'OCDE pour l'aide publique globale à la R & D (recherche publique, universités, pôles de compétitivité et crédit d'impôt recherche notamment). Les efforts sur les autres composantes hors-prix (par exemple livraison, contenu technologique, notoriété) restent limités, y compris sur la dimension non technologique de l'innovation. La dynamique d'investissements de l'industrie française qui reste insuffisamment tournée vers les technologies d'avenir et la capacité d'investissement des PME sont à encourager.

Mieux traduire en applications industrielles les résultats de la recherche publique.

La France dispose d'une recherche publique de qualité : mais celle-ci n'est pas encore assez couplée avec les entreprises. En particulier, les pôles de compétitivité, qui jouent un rôle décisif dans le renforcement des liens entre recherche publique et recherche privée, peuvent renforcer leur rôle d'animation dans plusieurs domaines : la formation, pour qu'elle soit en meilleure adéquation avec les besoins des entreprises ; la visibilité internationale ; l'accompagnement des PME et des laboratoires publics de recherche en matière de gestion de la propriété intellectuelle. En outre, pour que les pôles puissent appuyer la croissance des PME et des ETI, il est indispensable que les capitaux-risqueurs y soient mieux intégrés. Enfin, si l'ancrage territorial est fondamental, cela n'est pas exclusif d'un travail en réseaux et d'une recherche de partenaires d'excellence à tous les niveaux - national, européen voire mondial - qui demande à être soutenue.

Renforcer en entreprise les compétences utiles pour l'innovation.

La France se caractérise par un très bon niveau de formation initiale, en particulier dans les disciplines scientifiques. Il est important que les entreprises disposent des compétences utiles pour l'innovation et qu'elles aient la préoccupation permanente de maintenir leurs salariés au meilleur niveau de l'état de l'art : des sommes importantes sont consacrées à la formation professionnelle, mais les entreprises doivent davantage utiliser ces ressources pour monter en compétences, intégrer les technologies nouvelles et renforcer ainsi leur capacité d'innovation. En effet, notre pays reste celui où la césure est la plus forte entre la formation initiale des jeunes et la formation professionnelle continue des salariés, avec pour corollaire le plus faible taux européen de salariés suivant une formation diplômante.

Lever les freins pour que l'entrepreneuriat aboutisse à des innovations sur le marché.

Il existe un réel potentiel entrepreneurial en France. Si les différents plans de soutien à la création d'entreprises mis en place ces dernières années ont démontré qu'il existe un réel potentiel entrepreneurial en France, il existe encore des freins pour que ce potentiel se traduise en initiatives entrepreneuriales et en innovations sur le marché. Les actions en faveur de l'entrepreneuriat restent donc fondamentales et méritent une attention toute particulière.

⁴ 1,39 % du PIB, contre 2,26 % pour la totalité des dépenses de R & D rapportée au PIB.

Intensifier le soutien à l'innovation dans les secteurs d'avenir.

Pour les entreprises qui innovent, en particulier celles qui investissent dans la recherche et le développement (R & D), la stabilité des dispositifs de soutien à l'innovation doit absolument être assurée.

Il faut par ailleurs continuer de soutenir vigoureusement la R & D et l'innovation, en veillant tout particulièrement à ce que les moyens dédiés dans le budget de l'État à la recherche industrielle et à l'innovation soient préservés voire renforcés.

Les dépenses de développement situées en aval, en particulier la réalisation des prototypes (produits) et des installations pilotes (procédés), ne bénéficient d'aucune incitation. Afin d'inciter les entreprises à intensifier leur effort d'innovation, il est proposé de créer un dispositif de soutien aux dépenses en aval de la phase de recherche sous la forme d'un crédit d'impôt innovation complémentaire du crédit d'impôt recherche (CIR), et dont l'assiette engloberait les dépenses de conception technique, incluant le *design* et la réalisation des prototypes et installations pilote. L'opportunité de réserver ce nouveau dispositif aux PME et ETI pourrait être étudiée.

Renforcer l'accompagnement des PME qui n'ont pas la pratique de l'innovation.

Les entreprises doivent être plus nombreuses à innover : plus d'entreprises doivent se saisir des opportunités offertes par l'ensemble des dispositifs publics pour s'engager davantage dans des démarches d'innovation. Elles doivent être mieux informées et sensibilisées aux enjeux que représente l'innovation pour leur compétitivité et leur croissance. C'est aux organisations professionnelles et aux filières qu'il revient de sensibiliser les entreprises à ces enjeux. Elles pourraient également promouvoir, lorsqu'il n'en existe pas dans leur secteur ou filière, le développement d'instituts technologiques à l'image des centres techniques industriels. Pour avoir une meilleure connaissance des investissements en recherche, développement et innovation des entreprises, et orienter les actions dans ce domaine, les comités stratégiques de filière pourraient créer en leur sein un organe de coordination associant les principaux acteurs du financement de la recherche et de l'innovation.

1.2. Répondre aux enjeux du développement des compétences à tous les niveaux, de la formation, et promouvoir et encourager l'aptitude à l'emploi

Sécuriser l'emploi et renforcer les niveaux de formation sur les métiers de demain au plus près des bassins d'emploi.

Voir à partir de la page 204 la contribution du Groupe de Travail « Emplois et Compétences »

Au-delà du déficit toujours prégnant d'attractivité pour les emplois industriels, le déclin du nombre d'emplois industriels en France se poursuit. Les enjeux identifiés lors des États Généraux de l'Industrie du maintien et du développement des emplois industriels, de la création et de l'attractivité des emplois et l'anticipation des nouveaux besoins sont toujours valables. La France dispose d'atouts connus et reconnus au service des entreprises : la qualité de son système de santé, la qualité professionnelle des salariés, sa démographie, ses infrastructures, ses services publics ou encore la qualité de vie. Pour autant, ces atouts sont neutralisés par plusieurs faiblesses structurelles, dont les rigidités de son marché du travail, le faible taux d'emploi des jeunes ou des seniors, ou encore des niveaux de qualification qui se sont améliorés dans l'industrie mais qui doivent l'être encore davantage.

La finalité est de relever le niveau général de qualification des salariés afin de les adapter non seulement aux conséquences sur l'emploi des mutations économiques, mais également les préparer aux évolutions technologiques imposées par l'économie de la connaissance. Mais cela consiste également à encourager les structures, en charge de la mise en relation de l'offre de compétences avec les emplois disponibles et les emplois de demain, à développer des coopérations susceptibles de répondre aux attentes des entreprises et à celles de la population active.

Sécuriser les parcours professionnels en développant des actions en amont de la rupture de travail.

Pour une meilleure sécurisation des parcours professionnels, il est nécessaire d'entrer dans une logique plus préventive que curative et de développer des actions en amont de la rupture du contrat de travail. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) apparaît comme l'outil incontournable de cette logique préventive.

Favoriser l'essaimage et la mobilité professionnelle.

Il faut favoriser l'essaimage des grandes entreprises pour libérer l'esprit entrepreneurial et l'émergence d'entreprises locales en encourageant leur augmentation de taille par une politique contractualisée, voire en développant localement, sur les bassins d'emplois, les agrégations d'entreprises. Le logement et l'activité du conjoint sont deux freins à considérer dans le cadre de l'essaimage et, plus globalement, dans la mobilité géographique et/ou fonctionnelle.

Développer, au sein des territoires, des services RH⁵ dédiés aux TPE et PMI.

En effet, partant du constat que, malgré les efforts financiers et humains importants déployés par les acteurs institutionnels publics et privés afin que les PMI encouragent la formation de leurs salariés et initient des opérations de GPEC, celles-ci peinent à répondre à cette attente. Dépourvues de structures et de services RH *ad hoc*, elles n'utilisent pas ou peu (et rarement de manière permanente) ces moyens mis à leur disposition. Le chef d'entreprise, interlocuteur privilégié, ne peut se consacrer plus que de raison à ce domaine social.

Il est nécessaire d'encourager la mise en place de structures territoriales dont l'objet et la mission seraient d'assurer un service RH dédié au bénéfice de ces TPE et PMI. Le rôle des institutions publiques serait alors de favoriser la création de ces structures en veillant qu'à terme, elles fonctionnent sur fonds privés. Ces structures ne peuvent être que territoriales. Elles doivent permettre un suivi longitudinal des salariés des TPE et PMI. Elles ne peuvent s'apparenter à des cabinets de consultants dont l'action, dans l'entreprise, est toujours ponctuelle. Elles doivent, en revanche, être construites en lien avec les différents acteurs institutionnels du territoire. Mettant ainsi en lumière l'offre existante et veillant à son articulation pertinente, elles peuvent le cas échéant proposer des services complémentaires au regard de besoins spécifiques nouveaux.

Favoriser l'accès des salariés des TPE et PMI à la formation.

Partant du constat que la formation des salariés bénéficie encore et toujours aux salariés les plus qualifiés, appartenant à des entreprises de 250 salariés ou plus, au détriment des salariés des TPE et PMI, les membres du groupe de travail souhaitent encourager la mise en place, au niveau territorial, de mécanismes favorisant l'accès des salariés de TPE et PMI à la formation, tels que la mise en place de démarches de communication commune portant sur les dispositifs de sécurisation des parcours existants (DIF⁶, CIF⁷, VAE⁸, CQPI⁹, etc.) par tous les acteurs en charge, au sein de ces territoires, du développement de l'emploi et des compétences. Le renforcement des dispositifs de formation des seniors doivent également participer de cette dynamique.

Pour ce faire, il convient d'engager une réflexion à deux niveaux. Au niveau national, entre les principaux financeurs en matière de formation (les OPCA¹⁰, l'État et les régions au travers l'Association nationale des Régions de France) afin de cadrer les principes d'une telle démarche et imaginer des mises en œuvre expérimentales territoriales ; et au niveau des territoires retenus pour l'expérimentation afin de faciliter leur démultiplication.

⁵ Ressources Humaines.

⁶ Droit Individuel à la Formation.

⁷ Congé Individuel de Formation.

⁸ Validation des Acquis de l'Expérience.

⁹ Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches.

¹⁰ Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.

1.3. Faciliter et encourager les rapports et les mutualisations des moyens entre les entreprises

Améliorer la sécurité juridique de la relation clients/fournisseurs.

Il est important d'introduire une obligation légale de renégociation des prix lorsque le coût des matières premières ou du travail varie brutalement, tout comme intégrer des représentants des sous-traitants dans la commission d'examen des pratiques commerciales.

Il sera utile d'élaborer dans chaque filière de contrats-types avec engagements des clients sur délais de paiement, conditions de résiliation, modification des prix en fonction d'évolutions du coût de production non imputables à l'entreprise, ainsi que de réaliser des actions de sensibilisation auprès des donneurs d'ordres pour limiter les commandes de dernière minute et auprès des fournisseurs pour les inciter à élargir leur portefeuille clients.

Promouvoir et diffuser de nouvelles pratiques d'achat.

La notion d'achat responsable est primordiale, fondée sur la transparence des achats, des exigences minimales en matière de normes environnementales et sociales auprès des fournisseurs et l'approche globale des prix (y compris transport voire pollutions générées – l'ADEME a développé un kit pour calculer ce coût global). Il s'agit :

- d'appliquer dans chaque filière la charte de la CDAF (compagnie des dirigeants et acheteurs de France, qui a élaboré la charte des bonnes pratiques d'achat entre donneurs d'ordres et sous-traitants, signée par 170 grands groupes, en liaison avec le médiateur national des relations interentreprises) sur les bonnes pratiques d'achat,
- de développer auprès du médiateur des relations interentreprises une plate-forme d'information des PME sur les référentiels d'achat des grands groupes,
- d'informer les PME sur les moyens à disposition pour financer leurs travaux de normalisation/certification (éligibilité au CIR notamment),
- et d'inciter les grands groupes à recourir aux prestations de PME, notamment PME innovantes, et à accompagner les démarches de mise en conformité aux normes demandées par leurs services d'achats.

Renforcer le dispositif de soutien aux grappes (« clusters ») d'entreprises.

Il faut encourager les PME d'une grappe d'entreprises à mutualiser certaines fonctions au sein d'une société commune et développer des plates-formes d'appui pour les demandes de financement européen, en bonne intelligence avec les réseaux existants (du type European Enterprise Network). Il s'agit également d'impliquer davantage les chambres de commerce et d'industrie dans l'accompagnement des grappes d'entreprises.

1.4. Renforcer le positionnement de l'Europe industrielle. Faire en sorte que la politique de concurrence puisse appuyer la politique industrielle à égalité avec nos principaux partenaires

Voir à partir de la page 207 la contribution de l'Ambassadeur de l'industrie.

Face aux profondes mutations des équilibres commerciaux internationaux, dans un contexte de montée du protectionnisme et de la concurrence déloyale, l'Union européenne a adopté des aménagements encore limités de sa politique commerciale. L'environnement réglementaire commercial est en pleine évolution, plusieurs d'entre elles sont à souligner :

- La montée du protectionnisme en réaction à la crise économique : selon les services de l'OMC¹¹, le nombre de mesures protectionnistes initiées par divers pays s'est élevé à 340 en 2011, contre 220 en 2010. Le directeur de l'OMC estime que le protectionnisme pourrait coûter 800 milliards de dollars à l'économie mondiale.

¹¹ Organisation Mondiale du Commerce.

- Le développement des accords commerciaux préférentiels : la stagnation des négociations commerciales multilatérales et la volonté politique de tisser des liens commerciaux privilégiés entre pays expliquent cette explosion du nombre d'accords préférentiels ou régionaux. Ils sont parfois sources de conflits avec le système multilatéral et compliquent la lisibilité des règles commerciales applicables pour les entreprises.
- Parmi les évolutions notables multilatérales ou bilatérales en 2011, la CNI a noté :
 - . L'approbation de l'adhésion de la Fédération de Russie à l'OMC
 - . La perspective de l'échec du cycle de Doha
 - . La mise en vigueur d'un accord commercial historique avec la Corée du Sud : selon les estimations de la délégation européenne à Séoul, le commerce bilatéral entre l'UE et la Corée (d'un montant annuel de 65 milliards d'euros) devrait doubler d'ici à vingt ans, par rapport à un scénario sans accord de libre-échange (ALE).
 - . La difficile négociation d'un accord avec l'Inde : bien que ces négociations se soient accélérées depuis 2010, de nombreuses difficultés demeurent. Elles concernent, notamment, les vins et spiritueux, l'accès au marché en matière industrielle (automobile et textile en particulier), celui aux marchés publics fédéraux et subfédéraux, le respect de la propriété intellectuelle ...
 - . Par ailleurs, la mise en place du XII^e plan chinois, utilisant pleinement les dispositions relatives au statut de la Chine dans son protocole d'adhésion à l'OMC, créent de nouveaux défis aux autres industries dans le monde.

Moteur et objet des échanges internationaux, l'industrie subit fortement les effets de ces évolutions. L'année 2012 annonce de nouvelles mutations et des négociations majeures qui détermineront la place de l'industrie dans des échanges commerciaux source de déséquilibres économiques mondiaux.

Maintenir le soutien à la conclusion du cycle de Doha.

L'Union européenne a continué à soutenir les efforts en vue d'une conclusion du cycle de Doha en dépit de l'enlisement des négociations. Mais la sortie de ce cycle est un sujet de débats entre États membres. Pour la France, à la différence de certains de ses partenaires, il importe d'éviter la conclusion d'un accord à tout prix. Seul un « résultat ambitieux, équilibré et global » serait acceptable. Il est en particulier essentiel qu'en contrepartie de ses concessions dans le secteur agricole, l'Union européenne obtienne la prise en compte de ses intérêts relatifs à l'accès aux marchés non agricoles (NAMA), au respect de la propriété intellectuelle et aux services.

Convaincre la Commission européenne et les États nécessaires à l'obtention d'une majorité qualifiée au Conseil de la nécessité de renforcer l'efficacité des instruments de défense commerciale, tout en étant beaucoup moins dissuasifs que ceux des États-Unis par exemple.

Les instruments de défense commerciale (IDC) de l'Union ont fait l'objet de plusieurs réformes au cours des années récentes. À chaque fois, un débat a opposé les partisans d'un renforcement de l'efficacité de ces outils à ceux qui les suspectent d'être les outils d'une stratégie protectionniste. La Commission européenne a annoncé fin octobre 2011 le lancement d'une nouvelle révision des instruments de défense commerciale de l'Union européenne (mesures antidumping, antisubventions et mesures de sauvegarde). Le Commissaire européen au Commerce souhaite présenter des propositions concrètes à l'automne 2012 en vue de moderniser les outils de défense commerciale si le besoin s'en fait ressentir après une évaluation. Le souhait affiché de la Commission est de s'assurer que le mécanisme européen est réellement efficace et de le moderniser si nécessaire.

Soutenir fortement l'évolution de l'environnement réglementaire commercial européen, notamment en faveur de la réciprocité des échanges et de l'accès aux marchés (publics ou non).

Il est nécessaire de rétablir des règles européennes garantissant plus d'équité et de loyauté sur les règles du commerce international (surveillance du marché unique, saine concurrence et réciprocités dans l'accès aux marchés et aux approvisionnements en matières premières et en énergie). Il s'avère également nécessaire d'enquêter sur le respect effectif, par nos partenaires, des règles de l'UE, pour s'assurer d'une véritable réciprocité. Un groupe de travail dédié devrait être constitué à cet effet.

Par ailleurs, faute de transposition dans le droit européen des dérogations spécifiques indiquées par l'Union européenne en annexe à l'accord multilatéral sur les marchés publics, l'Europe ne dispose pas d'instrument permettant de fermer ses marchés publics aux entreprises de pays tiers qui n'ont pas ouvert les leurs aux entreprises européennes. Après une consultation, la Commission européenne prépare donc un instrument destiné à favoriser la réciprocité dans l'accès aux marchés publics. Comme la France et de nombreux États, le Parlement européen soutient cette initiative et a réaffirmé dans une résolution du 12 mai 2011 son « attachement aux principes de réciprocité, de l'intérêt mutuel et de la proportionnalité ». Il souhaite que l'instrument proposé « permette des restrictions ciblées et proportionnées » envers les pays dont les marchés publics demeurent fermés alors que les marchés européens sont ouverts à leurs entreprises.

Le contenu exact de la proposition de la Commission est également un enjeu majeur pour les entreprises européennes. Cet instrument n'aura de sens que s'il constitue un levier efficace pour inciter les États réticents à pratiquer une réelle efficacité et à ouvrir leurs marchés publics.

1.5. Favoriser le financement et l'investissement dans l'industrie, en concentrant notamment l'essentiel de l'effort public vers le développement des PME et ETI, pour une dynamique d'emploi

Le taux d'autofinancement (épargne brute sur formation brute de capital fixe) des entreprises françaises est parmi les plus faibles de l'Union européenne avec le Portugal, alors qu'il est élevé dans les pays performants en matière d'innovation et à l'international (Allemagne, Pays-Bas, Finlande). Selon l'enquête 2011 d'OSEO, les investissements de croissance des ETI ont été financés en 2010 à 52 % par le recours à l'endettement et aux crédits bancaires et 4 % par des apports en fonds propres. Pour les financements externes et l'accès au crédit, pèsent sur l'industrie les conséquences d'une conjoncture défavorable et des exigences plus fortes pesant sur les banques (exigences Bâle III). Ces dernières peuvent faire craindre une diminution des encours ou le renchérissement du crédit - sans être spécifiques à la France. Des progrès peuvent donc être attendus sur le financement des PME et ETI, et sont souhaitables.

S'agissant de l'amorçage, des progrès ont été accomplis, avec le quintuplement en dix ans du nombre de business angels, l'amélioration de leur environnement et leur professionnalisation. Ceux-ci demeurent cependant moins nombreux que dans les pays anglo-saxons (étant entendu que leur comptabilisation n'est pas homogène selon les pays). Au-delà de cet effort public, le *venture capital* est entré dans une période difficile en Europe, qui rend utile l'élargissement des pratiques de « corporate venture » par des groupes investissant dans des start-ups.

Il est très difficile d'évaluer comment les difficultés d'accès au financement bancaire sont ou ne sont pas reliées à la dégradation de la situation financière des entreprises. La vraie problématique est celle de la taille des entreprises françaises comparativement plus petites que leurs voisines européennes. Cela ne peut qu'être mis en relation avec la part de l'épargne des ménages investie dans des placements longs, beaucoup plus faible en France, en particulier du fait d'un moindre développement de l'épargne retraite et du fort développement de l'assurance-vie, dont la part orientée vers les actions a fortement décliné depuis 2008, et n'atteint que 15 %.

Améliorer le financement des PME par une meilleure mobilisation de l'épargne longue vers l'industrie.

L'épargne, abondante en France, n'est pas suffisamment orientée vers le financement du système productif et plus particulièrement vers les PME et ETI. L'aversion au risque et la préférence pour la liquidité, toutes deux renforcées par la crise financière, poussent les détenteurs de fonds (particuliers, trésoriers d'entreprise, OPCVM¹²) à privilégier l'épargne liquide et sans risques ou des placements non financiers au détriment du capital « patient » et du capital-risque, qui sont pourtant les soutiens indispensables à la croissance et à la compétitivité de nos entreprises. Il faut concentrer les incitations sur ces ressources longues et risquées.

Conforter le soutien public au financement des PME, notamment en simplifiant et rationalisant le nombre et les missions des dispensateurs d'aides publiques pour faciliter l'évaluation et la contractualisation. Faciliter l'accès au financement des PME et ETI.

Le comportement du système bancaire français, dans le champ de contraintes qui est le sien, et les véhicules et mécanismes d'imposition de l'épargne des Français laissent des marges de progrès relativement importantes au financement de l'industrie en France. Les PME ou même les ETI ne trouvent pas toujours les financements dont elles ont besoin. Les efforts déjà déployés pour faire connaître et rendre accessibles les capacités de financements publics (FSI, Investissements d'Avenir, fonds professionnels des fédérations industrielles, ...) doivent être poursuivis au travers d'un pôle public de financement.

L'effort public en faveur du financement des PME et ETI est déjà important, mais trop dispersé entre État et collectivités locales et entre des centaines de procédures différentes. Il faut concentrer ces efforts en y associant le plus étroitement possible les collectivités locales et les acteurs privés, dont les initiatives doivent être accueillies favorablement, et s'agissant des pôles de compétitivité et des filières l'expertise de la DGCIS¹³. S'agissant des ETI, pour donner corps au concept créé par la loi de modernisation de l'économie, il serait opportun de poursuivre l'élargissement à ces entreprises des procédures de soutien aux PME, chaque fois que l'encadrement communautaire des aides le permet et qu'elles sont adaptées aux problématiques d'entreprises moyennes. Enfin, il ne devrait jamais y avoir d'aides financières sans conditionnalité, sans révision périodique et sans évaluation des impacts économique, environnemental et social. Il paraît plus important de s'assurer que le contexte concurrentiel soit équilibré que de développer sans fin les aides de l'État sur finances publiques. Une gestion plus rigoureuse des aides de l'État est nécessaire.

En revanche, l'effort privé est essentiel : sans préjudice d'autres solutions, on peut ainsi songer à la création d'emprunts obligataires mutualisés, lorsque ceux-ci seraient une solution pour les besoins de financement des ETI, mais ne trouvent de marchés qu'à des niveaux plus élevés que les besoins d'une seule entreprise.

1.6. Favoriser l'export et l'internationalisation des PME

Poursuivre et favoriser les rapprochements des grands groupes – susceptibles d'entraîner les PME – avec les PME.

« L'esprit d'équipe » fait encore trop souvent défaut dans les filières industrielles. La tendance des groupes français est de recourir aux sous-traitants les moins chers en faisant pression sur ces derniers afin qu'ils réduisent leurs coûts. Pourtant, le recours à des sous-traitants d'un secteur donné augmente la production potentielle tout en partageant le risque d'exploitation. Le « portage export » peut revêtir de multiples formes, comme l'association Pacte PME International. Il peut être pertinent de rendre plus visible ce système, qui au regard des chiffres ne recueille finalement que peu de demandes de la part des PME.

Il s'agit donc de développer le portage à l'international de PME et ETI par de grandes entreprises, en faisant coopérer Pacte PME international et les comités stratégiques de filière, en incitant davantage de grands

¹² Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

¹³ Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

groupes à s'inscrire dans la démarche Pacte PME International et en renforçant la stratégie d'export sur les grands appels d'offres internationaux pour les filières, avec l'identification d'un chef de file capable d'apporter ou de faire appel à une ingénierie juridique et financière compétente sur les projets, capable d'investir sur la présence d'équipes au moment des consultations mais aussi largement en amont pour construire des relations durables de qualité avec les clients, et capable de motiver le renforcement de l'écoute client par l'ensemble de l'équipe.

Par ailleurs, le mécanisme de portage doit être étendu aux procédures de soutien public à l'export, plus particulièrement sur l'assurance-crédit. Le calcul de la part française des dossiers de demandes de soutien public pourrait être modulé, non seulement en fonction de la sous-traitance *stricto sensu* accordée par les grands groupes aux PME, mais également en fonction de l'engagement de réaliser des actions de portage (assistance juridique, appui logistique, mise à disposition de locaux...).

Soutenir les entreprises exportatrices en renforçant les aides au développement d'activités à l'exportation pour les PME.

Les différentes aides à l'export sont essentielles à la compétitivité des entreprises industrielles. Certaines d'entre elles, comme le crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale, doivent être mises en avant et éventuellement renforcées ou restructurées pour les rendre attractives. Quant aux politiques d'assurance-crédit, présentant aujourd'hui trop « d'à-coups », elles nécessitent une plus grande régularité pour ne pas pénaliser la continuité du commerce.

1.7. Sécuriser l'approvisionnement en énergie et en matières premières à un coût compétitif

Garantir un approvisionnement en énergie à coût compétitif.

Le poids de la consommation énergétique dans l'excédent brut, ou dans le chiffre d'affaires, varie beaucoup en fonction des secteurs considérés, mais peut être important. Il pèse donc sur la compétitivité parfois de façon cruciale. En outre, macroscopiquement, nous vivons un nouveau choc pétrolier (la facture des hydrocarbures importés en 2011 avoisine 60 milliards d'euros).

Il s'agit de faire en sorte que le prix de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) reflète les seuls coûts du parc nucléaire. Cette proposition, en ligne avec la loi NOME¹⁴, doit se concrétiser par un décret – encore à paraître – pris en application de cette loi, qui confirme cette orientation. Dans ce cadre, les entreprises et les particuliers doivent participer équitablement à la juste rémunération du fournisseur d'électricité. Ceci implique de conserver et au besoin d'adapter les dispositions relatives à un tarif social progressif pour les particuliers (très bas pour la première tranche et permettant d'avoir un service minimal). En contrepartie, les projets portés par les investissements d'avenir, tels les réseaux intelligents (« smart grids »), sont développés dans l'optique de permettre une meilleure gestion du système électrique et une meilleure maîtrise des consommations, via une utilisation intensive des TIC. Les moyens des pôles de compétitivité relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux éco-industries, ceux des investissements d'avenir relatifs à l'énergie et à l'économie circulaire, doivent être particulièrement mobilisés pour répondre au renchérissement des hydrocarbures, sans préjudice de la poursuite d'une politique d'accès aux ressources tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Par ailleurs, il convient de négocier à Bruxelles dans les plus brefs délais une position sur les aides d'État aux électro-intensifs permettant de préserver l'avantage compétitif des industriels français lié à l'existence du parc électronucléaire et de limiter le coût des aides pour le budget de l'État.

¹⁴ Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité, adoptée en novembre 2010.

Garantir un approvisionnement en matières premières à coût compétitif.

L'accès aux matières premières est également un élément majeur de la compétitivité de notre industrie. Le caractère stratégique de l'accès aux matières premières non énergétiques a été clairement mis en avant dans les derniers mois, que ce soit dans les instances internationales telles que le G20, l'Union européenne avec l'Initiative matières premières, en France avec la création du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) présidé par le ministre de l'industrie, ou à l'occasion de diverses publications officielles parmi lesquelles on peut notamment citer :

- La communication de la Commission européenne du 2 février 2011 intitulée « Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières », ayant donné lieu le 13 septembre 2011 à un rapport du Parlement européen ;
- La communication de la Commission européenne du 20 septembre 2011 intitulée « Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » ;
- Le rapport d'information, daté du 10 mars 2011 du Sénateur Jacques Blanc, sur la sécurité des approvisionnements stratégiques de la France ;
- Le rapport d'information daté du 19 octobre 2011 sur le prix des matières premières des députés Catherine Vautrin et François Loos.

L'approvisionnement des matières premières non énergétiques n'est pas tant menacé par l'épuisement physique des réserves que par une disponibilité et une accessibilité conditionnées par des coûts d'exploitation et surtout des coûts d'investissement considérables qu'il faudra consentir pour exploiter les réserves de plus en plus pauvres et difficiles à exploiter, situées dans des zones dont l'accès, y compris géopolitique, est de plus en plus contraint. Par exemple, l'Europe ne compte plus que pour 15 % de la production mondiale de métaux et doit ainsi négocier ses approvisionnements avec des régions comme la Chine et l'Asie dans son ensemble, l'Afrique, ou encore l'Amérique du Sud.

Ainsi, dans le domaine de la sécurisation d'approvisionnement en matières premières non énergétiques, les actions à engager sont de plusieurs ordres : lutte contre les distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux, meilleure coordination des politiques extérieures et des partenariats stratégiques de l'Union européenne, soutien aux prises de risques à l'étranger par des sociétés juniors PME françaises, appui à l'utilisation des ressources primaires nationales, en facilitant leur reconstitution et leur accès, efforts indispensables en termes d'efficacité de l'usage des ressources (efficacité et sobriété énergétique, recyclage des matières premières).

1.8. Garantir la stabilité de l'environnement législatif et fiscal, et accélérer la simplification de l'environnement réglementaire et administratif des entreprises

Voir à partir de la page 199 la contribution du groupe de travail « Réglementation et simplification »

Le dernier rapport « Global Competitiveness Report » du World Economic Forum place la France au 122^e rang sur 139 pays pour le poids des charges administratives pesant sur les entreprises. La complexité administrative représente encore un coût important pour les entreprises, touchant surtout les PME et TPE. De 2000 à 2008, la France est passée de 9 000 à 10 500 lois et de 120 000 à 127 000 décrets en vigueur, dont nombre touchent les entreprises, sans compter les textes de rang inférieur dans la hiérarchie du droit. Ce poids des démarches administratives, ainsi que la stabilité de l'environnement fiscal jouent un rôle crucial dans la décision d'une entreprise de s'implanter ou d'investir sur un territoire

Cette stabilité et la simplification de l'environnement législatif et réglementaire sont deux enjeux stratégiques majeurs pour l'attractivité des territoires et la compétitivité des entreprises, sans abaisser – *a contrario* – les objectifs de sécurité et d'environnement.

Accélérer les initiatives pour la simplification des textes applicables aux entreprises, en instaurant, avec un pilotage du secrétariat général du gouvernement, des règles comme :

- aucun texte supplémentaire sans l'abrogation d'un autre texte,
- tout texte non explicitement reconduit sous un certain délai, qui devra être fixé lors de son élaboration, devra faire l'objet d'une évaluation de son impact et, le cas échéant, être abrogé (norme à durée déterminée),
- les sources de droit qui ne dépendent pas exclusivement de l'État, à commencer par celles de l'Union, devront être également sensibilisées à la problématique de l'inflation réglementaire.

Avec une demande très forte de la part des entreprises et du gouvernement en vue de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'optimisation du fonctionnement de l'État, les actions de simplification des réglementations sont doublement gagnantes : gain pour l'entreprise, redéploiement pour l'administration. C'est donc cette piste qui doit être privilégiée. Bien entendu, cette démarche ne vise pas à mettre en cause les objectifs de sécurité et de préservation de l'environnement. Il ne s'agit pas de faire systématiquement moins de réglementation, mais de faire mieux la réglementation pour une meilleure efficacité de la maison France. En permanence, de nouveaux textes sont publiés et viennent complexifier le champ de la réglementation, alors qu'inversement la suppression de réglementations existantes est très rare.

Garantir une réglementation simple et stable, sans « sur-transposition » de la législation européenne, et rendre obligatoire la consultation de la CNI avec un délai de réponse raisonnable sur tous les textes français et européens impactant l'industrie et/ou les Comités Stratégiques de Filière.

Les travaux menés par le groupe de travail « réglementation et simplification » ont notamment conduit à des propositions de simplifications sur des projets de textes à enjeux forts pour les entreprises, ceci complétant les processus de concertation mis en place par les administrations concernées (attendre les conclusions des négociations européennes en cours pour publier au niveau national le décret relatif à la toxico-vigilance, obtenir une méthodologie pragmatique avant de réglementer la caractérisation des déchets, inciter une démarche européenne pour la déclaration des substances nanoparticulaires,...). Pour celles qui ne seraient pas déjà mises en œuvre, ces recommandations doivent l'être immédiatement.

Par ailleurs, il convient d'assurer un suivi précis des conditions dans lesquelles les nouveaux textes font l'objet d'une fiche d'impact préalable telle que demandée par la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2011 relative à la simplification des normes concernant les entreprises et les collectivités territoriales.

Enfin, les fiches d'impact reçues par le Commissaire à la simplification nommé en 2011 doivent être systématiquement communiquées aux parties prenantes concernées, notamment les représentants des secteurs industriels visés, pour leur permettre de donner un avis sur ces fiches.

1.9. Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles en mettant en place une fiscalité favorable aux investissements, tout en garantissant le financement du modèle social français

La désindustrialisation de notre pays et la perte de ses parts de marché sont deux phénomènes liés, qui se sont accentués au cours de la dernière décennie et préoccupent, à juste titre, tant les pouvoirs publics que les organisations d'employeurs et de salariés. Ils entraînent en effet des pertes d'emplois, notamment qualifiés, une baisse de notre potentiel de croissance et un déficit extérieur qui s'aggrave progressivement.

Il est donc primordial de renforcer la compétitivité globale des entreprises industrielles françaises : si le renforcement de la compétitivité hors-prix, largement souligné dans les propositions précédentes, est essentiel, il est important d'accroître la rentabilité des entreprises industrielles en allégeant les prélèvements obligatoires tout en préservant le modèle social français.

Suite aux États Généraux de l'Industrie (octobre 2009-février 2010), les ministres chargés de l'industrie et de l'emploi ont confié à la Conférence nationale de l'industrie la mission d'approfondir son constat, et de formuler des propositions pour pallier les faiblesses structurelles de la compétitivité des entreprises françaises. Deux groupes de travail s'y sont consacrés : la synthèse de leurs travaux est reprise dans un document complémentaire ; l'encadré ci-dessous reprend la proposition principale relative au rééquilibrage de la part des prélèvements sociaux à faire peser sur le coût du travail avec celle portée par la fiscalité et qui fait encore l'objet de divergences au sein des partenaires sur les modalités de sa mise en œuvre.

Pour les entreprises, il est important de mettre en place une fiscalité favorisant les investissements dans l'outil industriel, notamment l'acquisition de biens de production, la recherche et l'innovation, la formation...

Il est proposé d'inciter à l'investissement les PME et ETI par un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires réellement réinvestis et de réduire les possibilités de contournement d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés (IS).

Il est proposé de différencier le taux de l'IS selon l'affectation du résultat. Le taux d'imposition peut par exemple être minoré de plusieurs points pour les résultats affectés en réserves et effectivement réinvestis dans un délai préfixé.

Pour garantir son efficacité et donner confiance aux entrepreneurs de l'industrie, cette mesure doit être stabilisée sur une législature complète et une première évaluation doit être réalisée au bout de trois ans.

Voir dans un document complémentaire les rapports des groupes de travail « Constats » et « Propositions »

Au sein de ces deux groupes de travail, 14 séances auront permis aux entreprises, aux organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC), aux experts et aux administrations de débattre autour d'éléments de constat – projet de rapport présenté à la CNI dès septembre 2011 – puis de propositions. Des auditions de « grands témoins » ont permis de compléter l'horizon des contributeurs. Les propositions établies respectent un certain nombre de principes fondateurs, notamment les équilibres budgétaires, temporels, sectoriels, ainsi que la réciprocité des engagements. Deux modèles macroéconomiques ont évalué la croissance potentielle et les effets sur le commerce extérieur et l'emploi à l'horizon 2020 : dans le scénario le plus favorable, le gain est de plusieurs centaines de milliers d'emplois. *A contrario*, la poursuite de la tendance actuelle serait un tendanciel décennal de baisse de 70 000 emplois directs par an, outre les emplois induits dans les services.

L'avantage salarial français – quand il existait – au regard notamment de l'Allemagne, s'est estompé voire a disparu : en 10 ans, le coût horaire de la main-d'œuvre du secteur marchand non agricole a augmenté de 37 % en France (26,3 € en 2000 à 33,4 € en 2010) et de 15 % en Allemagne (24,4 € à 30,2 € sur la même période). Par ailleurs, de 1996 à 2008, selon Eurostat, le taux de croissance des coûts salariaux horaires a été de +3,3 % en France contre +1,7 % en Allemagne. Même s'il ne faut pas surévaluer l'importance des coûts salariaux dans la compétitivité allemande, c'est l'évolution des charges pesant sur le travail qui explique l'essentiel de ces écarts. Toujours selon Eurostat, sur la période 2000-2008, les charges annexes – dont les cotisations sociales patronales constituent la part la plus importante – ont augmenté de 39 % en France et de 2 % en Allemagne. Enfin, les prélèvements obligatoires sur les entreprises représentent en France en 2008 26,4 % de la valeur ajoutée, soit le deuxième plus fort taux d'Europe après la Suède, s'expliquant à la fois par le niveau des cotisations sociales employeurs citées ci-dessus et l'existence de diverses taxes sur les sociétés parfois propres à l'Hexagone (taxe sur les salaires, prélèvement transport).

Alléger le coût du travail par la mise en place d'un nouveau mode de financement de la protection sociale. Créer une cotisation sociale sur la consommation.

Dans les préconisations du groupe de travail « Propositions », pour améliorer la compétitivité-prix, figure à titre principal une réduction forte (3 points de PIB) des cotisations sociales employeurs pesant sur les salaires (allocations familiales, cotisations-maladie, versement transports, etc.), financés par un mix de TVA (+ 2,4 points sur le taux normal, relèvement de 5,5 points des taux réduits sauf produits de 1^{ère} nécessité), de CSG (hausse trois fois plus importante sur les revenus de remplacement et du patrimoine que sur les salaires) et de taxe sur les transactions financières, ainsi que de fiscalité environnementale (énergie, contenu carbone). Des ouvertures pour que l'industrie et les services exposés à la concurrence internationale profitent plus que proportionnellement de ces transferts, tout en restant compatibles avec le droit communautaire, ont été formulées.

Les impacts de différents scénarios ont été chiffrés très précisément et permettent de proposer différentes options économiques. Les évaluations les plus favorables chiffrent jusqu'à plus de 660 000 la création d'emplois en fonction du mix de recettes envisagé, et jusqu'à 1,65 % de supplément de PIB engendré à l'horizon 2015.

Des divergences subsistent au sein des partenaires sociaux qui ont exprimé leurs positions au sein du groupe de travail.

Des résultats socio-économiques de l'industrie et des filières stratégiques en France contrastés et marqués par la conjoncture

Début 2011, les perspectives économiques laissaient entrevoir une reprise de la croissance avant que, dans le courant de l'été, ne se manifestent de nouvelles perturbations de l'économie mondiale. Deux chocs exogènes ont freiné le retour au potentiel de croissance.

Le premier résulte de l'envolée des prix des matières premières. Les fortes hausses du prix du pétrole, liées aux événements politiques du printemps arabe, ainsi que des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux, qui affectent ménages et entreprises, ont provoqué un ralentissement de l'activité économique.

Le second choc est lié à la politique budgétaire restrictive de l'ensemble des pays développés suite à l'exacerbation de la crise de la dette souveraine en Europe durant l'été 2011. Les pays européens ont mis en place des politiques de restrictions budgétaires face à la dégradation de leurs comptes publics et à la menace d'une augmentation des primes de risque. La généralisation de cette politique a ralenti la croissance.

Dans ce contexte, de nombreux pays européens ont dû réviser leurs prévisions de croissance pour 2011 et 2012. Cela a été le cas pour la France, qui, pour respecter son engagement de limitation du déficit, a établi un premier plan d'économies en août puis un second en novembre 2011.

2.1. La production industrielle

En 2010, en France la production industrielle avait augmenté de 4,4 %, après le recul de 13,9 % en 2009 et de 3,4 % en 2008.

Au premier trimestre 2011, dans la continuité de l'année écoulée, la production industrielle s'est nettement accrue (+ 2,8 % par rapport au trimestre précédent - *graphique 1*), bénéficiant de la vive progression des biens intermédiaires, avec le rebond de l'activité dans le bâtiment, et du redressement de la production des biens de consommation. L'activité a également été soutenue en début d'année par des effets de rattrapage à la suite des grèves de l'automne 2010.

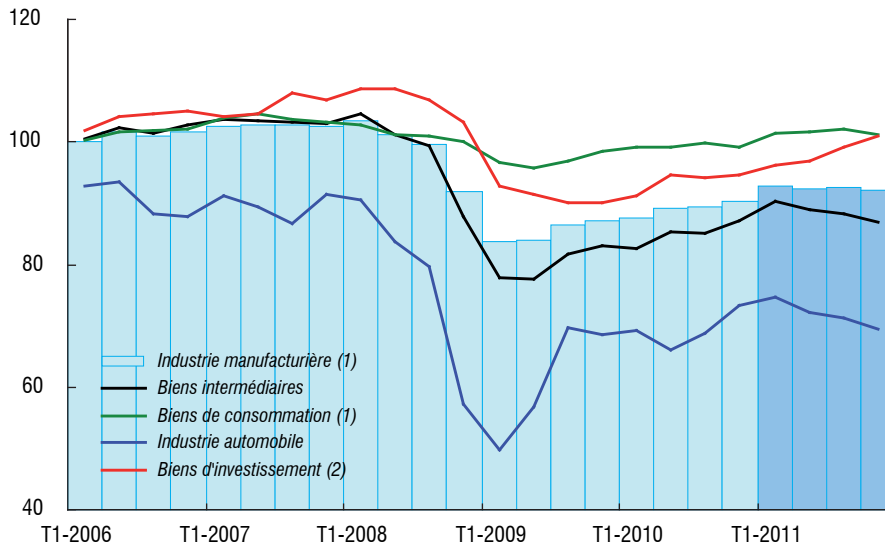
Cependant, au deuxième trimestre, la production industrielle a légèrement reculé (- 0,5 %), pénalisée par le repli dans les biens intermédiaires et l'automobile avec la fin de la prime à la casse. Les signaux d'un ralentissement de l'activité mondiale ont commencé à se faire jour. En outre, les chaînes de production mondiales de certains secteurs, tels l'automobile, ont été perturbées par la pénurie de composants consécutive au tremblement de terre au Japon. Ainsi, au second semestre 2011, la production industrielle a stagné (+ 0,2 %), la croissance des biens d'investissement compensant le recul continu de la production de biens intermédiaires et d'automobiles, celle des biens de consommation restant stable.

Les fortes turbulences financières de l'été 2011 ont dégradé le climat conjoncturel. Les opinions des industriels sur leurs carnets de commandes et leurs perspectives personnelles indiquaient fin 2011 un affaiblissement de l'activité pour le quatrième trimestre.

Au final, si la croissance de la production industrielle est forte en 2011 (+ 3,8 % par rapport à 2010), la croissance régulière amorcée au lendemain de la crise semble s'être arrêtée à l'été 2011.

Graphique 1.

La production industrielle en 2011 par grands secteurs



(1) y compris IAA.

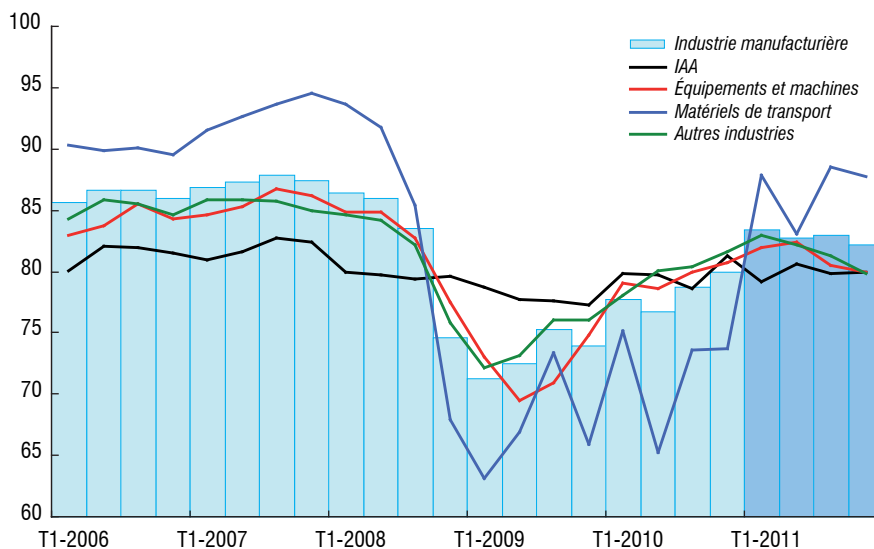
(2) hors automobile.

Source : Insee, Ipi, indice base100 en 2005 (CVS-CJO).

Le taux d'utilisation des capacités de production, qui avait atteint son niveau le plus bas au premier trimestre 2009 (71,3 % - *graphique 2*), au plus fort de la crise, s'est ensuite lentement redressé. Néanmoins, il a suivi les fluctuations de la production : après avoir culminé à 83,4 % au premier trimestre 2011, il est redescendu à 82,7 % au deuxième trimestre pour « terminer » à 82,2 % au quatrième. Il demeurerait ainsi toujours inférieur à sa moyenne de longue période (85 %). Les capacités excédentaires de production n'incitent guère les entreprises à investir, compte tenu des perspectives d'évolution de la demande globale et étrangère.

Graphique 2.

Le taux d'utilisation des capacités de production



Source : Insee, enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

2.2. Les prix de la production

2.2.1. Les hausses des prix des produits pétroliers et des matières premières ...

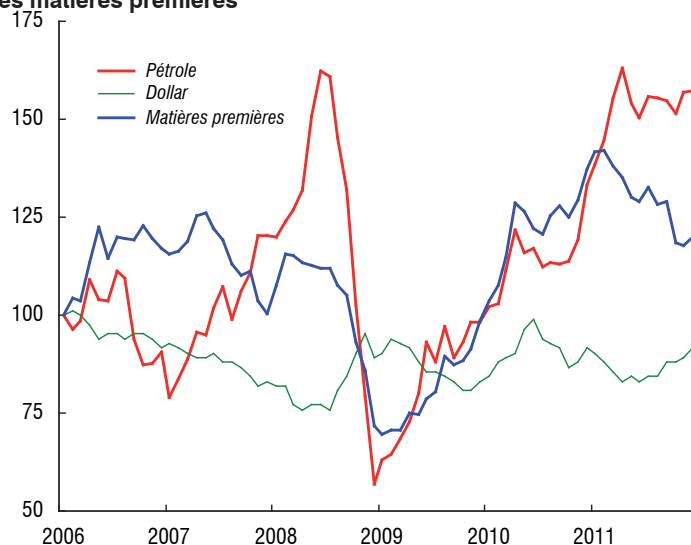
Au premier trimestre 2011, l'euro a continué de se redresser par rapport au dollar (*graphique 3*), dans la continuité du second semestre 2010. Il avait atteint un point bas en juin 2010. Toutefois, il s'est stabilisé au deuxième trimestre 2011 avant de commencer à reculer au milieu de l'été sous l'effet de la crise des dettes souveraines. Le cours de l'euro a ensuite baissé jusqu'en fin d'année.

L'effet positif de la baisse de la monnaie européenne sur les exportations françaises a cependant été contrecarré par le renchérissement du pétrole et des matières premières agricoles. La facture énergétique en euros s'est alourdie pour la France, le cours du baril de pétrole ayant poursuivi sa rapide ascension (105 \$ le baril en moyenne au premier trimestre et 118 \$ le baril au deuxième trimestre). Malgré une stabilisation du prix du pétrole au second semestre aux alentours de 112 \$ le baril, la facture énergétique ne s'est que peu allégée du fait de la baisse de l'euro face au dollar.

Après une forte croissance en début d'année 2011 (+ 7,6 % en moyenne trimestrielle), l'indice des prix en euros des matières premières agro-industrielles a reculé (- 6,6 %). L'indice a ensuite marqué un palier au troisième trimestre (- 1,0%), avant de chuter en octobre et en novembre. Par ailleurs, les prix des matières premières industrielles ont enregistré de fortes baisses après l'été 2011 du fait des perspectives de croissance plus sombres.

Graphique 3.

Les cours du pétrole et des matières premières



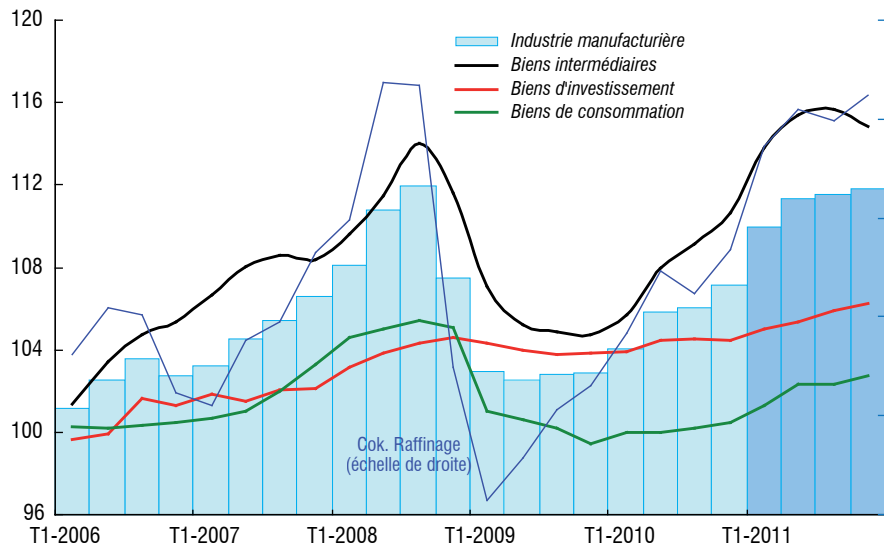
Source : Insee, prix en euros, indice base 100 en janvier 2006.

2.2.2. ... ont induit une forte hausse des prix à la production en début d'année.

Les prix de production de l'ensemble de l'industrie française ont recommencé à augmenter en 2010 (*graphique 4*). Cette hausse est allée *crescendo* au premier trimestre 2011 (+ 2,6 %, après + 1,3 % au trimestre précédent), toujours du fait de l'énergie. Après ces fortes hausses, les prix de production de l'ensemble de l'industrie se sont stabilisés (+ 0,2 %) aux troisième et quatrième trimestres, avec la stabilisation du prix de l'énergie. Au total, les prix à la production ont augmenté de 5,1 % en 2011 par rapport à 2010, cette augmentation reflétant surtout celle des biens intermédiaires (+ 6,1 %).

Graphique 4.

Évolution des prix de production dans l'industrie



Source : Insee, IPPI, indice base 100 en 2005.

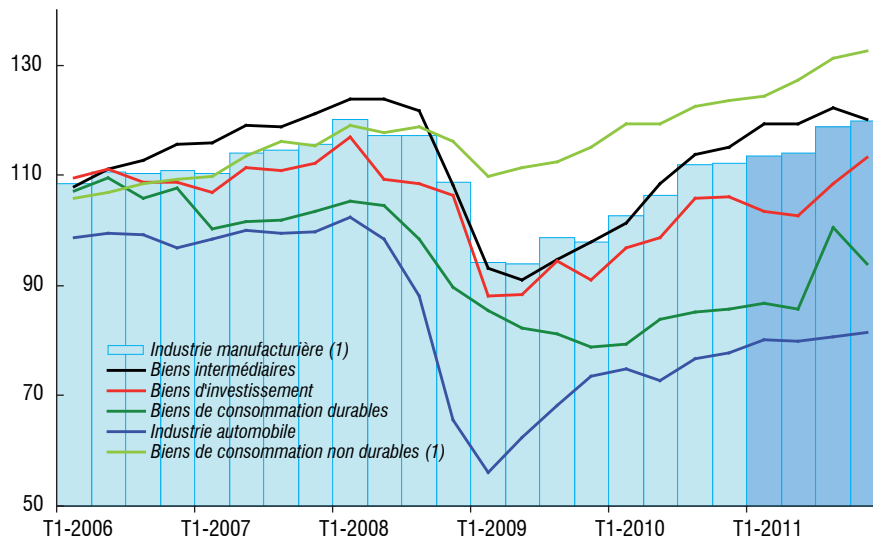
2.3. Les échanges de produits manufacturés

En 2011, le déficit cumulé des échanges de produits manufacturés a atteint 42,2 milliards d'euros. Sur la même période de 2010, le déficit s'était « limité » à 32,0 milliards d'euros (*graphique 5*). Au cours du seul premier semestre 2011, le déficit manufacturier s'est creusé de près de 25 milliards d'euros. Une telle détérioration peut sembler paradoxale, dans le contexte de rebond de l'activité de la première moitié de l'année. Mais c'est précisément le regain d'activité qui a augmenté les importations, dont la valeur s'est fortement accrue du fait de la hausse des prix des matières premières. L'effet « prime à la casse » pour l'automobile a pu également jouer. Bien que les exportations aient bénéficié des hausses des prix des produits pétroliers raffinés et des biens intermédiaires, ainsi que de la bonne tenue des ventes de produits agro-alimentaires et d'automobiles, leur croissance au premier semestre n'a pas permis de stabiliser le solde des échanges extérieurs de produits manufacturés. La seconde partie de l'année a été moins défavorable. Au troisième trimestre 2011, bénéficiant du repli de la monnaie européenne face au dollar, le déficit manufacturier s'est réduit (- 10,5 milliards d'euros, après - 12,1 milliards au trimestre précédent) puis au quatrième plus encore (- 7,5 milliards d'euros). Le développement des échanges a davantage bénéficié aux exportations qu'aux importations. Les exportations ont en effet bénéficié de l'accélération de la demande mondiale adressée à la France ; en particulier, l'activité au Japon a redémarré après le séisme du 11 mars. Les ventes à l'étranger de tous les grands postes – biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'investissement et automobile – sont en croissance. Fin 2011, l'euro est passé sous la barre de 1,28 dollar, perdant près de 6,5 % de sa valeur en deux mois. La monnaie européenne n'avait plus atteint ce niveau depuis septembre 2010. Pour les exportateurs européens, la glissade de l'euro est une bonne nouvelle, car elle renforce leur compétitivité.

Au final, les exportations ont augmenté de 7,6 % en moyenne en 2011 par rapport à 2010. Mais, concomitamment, les importations ont augmenté plus encore de 9,6 %. Par grandes catégories de produits, ce sont les échanges de biens intermédiaires et de biens de consommation durable qui ont le plus contribué au déficit du solde : plus de 14 milliards d'euros chacun en 2011. Le solde de l'automobile s'est également de nouveau dégradé, de plus de 5 milliards d'euros.

Graphique 5a.

Les exportations de produits manufacturés



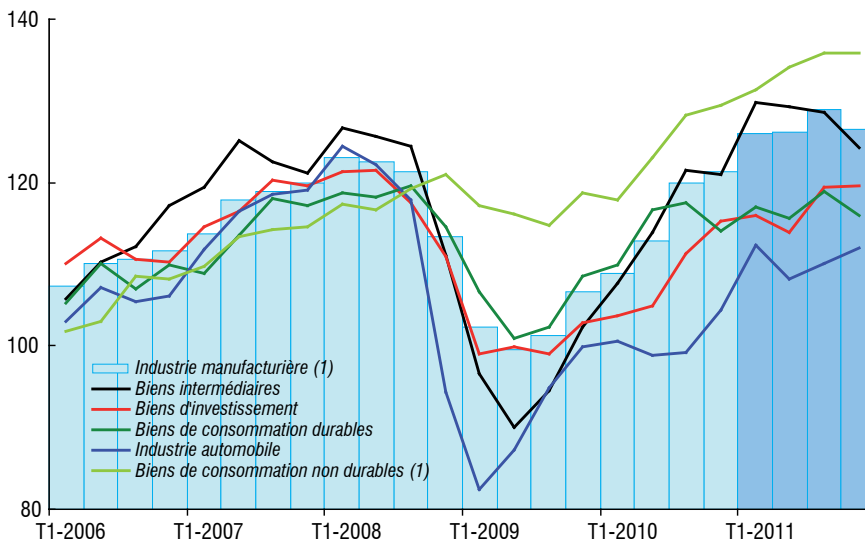
(1) y compris IAA.

Source : Douanes, indices base 100 en 1995.

Par zone de destination des échanges, il apparaît que l'Union européenne représente 61 % des exportations de produits manufacturés en 2011 et 62 % des importations. Près de 80 % du déficit manufacturier est imputable aux échanges avec l'UE. Cette part est en progression par rapport à 2010 (73 %).

Graphique 5b.

Les importations de produits manufacturés

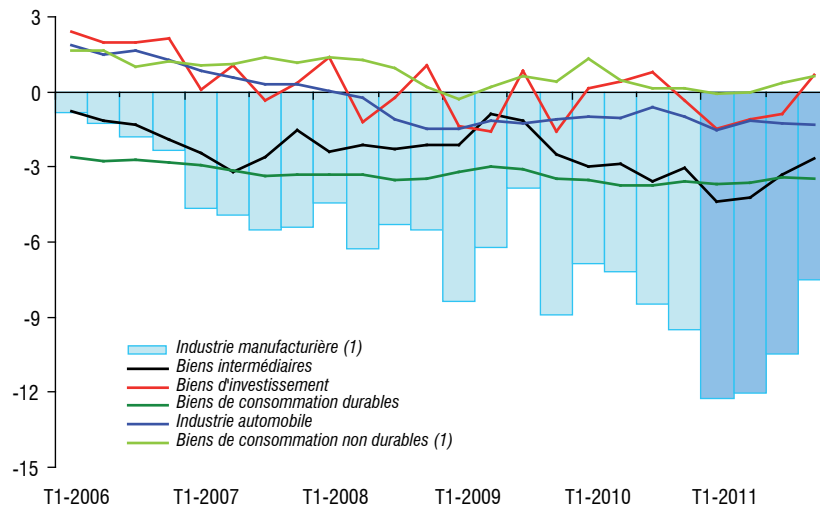


(1) y compris IAA.

Source : Douanes, indices base 100 en 1995.

Graphique 5c.

Le solde des échanges extérieurs de produits manufacturés



(1) y compris IAA.

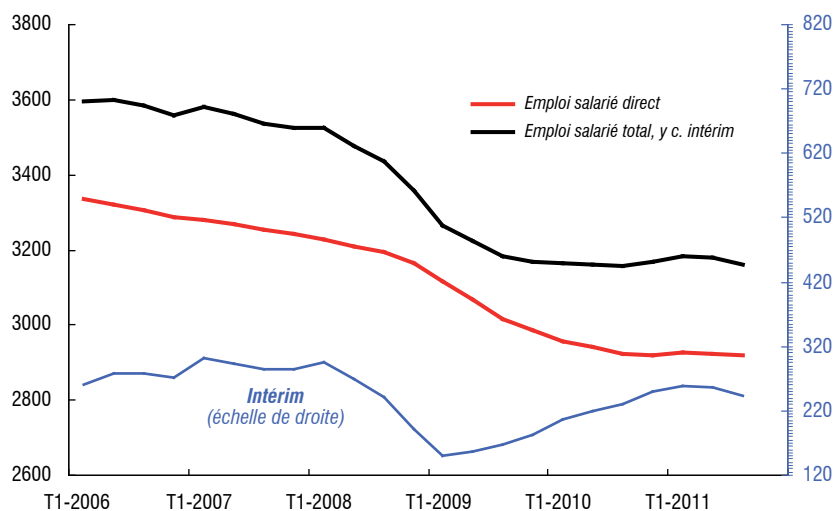
Source : Douanes, indices base 100 en 1995.

2.4. L'emploi industriel

Depuis 2000, le recul de l'emploi dans l'industrie, aussi bien direct qu'en prenant en compte l'intérim, est régulier. Les raisons sont connues : externalisations, gains de productivité et délocalisations. Toutefois, avec la crise, ce recul s'est fortement accentué. C'est d'abord l'intérim qui a été affecté par la crise, les emplois directs résistant mieux dans un premier temps. Ainsi, alors que la baisse de l'emploi, y compris intérim, a accéléré dès la mi-2008, l'emploi direct n'a été affecté qu'au dernier trimestre (graphique 6). Ensuite, avec la reprise progressive de l'activité industrielle à partir de la mi-2009, l'emploi direct s'est stabilisé fin 2010. Il reste stable depuis avec un léger ressaut au début 2011. La reprise de l'intérim a été beaucoup plus forte et précoce dès la fin 2009. C'est ce qui a permis depuis lors une stabilisation globale de l'emploi (direct et intérim).

Graphique 6.

Effectifs salariés de l'industrie manufacturière



Sources : Insee (Dares), emploi salarié (intérim) en milliers en fin de trimestre (CVS).

Sur les douze derniers mois (du quatrième trimestre 2010 au troisième trimestre 2011), l'emploi industriel total a gagné 12 000 salariés (+ 0,3 %), dont 11 000 du seul fait de l'emploi intérimaire. Quelques activités industrielles affichent un bilan positif en termes d'emploi : les industries extractives, l'énergie, l'eau, la gestion des déchets et

la dépollution (+ 6 500 salariés soit + 1,8 %), mais aussi la fabrication de matériels de transport (+ 6 000 salariés soit + 1,6 %) et à degré moindre l'industrie chimique et la fabrication de machines. D'autres secteurs industriels continuent de perdre des emplois, en particulier le secteur du travail et des industries du papier et de l'imprimerie (- 4 400) ainsi que celui de la fabrication des produits informatiques et électroniques (- 2 300, soit - 1,6 %).

2.5. Les salaires et les coûts salariaux

2.5.1. Avec le retour d'une légère inflation, les salaires ont été revalorisés

En 2011, le salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés de l'industrie a augmenté de 2,4 % (entre le troisième trimestre 2011 et le troisième trimestre 2010) après les faibles progressions enregistrées en 2009 et 2010 (+ 1,8 % et + 1,9 %) (*tableau 1*).

Le ralentissement des salaires est une évolution logique en période de crise : la montée du chômage et la baisse des tensions sur le marché du travail amoindrissent le pouvoir de négociation des salariés. De même, la baisse de la productivité du travail générée par des ajustements différés des effectifs aux baisses d'activité ne plaide pas pour des coups de pouce salariaux.

Mais, en 2011, après la faible progression des prix à la consommation en 2009 (+ 0,9 %) et 2010 (+ 1,8 %), le retour d'une légère inflation a favorisé la hausse des salaires du fait notamment des mécanismes d'indexation des salaires. En particulier, la revalorisation du SMIC a été de + 1,6 % au premier janvier 2011 après + 0,5 % au premier janvier 2010. Celle-ci s'est transmise aux tranches de salaires supérieures.

Tableau 1.

Les salaires dans l'industrie manufacturière

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Salaire horaire de base des ouvriers	2,7	2,9	2,8	2,7	3,2	1,9	1,8	2,5*
Salaire mensuel de base								
Ouvriers	2,7	2,9	2,8	2,7	3,2	1,8	1,8	2,5*
Employés	2,6	2,7	2,6	2,5	3,2	1,7	1,9	2,3*
Professions intermédiaires	2,5	2,6	2,7	2,6	3,1	1,9	1,9	2,4*
Cadres	2,3	2,3	2,5	2,5	2,9	1,9	1,9	2,3*
Ensemble des salariés	2,6	2,7	2,7	2,6	3,2	1,8	1,9	2,4*
Salaire net moyen par tête	3,7	3,2	2,3	3,4	3,1	0,7	3,3	2,9**
Indice général des prix	2,1	1,5	1,5	2,5	1,0	0,9	1,8	2,5

Champ pour les salaires de base : établissements de 10 salariés ou plus.

* : il s'agit du glissement de T3 2010 à T3 2011.

** : comptes trimestriels Insee : acquis au T3 2011.

Sources : Insee - Dads, Dares – enquête Acemo, ACOSS.

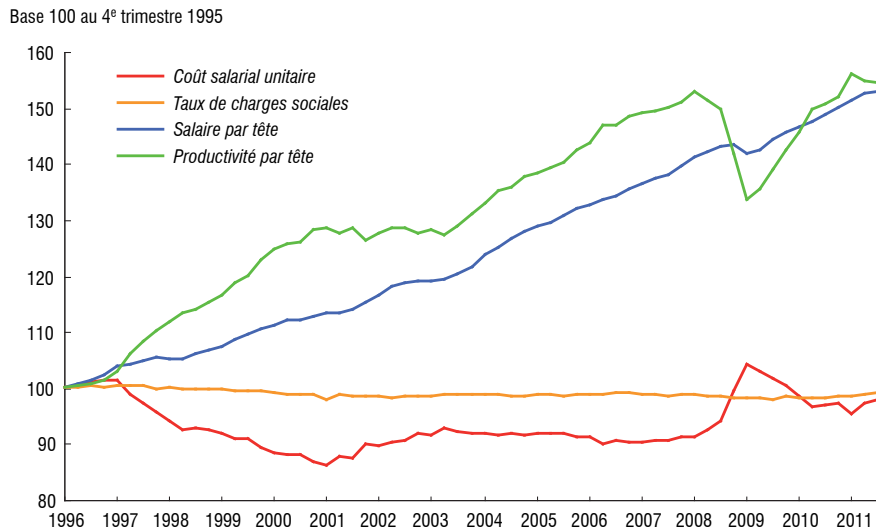
2.5.2. Une légère hausse des coûts salariaux unitaires en 2011 a fait suite à la baisse liée à la crise

Durant la crise, la hausse des coûts salariaux unitaires (*graphique 7*) avait été sensible du fait de la chute de la production industrielle. En effet, alors que les salaires continuaient de progresser, les réductions d'effectifs ont été de moindre ampleur que celles de la production.

L'amélioration de la conjoncture économique après la crise a permis un repli des coûts salariaux unitaires. En effet, la reprise de l'activité industrielle a induit un phénomène de rattrapage important de la productivité du travail, surtout après des baisses d'effectifs qui, à partir de mi-2009, ont concerné les emplois directs et non plus seulement les postes d'intérimaires. Cette augmentation de la productivité du travail, conjuguée à une stabilité du salaire moyen par tête, a entraîné une baisse des coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière de - 3,2 % en 2010. Sur les douze derniers mois, du troisième trimestre 2010 au troisième trimestre 2011, le rattrapage de la productivité du travail a fléchi (+ 2,4 %) ce qui, avec la hausse des salaires, a conduit à une légère hausse des coûts salariaux unitaires (+ 1 %).

Graphique 7.

Évolution des coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière



Source : Insee.

2.6. Les investissements corporels et en R & D

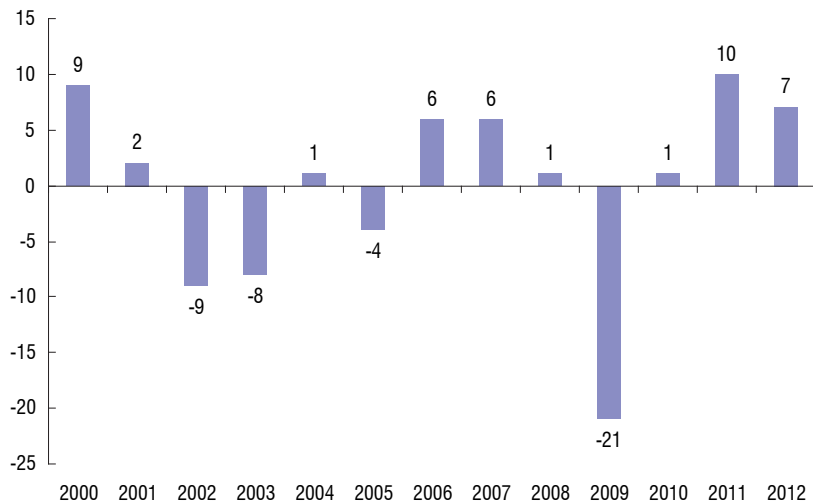
2.6.1. Les investissements corporels, un peu moins dynamiques que prévu en 2011

En début d'année 2011, l'investissement des entreprises avait retrouvé une certaine vigueur, avec le desserrement des conditions de crédit, l'amélioration des perspectives de demande et la nécessaire adaptation de l'appareil productif, repoussée pendant les deux années précédentes. Les industriels anticipaient alors un net redressement de leurs investissements (+ 14 % par rapport à 2010).

Mais, en octobre 2011, les chefs d'entreprises industrielles ont revu nettement à la baisse (trois points) leurs prévisions recueillies en juillet 2011, en raison du fléchissement des perspectives économiques. En janvier 2012, ils n'estimaient plus qu'à + 10 % la croissance de leurs investissements corporels en 2011 (*graphique 8*).

Graphique 8.

Évolution de l'investissement en valeur dans l'industrie manufacturière

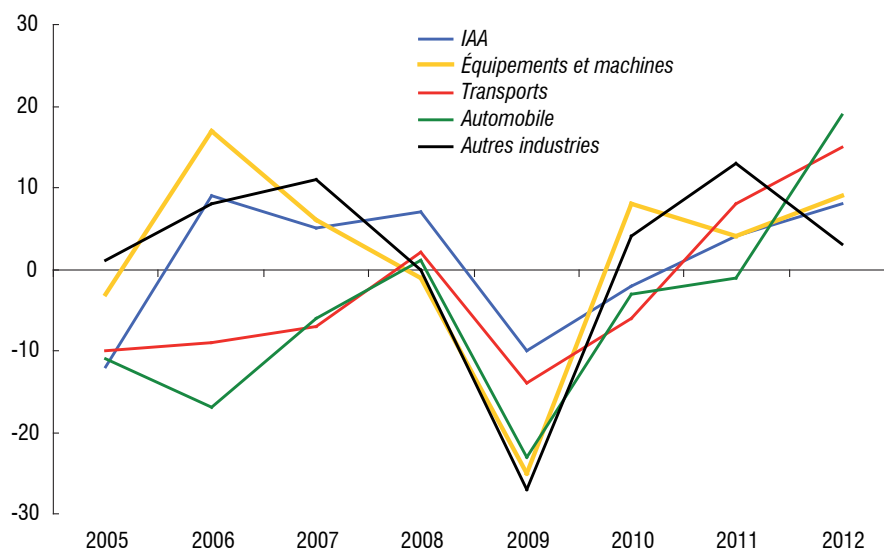


Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie (janvier 2012).

Cette croissance des dépenses d'équipement aurait été soutenue en 2011 dans les secteurs des autres industries (+ 13 %), tels que l'industrie chimique, le travail du bois et du papier, la fabrication de produits en caoutchouc, plastiques et autres produits minéraux non métalliques ainsi que la métallurgie (*graphique 9*). En revanche, dans le secteur automobile, l'investissement aurait reculé de 1 %.

Graphique 9.

Taux de croissance annuel de l'investissement en valeur selon le secteur d'activité



Source : Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie (janvier 2012).

Pour 2012, les industriels anticipent des dépenses d'équipement moins dynamiques : + 7 % par rapport à 2011. Les motivations d'investissement des industriels ne semblent pas avoir été modifiées par la crise : elles restent très stables par rapport aux années antérieures. La part des investissements destinés au renouvellement des équipements (28 % en 2011) se place devant la modernisation et la rationalisation des équipements (23 %).

2.6.2. Le CIR a amorti l'impact de la crise sur l'effort de R & D des entreprises

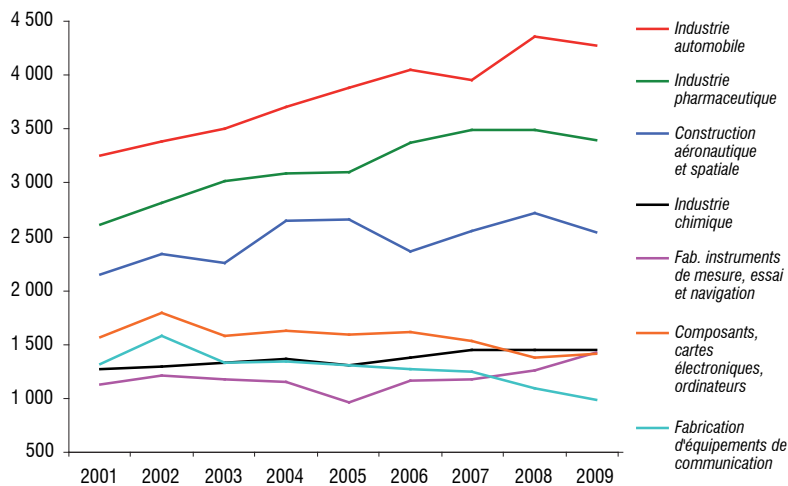
En dépit de la crise économique et financière, les entreprises ont poursuivi leur effort de recherche. En 2009, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'est établie à 26,3 milliards d'euros, soit une croissance de 1,8 % en volume après + 1,5 % en 2008. Toutefois, les dépenses destinées aux branches industrielles ont stagné. En 2010, la DIRDE progresserait plus modestement (+ 0,5 % en volume) et atteindrait 26,7 milliards d'euros.

La répartition de la DIRDE dans les principales branches de recherche (*graphique 10*) témoigne d'une concentration importante. Trois branches regroupent en effet près de 40 % des dépenses de recherche :

- l'industrie automobile, 16 % de la DIRDE en 2009, demeure la première branche de recherche, même si la DIRDE y a fléchi de 2,6 % en volume ;
- l'industrie pharmaceutique regroupe 13 % de la DIRDE et se maintient à la deuxième place ;
- la construction aéronautique et spatiale, qui concentre 10 % de la DIRDE, a réduit ses dépenses de 7 % en volume en 2009.

Graphique 10.

Principales branches portant l'effort de R & D



Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette constance de l'effort d'investissement des entreprises est appréciable, car les dépenses de recherche des entreprises sont habituellement très procycliques. Le CIR n'y est sans doute pas étranger.

En pleine crise économique, le CIR, simplifié et amplifié en 2008, a été un outil qui a fortement contribué à amortir la diminution de la dépense de R & D des entreprises et la délocalisation des centres de R & D. Le tableau 2 présente la distribution sectorielle des dépenses déclarées par les entreprises et du montant de CIR correspondant pour l'année 2009. Les deux premières colonnes sont directement issues des déclarations de CIR : elles comptabilisent donc une part importante de CIR dans le secteur des « holdings », du fait des groupes fiscalement intégrés (la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R & D). De même, certaines filiales spécialisées en R & D sont classées dans le secteur d'activité « Services de R & D », ce qui minore, encore une fois, les dépenses des secteurs auxquels appartient réellement ces groupes. Les deux dernières colonnes présentent les chiffres du CIR après correction de ces deux effets.

Tableau 2.

Distribution des bénéficiaires, des dépenses déclarées et du CIR par activité

Activité	Distribution selon la classification des déclarations		Distribution après réaffectation des secteurs holdings et R & D	
	Dépenses déclarées	CIR	Dépenses déclarées	CIR
Industrie manufacturière	59,4	66,2	70,1	65,7
Pharmacie, parfumerie, produits entretien	6,5	3	15,7	13,1
Industrie électrique et électronique	14,7	7,5	16	17,2
Industrie automobile	10,2	5,5	10,4	6,7
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	7,2	3,4	7,4	6,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	4,8	3,4	5,3	5,8
Industrie mécanique	3,4	2,2	3,6	4,1
Textile, habillement, cuir	2,5	1,7	2,5	2,6
Autres industries manufacturières	7	4,6	9,1	9,7
Gestion des holdings industriels *	3	34,9	0,0	0,0
Services	39,5	33,3	28,1	32,3
Conseil et assistance en informatique	9,6	9,2	9,6	11,3
Services d'architecture et d'ingénierie	7,3	4,3	8,3	9,3
Services de télécommunications	1,3	1,2	1,3	1,2
Services bancaires et d'assurances	1,2	2,9	1,2	1,4
Recherche et développement	13,2	4,6	0,4	0,5
Autres services	6,9	11,1	7,3	8,8
Autres secteurs	1,1	0,5	1,9	2,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

* Pour les groupes fiscalement intégrés, la holding reçoit la totalité du CIR des filiales qui effectuent la R & D et remplissent une déclaration. Les groupes concernés et qui sont comptabilisés sur cette ligne appartiennent essentiellement au secteur manufacturier (automobile, pharmacie...).

** « agriculture, sylviculture et pêche », « bâtiments et travaux publics » et activités non indiquées (0,1%).

Source : rapport PME d'OSEO, édition 2011, base GECIR mai 2011, MESR-DGRI-C.

L'industrie manufacturière a bénéficié des deux tiers du CIR en 2009. Les deux premiers secteurs restent, de loin, la pharmacie et l'industrie électrique et électronique, loin devant le secteur de l'automobile.

2.7. Les résultats des entreprises industrielles

2.7.1. Le taux de marge des entreprises industrielles s'est redressé en 2010

En 2010, après deux exercices difficiles en 2008 et 2009, la reprise a été soutenue dans l'industrie manufacturière : alors que le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises a augmenté de 5,3 % (tableau 3), celui des entreprises de l'industrie manufacturière a progressé de 8,9 %, permettant de combler partiellement la contraction de l'activité en 2009. Il est vrai que cette contraction avait été plus forte dans l'industrie, avec un recul de 14,0 % du chiffre d'affaires contre 8,4 % pour l'ensemble des entreprises. La reprise de l'activité dans l'industrie est nettement moins marquée pour les PME, leur chiffre d'affaires ne s'accroissant que de 3,2 % en 2010.

La reprise a été soutenue par les exportations : en 2010, le chiffre d'affaires à l'exportation des entreprises de l'industrie manufacturière a augmenté de 10 % (contre 9 % pour l'ensemble du chiffre d'affaires de ces entreprises), de sorte que leur taux d'exportation a progressé, passant de 33,5 % à 34,3 % entre 2009 et 2010. Ce soutien de l'activité par les exportations explique le moindre dynamisme des PME, dont le taux d'exportation est beaucoup plus faible.

La valeur ajoutée des entreprises de l'industrie manufacturière a progressé à un rythme équivalent à celui du chiffre d'affaires mais, là encore, la progression a été moins marquée pour les PME. En effet, les achats de marchandises et de matières premières se sont accompagnés d'un déstockage de la production antérieure. Ainsi, les consommations intermédiaires ont été limitées.

Tableau 3.

Les résultats des entreprises industrielles

En %	Industrie manufacturière		Ensemble des entreprises	
	2009	2010	2009	2010
Variation du chiffre d'affaires (CA)	-14	8,9	-8,4	5,3
<i>dont PME</i>	-10,7	3,8	-6,3	3,2
Variation du CA à l'export	-12,9	10,3	-12,3	9,6
<i>dont PME</i>		9,5		10,6
Taux d'export	33,8	34,2	17,8	18,5
<i>dont PME</i>		10,0		19,3
Variation de la valeur ajoutée	-8,6	9,3	-4,3	5,4
<i>dont PME</i>	-9,8	3,9	-4,4	3,3
Variation des charges de personnel	-2,0	1,3	-0,7	2,8
<i>dont PME</i>		2,3		3,0
Variation de l'EBE	-31,9	52,9	-15,1	16,6
<i>dont PME</i>		15,8		7,5

Note de lecture : les calculs de variation des tableaux sont effectués sur un échantillon d'entreprises présentes sur les deux exercices 2008 et 2009 (population cylindrée) ; ce n'est pas le cas des ratios présentés dans les graphiques, calculés chaque année avec l'ensemble des bilans disponibles.

Champ : entreprises de l'industrie manufacturière, définies au sens de la LME, ayant remis leur bilan en 2009 et 2010.

Source : Banque de France, direction des entreprises - base FIBEN, données disponibles début novembre 2011.

La réactivité des entreprises de l'industrie manufacturière pendant la crise leur a procuré des gains de productivité dont elles ont tiré avantage en 2010 en limitant la hausse des charges de personnel (+ 1,3 % contre + 2,8 % pour l'ensemble des entreprises), notamment par le recours à l'intérim. Combinée à la baisse des impôts sur la production liée à la fin de la taxe professionnelle, la maîtrise des coûts a permis une forte hausse (+ 52,9 %) de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et, partant, du taux de marge. Celui-ci s'est accru de huit points, atteignant 25,3 %. Pour les PME, l'accroissement n'a été que de deux points, le taux de marge repassant au-dessus de 21 % (graphique 11a).

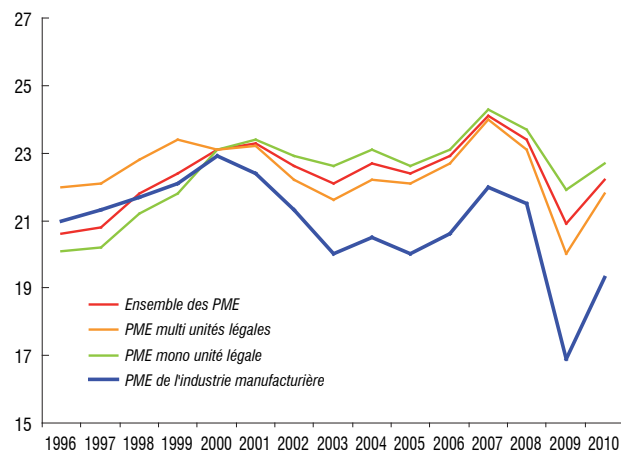
2.7.2. Les performances des PME industrielles s'améliorent mais restent fragiles

Si les indicateurs de performance des PME de l'industrie manufacturière se sont améliorés, la question de leur niveau à long terme demeure. Ces performances ne reflètent qu'un rétablissement après la crise. Le taux de marge des PME de l'industrie manufacturière a, en effet, décroché depuis les années 2000 et ne parvient pas à rattraper son niveau historique. De même, leur rentabilité économique nette s'est redressée en 2010, mais reste loin du niveau de près de 10 % atteint à la fin des années 90 (*graphique 11b*). La rentabilité financière nette, qui a davantage augmenté, semble avoir bénéficié en 2010 d'un effet de levier lié au faible coût de l'endettement. Celui s'est d'ailleurs sensiblement accru en 2010 pour les PME de l'industrie manufacturière (+ 5,0 % contre + 1,5 % pour l'ensemble des PME).

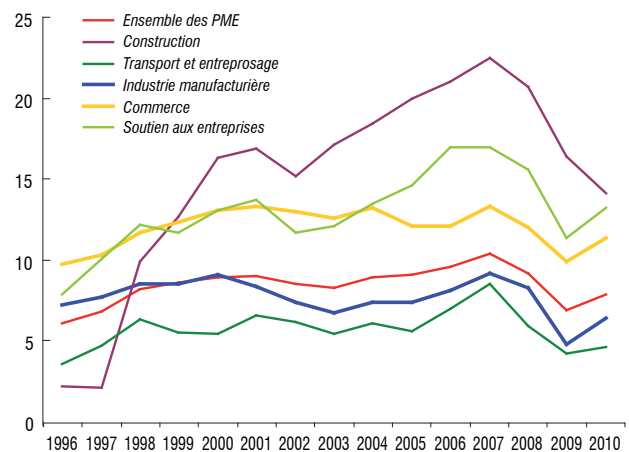
Graphique 11.

Performances des PME industrielles en 2010

a. Taux de marge (EBE/VA)



b. Rentabilité économique nette (EBE/Capital d'exploitation)



Note : les bilans comptables n'étant pas encore tous disponibles pour l'exercice 2010, la comparaison entre 2009 et 2010 repose sur un échantillon d'entreprises présentes sur ces deux exercices, cela explique les deux derniers points particuliers de chaque graphique.
Champ : PME définies au sens de la LME.

Source : Banque de France, direction des entreprises- base FIBEN, août 2011.

Note : cf. graphique a.
Champ : PME définies au sens de la LME.

2.7.3. La situation de la trésorerie s'est fortement dégradée au second semestre 2011

Encore favorable au début de 2011, la situation de la trésorerie dans l'industrie était jugée difficile par les industriels au second semestre. Les résultats d'exploitation avaient fortement baissé, bien que toujours jugés à un niveau convenable.

C'est surtout sur l'évolution des conditions du financement de l'activité que les évolutions futures paraissent les plus préoccupantes. Les marges payées sur les crédits bancaires se sont accentuées. L'enquête de décembre 2011 de Coe-Rexecode auprès des trésoriers des grandes entreprises françaises révèle une nette dégradation de leur opinion sur les conditions de crédit. Les recherches de financement sont jugées quasiment aussi difficiles qu'à la fin de l'année 2008.

2.8. La situation des filières industrielles

Les États Généraux de l'Industrie, en engageant le renouveau industriel de la France par l'adhésion et la mobilisation de tous les partenaires socio-économiques, ont – entre autres – revalorisé la notion de filière industrielle, avec la volonté de mieux localiser en France une part significative des chaînes de valeur, d'améliorer, notamment, les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants, et de donner des ambitions et une visibilité de long terme là où elle faisait par trop défaut. Depuis, tous les discours de politique industrielle font leur place aux filières, au-delà des autres aspects d'une politique industrielle forte.

L'ensemble des douze comités stratégiques de filière mis en place pour conduire les réflexions sur les filières identifiées comme prioritaires ont fait le constat de la nécessité de travailler plus étroitement entre secteurs, pour faire face aux nombreux défis auxquels les filières sont confrontées et tirer parti des opportunités qui s'ouvrent en termes de nouveaux marchés. Si elle doit permettre de gagner en compétitivité, l'organisation en filière vise aussi à établir de façon durable et concertée des relations gagnant-gagnant entre donneurs d'ordres et sous-traitants. La structuration en filières « marchés » permet aussi de créer, chaque fois que possible, les conditions d'une mutualisation de moyens interentreprises sur certains domaines.

Sont présentés ci-dessous quelques données et éléments généraux sur les différentes filières représentées par les comités stratégiques. Le troisième chapitre de ce rapport n'a pas vocation à reprendre l'exhaustivité des travaux de chacun des comités stratégiques de filière, mais s'attachera cependant à en proposer une synthèse, notamment sous la forme de propositions opérationnelles.

La situation de l'industrie aéronautique.

Le secteur aéronautique français constitue pour l'industrie une activité stratégique, tant par son importance économique (36,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires) que par ses retombées, et à certains égards son caractère dual. Il emploie plus de 250 000 personnes (emplois directs et indirects) et s'inscrit dans un marché mondial qui devrait atteindre quelque 3 200 milliards d'euros entre 2010 et 2029. L'industrie aéronautique est la première industrie exportatrice et a représenté près de 11% des exportations françaises en 2010 (excédent commercial de 18 milliards d'euros en 2010).

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Le manque d'ETI- Le financement des cycles longs chez les PME	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Une forte intensité de R & D mobilisée par les entreprises- La première industrie exportatrice
MENACES <ul style="list-style-type: none">- L'arrivée de nouveaux acteurs mondiaux (Brésil, Russie, Chine)- La disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée- Les besoins de financement long terme de la filière- Une mutation organisationnelle qui n'est pas totalement achevée- La capacité à soutenir l'important pic de cadences annoncé- L'attractivité des métiers moins qualifiés	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- L'attractivité des métiers plus qualifiés- La rupture technologique imposée par des enjeux environnementaux et les demandes des clients en termes de coûts d'exploitation- La croissance très forte de la demande

La situation de l'industrie automobile.

L'industrie automobile représente 220 000 emplois en France en 2010, pour plus de 2 300 000 emplois induits (y compris industrie automobile). C'est une industrie qui a exporté pour près de 40 milliards d'euros en 2010, mais dont la balance commerciale est désormais négative (près de 43 milliards d'euros d'importations dans le même temps).

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Une forte dépendance de la filière française au marché européen et un tissu de PME fragiles- Une faiblesse des constructeurs nationaux sur les « véhicules haut de gamme »- Des coûts de production élevés et un dialogue social difficile- Des surcapacités au niveau européen- Des stratégies mondiales de concurrence interne entre sites- Les centres de décision des constructeurs de la filière véhicules lourds sont situés hors de France	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Une forte capacité d'innovation- La présence de grands organismes publics de recherche, de nombreux laboratoires publics, et un ensemble de pôles de compétitivité- Des constructeurs et équipementiers de taille internationale- Le positionnement des constructeurs sur les véhicules « décarbonés »- La position de « leaders » des constructeurs Renault et PSA sur les VUL, avec les premières places du marché européen
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Des perspectives à la baisse en 2012 en Europe, qui favorisent la « guerre des prix » et pèsent sur les marges- Le marché français, après 3 exercices exceptionnels, devrait connaître un recul sensible en 2012- Des inquiétudes sur l'offre de financements, alors que 2/3 sont vendus à crédit- Des hausses de matières premières, difficiles à répercuter au sein de la filière et jusqu'au consommateur final- Un marché européen poids lourds qui se contracte	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- L'accord européen au conseil compétitivité de mai 2010 qui entérine la volonté de travailler sur les véhicules décarbonés, accord renforcé lors du sommet US/UE de fin novembre 2011- Une filière véhicules lourds très présente, occupant une part de marché importante en France- Un marché mondial en forte croissance- Une démarche de structuration de la filière, qui est engagée, et des outils collectifs, notamment le FMEA, mais aussi les Pôles de compétitivité, et les ARIA qui permettent d'accompagner les « rang 2 et plus »

La situation de l'industrie des biens de consommation.

Les industries de biens de consommation correspondent à un périmètre large et diversifié de 61 branches d'activité regroupant les équipements de la personne, l'équipement de la maison, les produits de loisirs et les emballages. Les entreprises du secteur, au nombre de 21 000, représentent un chiffre d'affaires de 57,7 milliards d'euros en 2009. Elles emploient 455 000 personnes.

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Un tissu de PME fragiles- Les difficultés de financement des projets innovants et un moindre recours au design que dans les pays concurrents- Des relations déséquilibrées avec les distributeurs- La faible attractivité des métiers	FORCES <ul style="list-style-type: none">- L'appartenance à l'histoire et au patrimoine culturel français- Des marques, une image et une créativité reconnues en France et dans le monde- Des leaders mondiaux- Des savoir-faire d'excellence
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Un secteur caractérisé par de nombreuses industries de main-d'œuvre, concurrencées par les pays à bas salaires- Une exposition croissante aux contrefaçons- La hausse des matières premières	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Des stratégies de relocalisation d'activités de production- Des marchés internationaux accessibles par la création et l'innovation- Les nouvelles tendances de consommation

La situation de l'industrie de la chimie et des matériaux.

Les entreprises, qui relèvent du champ des quatre fédérations professionnelles autour duquel ce comité stratégique est organisé, génèrent un grand nombre d'emplois tant de manière directe (de l'ordre de 350 000) qu'indirecte (estimés à environ 1 million), sans compter ceux existant au sein des branches qu'elles alimentent, et réalisent un chiffre d'affaires important autour de 120 milliards d'euros (entre 20 % et 60 % d'export).

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Compétitivité insuffisante (coût et non-coût)- Taille sous-critique et dispersion des sites industriels- Faible nombre d'ETI- Manque de grands leaders français clairement identifiés- Image insuffisamment valorisée- Faible attractivité des métiers- Manque de cohésion entre les acteurs de la filière, malgré des évolutions récentes- Faiblesse des aides publiques aux investissements industriels	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Certains secteurs en position dominante (chimie : 2^e rang européen, 5^e rang mondial)- Maillon essentiel de la chaîne industrielle- Une énergie d'origine nucléaire sécurisée et à coût raisonnable- Compétences et personnel qualifié- Capacité d'innovation et densité de présence R & D publique/privée- Savoir-faire scientifique et technologique (présence de leaders technologiques)- PME agiles et innovantes sur tout le territoire
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Affaiblissement des secteurs clients en France et en Europe- Une forte exposition aux risques liés à la rareté, à la disponibilité et au coût des matières premières- Accroissement constant du poids des réglementations (en France et en Europe) et une application parfois drastique du principe de précaution	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Une filière qui répond aux enjeux sociétaux du 21^e siècle (Énergie, Alimentation, Eau, Mobilité, Urbanisation ...)- Nouveaux marchés porteurs : recyclage, produits bio-sourcés (France : 1^{er} producteur de matières agricoles en Europe), matériaux innovants...- Prise de conscience du caractère structurant de la filière pour la réindustrialisation et l'économie verte- Création et/ou mise en place de plates-formes industrielles et de clusters- Forte demande dans les zones émergentes

La situation de l'industrie ferroviaire.

L'industrie ferroviaire, de par ses compétences technologiques et son rayonnement international, et après une année 2010 exceptionnelle en termes de chiffre d'affaires, est placée - après celles de la Chine et de l'Allemagne - dans les trois premières mondiales : elle représente un chiffre d'affaires de 4,1 milliards d'euros pour 21 000 emplois (hors activités SNCF et RFF).

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Le manque d'ETI et la fragilité du tissu de PME- Une coopération industrielle qui peut être renforcée- Une mauvaise maîtrise des délais de livraison- Des difficultés à fiabiliser les matériels avant leur mise en service	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Des dynamiques respectives et successives du TGV, TER et Tramway sur le marché national- La maîtrise des compétences techniques sur l'ensemble des segments- La présence de champions nationaux, leaders mondiaux dans le matériel roulant, la signalisation ou l'infrastructure
MENACES <ul style="list-style-type: none">- La montée en puissance spectaculaire de la Chine- L'agressivité croissante sur le marché mondial de pays asiatiques- Les graves incertitudes sur le financement des programmes structurants- L'endettement accéléré du système ferroviaire français	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- La volonté politique forte de soutien à l'innovation- La volonté politique forte de mettre en œuvre des grands projets structurants- Un marché mondial avec un taux de croissance annuelle supérieure au taux de croissance du PIB mondial- La régénération du réseau en œuvre depuis les années 1970

La situation de l'industrie navale.

L'industrie navale, pour les marines marchande, de défense, de pêche ou de recherche, et pour la navigation fluviale, représente en France 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois¹⁵. Cet ensemble se situe au sixième rang mondial et au deuxième rang européen du marché global civil et militaire. Les chantiers français se sont spécialisés dans la construction des unités les plus complexes (forte valeur ajoutée) : paquebots, navires à passagers et navires militaires. Ce savoir-faire peut aussi s'appliquer aux domaines de l'offshore, en particulier les énergies marines renouvelables, et du nautisme.

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Une image d'une industrie déclinante- Une réglementation administrative ne tenant pas suffisamment compte des spécificités- Une filière industrielle encore insuffisamment structurée	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Des technologies innovantes et des sous-filières très performantes (matériaux, électrotechnique, électronique)- Des leaders mondiaux dans des domaines d'excellence- Une présence forte sur des segments à haute valeur ajoutée- Des marchés à l'export importants
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Des distorsions de marché au niveau international- Un déséquilibre entre les différents acteurs de la filière- Une attractivité moindre pour les jeunes	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Les nouvelles réglementations internationales- La recherche de nouvelles sources d'énergie- L'exploitation des océans

La situation des éco-industries.

Il y a aujourd'hui consensus autour de la définition des éco-industries, définition adoptée par l'OCDE et EUROSTAT : « les entreprises qui produisent des biens et services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire, corriger les atteintes à l'environnement ». Avec les « activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles », on compte près d'un million d'emplois en 2008, auxquels s'ajoutent 146 000 emplois pour le bâtiment à faible impact environnemental, soit un total de 1,1 million d'emplois pour la filière.

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Une faible pénétration des marchés vers la Russie, l'Asie, l'Amérique du Nord et du Sud, et même l'Europe de l'Est.	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Une présence significative en Europe de l'Ouest et en Afrique du Nord- Un modèle français de gestion déléguée qui s'est exporté, une activité export de la filière importante
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Une compétition mondiale exacerbée depuis une décennie autour de la croissance verte- Des acteurs puissants ayant fait de cette activité un axe majeur de leur stratégie de développement : Allemagne, Corée du sud, Chine, USA, Brésil, Inde, Europe du Nord	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Une mobilisation importante de nombreux acteurs, notamment locaux (régions, départements, villes, ONG, syndicats de salariés), mais aussi institutionnels- La structuration récente de l'appareil export français- Le fort potentiel de croissance de ces marchés au plan international- Sur le marché français, le potentiel de développement et d'emploi conforté par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

¹⁵ L'industrie parapétrolière et paragazière offshore (malgré le peu de ressources pétrolières françaises) pèse 9,4 G€ et 29 000 emplois, ce qui la place au 2^e rang mondial.

La situation de l'industrie agroalimentaire.

Première industrie française et deuxième industrie agro-alimentaire européenne, derrière l'Allemagne, avec près de 15 % du chiffre d'affaires européen et 10 % de l'effectif, l'industrie agro-alimentaire représente 143 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010 et près de 477 000 emplois. Elle est le deuxième contributeur à la balance commerciale française.

FAIBLESSES

- Une image négative auprès du consommateur et des médias
- Un secteur jugé peu attractif (notamment par les jeunes)
- Une concentration aval très forte distordant les relations et des politiques de prix toujours plus basses

FORCES

- De grands champions reconnus internationalement
- Un rôle majeur dans l'aménagement du territoire : 70 % des produits alimentaires consommés en France sont produits sur place
- Des valeurs alimentaires françaises et un savoir-faire reconnu avec une diversité des produits et un art culinaire de premier ordre
- Des marques fortes porteuses d'innovations aux côtés de produits traditionnels

MENACES

- Un secteur devenu variable d'ajustement dans la consommation des ménages
- La volatilité des matières premières agricoles d'une ampleur beaucoup plus forte
- Une innovation plus risquée que dans d'autres secteurs du fait de l'impossibilité de protéger les recettes

OPPORTUNITÉS

- Les besoins alimentaires d'une population mondiale en croissance très forte
- L'évolution des modes de consommation, notamment dans les pays développés (circuits courts, développement durable...)

La situation de l'industrie des technologies de santé.

Les industries de santé constituent un secteur stratégique dont le poids économique et le potentiel de croissance sont importants. Elles rassemblent autour de l'objectif commun de santé le médicament humain et à usage vétérinaire (CA de 52 milliards d'euros ; 110 105 emplois directs en 2010), le dispositif médical (CA de 15,7 milliards d'euros ; 54 857 emplois directs en 2010) et le diagnostic *in vitro* (CA de 1,7 milliard d'euros ; 10 000 emplois directs en 2010). La spécificité de la filière réside dans l'hétérogénéité des entreprises qui la composent et dans ses liens étroits avec la recherche publique. Aux côtés de grands groupes nationaux et internationaux coexistent une multitude de PME/ETI aux grandes potentialités de recherche et d'innovation. Pour l'année 2010, le solde de la balance commerciale de médicaments s'établit à + 7 milliards d'euros tandis que le solde de la balance commerciale nationale est déficitaire de 51 milliards d'euros.

FAIBLESSES

- Peu de liens entre industriels de la filière
- Peu de données consolidées sur les contours de la filière
- Du fait du déficit des comptes sociaux, fortes mesures de régulation sur les produits de santé
- Complexité administrative
- Un différentiel de prix important entre les pays développés et pays émergents
- Plus grandes difficultés de prise en compte de l'innovation
- Productivité de la recherche plus faible

FORCES

- Un savoir-faire et des technologies françaises de pointe
- Un dynamisme très positif des entreprises françaises participant à l'écosystème « santé », innovantes et spécialisées par ailleurs
- Des champions nationaux dans la pharmacie, le médicament vétérinaire et dans le diagnostic
- Le système de santé français, la qualité de la recherche fondamentale et de la médecine
- Un tissu diversifié de jeunes pousses de PME
- Le CIR à pérenniser

MENACES

- Des contraintes de plus en plus fortes pesant sur les industriels, avec poursuite des plans d'économies ciblés sur la filière
- Un climat actuel défavorable à l'acceptation des bénéfices médicaux des nouvelles solutions de santé : reconnaissance plus difficile de l'innovation
- Lourdeur de la fiscalité spécifique
- Une concurrence internationale intense
- Passage dans le domaine public de brevets majeurs

OPPORTUNITÉS

- Les avancées scientifiques majeures des dernières années
- Les nombreuses attentes thérapeutiques non satisfaites
- L'élévation du niveau de vie, vieillissement et augmentation (+0,5% par an) de la population française
- Accès aux soins des pays émergents

La situation de l'industrie de la mode et du luxe.

L'industrie de la mode emploie aujourd'hui près de 130 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros. Par ailleurs, le chiffre d'affaires prévisionnel mondial du luxe s'élève en 2011 à 185 milliards d'euros : le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises françaises du luxe est estimé à 43 milliards d'euros en 2011, le marché français du luxe serait de 15 milliards d'euros, et, directement ou indirectement, seraient employées environ 170 000 personnes à la fabrication d'articles de luxe en France.

FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Un tissu très dense de TPE qui reste fragile	FORCES <ul style="list-style-type: none">- Un savoir-faire français unique au monde- Une puissance historique des marques- Des leaders mondiaux dans des domaines d'excellence- L'attractivité de Paris et des marques made in France
MENACES <ul style="list-style-type: none">- Une concurrence accrue pour le luxe par les Italiens et Suisses principalement, mais aussi par des nouveaux acteurs (USA, Chine)- La contrefaçon- La pérennisation de l'emploi, de la formation et donc de la qualification des professionnels	OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Une demande mondiale soutenue à long terme- Les outils pour favoriser les marques- La lutte contre la contrefaçon- Le renforcement de la créativité- De nombreuses externalités positives (tourisme, hôtellerie, ...)

La situation de l'industrie nucléaire.

La France est la deuxième puissance électronucléaire au monde derrière les États-Unis, la première en termes de retour d'expérience sur des réacteurs standardisés. Développée depuis cinquante ans, la filière nucléaire s'est inscrite profondément depuis trente ans dans son paysage industriel, et contribue puissamment à sa compétitivité par des coûts inférieurs d'environ 40 % à la moyenne européenne. Elle confère aussi à la France un avantage stratégique dans les négociations internationales sur la réduction des gaz à effet de serre, et un facteur d'indépendance énergétique et de stabilité très appréciable, alors même que la période récente a connu des fluctuations qui, en six mois, ont conduit les cours du baril de 145 \$ à 34 \$, avant de revenir aujourd'hui aux alentours de 100 \$. Le gouvernement a visé à renforcer la cohérence de la filière en associant plus étroitement ses parties prenantes industrielles à compter de l'été 2011.

Fukushima a cependant fait évoluer la donne politique et dans une moindre mesure économique. Si la croissance du marché mondial à long terme, déterminée largement par la Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis, ne paraît pas sensiblement remise en cause, les évolutions allemandes, et dans une moindre mesure italiennes et belges en Europe, conduisent à renforcer à la fois une plus grande dépendance globale de l'Europe en hydrocarbures (notamment en gaz), et à une accélération des efforts en faveur des énergies renouvelables, dont l'articulation avec les parcs de production d'électricité existants et avec les capacités de transport et de distribution nécessiteront des investissements massifs. Le renforcement mondial des exigences en termes de normes de sécurité devrait plutôt bénéficier aux opérateurs qui, comme en France, leur ont conféré le plus haut degré dans le monde.

La situation de l'industrie des STIC.

L'industrie des STIC (Services et Technologies de l'Information et de la Communication) emploie plus de 600 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 72 milliards d'euros en 2010. Certaines analyses prévoient un chiffre d'affaires de 129 milliards d'euros à l'horizon 2015, soit 5,5 % du PIB français. Les STIC sont aujourd'hui le principal facteur d'amélioration de la productivité des entreprises. Ils constituent également un levier majeur d'innovations et de création de valeur. Les STIC représentent ainsi une grande partie de la valeur ajoutée de la production industrielle (de 30 à 40 % de la valeur d'un produit industriel). Enfin, les STIC contribuent pour un quart de la croissance de l'économie française.

FAIBLESSES

- Des difficultés, par rapport aux États-Unis, à faire se développer de manière pérenne sur le territoire des acteurs d'envergure mondiale sur les services sur Internet
- Insuffisance d'investissement des entreprises dans les STIC
- Un réseau de recherche encore trop fragmenté
- Des mécanismes de financement encore insuffisamment structurés et inadaptés pour l'amorçage et le capital-risque
- Une baisse d'attractivité des métiers
- Un enseignement insuffisant dans le domaine des services informatiques et des logiciels

FORCES

- Des compétences et des capacités industrielles sur des éléments technologiques clés en France
- Infrastructures haut débit de qualité
- Des outils de financement pertinents (CIR, pôles de compétitivité, clusters Eureka, JEL...)
- Une infrastructure d'enseignement public et privé sur certaines composantes de la filière (télécommunications et électronique notamment) structurée et reconnue

MENACES

- Des segments industriels qui ont perdu du terrain ces dernières années
- Une compétition mondiale très intense sur l'électronique, les équipements de télécommunications et systèmes informatiques, les services de télécommunications et les services informatiques et logiciels

OPPORTUNITÉS

- Le numérique représente plus du quart de la croissance en France et 40 % des gains de productivité de l'économie
- Le renforcement des outils de déploiement des innovations dans les entreprises
- Le développement d'une recherche publique sur les domaines d'avenir

Les analyses et propositions relatives à chacune des filières

3.1. Le Comité Stratégique de la Filière Aéronautique¹⁶

Le champ de réflexion du Comité stratégique est la filière de construction aéronautique civile dans sa dimension industrielle, depuis l'approvisionnement matière jusqu'au traitement de fin de vie de l'aéronef. Le comité prend aussi en compte les aspects duales de la construction aéronautique. La crise économique a accéléré le déplacement du centre de gravité de la croissance mondiale vers les pays émergents, révélant des tendances déjà perceptibles depuis le début des années 2000. Le principal moteur de la demande ne se situe plus en Europe et en Amérique du Nord, mais en Asie-Pacifique. En effet, pour la décennie à venir, l'Asie aura un rythme de croissance de 8 % et l'Amérique latine de 4 %, quand les États-Unis et plus encore l'Europe connaîtront une croissance faible (de 2 % à 3 %), voire même une stagnation ou un recul.

Cela pose la question de la soutenabilité du modèle économique de l'aéronautique, du spatial et de la défense, dans lequel le découplage entre lieux de production et lieux de vente est très marqué : 70 % de la production sont exportés et 80 % de la production mondiale sont réalisés dans des pays ne représentant que 30 % de la demande.

Le CSF a concentré ses travaux autour de plusieurs thématiques, approfondies dans le cadre de groupes de travail qui ont abouti à des recommandations et propositions.

L'évolution des métiers, des compétences et de l'environnement social.

Le volet ressources humaines, englobant l'emploi et la formation, constitue un élément différenciant par rapport aux concurrents ou aux territoires étrangers. La formation dans le domaine aéronautique est longue et représente un investissement financier particulièrement élevé en comparaison à d'autres secteurs industriels.

Trois dossiers prioritaires identifiés :

- L'alternance, afin d'accroître de manière continue sur les prochaines années le nombre de jeunes alternants formés dans la profession (objectif de + 50 % entre 2010 et 2015), de faciliter les parcours de formation partagés donneurs d'ordres-PME et favoriser l'embauche des jeunes formés par la *supply chain*.
- Une étude sera menée dans le cadre de l'Observatoire des Métiers de la Métallurgie, visant à identifier et caractériser de manière précise les fragilités de la *supply chain* aéronautique en termes de compétences sur les années à venir (difficultés de recrutement, insuffisances de l'offre de formation...).
- Le développement des compétences des salariés en place dans les PME est une des conditions nécessaires à l'adaptation de la *supply chain*.

Le renforcement de la *supply chain* en France.

Afin d'apporter des réponses à cet enjeu, le groupe de travail oriente son action sur deux sujets spécifiques :

- Le déploiement du projet BoostAeroSpace, portail d'échanges aéronautique européen : GIFAS a décidé de financer le développement d'un pack de préparation au déploiement à destination des PME et ETI françaises. Ses objectifs sont de faciliter la compréhension des enjeux et de préparer la conduite du changement afin de donner une avance concurrentielle aux entreprises françaises en leur permettant d'assimiler plus rapidement les évolutions liées à l'introduction de ces nouveaux outils.
- Le déploiement d'un modèle « Lean Aéro », d'amélioration de la réactivité, de la qualité, de la compétitivité et des conditions de travail et de la pénibilité : il doit permettre d'améliorer les performances de la *supply chain* de façon notable en utilisant une méthode spécifique à l'aéronautique avec l'accord des partenaires sociaux. Il s'appuiera dans la phase d'exécution sur l'association Space.

¹⁶ Voir contribution complète page 97.

Financement long terme de la filière.

La filière est caractérisée par des besoins de financement à long terme, du fait de la longueur de ses cycles, qu'il s'agisse des investissements en capital ou des investissements d'activité (investissements en R & D et industriels). Les investisseurs doivent donc être prêts à accepter des ROI éloignés dans le temps.

Dans un contexte de durcissement des conditions d'accès des PME et ETI aux financements bancaires alors que les plans de charge des avionneurs et motoristes sont pleins, le groupe de travail estime qu'une action de pédagogie doit être engagée vis-à-vis du secteur bancaire, afin de lui présenter le fonctionnement de l'industrie aéronautique (pertinence des prévisions de production et de commandes, traduction en carnets de commandes, etc.).

En ce qui concerne la consolidation de la *supply chain* par fonds propres, le groupe estime que des outils dédiés ont été créés au niveau national, tandis que des actions ont été initiées en région avec la mise en place de fonds rapidement mis en œuvre. L'ensemble de ces outils apporte une réponse appropriée à la consolidation de la *supply chain* dans la majorité des cas pour les PME et ETI. Par contre, la création d'un fonds d'ancrage stratégique pour des opérations d'envergure au niveau national voire européen a été évoquée.

L'intérêt des avances remboursables de la DGAC mises en œuvre par OSEO a été réaffirmé. Cet outil donne un effet de levier important car il permet de convaincre les banques qui se fient à l'analyse de la DGAC. Les interventions des Ministres de l'Industrie et des Transports, qui ont permis de débloquer la ligne de crédits correspondants, ont été saluées.

La R & T.

Le succès de l'industrie aéronautique française repose notamment sur sa capacité à proposer des produits à très haut contenu technologique, qui permettent aux opérateurs d'optimiser leurs investissements. Dans un contexte de durcissement de la compétition mondiale, la capacité à provoquer et exploiter des ruptures technologiques dans les produits et les processus devient un facteur clé pour la compétitivité de l'industrie aéronautique française.

Depuis juillet 2008, le Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC), qui regroupe l'ensemble des acteurs français du secteur du transport aérien (l'industrie aéronautique, les compagnies aériennes, les aéroports, l'ONERA, les institutionnels et ministères concernés), a pour mission de mettre en cohérence les efforts de recherche et d'innovation dans le domaine aéronautique, notamment pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

Le CORAC, qui a déjà établi la feuille de route technologique pour une stratégie de recherche ambitieuse et coordonnée autour de ces objectifs, est représenté au CSF par son Président. Des réunions d'information spécifiques ont été organisées pour les partenaires de la filière qui n'y sont pas directement impliqués. Sur le terrain, les trois pôles de compétitivité dédiés à l'aéronautique (Aerospace Valley, Astech, Pegase) et des pôles aux thématiques proches (EMC2) mobilisent la filière, notamment les PME, sur des programmes collectifs de recherche et développement. Les Instituts de recherche technologiques, EMC2 et AESE, en cours de mise en place dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, ont vocation à renforcer l'effort collaboratif de recherche

3.2. Le Comité Stratégique de la Filière Automobile¹⁷

La filière automobile rassemble les constructeurs automobile implantés sur le territoire, les équipementiers et fournisseurs de « rang 1 » ainsi que de très nombreuses PME et ETI de secteurs très divers (mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie, etc.) et dont une part de l'activité trouve un débouché dans l'automobile. Elle comprend également les constructeurs de « véhicules lourds », poids lourds, bus et autocars ainsi que les carrossiers, dont les problématiques sont relativement spécifiques.

Les distributeurs et réparateurs sont associés, tout comme les acteurs de la R & D, notamment les pôles de compétitivité et les grands organismes de la recherche publique (IFP, IFSTTAR).

Lors de la réunion du CSF Automobile du 4 juillet 2011, quatre thèmes de travaux ont été identifiés, et des groupes de travail associés décidés : R & D - technologies différenciantes ; Compétences ; Apprentissage et attractivité de la filière ; Internationalisation des entreprises ; Compétitivité et solidarité au sein de la filière.

¹⁷ Voir contribution complète page 101.

R & D et technologies différenciantes.

Dans la compétition internationale, la R & D et l'innovation sont des éléments différenciant majeurs. L'industrie automobile, notamment les constructeurs et les équipementiers de rang 1, se place au premier rang de la R & D nationale, notamment en termes de dépenses (DIRDE) et de prises de brevets. Ces efforts sont structurés autour de quatre pôles de compétitivité (MOV'EO, ID4car, Véhicule du Futur, LUTB), d'autres pôles (Systematic, I-trans, etc.) jouant également un rôle important. Les pouvoirs publics, notamment l'État, soutiennent fortement le secteur au travers du CIR, du Fonds Unique Interministériel des Pôles de compétitivité et du Programme Investissements d'Avenir (notamment au travers de 750 M€ pour le programme Véhicule du futur).

Il est important de veiller à placer l'ensemble de la filière, notamment les PME, au centre de ce dispositif en leur donnant une visibilité accrue sur les développements technologiques en cours et en les intégrant dans un réseau national, dépassant les territoires aujourd'hui couverts par les pôles « automobile ».

Les questions qui se posent aujourd'hui sont celles des axes de travaux à privilégier, de leurs coûts et quelles productions associées.

Compétences, apprentissage et attractivité de la filière.

La filière automobile a construit de longue date des savoir-faire très spécialisés, qui constituent l'un de ses atouts. Ces savoir-faire doivent être préservés et renouvelés pour faire face à l'introduction massive de nouvelles technologies dans la filière, qui touche tant les entreprises industrielles que la distribution/réparation. Or, comme l'ensemble de l'industrie, la filière est confrontée à un déficit d'attractivité, notamment auprès des jeunes, encore aggravé par la crise et le contexte de restructuration.

Avec la Charte GPEC signée en 2008, la filière s'est déjà dotée d'un outil, qui rassemble l'ensemble des acteurs, en particulier les partenaires sociaux.

En lien étroit avec le Comité de pilotage de la Charte, le Comité Stratégique de la Filière Automobile doit contribuer à la réflexion et à l'élaboration de propositions, en particulier dans le domaine de la formation.

Internationalisation des entreprises.

La filière automobile, engagée de longue date dans des évolutions structurelles profondes, a dû faire face aux effets brutaux de la crise financière de 2008/2009.

La filière automobile, notamment les sous-traitants, souffre directement de la réduction de la production automobile engagée depuis plusieurs années : de 3 500 000 unités (VP+VUL) assemblées en France en 2005, la production nationale est passée à 2 500 000 en 2008, avant de subir l'effet de la crise (2 000 000 en 2009) puis de remonter en 2010 à 2 200 000 unités. À horizon 2014, il est probable que le niveau de la production ne remontera pas au-delà de 2 400 000 unités, en fonction du succès des stratégies des constructeurs.

Si les constructeurs et les grands équipementiers poursuivent leur déploiement à l'international en tirant partie du retour à la croissance des marchés émergents, le marché européen, notamment le marché français, reste le débouché quasi exclusif de certaines entreprises de la filière française (essentiellement des PME et PMI) qui subissent directement l'impact de la contraction des ventes.

Une plus grande ouverture à l'international de celles-ci représente une opportunité de préserver leurs capacités. Là encore, la taille critique est un élément déterminant de la capacité des acteurs industriels à l'internationalisation.

Compétitivité et solidarité au sein de la filière.

Les États Généraux de l'Automobile et la mise en place de la PFA, ont conduit à une première évolution de la filière, avec notamment la définition d'un cadre, le Code de performance et de bonnes pratiques, pour améliorer la relation entre donneurs d'ordres et fournisseurs, dans l'objectif d'améliorer sa compétitivité globale. La filière automobile a ainsi été la première à mettre en place un tel code et un dispositif de médiation.

Grâce à la PFA, la situation, issue de plusieurs années de tension, a évolué favorablement. Il reste toutefois encore à faire et le Comité doit poursuivre son rôle de « garant » de la poursuite du processus engagé, avec l'implication de l'ensemble des acteurs.

Si cette évolution des relations constitue un élément important, elle ne peut suffire à elle seule à améliorer la compétitivité globale de la filière, dont l'ensemble des acteurs est confronté de longue date à une modification de sa structure même, amplifiée par les difficultés conjoncturelles.

La compétitivité globale de la filière dépend aussi des coûts de production en France, notamment du coût du travail ; élément qui peut conditionner le choix d'un site industriel pour des productions confrontées à un environnement concurrentiel fort.

Véhicules industriels.

Compte tenu des particularités de ce secteur d'activité, la mise en place d'un groupe de travail « véhicules industriels » a été proposé pour adresser les problématiques spécifiques aux acteurs industriels de ce secteur.

CSF Automobile, PFA et Charte Automobile.

La Plateforme de la filière automobile, organe de concertation, de réflexion et de mise en commun de moyens des acteurs industriels de la filière automobile, et la Charte automobile peuvent, par les travaux qu'elles ont réalisés, alimenter les différents groupes de travaux. Par ailleurs, les actions qui sont proposées par le CSF Automobile peuvent trouver un écho au sein de ces deux instances.

3.3. Le Comité Stratégique de la Filière des Biens de Consommation¹⁸

3.3.1. Situation et problématiques de la filière

Les industries de biens de consommation correspondent à un périmètre large et diversifié de 61 branches d'activité regroupant les équipements de la personne, l'équipement de la maison, les produits de loisirs et les emballages. Les entreprises du secteur, au nombre de 46 000, représentent un chiffre d'affaires cumulé de 84 milliards d'euros en 2009. Avant tout des TPE pour plus de 30 % d'entre elles, elles emploient 401 000 personnes à temps plein¹⁹.

Il s'agit d'un secteur d'industries créatives qui disposent d'atouts bien identifiés, tirés de la culture, de l'histoire économique et de la structure industrielle de la France. Ce secteur est caractérisé par la présence de nombreuses industries de main-d'œuvre, confrontées à la concurrence des pays à bas salaire et aux délocalisations (poids des coûts salariaux et des charges sociales). Les industries des biens de consommation souffrent souvent de relations déséquilibrées avec la distribution et les donneurs d'ordres en général. Enfin, la plupart des secteurs relevant des industries des biens de consommation sont concernés par de nombreuses réglementations, environnementales et sanitaires notamment.

Création, innovation, et développement à l'international sont des facteurs de croissance sur lesquels les entreprises françaises des biens de consommation et spécialement les marques s'appuient pour augmenter leurs parts de marché voire, pour certaines d'entre elles, acquérir une position dominante sur ces marchés internationaux.

Toutefois l'intensité de la R & D et le recours au design et au marketing apparaissent encore assez faibles dans cette filière : l'investissement en R & D représentait 1 % du chiffre d'affaires en 2009²⁰.

3.3.2. Enjeux et orientations stratégiques

Pour redynamiser le secteur des biens de consommation en réponse à la mutation des modes de consommation et faire face à la concurrence internationale, plusieurs enjeux ont été identifiés par le CSF, dont la vice-présidence est assurée par Jean-Claude RICOMARD :

- reconnaître la valeur du Fabriqué en France et sortir de la dialectique délocalisation-relocalisation par des

¹⁸ Voir contribution complète page 105.

¹⁹ Sources ESANE - INSEE.

²⁰ Sources ESANE - INSEE.

- stratégies de *sourcing* adaptées tenant compte des coûts complets incluant l'ensemble des externalités et des contraintes induites ;
- adapter l'offre aux attentes des consommateurs et anticiper les nouvelles tendances en matière de consommation ;
 - développer une offre compétitive, innovante pour faire face à la concurrence internationale, en particulier des pays à bas coût de salaire et développer de nouveaux marchés ;
 - adopter de nouvelles stratégies permettant une différenciation de leur offre en recourant à l'innovation sous toutes ses formes, en matière d'organisation de la production et de distribution, à une approche design et écoconception, marketing...

Le CSF a déterminé trois orientations stratégiques : aider les entreprises à mieux prendre en compte le consommateur ; développer une offre compétitive, innovante et reconnue pour faire face à la concurrence internationale et développer de nouveaux marchés ; améliorer l'écosystème autour de l'entreprise.

3.3.3. Les trois groupes de travail mis en place ont permis d'avancer des propositions d'actions

Le groupe de travail « Relations avec le consommateur », piloté par Loïc ARMAND, a analysé les nouveaux développements de la relation client et a fait des propositions pour mieux prendre en compte cet enjeu au sein des entreprises. Le groupe de travail « Relations avec les distributeurs », piloté par Stéphane LAFLECHE, s'est fixé pour objectif de faciliter les relations entre fournisseurs et distributeurs, au-delà des instances existantes comme la CEPC, pour construire de véritables partenariats dans la durée fondés sur des relations de confiance autour d'objectifs communs. Enfin, le groupe de travail « Fabriqué en France », piloté par Emmanuelle BUTAUD, a pour objectif à court terme de prendre position sur les recommandations du rapport d'Yves JEGO « En finir avec la mondialisation anonyme / La traçabilité au service du consommateur et de l'emploi », et de faire des propositions concrètes complémentaires pour la valorisation des produits français.

Des intervenants extérieurs ont été associés aux travaux en raison de leur expertise. Ces groupes de travail ont dégagé plusieurs pistes d'actions qui peuvent être rendues opérationnelles :

- Lancer des opérations pilotes sur l'éducation des consommateurs sur un certain nombre de groupes cibles (publics scolaires, acheteurs publics, distributeurs...) en liaison avec les associations de consommateurs, les fédérations professionnelles et le Conseil national de la consommation, sur les caractéristiques des produits : leur origine, le processus de fabrication, les savoir-faire mobilisés, les propriétés fonctionnelles, la qualité, la maîtrise de l'impact sur l'environnement, le niveau des standards sociaux respectés....
- Mettre en place un dispositif de collecte statistique sur le Fabriqué en France pour suivre à court et long termes les tendances par produit et par secteur : ce dispositif pourrait, par exemple, s'appuyer sur la relance de l'Observatoire du Fabriqué en France, initié en 2009 ;
- Inscrire une action expérimentale de contrôle de l'origine dans le programme 2012 de la DGCCRF, avant une opération de plus grande envergure en 2013 ;
- Fédérer les différents observatoires de la consommation pour mutualiser les travaux sur les tendances de consommation et les marchés, notamment des pays émergents, et pérenniser le travail effectué en 2011 par le Credoc sur l'évolution des modes de vie ; et mener une action d'accompagnement des entreprises, en particulier des PME, dans le décodage de ces tendances et leur prise en compte dans leurs stratégies individuelles, sur le modèle de l'action Idil pilotée par l'association Espace Textile.
- Soutenir la création de formations à la double compétence, technique et commerciale, dans une optique de relation B to C, et renforcer par ce biais la formation des vendeurs dans la distribution, pour une meilleure mise en valeur des produits.
- Mettre à disposition des PME des outils de facilitation de la démarche vers le consommateur, par l'extension du concept de la Boîte-à-outils Marketing et le déploiement de portails dédiés, en liaison avec l'Adetem.
- Soutenir le financement de l'innovation non technologique, en particulier le design, par des instruments financiers adaptés : crédit d'impôt innovation, aides OSEO au design.

3.4. Le Comité Stratégique de la Filière de la Chimie et des Matériaux²¹

Les industries du CSF « Chimie et Matériaux » constituent un écosystème complexe d'activités et de filières complémentaires. Leur compétitivité ne peut donc se concevoir qu'en prenant en compte tous les maillons de la chaîne, en amont comme en aval, et en travaillant à tous les niveaux de la chaîne de valeur, pour développer une stratégie de filière dont la vision et les objectifs sont bien partagés par tous les acteurs.

En s'inscrivant pleinement dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises, les membres du CSF « Chimie et Matériaux » se sont fixés prioritairement comme objectif de s'intéresser aux questions de compétitivité et de structure industrielle de la filière dans le but de lui donner un nouvel essor en termes de parts de marché et d'emploi. L'amélioration de sa compétitivité est fondamentale face à des pertes de parts de marché croissantes sur dix ans, aussi bien au sein de l'UE que vis-à-vis des pays émergents. Cet objectif leur paraît d'autant plus primordial du fait de la position centrale de la filière chimie-matériaux qui dessert la quasi-totalité des activités industrielles et de l'agriculture. Ainsi, la vitalité de la filière en France, ainsi que sa capacité à innover et à apporter des solutions, sont des conditions majeures de la pérennisation et du développement des autres domaines d'activité.

En intégrant les enjeux industriels, technologiques, environnementaux et sociétaux auxquels est confrontée la filière, il en ressort que les axes stratégiques d'action nécessaires et partagés par l'ensemble des acteurs, s'organisent autour de deux idées-forces :

- redonner de l'attractivité, d'une part, au territoire et, d'autre part, aux activités elles-mêmes, afin d'inciter les industriels à investir en France ;
- identifier les domaines qui seront porteurs demain et anticiper les besoins pour assurer la présence de la France dans les nouveaux marchés.

La feuille de route propre à chaque branche d'activité, établie après que chacune eût fait le bilan de ses forces et de ses faiblesses, a permis d'identifier sept facteurs essentiels, tournant autour de trois thématiques clés : compétitivité, attractivité, durabilité, qui permettent d'inscrire résolument la filière chimie-matériaux dans une perspective de développement et de compétitivité durables. Concernant ces différents facteurs, des premières propositions d'action peuvent d'ores et déjà être présentées à ce stade ; d'autres mesures sont en cours d'analyse et il doit donc être considéré que ces premières propositions ne traitent que partiellement le sujet. Néanmoins, il est apparu important de présenter les mesures issues des travaux du CSF qui pourraient être mises en place rapidement.

Facteurs essentiels de compétitivité et premières propositions de mesure :

1. Garder l'énergie à un coût compétitif

■ **Proposition d'action** : obtenir une plus juste rémunération des capacités d'interruptibilité et d'effacement des industriels en s'appuyant en particulier sur la loi NOME (qui prévoit ce point dans le futur arrêté). La modulation de la production des industries électro-intensives en période de pointe de consommation électrique nécessite des investissements matériels et immatériels dont la rentabilité devra être assurée par un partage des gains économiques dégagés au niveau de la production électrique.

2. Sécuriser l'accès aux matières premières à un coût compétitif

■ **Propositions d'action** :

- En lien avec le COMES²², favoriser la pérennité et le développement de l'activité minière en France en conservant un code minier adapté de façon à concilier les besoins en matières premières minérales des entreprises, la protection de l'environnement et le respect des populations locales.
- Veiller à ce que les aides au développement de l'usage énergétique de la biomasse ne portent pas préjudice à son utilisation en tant que matière première utilisée pour produire des matériaux et des molécules. Pour

²¹ Voir contribution complète page 113.

²² Comité pour les métaux stratégiques (COMES).

cela, il est notamment proposé la mise en place d'un observatoire de la biomasse qui aura pour mission d'établir un état des lieux de la disponibilité et de l'utilisation de la biomasse.

3. Former les compétences qui seront nécessaires demain

■ **Proposition d'action** : pour favoriser le développement de la formation en alternance des jeunes dans les installations industrielles des secteurs de la chimie et des matériaux, modifier la loi sur la protection des jeunes travailleurs pour permettre aux mineurs, dans un encadrement sûr, l'exercice de la totalité des activités et tâches de la profession à laquelle ils se destinent.

4. Développer l'utilisation en France des matières premières renouvelables et recyclables

■ **Proposition d'action** : préserver, pour les industries françaises et européennes, les ressources de matières premières recyclables sur les trois gisements prioritaires : plastiques, métaux, papiers, en mettant en place des outils réglementaires et fiscaux adaptés, tels qu'un système de certification environnemental et sanitaire des entreprises du recyclage habilitant les opérateurs à traiter les déchets en provenance de l'UE, ou encore en développant un outil financier qui permettrait d'inclure le coût de la collecte dans le prix des matières recyclées qui sont exportées.

5. Assurer un environnement réglementaire proportionné, équivalent à l'Europe et stable

Le CSF participe au groupe de travail transversal « réglementation et simplification » et s'associe à ses propositions (voir page 199).

6. Développer les infrastructures et les plates-formes industrielles par l'innovation et les transferts technologiques

■ **Proposition d'action** : pour favoriser l'implantation en France d'unités de démonstration industrielles pour la chimie et les matériaux durables et pour améliorer par l'innovation les performances des installations existantes, mettre en place en 2012 un dispositif de financement des projets dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Cette action doit conduire à soutenir le développement des plates-formes industrielles les plus performantes. Budget à considérer pour ces appels à manifestations d'intérêt dans le cadre du programme relatif aux démonstrateurs et plates-formes en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte : 200 millions d'euros.

7. Améliorer la démarche de filière

■ **Proposition d'action** : adoption par les organisations professionnelles et les ministères concernés d'une charte de bonnes pratiques chimie-plasturgie. Cette charte portera notamment sur les points suivants : la communication vers l'aval de la filière, la procédure de commande livraison, la force majeure, les relations contractuelles.

3.5. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Ferroviaire²³

Une filière performante.

La filière ferroviaire dans son ensemble peut être décomposée en quatre segments : infrastructure ; matériel roulant ; signalisation, contrôle et communication ; opérateurs et exploitants. La part des services (maintenance, renouvellement et pièces détachées) y est essentielle. Au vu de ses performances dans le monde, l'industrie ferroviaire française, de par ses compétences technologiques (grande vitesse, métros automatiques, appareils de voie, etc.), son chiffre d'affaires proche de 5 milliards d'euros en 2010, ou encore son rayonnement international, se place - après celles de la Chine et de l'Allemagne - dans les trois premières mondiales.

²³ Voir contribution complète page 124.

Sur le territoire national, elle emploie directement 21 000 personnes (emplois industriels), auxquelles il faut ajouter les 24 000 salariés de la maintenance SNCF et les 39 000 collaborateurs qui interviennent sur les infrastructures, soit un total de 84 000 emplois. Les plus importants employeurs industriels en France sont : Alstom (près de 50 % des emplois), Bombardier, Lohr, Siemens, AnsaldoBreda, Faiveley, Vossloh.

Cette industrie exporte une part significative de sa production (en 2010 : 34 % du CA) avec la présence de *leaders* mondiaux constructeurs intégrateurs du secteur, ainsi que des équipementiers spécialisés de renommée internationale, et en s'appuyant sur des opérateurs et gestionnaires d'infrastructures disposant d'une maîtrise des technologies ferroviaires reconnue internationalement, permettant de faire une offre complète.

Missions du Comité Stratégique de Filière.

Le Comité Stratégique de Filière s'est fixé l'objectif majeur de renforcer la compétitivité de la filière, notamment par la construction d'une relation durable entre les différents acteurs, au travers des missions suivantes :

- Effectuer un diagnostic et un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle et commerciale spécifiques à la filière concernée ;
- Définir une stratégie à moyen / long terme (5-10 ans, voire plus), de faire émerger des propositions d'actions de la filière lui permettant de développer sa compétitivité et son activité, et d'évaluer le résultat des actions conduites ;
- Développer et entretenir un dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière sur la stratégie définie ;
- Aller vers un « Guichet Unique » pour les PME / PMI / ETI en ce qui concerne la R & D, l'innovation, la propriété intellectuelle et l'industrialisation ;
- Mettre en place un fonds sectoriel propre à la filière ferroviaire au sein du FSI pour permettre l'émergence d'ETI dans la filière ;
- Renforcer la filière ferroviaire, en mettant en place une « Charte de Bonnes Pratiques », entre grands donneurs d'ordres, équipementiers et fournisseurs de rang 2 et au-delà ;
- Permettre à l'activité ferroviaire de disposer durablement des compétences et métiers nécessaires, par l'attractivité et la formation (initiale et permanente), couvrant tous les acteurs de la branche ;
- Développer un projet d'application des technologies de l'information et de la communication au service des clients et des utilisateurs et pour l'exploitation des modes de transport, dans une approche globale ;
- Affirmer le rôle des pôles de compétitivité comme lieu de développement de la dynamique des filières, grâce à la participation de tous les acteurs.

Environ 70 personnes ont participé activement à une quarantaine de réunions formelles menées depuis septembre 2010. Outre les grandes fédérations professionnelles de la filière et leurs entreprises adhérentes, ces travaux ont étroitement associé des *clusters* régionaux, des consultants spécialisés ainsi que des syndicats de salariés.

Ces travaux ont été conduits dans cinq groupes de travail organisés autour des cinq thématiques suivantes :

1. Stratégie de la filière
2. Cohésion et solidarité dans la filière
3. Optimisation des outils face à la compétition internationale
4. De l'innovation au marché
5. Une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences au service de la filière

Plusieurs actions opérationnelles et prioritaires à engager sont proposées, parmi lesquelles :

- Lancer un grand programme d'investissement pour le matériel roulant grande vitesse à travers une coopération et un financement mixte État-SNCF, afin notamment de pallier le décrochage et la fin des livraisons à fin 2015. Les commandes sur les 3 grands programmes évoqués plus haut si elles vont au bout pourront ainsi soulager la filière, lui permettant ainsi de franchir le cap de 2016 ;

- Mettre en place un groupe de travail FIF-SNCF-RFF sous l'égide de la DGITM pour la réalisation d'un dossier projet centre d'essais de matériel roulant à échéance de l'été 2012 ;
- Finaliser avec le FSI et les partenaires de la filière la création du Fonds de Modernisation des Équipementiers Ferroviaires sur le modèle du FMEA, avec un volume estimé à 100 M€. Les premiers travaux menés ont déjà conduit la FIF à imaginer cibler au moins 2 segments prioritaires : intérieuristes, architectures *software* y compris câblage *hard* ;
- Organiser des actions suivies (3 ans) de promotion commerciale appuyées par UBIFRANCE et dédiées aux PMI ferroviaires françaises dans deux à trois « pays cibles » prioritaires : Russie, Kazakhstan et Inde ;
- Mettre en place un contrat type avec des clauses types pour l'ensemble des entreprises de la filière en liaison avec la Médiation et la FIM.

3.6. Le Comité Stratégique de la filière de la Construction Navale²⁴

La feuille de route de la filière de la construction navale.

Les acteurs du secteur naval se sont rassemblés au sein du Comité Stratégique de Filière afin de définir une stratégie nationale et cohérente pour l'amélioration de la compétitivité de la filière, dans la perspective du maintien et du développement de l'activité, donc de l'emploi en France. Le champ de réflexion du Comité stratégique porte sur la construction et réparation des navires, de l'équipement naval, en particulier l'équipement de sécurité et sur les structures en mer. Il comprend également l'exploitation du gaz et du pétrole marin, ainsi que la partie marine des énergies renouvelables.

Mettre l'homme au cœur de la filière.

La construction et la réparation navale sont des activités industrielles complexes, s'exerçant ordinairement sur des prototypes ou de la toute petite série. Le *process* industriel fait largement appel à l'autonomie et l'esprit d'initiative des opérateurs. Il est nécessaire de pérenniser les compétences critiques, qui sont aujourd'hui détenues par un nombre limité de collaborateurs, souvent âgés et proches du départ en retraite, mais aussi des compétences liées aux activités nouvelles. Cela peut passer par des mesures telles que :

- Refondre de manière cohérente le système de formation initiale aux métiers de l'industrie navale ;
- Mettre en place un observatoire de la filière navale en partenariat avec l'Éducation nationale et le service public de l'Emploi ;
- Mettre en œuvre les mesures du « rapport Vivien » sur les liens entre les écoles et les entreprises ;
- Imaginer avec le concours de l'État et des Régions les dispositifs aptes à maintenir les compétences navales lors des périodes de baisse sensible d'activité ;
- Développer l'apprentissage et le tutorat.

Structurer les relations au sein de la filière.

Cette structuration passe par un projet ambitieux pour les PME-ETI : le projet Océans 21. Il s'agit d'un programme de plus de 17 M€ pour lequel une demande de soutien approuvée par le comité stratégique a été déposée auprès d'OSEO dans le cadre du Programme des investissements d'avenir. Le rôle des pôles de compétitivité est important. Le projet s'articule en quatre volets.

- Construire une stratégie de filière partagée et renforcer les PME
- Développer la filière à l'International
- Renforcer les compétences clés
- Améliorer la performance industrielle

²⁴ Voir contribution complète page 130.

Développer la R & I.

Le développement de la RDI au sein de la filière passe à la fois par l'organisation mise en place avec le CORICAN, mais aussi par la protection de l'innovation dans les PME. Il est important de noter que l'exploitation gazière et pétrolière *off-shore* utilisent les mêmes technologies de base que la construction de navires. En découle un croisement nécessaire des efforts de recherche et de formation. Le CORICAN est sur le point de définir les technologies sur lesquelles il convient de porter l'effort, avec les pôles de compétitivité associés. Une feuille de route, qui portera notamment sur les actions suivantes, sera proposée au CORICAN au début 2012 :

- Mettre en réseau les moyens d'essais et les compétences.
- Créer un Carrefour Naval Off-shore Énergie – CANOE – en réseau avec les centres européens et l'IRT Jules Verne, pour échanger sur les besoins technologiques (sur le modèle du CITEPH).
- Mettre en œuvre de manière coordonnée les réglementations s'appliquant aux marchés créés par les innovations.

La protection de l'innovation peut passer par :

- Instituer un fonds de garantie pour la propriété industrielle.
- Instituer un brevet européen.
- Prévoir une procédure d'avance remboursable pour le dépôt de brevet en France.
- Instituer une cellule de veille à l'INPI contre les infractions aux brevets.
- Instituer un fonds de garantie pour les produits innovants.

Améliorer la compétitivité financière.

Il est proposé par le comité stratégique qu'un groupe tripartite GICAN, fédération bancaire française et État représenté par la DGCIS et la Direction du Trésor, ayant mission de faire des propositions concrètes sur le financement de la filière, soit mis en place.

Assurer une concurrence mondiale à armes égales.

Ce « level playing field », largement sollicité par l'ensemble des comités stratégiques, pourrait être mis en place au travers de :

- Un mécanisme de défense européen contre les prix préjudiciables (anti-dumping) qui sont pratiqués par nos concurrents hors Europe dans des stratégies de rouleau compresseur.
- Un recours plus systématique à des procédures du type « procès-verbal agréé » conclu en 2000 entre l'UE et la Corée.

Saisir la chance historique des énergies marines renouvelables (EMR).

Les énergies marines renouvelables n'ouvrent pas seulement des marchés de construction de structures marines, mais aussi de navires spécialisés pour poser ces structures et les entretenir. En Allemagne où le développement des éoliennes est très avancé, la filière navale a conclu que la demande en nouveaux navires représente un marché potentiel de la moitié de celui des constructions des structures marines d'éoliennes, 6,5 milliards d'euros pour les navires et 11,5 milliards d'euros pour les structures respectivement.

La première marche constituée par l'éolien *off-shore* posé le long de notre façade maritime permettrait le développement d'autres EMR très profitables pour l'industrie française en termes d'emplois. 10 000 emplois sont à la clé dans les toutes prochaines années et 11 000 à plus long terme avec les autres EMR. C'est un cas typique où les achats publics peuvent être un élément d'une stratégie industrielle de développement sur le sol national à condition qu'on s'en préoccupe. Et si on laisse au préalable sa chance à l'industrie française dans cette première opportunité et qu'on prépare le développement des autres concepts en milieu marins, ce seront 4 nouvelles activités de la filière qu'on pourra développer : les hydroliennes, les éoliennes flottantes, les houlomoteurs, l'énergie thermique des mers.

Prendre en compte la vie du navire de l'écoconception au démantèlement.

L'écoconception, concept de plus en plus appliqué, quelle que soit la filière industrielle, ne doit pas faire oublier la nécessité de mettre en place à terme une véritable filière de recyclage des produits stratégiques dans notre pays.

3.7. Le Comité Stratégique de la Filière des Éco-Industries²⁵

Le COSEI est un lieu d'échange où les industriels, les syndicats de salariés et les pouvoirs publics travaillent de concert pour mettre en place un environnement juridique, réglementaire et budgétaire favorable au développement des filières industrielles stratégiques de l'économie verte : biomasse, valorisation énergétique, biocarburants, énergies marines, éolien, énergies solaires, géothermie, captage stockage et valorisation du CO₂, bâtiment à faible impact environnemental, véhicules décarbonés, logistique, réseaux électriques intelligents, stockage d'énergie, recyclage et valorisation des déchets, biomasse valorisation des matériaux, eau, génie écologique, métrologie, optimisation des procédés industriels. Les travaux du COSEI se sont appuyés sur cinq groupes de travail sectoriels, *smart grids* et stockage de l'énergie, énergies renouvelables, bâtiment à faible impact environnemental, eau et déchets, et sur cinq réflexions transversales : formation, financement, international, relations grands groupes/PME, innovation. Il faut également souligner l'apport des travaux menés dans le cadre des 18 filières vertes des ministères chargés du développement durable, de l'énergie et de l'industrie, ainsi que différents apports qui ont nourri les réflexions des membres du COSEI, comme, par exemple, le rapport sur les pôles de compétitivité écotecnologies publié par le CGIET ou le groupe de travail sur le génie écologique. Le COSEI apparaît ainsi comme l'instance, d'appropriation et de validation, par les acteurs, des idées touchant le champ des éco-industries. **Cette dynamique additionnelle et fédératrice accélérant la structuration de la filière est le premier résultat, informel mais fondamental, du COSEI.**

Les membres du COSEI ont travaillé dans l'esprit que c'est avant tout aux industriels de s'organiser pour améliorer la compétitivité de la filière. Nombre de recommandations ne dépendent dès lors pas des pouvoirs publics, auxquels il est cependant demandé plus de stabilité et de prévisibilité dans les politiques publiques, un effort d'aide à l'innovation et à l'émergence de nouvelles technologies à la mesure des enjeux, et un maintien dans la durée des efforts de simplification.

Alors que la compétition internationale sur les filières industrielles de l'environnement et de l'énergie s'intensifie, le développement d'une offre compétitive, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée est un objectif stratégique pour la France. C'est tout l'enjeu de la nouvelle feuille de route du COSEI, « Ambition Ecotech », qui recense 119 propositions :

- 87 actions seront mises en œuvre dans le cadre du COSEI dès 2012 ;
- 34 nécessitent un travail de validation complémentaire.

Enfin, le COSEI déclinera à son niveau les travaux sur les sujets transversaux identifiés par la CNI : formation, simplification ou l'accès aux marchés publics par exemple.

Les 87 mesures retenues s'articulent principalement autour de trois axes forts, que sont le soutien à l'innovation, le soutien à l'export et l'accompagnement des PME vertes. Parmi toutes ces mesures, certaines sont communes à toutes les filières industrielles vertes, telles que :

- le renouvellement de l'appel à projet éco-industries doté d'environ 10 millions d'euros en l'orientant vers les PME ;
- l'identification des marchés les plus porteurs à l'international et l'aide à la structuration d'une offre française pour la ville durable (bâtiment, urbanisme, transports) ;

²⁵ Voir contribution complète page 137.

- la signature d'un pacte d'engagements des grands groupes d'ici fin 2012 pour renforcer leurs relations avec les PME, « Pacte PME Éco-industries » ;
- le soutien à l'organisation d'un trophée Achats durables pour mettre en valeur les usages exemplaires de clauses environnementales dans les marchés publics.

D'autres actions sont spécifiques à chaque filière, telles que :

- la création d'une fédération professionnelle du génie écologique ;
- la lutte contre les sites illégaux de recyclage et les trafics associés, en commençant par les sites de véhicules hors d'usage ;
- l'élaboration d'une charte d'engagement pour une mutation de la filière du bâtiment promouvant les approches collectives, la performance environnementale et l'innovation dans les TPE-PME ;
- l'étude de la faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie à l'export pour les projets d'exploration géothermique d'ici la fin du 1er semestre 2012 ;
- la publication d'un guide méthodologique pour la réalisation d'études d'impact environnement des énergies marines renouvelables ;
- la mise en place de méthodes harmonisées de calcul des émissions de CO₂ lors d'une prestation de transport.

Les perspectives 2012 du COSEI.

L'activité du COSEI en 2012 s'articulera autour des quatre objectifs prioritaires suivants :

- Inscrire le COSEI dans la durée :
 - . par une prise de responsabilité accrue de la part des professionnels,
 - . par la recherche de moyens additionnels pour accélérer la structuration de la filière et passer à l'action ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions suffisamment abouties pour entrer en phase d'exécution (cf. feuille de route Ambition Ecotech) ;
- Finaliser les propositions qui nécessitent un travail complémentaire ou dont la faisabilité est à préciser ;
- Aborder certains sujets non encore traités :
 - . Une réflexion doit s'engager sur la relation avec les structures régionales. Le COSEI ne peut et ne doit pas être une instance parisienne déconnectée des territoires. Tout en évitant les lourdeurs administratives, un mécanisme de diffusion et de remontée d'informations pourrait être mis en place au bénéfice de l'ensemble des participants ;
 - . Tout comme cela a été mis en évidence au sein de la CNI, il s'agira d'assurer des liens plus forts avec d'autres CSF sur des sujets d'ores et déjà identifiés (déchets qui concernent également le secteur de la chimie ; énergies marines, abordées dans le CSF naval ; mobilité des personnes et des biens, qui doit être traité de manière transversale). Une première étape devra être d'inviter régulièrement des représentants des autres CSF aux comités d'animation, et, réciproquement, de faire des présentations des orientations du COSEI au sein des réunions des autres filières.

3.8. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries Agroalimentaires²⁶

Avec plus de 17 % du chiffre d'affaires industriel, 12 % de sa valeur ajoutée et plus de 450 000 emplois, le secteur de l'industrie agro-alimentaire compte beaucoup dans l'activité économique de nos territoires. La filière dans laquelle il évolue est, contrairement à d'autres, une filière courte, composée d'un amont agricole, d'une industrie de transformation et d'un aval, la distribution pour plus de 60 % du marché mais aussi le commerce de détail, le commerce interentreprises et la restauration. La concentration est croissante de l'amont vers l'aval : 500 000 exploitations agricoles, 13 000 entreprises agro-alimentaires dont 97 % de PME et enfin 7 grandes enseignes de distribution. En revanche, elle se différencie des autres industries par la prédominance de la relation client-fournisseur.

Le CSIAA avait arrêté quatre priorités pour 2011 : l'amélioration des relations au sein de la filière, l'attractivité et l'emploi, les enjeux environnementaux dans une optique de développement durable et l'export. Ces quatre priorités ont donné lieu à la mise en place de quatre groupes de travail qui ont fait des propositions.

Améliorer les relations au sein de la filière.

Tous les acteurs de la filière se sont accordés sur l'impasse dans laquelle se trouvait aujourd'hui la filière avec la nécessité urgente de réagir et de réfléchir ensemble à envisager de nouveaux modèles économiques pour :

- Mieux gérer l'extrême volatilité des matières premières pour que ces fluctuations plus fortes et plus rapprochées que ces dernières années ne pèsent pas sur un ou deux maillons de la chaîne, au risque d'un appauvrissement de toute la filière.
- Recréer de la valeur.
- Améliorer les relations de la filière.

En 2011, le groupe de travail s'est concentré sur le troisième point avec l'idée de mettre en place une charte de bonnes pratiques entre acteurs, en complément de la charte de bonnes relations donneurs d'ordres/sous-traitants. L'idée était ne pas reproduire dans cette instance les travaux menés par ailleurs, et notamment au sein de la CEPC (Commission d'Examen des Pratiques Commerciales). Ce travail n'a pas pu aboutir sur 2011, faute d'un consensus partagé par tous les maillons de la chaîne.

Renforcer l'attractivité et l'emploi.

Le constat est sans appel, à savoir un déficit d'attractivité du secteur alors même que les entreprises sont créatrices d'emplois. Dans les cinq années à venir, les IAA représenteront un potentiel annuel de 30 000 postes, suite aux départs en retraite (6 000 emplois pour 2011) auxquels s'ajoute le *turn-over* naturel²⁷. De nombreuses initiatives existent déjà : l'objectif visé consiste à rassembler, à donner plus de visibilité au secteur et aux initiatives en place mais aussi à leur donner plus de cohérence. Trois propositions ont été faites :

- La création d'un site internet dédié aux « métiers alimentaires », qui aura pour objectif de regrouper l'ensemble des sites métiers de la filière ;
- La réalisation de programmes courts sur les métiers (mini-films métiers), diffusés sur les réseaux sociaux notamment (ex : Tweeter, Facebook... , réseaux fortement utilisés par les jeunes) ;
- La création de plates-formes régionales qui auront pour objectif de déployer les actions nationales au niveau de la région, de mutualiser les actions régionales d'importance et de coordonner les actions mises en place au niveau régional ou local.

²⁶ Voir contribution complète page 142.

²⁷ Source : observatoire des métiers et des qualifications des IAA - Observia.

Faire de l'export agroalimentaire une priorité nationale.

Alors que la France régresse en Europe en termes de balance commerciale, l'export agro-alimentaire doit être une priorité nationale, pour répondre à la demande attendue en forte croissance en provenance des pays tiers, et tout particulièrement des pays émergents. Or, l'exportation des produits de l' IAA est de plus en plus fortement réglementée d'un point de vue sanitaire et phytosanitaire, ce qui crée des barrières non tarifaires croissantes et entrave les exportations européennes et françaises. Cette priorité pourrait passer notamment par :

- Le renforcement des moyens en région dédiés à l'appui des entreprises notamment sur les questions réglementaires, par exemple en créant un référent export pour les produits agro-alimentaires dans chaque région.
- Le renforcement des moyens humains dédiés à la lutte contre les barrières non tarifaires à l'export au niveau national. À titre de comparaison, certains pays de l'Union européenne qui ont déjà suivi une telle voie avec un renforcement considérable des effectifs publics en charge de ces questions (doublement de 4 à 8 des vétérinaires inspecteurs en charge des négociations SPS aux Pays-Bas par exemple).
- Une révision des procédures en place en matière de certification sanitaires et d'agrément des usines à l'export, plus conforme à la réalité du terrain est essentielle pour préserver la vitalité de nos exportations sans remettre en cause la qualité de nos productions.
- Une incitation pour les PME et les ETI à s'engager à l'export : révision du dispositif de Crédit Impôt Export pour que le recrutement d'un salarié export soit pris en charge, extension Crédit Impôt Export aux ETI jusqu'à 500 millions d'euros de CA, renforcement du dispositif VIE pour les PME de telle sorte qu'il puisse devenir un véritable outil à leur disposition pour le lancement d'une stratégie export.

Répondre à l'enjeu du développement durable.

Le développement durable est un enjeu de taille qui a et aura des conséquences nombreuses sur l'organisation du secteur agro-alimentaire. Interrogés pour une étude menée en 2010, les chefs d'entreprise ont d'ailleurs clairement identifié le bouleversement des modèles économiques pour répondre aux enjeux du développement durable ainsi que l'alimentation durable comme les plus grands défis qu'ils auront à relever dans les cinq prochaines années. Ainsi, alors que les entreprises commencent à prendre en compte ces enjeux dans leurs stratégies, il est important d'éviter la multiplication des initiatives au risque qu'elles, et plus particulièrement les PME, soient perdues et qu'elles subissent, comme pour l'environnement ou la sécurité des aliments, un empilement de demandes contraignantes d'un point de vue économique. Le groupe de travail a ainsi proposé la construction d'un référentiel IAA couvrant l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval, sur la base de la norme ISO 26 000 (« lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale »).

3.9. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé²⁸

Le CSF s'est attaché à poursuivre trois objectifs : formuler les grandes recommandations transversales permettant de maintenir la compétitivité de la France comme pôle d'excellence dans les industries de santé (notamment *via* la formation), consolider et renforcer le tissu industriel existant et identifier les filières industrielles émergentes dans lesquelles la France, si elle sait se positionner, peut jouer demain un rôle *leader*. Les avancées scientifiques majeures des dernières années, les nombreuses attentes thérapeutiques encore insatisfaites, l'élévation du niveau de vie notamment dans les pays émergents auront pour conséquence une croissance forte de la demande de solutions médicales au cours des prochaines décennies. Il existe donc une opportunité exceptionnelle de capitaliser sur les savoir-faire et les technologies françaises pour faire de notre pays un des tous premiers acteurs industriels mondiaux de la santé. Le déploiement de l'Institut Virtuel des Métiers et des Formations des Industries de Santé²⁹, qui deviendra le centre de référence et d'expertise pour les métiers et les compétences du domaine. Nous proposons d'investir dans des plates-formes pilotes de formation en biosanté et de développer des programmes de formation transversaux.

²⁸ Voir contribution complète page 149.

²⁹ <http://www.imfis.fr/>

La nécessaire structuration de la filière des industries de santé.

- Les industriels proposent de valoriser la qualité des industries de santé en créant un label, élément de traçabilité du produit, dont la note (A/B/C/D³⁰) sera graduée en fonction du pourcentage de production sur le sol européen. Ce label permettrait également de définir la notion d'un Service Sociétal et Environnemental Rendu (SSER).
- Par ailleurs, afin de développer les PME et ETI de la filière, le CSF propose de structurer la politique des groupements d'achats des établissements de soins par la mise en œuvre d'une politique d'allotissement adaptée afin de permettre aux PME/ETI de répondre aux marchés, la création d'un multiréférencement dans les appels d'offres et la facilitation de l'accès aux entreprises dont les produits sont à forte teneur de SSER.
- Enfin, pour renforcer l'écosystème des industries de santé, le CSF propose notamment de créer une base de données des industries de santé et de signer la charte des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance.

Le renforcement du secteur des dispositifs médicaux.

Au-delà du renforcement de l'innovation, de l'export et de la prise en compte de la réglementation le plus en amont possible de la chaîne de valeur, ce domaine multidisciplinaire (sciences de l'ingénieur et de la santé, médecine, recherche clinique) souffre d'un déficit de personnes ayant une formation adéquate ainsi que d'un manque de reconnaissance. Le CSF propose de créer une filière d'enseignement spécifique « Technologies Médicales » reconnue (formation initiale et continue) en s'appuyant sur les données des scientifiques et des industriels, notamment par :

- la création d'un réseau de 5 écoles et plus,
- la définition d'un contenu d'enseignement commun et la définition des modalités de formation,
- l'autonomisation de la discipline « Technologies pour la santé/DM » au niveau de la recherche publique dans les grands organismes de recherche et les universités, par la mise en place de commissions spécialisées dans ces organismes et une section CNU.

Le positionnement de la France sur le marché de la télésanté.

La télésanté a été désignée comme étant une filière stratégique pour la France. Elle offre de nombreuses pistes pour améliorer l'efficacité du système de soins : amélioration qualitative et quantitative de l'offre de soins, optimisation de l'organisation, augmentation de la vitesse et de la précision tant du diagnostic que de l'intervention, maintien à domicile des personnes en situation de fragilité, optimisation et meilleure efficacité des coûts de santé.

Afin de développer une filière industrielle de pointe de la télésanté, il convient d'assurer un pilotage stratégique de la télésanté, associant l'ensemble des acteurs concernés, de renforcer la dynamique d'interopérabilité en s'appuyant sur les standards, de mettre en place un guide méthodologique détaillant les catégories de critères d'évaluation et les acteurs de cette évaluation, de donner de la visibilité sur un modèle économique de la télésanté (politique de financement pérenne) et enfin de créer un « cluster » dédié pour animer un écosystème national développant l'innovation et l'incubation des projets.

Les opportunités de marché de la médecine personnalisée.

L'idée centrale du CSF est de créer, sur le format de l'IMI « Innovative Medicine Initiative » européenne, une initiative française de médecine personnalisée. Elle agrégerait autour d'une ligne budgétaire dédiée de l'ANR, un investissement industriel ouvert à tous les types potentiellement intéressés. Elle poursuivrait des objectifs précompétitifs en ouvrant des appels d'offres et des propositions de soutien financier visant des projets

³⁰ Déclinaison du label : A (production du principe actif ou des composants principaux dans l'UE - production du produit fini dans l'UE - conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), B (production du produit fini dans l'UE - conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), C (conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), D (libération du produit dans un pays de l'UE).

scientifiques, économiques, mais aussi propres aux sciences réglementaires, juridiques, sociales et humaines. Elle permettrait ainsi de renforcer certains axes de recherche, mais aussi d'évaluer puis former les médecins ou les professionnels de santé aux changements de pratique de prise en charge des malades, sensibiliser le grand public, au concept de médecine personnalisée, mais aussi à l'effort collectif et civique nécessaire à la collecte et à la fourniture d'informations à visée de recherche, éduquer les patients à une prise en charge personnalisée et enfin, créer les conditions régulées et harmonieuses d'accès au patient et au marché.

Médecine cellulaire et régénératrice.

Recherches hospitalière et académique françaises en médecine régénératrice et thérapie cellulaire sont aujourd'hui au meilleur niveau mondial. Ce *leadership* en recherche doit se poursuivre en production, afin d'éviter de reproduire l'échec de l'industrialisation en France des traitements contre le SIDA ou des anticorps monoclonaux.

L'ambition légitime de la France est de devenir l'un des *leaders* européens et mondiaux du domaine, et donc l'un des principaux producteurs et exportateurs en Europe. Alors que la France ne représente aujourd'hui que 14 % de la production pharmaceutique « traditionnelle », l'objectif visé en médecine régénératrice et thérapie cellulaire pourrait être de 30 % du marché européen. Cela passera par exemple par la modernisation des conditions réglementaires et législatives, et notamment la législation sur les cellules souches embryonnaires, le développement d'un programme national de 5 à 7 ans, portant sur 50 à 70 M€, structuré par l'ANR et soutenu par des appels à projets (accès aux ressources biologiques, techniques de caractérisation, de sécurisation et de contrôle...).

3.10. Le Comité Stratégique de la Filière de la Mode et du Luxe³¹

Description de la filière.

L'industrie de la mode allie savoir-faire, qualité et créativité des produits qui sont à l'origine du renom international de cette industrie. C'est un domaine où se côtoient des noms prestigieux de l'industrie du luxe et des entreprises industrielles dont les produits se situent sur différents segments de marché (du produit standard au prêt-à-porter de luxe). Cette industrie regroupe l'ensemble des activités ayant en commun la « parure » de la personne et comprend la fabrication de vêtements, d'articles de maroquinerie, de chaussures, de parfums et de bijoux. Le chiffre d'affaires du secteur est évalué à 34 milliards d'euros, soit environ 5 % de l'industrie manufacturière. Le secteur emploie près de 130 000 personnes.

L'industrie française du luxe constitue une industrie stratégique pour la France. Notre pays est le n°1 mondial sur ce secteur, avec un taux de croissance élevé, une balance commerciale fortement excédentaire et des perspectives de développement importantes, tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, sur 270 marques de prestige dans le monde, 130 sont françaises. Cette industrie regroupe différents secteurs (habillement, chaussure, maroquinerie, horlogerie, bijouterie, arts de la table). Le chiffre d'affaires mondial des entreprises du luxe est estimé à 181 milliards d'euros en 2011, l'Europe élargie représentant 36 % du marché mondial. Directement ou indirectement, environ 170 000 personnes participent au secteur du luxe en France.

Tous ces acteurs bénéficient d'un environnement positif : l'image de Paris Capitale de la mode ; le *leadership* établi des marques de luxe, leurs performances économiques et leur résistance à la crise ; l'image du « made in France » à l'export et des savoir-faire industriels et artisanaux d'exception. Toutefois, en dépit de ces atouts, il existe aussi certains points faibles : fragilité, voire disparition de certains maillons de la chaîne de production ; pyramide des âges vieillissante des entreprises industrielles ; tendance à l'hyperspécialisation des sous-traitants ; capacités de R & D limitées ; capacités d'investissement réduites de la filière industrielle ; forte dépendance de la filière envers un nombre limité de donneurs d'ordres ; coûts de production importants ; fragilité financière des jeunes créateurs...

Dès lors, il importe que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour lutter contre cet état de fait, en valorisant les multiples atouts dont disposent les filières françaises de la mode et du luxe.

³¹ Voir contribution complète page 163.

Les enjeux.

Le comité stratégique de la filière des industries de la mode et du luxe a été installé par le Ministre chargé de l'industrie le 14 mars 2011. À cette occasion, le CSF a identifié six thématiques majeures : consolider la filière industrielle, élaborer la vision de la sous-traitance française à l'horizon 2020, encourager l'émergence de nouvelles marques, clarifier l'offre de formation de la filière et renforcer l'attractivité des métiers de la mode, adapter l'organisation du travail dans la filière aux exigences de la saisonnalité de l'activité, valoriser le fabriqué en France. Trois d'entre elles ont fait l'objet de travaux en 2011 :

1 - Consolider la filière industrielle : la présence sur le territoire français de l'ensemble des maillons de la chaîne de production est un point essentiel pour constituer une offre industrielle crédible et viable. Or, certains savoir-faire sont menacés. L'objectif est donc d'identifier ces différentes formes de rupture de la chaîne de production, afin de focaliser les travaux sur les maillons les plus fragiles et de mieux analyser les mécanismes d'extinction.

2 - Élaborer la vision de la sous-traitance française à l'horizon 2020 : les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants doivent pouvoir évoluer dans le sens d'une plus grande efficacité. L'objectif est à la fois de permettre aux donneurs d'ordres d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des sous-traitants, et d'imaginer une nouvelle répartition de la valeur ajoutée dans la filière, en orientant les sous-traitants qui le souhaitent vers une plus grande implication dans le processus de développement des collections des donneurs d'ordres.

3 - Clarifier l'offre de formation de la filière et renforcer l'attractivité des métiers de la mode : à l'exception du métier de styliste, la diversité des métiers de la mode, et les besoins réels de recrutement des entreprises sont aujourd'hui mal connus du grand public, et notamment des jeunes. Dès lors, des formations techniques peinent parfois à recruter, faute de mise en valeur des débouchés sur le marché du travail. L'objectif est de rendre plus lisible et plus visible cette offre de formation et ses débouchés, et de renforcer l'attractivité des métiers de la main, à la fois auprès des jeunes et auprès de leurs parents.

Les pistes d'action.

Ces trois thématiques ont donc donné lieu à la création de groupes de travail *ad hoc*, qui ont débuté leurs travaux à l'été 2011 et formulé diverses propositions, dont certaines, listées ci-après, peuvent être rendues opérationnelles. Les instances chargées de la mise en œuvre de ces propositions figurent entre parenthèses :

- Favoriser le développement de l'innovation dans la filière, par des actions d'accompagnement et de *coaching* des chefs d'entreprise (CTI-CPDE, Forthac), et par une évolution des Centres techniques industriels (CTI), afin de mieux soutenir l'innovation collective (CTI, DGCIS) ;
- Renforcer les chaînons les plus fragiles de la filière, en réalisant dans un premier temps une cartographie des savoir-faire dans les secteurs de la mode et du luxe, en collectant les informations disponibles chez les différents acteurs : FSI, IFM, fédérations... (DGCIS), en imaginant des outils de financement nouveaux et complémentaires, et en constituant un vivier potentiel de repreneurs d'entreprises (DGCIS) ;
- Renforcer le dialogue entre donneurs d'ordres et sous-traitants, par l'organisation de rencontres sur le modèle du « speed dating », à l'image des rencontres organisées avec succès par la filière de la bijouterie-joaillerie (Fédérations professionnelles), et *via* la réalisation d'une étude sur les bonnes pratiques en matière de sous-traitance auprès d'une dizaine de façonniers représentatifs de la diversité de la filière, afin d'approfondir les axes de réflexion (DGCIS) ;
- Sécuriser la transmission des savoir-faire, en valorisant les métiers de la main auprès des jeunes et de leurs parents, en développant des actions de communication appropriées : films sur les métiers, visites d'entreprises, organisation d'un « prix de la création » ; mobilisation de l'ONISEP et de Pôle Emploi (Fédérations professionnelles, DGCIS), et en développant le tutorat dans les entreprises, en confiant les fonctions de formateur à des personnes proches de la retraite (Fédérations professionnelles) ;
- Identifier les causes des ruptures de charge chez les sous-traitants et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier, par le lancement d'une nouvelle *action lean* spécifiquement dédiée à cette problématique (DGCIS).

3.11. Le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire³²

Depuis plus de 50 ans, la France dispose d'un savoir-faire technologique et opérationnel qui lui permet de se positionner en tant que *leader* mondial dans les différents secteurs industriels de l'énergie nucléaire, dans une démarche de sûreté fondée sur le progrès permanent pour toutes ses installations. Au-delà d'EDF, d'AREVA, du CEA³³ et des grands acteurs de la filière, le réseau industriel est constitué d'une vingtaine d'entreprises d'envergure mondiale, de plus de 600 PME-ETI actives dans le nucléaire, dont certaines fortement exportatrices et/ou impliquées pour partie dans la filière. Plusieurs centaines de milliers d'emplois sont ainsi concernés au niveau national.

Depuis l'accident de Fukushima, la filière électronucléaire française se trouve dans un contexte international marqué par la remise en cause du nucléaire, notamment en Allemagne. Ce secteur reste néanmoins hautement concurrentiel, une grande majorité des États a confirmé leur choix du recours à l'énergie nucléaire civile dans leur *mix* énergétique, et le renforcement du référentiel international de sûreté et de sécurité est activement mené notamment sous l'impulsion de l'AIEA³⁴, de l'Union européenne et de WANO³⁵. Suite aux évaluations complémentaires de sûreté qui ont été menées en France, l'ASN³⁶ a conclu que les installations examinées en 2011 présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle confirme les autorisations à fonctionner accordées pour toutes ces installations, tout en considérant que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.

Afin de répondre aux enjeux du nucléaire tout en permettant le développement d'une filière compétitive dans le respect des règles de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire, le Comité de Pilotage a mis en place cinq groupes de travail dès le 4 octobre dernier 2011 : Performance de la Filière, Compétences et Formation, Marché à l'Export, Recherche et Développement, Information.

Performance de la filière.

Le nucléaire n'est pas un métier en soi, mais un domaine dans lequel s'exercent des métiers qui doivent contribuer, grâce à leur excellence, à la sûreté et à la performance des installations électronucléaires et à mettre en valeur la filière. Les premiers travaux permettront de mieux connaître ses forces et ses perspectives, ainsi que ses axes de progrès au service de la performance industrielle en France et à l'export.

En parallèle, une réflexion est engagée sur les conditions de recours à la sous-traitance. Identifiée comme axe prioritaire, elle s'inscrit dans une stratégie d'ensemble et relève plus particulièrement de deux enjeux liés : à la politique industrielle de l'exploitant nucléaire et aux conditions d'exercice de la sous-traitance sur les sites nucléaires, c'est à dire l'ensemble des liens entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Pour le second volet, le comité de pilotage a décidé de mettre en place un sous-groupe de travail.

Compétences et Formation.

Le renouvellement des effectifs et des compétences des acteurs de l'industrie nucléaire constitue un point fondamental, alors que s'engage simultanément une relève importante des générations et des travaux importants sur le parc français, notamment les travaux engagés pour permettre le prolongement de l'exploitation du parc à 60 ans.

Cela conduit l'ensemble de la filière nucléaire à s'assurer que, tant au service de son développement national qu'international, ses besoins en compétences pourront être satisfaits. Cela passe par l'existence d'offres de formation adéquates et un maintien de l'attractivité des métiers de la filière nucléaire. Dans ce cadre, sont en cours de réalisation :

³² Voir contribution complète page 169.

³³ CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives.

³⁴ AIEA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

³⁵ WANO : World Association of Nuclear Operators.

³⁶ ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire.

- Un inventaire détaillé des besoins en compétences de la filière nucléaire française, ainsi que des offres de formation associées et une évaluation de leur adéquation.
- Des actions afin de développer des synergies entre les acteurs de la filière, notamment en termes de bonnes pratiques des transferts de connaissances aux jeunes embauchés.
- Des analyses afin d'améliorer l'attractivité de la filière vis-à-vis des juniors et des seniors, dans le contexte de la période post-Fukushima.

Marché à l'export.

La forte évolution mondiale en matière de demande énergétique, dans un contexte post-Fukushima, conduit l'ensemble des acteurs de ce secteur, et plus particulièrement ceux du nucléaire, à s'organiser et se restructurer tout en renforçant leurs accords internationaux et/ou leurs partenariats industriels (bilatéraux ou multilatéraux), notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, et dans un souci permanent du respect des règles internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire.

Il est mis en lumière la complexité de la démarche pour les pays qui souhaitent se doter du nucléaire civil. Ce regain de perception a renforcé la nécessité de simplifier l'offre pour les clients, et notamment les nouveaux entrants, tout en conservant les critères les plus exigeants en matière de sûreté et de sécurité. Certains acteurs du nucléaire mondial se sont déjà positionnés sur les offres intégrées anticipant ainsi l'attente du marché.

Le groupe de travail a donc pu identifier plus d'une trentaine de recommandations pour améliorer l'offre de la filière française. Ces recommandations s'articulent autour de trois axes : coordination et représentation, étude et défense des intérêts, promotion et formation.

Recherche et Développement.

L'objectif du groupe est de parvenir à une vision partagée des grands enjeux de la R & D pour la filière et d'identifier les principales recommandations, en termes de priorités ou sujets de recherche à approfondir, ainsi que les méthodes pour favoriser les coopérations entre les acteurs. Dans un premier temps, les principales finalités de la R & D nucléaire ont été validées par le Groupe, afin de déboucher prochainement sur des recommandations concrètes de manière à prendre les orientations de nature à garantir sa pérennité sur le long terme. Des actions sont par ailleurs en cours pour déterminer les programmes stratégiques pour notre industrie électronucléaire. Enfin, les objectifs et priorités de la R & D nucléaire font également apparaître les perspectives de renforcement des liens avec les PME et ETI de la filière.

Ces travaux participeront à la définition, pour la mi-2012, d'un Institut CEA - EDF - Areva sur la R & D des réacteurs nucléaires à eau sous pression et du combustible associé, destiné à assurer de manière plus générale une coordination accrue des programmes de R & D des organismes. Il en résultera une vision commune sur le moyen et le long terme, le travail en synergie dans le cadre de « laboratoires communs », en utilisant en priorité les existants et un lien renforcé avec la filière et les travaux menés par les PME et ETI.

Information.

Les premières réflexions du groupe s'orientent sur des propositions concrètes permettant une meilleure lisibilité de la filière nucléaire tout en accompagnant les travaux du CSFN par une communication adaptée permettant aussi de valoriser notre industrie à l'étranger.

3.12. Le Comité Stratégique de la Filière des Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) ³⁷

L'accompagnement nécessaire des politiques publiques sur les atouts forts du pays en matière de TIC.

La France a encore sur son territoire des compétences et des capacités industrielles sur des éléments technologiques clés, même si elle a perdu du terrain ces dernières années sur différents segments industriels. Dans le même temps, elle rencontre des difficultés, par rapport aux États-Unis, à faire se développer de manière pérenne sur son territoire des acteurs d'envergure mondiale sur les services sur Internet. La compétition mondiale est très intense sur les secteurs suivants :

- Électronique ;
- Équipements de télécommunications et systèmes informatiques ;
- Services de télécommunications ;
- Services informatiques et logiciels.

Ces secteurs gardent des atouts forts pour notre pays, car ils sont des clés pour la compétitivité de notre industrie et notre indépendance nationale. Il faut que les politiques publiques accompagnent ces secteurs de manière active.

Le numérique représente plus du quart de la croissance en France et 40 % des gains de productivité de l'économie.

Le numérique constitue une opportunité majeure pour nos industries, leur capacité d'innovation et de création de nouvelles activités et d'emplois sur un marché cependant complexe marqué par :

- Une forte immaturité : c'est avant tout un marché de l'offre, encore émergent qui peut entraîner de véritables ruptures d'usages.
- Une constante évolution : les cycles d'innovation sont de plus en plus courts et les usages associés évoluent très rapidement, rendant les paramètres des marchés très instables.
- Un lien étroit avec le reste de l'économie : le numérique est étroitement imbriqué avec les autres secteurs de l'économie traditionnelle et a un impact direct sur leur croissance.

La problématique des emplois et de la formation : l'adoption nécessaire d'une stratégie nationale coordonnée.

L'importance de l'innovation au sein du secteur des STIC amène au constat qu'il est indispensable de mettre l'homme au centre de la réflexion que ce soit en termes d'emplois pérennes, de maîtrise des compétences ou de confiance dans les outils numériques, face aux ruptures de toutes sortes auxquelles il est et sera confronté.

D'une manière générale, il manque une véritable stratégie nationale coordonnée visant à développer l'enseignement supérieur dans ces domaines en lien avec les industriels et à soutenir les efforts d'attractivité de toute la filière. Il convient en effet d'impulser une réelle politique pour augmenter de manière substantielle le nombre de personnes formées aux STIC et de croiser les filières : numérique et santé, numérique et éducation, numérique et tourisme, numérique et transport, numérique et énergie...

³⁷ Voir contribution complète page 174.

Les principales recommandations du Comité Stratégique de Filière.

- *Recommandation 1* : Faire de la RSE (Responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise) un levier de compétitivité pour les entreprises européennes ;
- *Recommandation 2* : Constituer une filière d'excellence en France ;
- *Recommandation 3* : Développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau de la filière ;
- *Recommandation 4* : Mieux définir le dispositif du Crédit Impôt Recherche, à la fois pour donner une meilleure visibilité aux entreprises et éviter les dérives ;
- *Recommandation 5* : Dynamiser les offres de service du *cloud computing* pour les entreprises françaises ;
- *Recommandation 6* : Généraliser le sans contact mobile ;
- *Recommandation 7* : Déployer un réseau de tiers-lieux numériques.

Une feuille de route pour l'année 2012 déjà tracée.

Forts de ces constats et de ces recommandations, explicités dans le rapport en annexe, le CSF STIC a élaboré la feuille de route suivante pour 2012 :

1. Finaliser le lancement de l'Observatoire du Numérique et le faire vivre dans la durée. Issu des travaux du CSF STIC, l'Observatoire du Numérique a été lancé fin novembre 2011 en association avec le CNN (Conseil National du Numérique). S'appuyant sur les services de la DGCIS, cet observatoire doit permettre à la fois de mesurer plus exactement la place du numérique en France et en Europe et de mieux comprendre les mécanismes de diffusion qui sont à l'œuvre (groupe observatoire).
2. En lien avec le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), orienter l'action publique en faveur des investissements notamment dans les infrastructures :
 - *Cloud Computing*, incluant le volet confiance/sécurité (groupe marchés intérieurs).
 - Déploiement accéléré du Très Haut Débit (en lien avec le groupe Objectif Fibre).
3. Développer les propositions sur les aspects liés aux TPE/PME/ETI :
 - Diffusion des STIC au sein de toutes les TPE/PME/ETI (groupe diffusion).
 - Financement de l'amorçage et des PME du secteur des STIC (groupe à constituer, sous réserve de la mise à disposition des moyens humains nécessaires).
4. Mettre en place une véritable GPEC en lien avec les parties prenantes (groupe environnement favorable).
5. Suivre la mise en place des propositions relatives à la RSE et continuer à les développer (groupe environnement favorable).

PARTIE 4

La feuille de route de la CNI pour l'année 2012 : huit recommandations

L'année 2012 doit permettre aux membres de la CNI de poursuivre les travaux engagés selon plusieurs axes.

4.1. Pérenniser l'état d'esprit de la CNI, comme facteur de cohésion sociale

La CNI doit continuer d'être le lieu d'un dialogue, pouvant fédérer les énergies, mobiliser les acteurs sociaux et renforcer les rapports entre industriels, salariés et institutions publiques. Face à une logique financière trop souvent à court terme, il convient de poursuivre très activement les travaux engagés pour redéfinir en profondeur le modèle industriel français sur des rapports encore plus féconds entre les pouvoirs publics, les dirigeants, les salariés et les actionnaires. Son rôle doit être prolongé et élargi, avec des moyens humains et matériels pour en améliorer le fonctionnement et asseoir dans la durée ce lieu d'échanges et de propositions pour la réindustrialisation du pays.

Par ailleurs, une réflexion prospective pour 2013 pourrait être conduite sur la gouvernance future des politiques publiques en matière d'industrie en France.

4.2. Renforcer la communication autour de la CNI

L'objectif est de réaliser une campagne de communication sur les travaux menés en 2011 sur le premier semestre 2012, y compris en s'appuyant sur la réussite de la Semaine de l'Industrie.

4.3. Poursuivre la régionalisation des travaux et renforcer l'impact sur les territoires

La réponse aux enjeux industriels français passe par l'adhésion et la mobilisation de tous les partenaires socio-économiques, des pouvoirs publics et bien sûr des territoires. Les États Généraux de l'Industrie ont marqué une première grande étape dans la mobilisation de l'ensemble des territoires. Les fédérations industrielles et les partenaires y ont contribué en apportant leur expertise et ont permis la mobilisation des acteurs sur le terrain. S'il est par nature économique, l'avenir de l'industrie est aussi et peut-être surtout un enjeu majeur de société, qui recouvre des dimensions humaines, sociologiques, territoriales autour desquelles il s'agit bien d'établir une vision politique d'ensemble. Un bilan plus détaillé de la mise en œuvre des mesures des États Généraux de l'Industrie est repris en annexe 3.

Il convient en 2012 de poursuivre très largement cet effort, notamment en s'appuyant sur :

- les gouvernances locales mises en place dans chaque région, que ce soit au travers de Conférences Régionales de l'Industrie ou des Comités Stratégiques de Filière Régionaux,

- les évènements organisés localement lors de la Semaine de l'Industrie pour revaloriser l'image de l'industrie,
- l'accompagnement local des projets de développement industriel au travers des outils existants (appels à projets, aides à la réindustrialisation, ...) et en coordonnant efficacement l'action des pouvoirs publics et des élus,
- l'appui par les pôles de compétitivité au développement des emplois et des compétences,
- le renforcement des relations interentreprises et des acteurs interfaçant le monde industriel.

4.4. Renforcer les actions autour de l'emploi et de la formation au plus près des bassins d'emploi

Les recommandations du groupe de travail « Emplois-Formation » de la CNI convergent toutes vers l'importance des actions menées au plus près des territoires. Il convient d'y attacher une importance toute particulière en 2012.

4.5. Mettre en œuvre les propositions formulées par les CSF, qui doivent eux-mêmes participer à cette mise en œuvre

- Élaboration par chaque CSF d'une feuille de route 2012
- Suivi de la mise en œuvre des mesures préconisées en 2011
- Bilan en fin d'année des mesures mises en œuvre, nouvelles mesures proposées
- Élargissement de la vision et de l'ambition, pour aller plus loin dans le renforcement de la cohésion des filières

4.6. Créer deux groupes dédiés à l'énergie et aux matières premières, en complément du CSF nucléaire

4.7. Poursuivre une réflexion transversale sur le concevoir, développer et produire en France

Il conviendra de s'appuyer sur les travaux du groupe de travail « Produire en France » au sein du CSF Biens de Consommation, et plus récemment sur le même groupe de travail créé au sein du CSF Mode et Luxe, avant d'engager de plus larges concertations. La réflexion doit s'étendre à la conception et au développement : le développement ou, *a minima*, le maintien des capacités de R & D sur le territoire français est stratégique pour toutes les filières industrielles.

4.8. Mettre en place un groupe de travail transversal sur les aides publiques aux entreprises et un sur le financement des entreprises

Annexe 1 : Les contributions des partenaires

5.1. Contribution de la CFDT

Contribution CFDT au Rapport annuel 2011 de la CNI.

La création de la Conférence nationale de l'industrie répond à une demande que la CFDT avait formulée fortement lors des États Généraux de l'Industrie. La CFDT s'y est investie avec détermination.

Lieu de discussions et d'échanges entre acteurs de la politique industrielle : industriels, salariés, pouvoirs publics, investisseurs publics ou privés, chercheurs, économistes, il doit analyser la situation actuelle de l'industrie française, ses forces et ses faiblesses et contribuer à lever le voile sur l'avenir (évolutions prévisibles des filières, structuration du secteur et relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs ou sous-traitants, besoins en financement, exportations, R & D, nombre de salariés, compétences, besoins en formation initiale et permanente etc.).

Ce premier bilan d'activité permet d'être optimiste quant à l'avenir de la CNI ; en particulier les Comités stratégiques de filière et les Groupes transverses ont démarré leur activité de façon très inégale mais peu à peu une méthode de travail et un éclaircissement de leurs missions ont pu commencer à s'établir de façon consensuelle.

Cependant, après un an de fonctionnement de la CNI, la CFDT considère qu'il y a besoin d'améliorer sa gouvernance. Pour que son action puisse se prolonger, il est nécessaire qu'elle prenne son autonomie. Si la présidence par le Premier ministre - et par délégation par le Ministre de l'industrie - est utile pour marquer l'engagement de l'État au plus haut niveau, il est essentiel de conforter sa capacité d'action, ce qui suppose un fonctionnement en toute autonomie sous l'autorité de son Vice-président et qu' à l'instar du CAE ou du CAS, elle dispose d'un budget et de moyens propres, en locaux, en personnel, et qu'elle puisse mener ou commander ses propres études.

À cet égard la saisine sur la compétitivité à la veille d'une échéance électorale sur la base d'un rapport contesté et contestable et l'instrumentalisation à laquelle elle a donné prise (TVA « sociale », accords « compétitivité-emploi »), et dont la CFDT avait souligné le risque dès le départ, est l'exemple de ce qu'il faudra éviter à l'avenir. Les propositions de ce groupe de travail ne sont pas celles de la CNI et la CFDT, qui a pris ses distances par rapport à la quasi-totalité de son contenu, désapprouve qu'il en soit fait mention dans son rapport annuel.

De même la CNI devra se garder d'empiéter sur ce qui relève de la négociation entre partenaires sociaux ; ceux-ci doivent pouvoir déterminer en toute autonomie les thèmes et le calendrier de leurs travaux. Il est à noter que les organisations patronales et syndicales s'étaient saisies du thème de la compétitivité dès le mois de décembre 2009 dans le cadre de leur agenda social et ont publié en juin 2011 leur rapport intitulé « Approches de la compétitivité française ».

À ces conditions la CNI pourra pleinement jouer le rôle que la société française est en droit d'attendre d'elle.

5.2. Contribution de la CFE-CGC



Propositions CFE-CGC pour la CNI.

Paris, le 1er février 2012

Auteurs :

- HAAS Jean-Luc, Secrétaire National en charge de l'Économie, de l'Industrie, du Développement Durable (DD) et du Logement
- BERNARD Anne, Chef du Service Économie et Protection Sociale
- GAILLARDET Kevin, Chargé d'études

Référence : V20120224 - Rapport CNI - Document principal.doc

1. Sécuriser les parcours professionnels en développant des actions en amont de la rupture de travail

La CFE-CGC estime que, pour une meilleure sécurisation des parcours professionnels, il est nécessaire d'entrer dans une logique plus préventive que curative et de développer des actions en amont de la rupture du contrat de travail. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) apparaît comme l'outil incontournable de cette logique préventive.

2. Favoriser l'essaimage et la mobilité professionnelle

La CFE-CGC estime intéressant de favoriser l'essaimage des grandes entreprises pour libérer l'esprit entrepreneurial et l'émergence d'entreprises locales en encourageant leur augmentation de taille par une politique contractualisée, voire en développant localement, sur les bassins d'emplois, les agrégations d'entreprises.

Le logement et l'activité du conjoint sont deux freins à considérer dans le cadre de l'essaimage et, plus globalement, dans la mobilité géographique et/ou fonctionnelle.

3. Un État stratège *via*

■ Une formation des jeunes adaptée

- Dès 14 ans, il faut favoriser l'apprentissage et développer l'enseignement vers toutes les filières industrielles en devenir, ce qui implique que tous les acteurs, et pas seulement l'éducation nationale, définissent ensemble les filières professionnelles (BEP, BAC Pro, BTS notamment) adaptées aux industries qui seront créatrices d'emplois ;
- Une université en échange avec les écoles de commerce et d'ingénieurs et le tissu productif qui redonne le goût de l'industrie ;
- Des enseignants réalisant des périodes d'immersion tous les 7 ans dans le tissu productif.

■ Un soutien aux entreprises exportatrices en renforçant les aides au développement d'activités à l'exportation pour les PME, notamment le crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale et le prêt pour l'export (PPE) délivré par OSEO.

Le crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale offre la possibilité à une PME désireuse d'élargir ses activités à l'international d'obtenir un crédit d'impôt pour l'embauche d'un salarié affecté au développement des exportations. Il couvre 50 % des dépenses de prospection d'une PME pendant 24 mois dans la limite de 40 000 euros. Cette aide, assez peu utilisée, doit être mise en avant et éventuellement renforcée afin de la rendre plus attractive.

■ La facilitation de l'accès au financement des PME et ETI

Le comportement du système bancaire français et les véhicules et mécanismes d'imposition de l'épargne des Français constituent de sérieux obstacles au financement de l'industrie en France. Les PME ou même les Entreprises de Taille Intermédiaire ne trouvent pas toujours les financements dont elles ont besoin. Les efforts déjà déployés pour faire connaître et rendre accessibles les capacités de financements publics (FSI, Oséo...) doivent être poursuivis au travers d'un pôle public de financement.

■ Simplifier les démarches administratives et garantir une certaine stabilité de l'environnement législatif et fiscal

La stabilité de l'environnement fiscal et le poids des démarches administratives jouent un rôle crucial dans la décision d'une entreprise de s'implanter ou d'investir sur un territoire. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces deux paramètres pour renforcer notre attractivité.

■ Créer une cotisation sociale sur la consommation, voire une taxe écologique

La CFE-CGC est favorable à la création d'une cotisation sociale sur la consommation. Elle consiste à supprimer partiellement les cotisations sociales employeurs et à les remplacer par une nouvelle cotisation assise sur la consommation. Ce nouveau prélèvement serait une cotisation affectée totalement à la protection sociale. Cette proposition présente le quadruple avantage de garantir des recettes durables et croissantes permettant de financer notre système de protection sociale, d'avoir une assiette stable et large, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, et enfin de faire contribuer les importations à la protection sociale.

Une taxe écologique doit être négociée aux frontières de l'Europe pour éviter une asymétrie de traitement qui pénaliserait nos industriels.

■ Refondre la politique d'aide aux entreprises

Pour la CFE-CGC, il ne devrait jamais y avoir d'aides financières sans conditionnalité, sans révision périodique et sans évaluation d'impact. Il paraît plus important de s'assurer que le contexte concurrentiel soit équilibré que de développer sans fin les aides de l'État sur finances publiques.

La baisse des charges ne peut être l'outil principal d'une politique industrielle. Une gestion plus rigoureuse des aides de l'État est nécessaire.

■ Une fiscalité favorisant la croissance

Pour les entreprises, une fiscalité (IS) favorisant les investissements dans l'outil industriel : FBCF, R & D, Brevets...

Pour les Français, favoriser une épargne longue mobilisée vers l'industrie.

■ Développer les grands projets européens

Fer, route, énergie, télécom, informatique, véhicules...

4. Renforcer l'interaction entre recherche, industrie et enseignement supérieur

En effet, alors que la recherche publique française est reconnue dans les cercles académiques internationaux, elle a des difficultés à développer des partenariats avec les entreprises et en particulier avec les PME.

Il faut d'autre part, *via* les pôles de compétitivité, une fertilisation croisée entre la recherche publique, privée et l'enseignement supérieur : Écoles d'ingénieurs et de commerce, Universités, IUT et BTS.

5. Favoriser l'innovation et la qualité des produits

De nombreux travaux sur le commerce international, tout comme le travail mené en 2011 entre partenaires sociaux, mettent l'accent sur la dimension hors prix de la compétitivité. La qualité des produits et l'innovation y jouent un rôle essentiel. Pour la CFE-CGC, il est important, sans abandonner les innovations cumulatives, de favoriser l'essor d'innovations destructrices/créatrices (régime entrepreneurial).

Il faut également développer toutes les industries qui nous permettent de diminuer notre dépendance énergétique et qui nous affranchissent des émissions de CO₂.

6. La RSE, facteur de compétitivité³⁸

En redonnant du sens à l'action des salariés, en intégrant la vision des parties prenantes, en modifiant la vision des instances de gouvernance des entreprises, une Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) bien comprise :

- corrige la myopie des équipes de direction et fait adhérer les salariés, les fournisseurs et les clients ;
- permet de mieux identifier les risques autres qu'économiques et financiers.

C'est un levier de création de valeur qui, de surcroît, entraîne une amélioration de la qualité donc de la productivité, constitue un argument de vente pour des clients éclairés et fait entrer l'entreprise dans un cercle vertueux tirant tout son écosystème vers le haut.

7. Donner des moyens humains et matériels à la CNI pour la pérenniser

L'objectif est d'en faciliter, d'en améliorer le fonctionnement avec une certaine convivialité afin d'asseoir, dans la durée, ce lieu d'échanges et de propositions pour contribuer à réindustrialiser notre pays.

5.3. Contribution de la CFTC



Février 2012

Rapport annuel 2011 de la CNI - Observations de la CFTC.

Dès les États Généraux de l'Industrie, la CFTC a participé activement aux débats et à l'élaboration de propositions pour développer l'emploi industriel en France. Dans le cadre de la Conférence Nationale de l'Industrie, dont elle soutient les efforts en ce sens, des avancées vers une meilleure coopération entre les acteurs économiques et sociaux ont été enregistrées, une organisation des industries par filières a été mise en place et des groupes de travail se sont penchés sur les grandes questions relatives à l'industrie.

La CFTC se félicite de ces progrès. Le premier rapport de la CNI les retrace, recense les tâches nombreuses qui restent à accomplir et publie une « feuille de route » pour 2012.

Compétitivité industrielle : la longue durée.

Le rapport 2011 de la CNI dans son tableau de l'industrie française en 2011 (« résultats économiques du secteur ») se limite pour l'essentiel à un examen de l'évolution au cours de la dernière année. C'est à partir d'autres sources (par exemple le rapport du groupe « constat » de la CNI figurant en annexe ou le document « Approche de la compétitivité française » publié en juin 2011 par le patronat et trois organisations syndicales dont la CFTC) qu'il est possible de porter un jugement sur les causes de la dégradation de la compétitivité française.

Ni le niveau élevé de l'euro ni la concurrence des pays à bas salaires et sans protection sociale ne sont la principale origine de nos problèmes de compétitivité. Bien sûr, il faut agir contre les concurrences déloyales, faire respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail, mettre en place le projet « Traçabilité sociale » proposé par la CFTC, responsabiliser la Banque Centrale Européenne sur ses devoirs en matière de croissance et d'emploi, etc. Mais le déclin de notre compétitivité vis-à-vis de nos concurrents de la zone euro, eux aussi soumis à ces mêmes contraintes, montre que les causes principales sont ailleurs. Ce n'est pas non plus parce que les salariés français ont été rémunérés au-delà du raisonnable : l'évolution salariale française, au cours de la dernière période, se situe dans la moyenne de la zone euro.

³⁸ Pour la CFECGC, la RSE pourrait aussi se décliner en Redonner du Sens Ensemble...

Pour la CFTC, le fait que l'industrie française vive, depuis la seconde guerre mondiale, avec l'aide artificielle d'une dévaluation de sa monnaie par rapport au mark d'un tiers tous les dix ans, explique ses difficultés. Ce très mauvais remède, qu'il fallut renouveler périodiquement en raison de son inefficacité à terme, a conduit nos industries à compter sur des prix bas pour vendre ses produits au détriment de tout ce qui fait la compétitivité hors prix (service, design, disponibilité, innovation, qualité, etc.). Ayant perdu cette faculté de dévaluer, l'économie française se trouve devant l'épreuve de vérité : avoir à améliorer ses produits par rapport aux concurrents qui « jouent la qualité ».

Un nouveau financement de la protection sociale ?

Agir pour l'amélioration de la compétitivité hors prix, cause essentielle de nos difficultés, ce n'est pas exclure a *priori* de transférer une partie des prélèvements frappant le travail vers d'autres assiettes en particulier fiscales de façon à abaisser le coût du travail.

Pour la CFTC, ceci ne peut se faire qu'à plusieurs conditions :

- s'accompagner d'une réforme fiscale tendant à plus d'équité,
- ne pas aggraver la situation des plus modestes,
- s'effectuer sans réduire la protection sociale elle-même, spécialement pour la branche famille, garante du dynamisme futur de notre pays,
- garantir que ce transfert bénéficiera intégralement à la protection sociale.

La réalisation d'une telle réforme, nécessitant une concertation approfondie pour trouver un consensus, est peu compatible avec les vifs débats qui sont le lot de toute campagne électorale...

Une Europe industrielle à faire vivre.

Pour la CFTC, la dimension européenne a toujours été primordiale. Or, l'Union européenne manque singulièrement de consistance dans les grandes négociations internationales. Dans de nombreux domaines (règles comptables, commerce international, normes financières...), des modèles anglo-saxons dangereux ou inadaptés ont force de loi en Europe. Les cas de concurrence déloyale sont légion : financements abusifs par des fonds souverains, non-respect de normes de toutes sortes, absence de contrôles...

Plus encore, des projets européens porteurs d'avenir devraient être mis en place pour bénéficier à toutes les industries du continent.

Les projets de la CNI : action territoriale et évaluation/contractualisation des aides publiques aux entreprises.

L'action de la CNI vise spécialement à rapprocher les acteurs de la vie industrielle, leur permettre de coopérer et d'acquérir le sens de leurs intérêts communs pour s'organiser de façon plus solidaire. C'est dans les régions, au niveau local, que se situe la plus grande partie de la vie industrielle d'où la nécessité que ces rapprochements et coopérations soient effectifs « sur le terrain ».

Après des demandes réitérées de la CFTC, un groupe de travail relatif aux aides publiques va être enfin mis en place. Nous avons souvent souligné l'incohérence et le « fouillis » de ces aides, dispensées par une myriade d'organismes les plus divers. Pratiquement aucune évaluation de l'efficacité de ces aides, au montant total considérable, n'est effectuée. De plus, les contreparties exigées des entreprises bénéficiaires sont généralement inexistantes.

La CFTC soutient donc ces projets et y participera en vue de leurs aboutissements concrets.

5.4. Contribution de la CGPME



Le 10 février 2012

Monsieur Clément LUBIN
Chargé de Mission auprès du Directeur Général
DGCIS
12 rue Villiot
75112 PARIS

Monsieur,

La CGPME partage, globalement, les diagnostics et actions préconisés dans le rapport de la C.N.I.

Elle souhaite que cela débouche sur les actions concrètes et pérennes en faveur des PME/PMI.

De son côté, la Confédération continuera à œuvrer, comme elle l'a toujours fait, pour le renouveau de l'industrie française.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Eudes du MESNIL du BUISSON
Secrétaire Général

CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

10, TERRASSE BELLINI - 92806 PUTEAUX CEDEX TEL. : 01 47 62 73 73 - TELECOPIE : 01 47 73 08 86

5.5. Contribution de la CGT

Avis de la CGT.

La CGT, faisant le constat de désindustrialisation du pays, considère que le rapport annuel de la CNI passe à côté des questions principales pour une vraie politique de développement de l'industrie et de l'emploi.

La CGT participant depuis le début aux travaux de la CNI, présidée par le Premier ministre, estime que cette instance est dévoyée de sa mission initiale.

En effet, le décret prévoit que cette instance publie chaque année un rapport sur l'état de l'industrie et établit des propositions qui contribuent à favoriser le développement de l'activité de l'industrie et de l'emploi.

Il est également demandé à la CNI qu'elle émette un avis sur l'efficacité des aides et subventions publiques, mesures fiscales et sociales accordées aux entreprises par l'État, l'Europe et les collectivités territoriales.

Composée pour 90 % des représentants des patronats industriels et des administrations d'État, la CNI reste enfermée dans une logique libérale, autour du programme du Medef : baisser les cotisations sociales des entreprises, déréglementer la législation du travail, avec plus de flexibilité et de précarité.

La politique prônée par le Président de la République lors des États Généraux de l'Industrie en 2009 n'a pas vu le jour. La désindustrialisation s'est depuis aggravée, le niveau de la production industrielle n'a toujours pas retrouvé le niveau de 2007, l'emploi continue de reculer et de se précariser. Le pays importe de plus en plus les biens et délocalise des activités sous l'impulsion des groupes.

Ce rapport, loin d'être équilibré, se situe dans le prolongement du rapport sur la compétitivité des entreprises, qui a préconisé de nouveaux allègements de cotisations sociales, financés par une hausse de la TVA et de la CSG.

La CGT a clairement signifié son hostilité à ces mesures proposées. Elle propose la mise à plat du système actuel des exonérations, une contribution sur les revenus financiers et une modulation en fonction de la valeur ajoutée et de la masse salariale.

L'ampleur des problèmes de financement des activités économiques est sous-estimée. La baisse relative du financement bancaire à l'industrie est un obstacle majeur au développement industriel. S'il est évident que se pose la question de l'accès des ETI et des entreprises innovantes aux ressources en fonds propres, la question du crédit et du rôle des banques ne peut être passée sous silence. La CGT réclame la mise en place d'un « livret épargne industrie », de « fonds régionaux pour l'emploi et le développement » ainsi que la mise en place d'un véritable « pôle public de financement ».

La dimension sociale ne paraît mentionnée que pour mémoire, l'exception de la proposition « d'une révision profonde de l'arbitrage salaire, emploi, temps de travail » rappelle trop la notion de « flexi-curité ». Rien de probant par contre n'est dit sur la sécurité de l'emploi. Le développement d'un emploi de qualité est pourtant la clé d'une nouvelle efficacité économique. Rien non plus n'est véritablement précisé en matière de parcours professionnel des salariés. La CGT revendique la mise en place d'une « sécurité sociale professionnelle » évitant au salarié d'avoir à passer par la case chômage.

Rien n'est dit non plus sur les droits d'intervention des salariés et leur représentation. La CGT revendique la mise en place de « comités interentreprises » dans les filières de sous-traitance, la représentation des salariés, par élections, aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises.

Si la fiscalité doit être réexaminée afin de favoriser l'affectation efficace des ressources à leur disposition, cela ne peut pas se traduire par l'octroi d'avantages supplémentaires. Les mesures éventuelles doivent être financées par la mise en cause des nombreuses niches fiscales.

La CGT ne peut que constater les désaccords sur les solutions à prendre et réfute le lien, selon le patronat, entre le niveau de compétitivité des entreprises et le niveau du coût du travail, alors que celui-ci était réduit de 10 points, pour quels résultats ?

Les causes du recul de l'industrie viennent surtout d'un choix donné à la financiarisation dans la gestion et les stratégies des entreprises, en particulier des grands groupes. Ceci se traduit par un taux de marge moyen des entreprises qui est passé en 23,6 % en 1980 à 30,2 % en 2010. Dans la même période, le taux d'investissement baisse de 19,9 % à 18,7 %.

Et aujourd'hui, la France s'est placée en tête des pays européens par son niveau de dividendes versés aux actionnaires. Le rapport ignore le poids du coût du capital qui handicape le développement de l'industrie en France.

Les interventions de la CGT, au sein de la CNI et des 12 Comités stratégiques de filières, ont porté 5 priorités.

Priorité qui doit être faite au développement des capacités humaines et de l'emploi.

L'augmentation des salaires et la reconnaissance des qualifications, des compétences et des savoir-faire sont incontournables.

Le défi démographique lié au départ à la retraite et au non-renouvellement des équipes de travail, cela constitue un vrai enjeu pour le maintien des connaissances et des capacités des entreprises.

Développer l'emploi devrait être une des priorités de la politique industrielle. De ce point de vue, l'effort global de la formation professionnelle a malheureusement régressé depuis 15 ans, au risque de créer une pénurie d'emplois qualifiés.

Priorité à la recherche et à l'innovation technologique, en lien avec les enjeux environnementaux et le besoin de moderniser le potentiel industriel existant.

Réduire les émissions de CO₂, faire des économies d'énergie et des matières premières, nécessité d'aller vers un autre modèle de développement et d'organisation du travail. De ce point de vue, la recherche d'une rentabilité financière à deux chiffres est incompatible aux besoins d'investissements que cela demande.

L'objectif de consacrer au minimum 3 % du PIB à la recherche devrait être un objectif dès cette année. Le crédit impôt/recherche doit évoluer vers plus de transparence dans son utilisation et d'efficacité. La responsabilité des entreprises doit être engagée et donner lieu à une contrepartie des aides par des fonds publics.

Permettre aux salariés des droits élargis d'intervention dans la gestion et des choix stratégiques des entreprises, comme au niveau des filières industrielles et des territoires.

Les Pôles dits de compétitivité doivent devenir des lieux de dialogue, avec la participation des organisations syndicales, comme au niveau des conseils d'administration des entreprises.

La mise en place de Comités interentreprises, c'est permettre une cohérence sociale et d'accès à l'information des CE des entreprises donneuses d'ordres et de celles qui sont sous-traitantes.

Le développement des industries demande plus de démocratie sociale dans les entreprises comme au niveau des territoires.

Redonner au secteur bancaire toute sa responsabilité pour financer l'activité et le développement.

De ce point de vue, il faut revoir les critères d'attribution de financements accordés par le FSI et OSEO qui sont basés sur des exigences de rendements élevés et à court terme, ce qui est incompatible avec le besoin sur le long terme que demande l'investissement dans l'industrie.

La CGT revendique la mise en place d'un pôle public financier et la mise en place d'un livret d'épargne industrie pour réorienter une partie de l'assurance-vie dont le montant s'élève en France à 1 600 milliards d'euros.

Devant l'urgence du besoin de relancer l'industrie, il est possible de dégager plus de 100 milliards d'euros en mettant fin aux gâchis dans le budget de l'État. À savoir, les 70 milliards d'euros au titre des cadeaux fiscaux et les 33 milliards d'euros au titre des exonérations sociales des entreprises.

Globalement, le rapport de la CNI reste enfermé sur l'idée que le devenir de l'industrie repose essentiellement sur un abaissement du contenu social, une spécialisation des activités considérées comme à haute valeur ajoutée et une politique du tout à l'exportation comme seul salut. Les critères de rentabilité seraient les seuls objectifs pour maintenir l'emploi et les capacités industrielles en France, comme en Europe.

Les pouvoirs publics doivent y contribuer pour permettre un environnement favorable.

Ces logiques sont suicidaires pour l'industrie et l'emploi. La CGT ne peut soutenir un tel contenu du rapport. La CNI doit être une instance qui porte une volonté affichée de développer les capacités industrielles et d'emploi en France, répondant aux besoins du marché intérieur et avec une conception autre que la seule concurrence des échanges au sein du marché européen.

L'opposition d'une « politique de l'offre » à une politique « en faveur de la consommation » relève d'une erreur ! Si la CGT a déploré depuis 25 ans l'absence d'une vision industrielle dans notre pays, elle ne peut se retrouver dans cette nouvelle opposition.

Une véritable politique industrielle nécessite une stratégie sur le long terme, basée sur les richesses que sont les hommes et les femmes de notre pays. Elle doit s'appuyer sur un aménagement harmonieux et cohérent du territoire avec l'enracinement des services publics qui permettent un développement efficace et solidaire. Elle ne peut exister par coups et annonces médiatiques ni se faire sur le dos des salariés

La crise montre que l'on a besoin à la fois d'une demande confortée et d'une production de biens et de services efficaces.

Il est urgent de revaloriser les atouts existants en France, en Europe.

5.6. Contribution de FO



pp/vl

Monsieur François FILLON,
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 7 février 2012

Objet : Projet de rapport de la Conférence nationale de l'industrie (CNI)

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous le savez, depuis 2010, la confédération FORCE OUVRIERE participe aux réflexions et débats dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie que vous présidez.

C'est principalement le cas dans les 12 Comités stratégiques de filières industrielles (dont celui sur la filière nucléaire qui fut créé suite à une proposition de FORCE OUVRIERE) et dans quelques groupes de travail transversaux de la CNI. Au sein de ces instances, les représentants FO se sont beaucoup investis et font part des positions, des analyses et des revendications de notre organisation en faveur de l'industrie et des salariés des secteurs concernés.

Autant vous connaissez l'insistance de FORCE OUVRIERE sur la nécessité d'une politique industrielle ambitieuse de la responsabilité des pouvoirs publics, autant vous connaissez également notre attachement au respect de l'indépendance syndicale, ce qui implique la non confusion des genres.

C'est pourquoi, conformément à ce que nous vous indiquions par courriers en 2010, nous n'avons pas participé à la rédaction du projet de rapport 2012 de la CNI. FORCE OUVRIERE avait d'ailleurs marqué son opposition à l'instauration d'un tel rapport lors de l'élaboration du décret instaurant la conférence.

Ce rapport est de la responsabilité du gouvernement et la CNI doit rester consultative : elle n'a pas à s'apparenter à une « assemblée délibérative décisionnaire ».

Sur ce plan, nous désapprouvons que le projet de rapport établisse des propositions générales et économiques. Cela est contraire à l'article 3 du décret n°2010-596 du 3 juin 2010 qui confère à ce rapport un simple rôle de constat et de diagnostic. Il n'est pas admissible que le projet de rapport invente des objectifs différents à la CNI que ceux définis par le décret.

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02
www.force-ouvriere.fr
CCP : PARIS 5889 09 X - SIRET : 784 578 247 00040 - Code NAF 912 Z

C'est d'ailleurs pour éviter ce type de dérive et ce risque d'instrumentalisation que FORCE OUVRIERE a refusé de participer à deux groupes de travail transversaux (groupe « *bilan et perspectives* », groupe « *simplification réglementaire* ») ainsi qu'à la réflexion sur la compétitivité de l'industrie (notre courrier du 11 mars 2011).

Ainsi, globalement, c'est toute la première partie du rapport qui devrait être reprise en retirant les différentes mesures proposées visant, derrière le vocable de « compétitivité », à attaquer le droit du travail, le niveau des salaires, les prélèvements obligatoires et le financement de la protection sociale. Cette partie devrait ne contenir qu'une expression diagnostique des enjeux.

De plus, FORCE OUVRIERE tient à rappeler que la création de la CNI a été décidée par le Président de la République et le gouvernement. De même, il n'est pas correct de faire état de « *consensus* » des parties prenantes des « Etats généraux de l'industrie ». Les interprétations détournées de la réalité doivent être retirées du projet de rapport.

En revanche, nous considérons que, dans l'ensemble, les résumés des travaux des 12 Comités stratégiques de filières industrielles relatent correctement la teneur des échanges (ce qui ne signifie pas que nous soyons d'accord avec l'intégralité de leurs contenus).

Pour FORCE OUVRIERE, la réaffirmation concrète du rôle uniquement consultatif de la CNI est indispensable. Par sa nature même, un tel rapport annuel le met en péril et conduit, volontairement ou pas, à une instrumentalisation de la CNI. De façon plus contextuelle, la parution d'un tel rapport dans la période de campagne électorale accroît ce constat !

Si ce rapport est maintenu, FORCE OUVRIERE demande à ce qu'il y soit clairement mentionné que FO n'a pas participé à sa rédaction et n'est nullement engagé par son contenu.

En compléments des positions défendues par les représentants FO des 12 CSFI et des groupes de travaux auxquels nous participons, la confédération FORCE OUVRIERE adressera prochainement un rappel de quelques revendications importantes que nous portons.

C'est par exemple le cas à travers notre revendication de création d'une véritable banque nationale pour l'industrie (ce qui ne se réduit pas à la création « d'Oséo industrie ») permettant notamment de :

- ✓ coordonner tous les dispositifs publics existants (Oséo, Fonds stratégique d'investissement, Caisse des dépôts et de consignation, Programme d'investissements d'avenir, Pôles de compétitivité, crédits d'impôts recherche, etc) ;
- ✓ réaffirmer la légitimité de l'intervention publique en promouvant des grands projets ainsi que des politiques sectorielles en lien avec les différentes filières industrielles, dans le respect des branches professionnelles ;
- ✓ défendre et développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail dans les entreprises ;
- ✓ empêcher les délocalisations et stopper le dumping social et fiscal ;
- ✓ soutenir la recherche, l'innovation, l'ingénierie publique, et l'enseignement technique.

Conformément à l'article 3 du décret instaurant la CNI, nous demandons que ce courrier soit joint au rapport, si le gouvernement maintient sa parution.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Premier ministre**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire Général



Copies :

- **Monsieur Eric BESSON**, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique - 139, rue de Bercy, 75572 Paris
- **Monsieur Jean-François DEHECQ**, Vice-Président de la CNI - Sanofi Espoir, 262 Boulevard Saint Germain, 75007 Paris

Annexe 2 : Le décret relatif à la CNI

Décret n° 2010-596 du 3 juin 2010 relatif à la conférence nationale de l'industrie

NOR: INDI1012151D

Version consolidée au 6 février 2012

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu l'article 37 de la Constitution ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Décrète :

Article 1

Il est créé une instance consultative dénommée conférence nationale de l'industrie (CNI) placée auprès du Premier ministre.

Article 2

La conférence nationale de l'industrie éclaire et conseille les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national et territorial. Elle peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés. Elle peut soumettre des avis argumentés et des propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

Dans cet objectif, la conférence nationale de l'industrie :

- fait toutes propositions pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans l'industrie et les services à l'industrie, ainsi que la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences industrielles ;
- émet des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien à l'industrie et aux activités de services à l'industrie en France ;
- organise les travaux effectués au sein des comités de filières industrielles, aux niveaux national et territorial ;
- peut proposer des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour l'industrie et ses services.

La conférence nationale de l'industrie peut être consultée sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie. Elle peut également être consultée sur toute initiative structurante pour des filières industrielles françaises.

Article 3

La conférence nationale de l'industrie établit un rapport public annuel qui :

- décrit les marchés intérieurs, européens et internationaux des produits industriels ;
- analyse les résultats socio-économiques du secteur de l'industrie en France, notamment en termes de création de richesse et d'emplois, de formation professionnelle et de gestion des compétences, d'investissement, de recherche et innovation et analyse son positionnement par rapport à ses principaux concurrents étrangers ;
- retrace l'ensemble des contributions financières, fiscales et budgétaires de l'État et des collectivités publiques à l'industrie et leur efficacité ;
- retrace l'ensemble des évolutions réglementaires et administratives de l'année passée, ayant un impact sur l'industrie.

Ce rapport comprend en annexe les positions des membres de la conférence qui le demandent.

Article 4

La conférence nationale de l'industrie comprend, outre son président :

1. Des membres de droit :

- les ministres chargés de l'industrie, de l'économie, des petites et moyennes entreprises, de la recherche, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'emploi, du travail, de l'écologie, de l'agriculture, des transports et de l'aménagement du territoire ainsi que le ministre de la défense ;
- le commissaire général à l'investissement ;
- le médiateur national du crédit ;
- le médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance ;

2. Un député et un sénateur respectivement désignés par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, ainsi qu'un représentant français au Parlement européen désigné par arrêté du Premier ministre ;

3. Les membres énumérés ci-après, répartis au sein de trois collèges et nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie :

- le « collège des entreprises industrielles », composé de quinze membres d'organisations syndicales ou professionnelles, représentant des entreprises industrielles ;
- le « collège des salariés de l'industrie », composé de deux membres de chacune des organisations syndicales les plus représentatives au plan national des salariés, dans la limite de dix membres ;
- le « collège des personnalités qualifiées », composé de sept membres, choisis en fonction de leurs compétences ou de leur expérience dans le domaine de l'industrie.

Article 5

La conférence nationale de l'industrie se réunit en séance plénière au moins une fois par an sur convocation du Premier ministre ou du ministre chargé de l'industrie.

Les avis et propositions de la conférence nationale de l'industrie sont adoptés par les membres des collèges des entreprises industrielles, des salariés de l'industrie et des personnalités qualifiées. Ils ne doivent pas faire l'objet d'un avis défavorable de dix membres ou plus de ces trois collèges. Ils font mention des éventuelles réserves formulées.

Lorsque la conférence nationale de l'industrie est consultée, la saisine précise un délai de réponse maximum, qui ne peut être inférieur à deux semaines.

Article 6

La conférence nationale de l'industrie constitue en son sein, en tant que de besoin, des sections thématiques. Chacune d'entre elles peut faire appel à des experts pour l'assister dans ses travaux.

Elle peut également constituer des comités stratégiques de filière chargés de traiter de façon spécifique les questions relatives aux différents secteurs qui les composent et aux relations entre les différents acteurs de ces filières.

Ces comités ont pour mission, chacun pour la filière dont il a la charge, d'effectuer un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle spécifiques à la filière concernée, et de faire des propositions d'actions destinées à développer la compétitivité de la filière.

La conférence nationale de l'industrie examine, lors de ses réunions plénières, les rapports qui lui sont présentés par chacun des comités de filière et par les différentes sections thématiques.

Article 7

La conférence nationale de l'industrie est présidée par le Premier ministre, ou par le ministre chargé de l'industrie qui le supplée en cas de besoin.

Le Premier ministre désigne un vice-président, choisi parmi les membres du collège des personnalités qualifiées de la CNI. Celui-ci est assisté d'un bureau, chargé de l'organisation, de la coordination et de l'animation des travaux de la conférence nationale de l'industrie. Ce bureau est composé, outre le vice-président :

- d'un membre du « collège des entreprises industrielles », désigné par celui-ci ;
- d'un membre du « collège des salariés de l'industrie », désigné par celui-ci ;
- d'un secrétaire général désigné par le ministre chargé de l'industrie, qui assure en outre le secrétariat de la conférence nationale de l'industrie.

Chacun des membres de ce bureau peut être assisté par une personne de son choix.

La conférence nationale de l'industrie est rattachée pour sa gestion administrative et budgétaire au ministre chargé de l'industrie.

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 1 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 10 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 2 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 3 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 4 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 5 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 6 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 7 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 8 (Ab)
- Abroge Décret n°96-568 du 25 juin 1996 - art. 9 (Ab)

Article 9

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire et le ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
chargé de l'industrie, Christian Estrosi

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Jean-Louis Borloo

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Christine Lagarde

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,

Eric Woerth

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Luc Chatel

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Valérie Pécresse

Le ministre de la défense,

Hervé Morin

Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat,

François Baroin

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Bruno Le Maire

Le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire,

Michel Mercier

PARTIE 7

Annexe 3 : Le bilan des mesures EGI

Mettre l'industrie au coeur d'un grand projet commun

Mesure 1 :
Créer une conférence nationale de l'industrie (CNI)

Installation en juillet 2010, deux réunions plénières tenues en 2010, 5 en 2011, plus de 150 réunions de groupes de travail et comités stratégiques de filières depuis juillet 2010. La CNI produira un rapport annuel 2011 au mois de février 2012.

Mesure 2 :
Impulser un pacte pour une Europe industrielle

Yvon Jacob est ambassadeur de l'industrie nommé depuis le 30 juin 2010. Il a été missionné en mars 2011 sur le sujet spécifique de la réciprocité dans les échanges internationaux. Un rapport sera publié au tout début de l'année 2012, une contribution au rapport annuel de la CNI a été réalisée.

Mesure 3 :
Valoriser le « made in France »

De nombreuses actions issues du rapport de M. JEGO sont mises en œuvre, notamment la création de l'association Pro France en mai 2010. Yves JEGO a présenté en mai 2011 un label «origine France garantie» que pourront apposer les industriels souhaitant mettre en avant les produits dont l'origine française aura été certifiée. Le plan « savoir-faire » a fait l'objet d'un renforcement : les correspondants TPE-PME dans les DIRECCTE sont invités à informer les chefs d'entreprise sur les dispositifs qui valorisent la qualité des produits français : EPV, Origine France Garantie, Indications géographiques (dispositif issu du rapport JEGO et intégré dans le projet de loi Consommation qui est encore en discussion). Par ailleurs, le Président de la République a confié au Conseil national de la consommation une mission de réflexion sur la dématérialisation des produits, qui concernera notamment l'idée de carte d'identité des produits issue du rapport JEGO.

Mesure 4 :
Créer une « Semaine de l'industrie »

La première édition de la Semaine de l'industrie a été organisée sur tout le territoire du 4 au 10 avril 2011 ; ce fut un succès (près de 1500 événements labellisés, plus de 100 000 participants, une reprise médiatique notable, une très forte mobilisation des acteurs locaux). La cible principale concerne le grand public, et plus particulièrement les jeunes et les demandeurs d'emploi. L'édition 2012 aura lieu du 19 au 25 mars ; les labellisations sont ouvertes sur le site internet www.semaine.industrie.gouv.fr et le programme des événements est en ligne.

Mesure 5 :
Renforcer les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur

Cette mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la Semaine de l'industrie et du travail conjoint réalisé dans ce cadre par les ministères principalement concernés. Elle reste une mesure phare qui sera mise en avant lors de l'édition 2012 de la Semaine de l'industrie.

Mesure 6 :
Revaloriser le rôle « industriel » de l'État actionnaire

Des hauts représentants de l'administration ont été nommés aux conseils d'administration de groupes. Par ailleurs, des réunions entre ministres compétents et dirigeants des grandes entreprises publiques se tiennent régulièrement depuis juin 2010.

Développer l'emploi et les compétences sur les territoires

Mesure 7 :

Inciter à la réindustrialisation et promouvoir l'emploi sur les territoires

Le dispositif est opérationnel depuis juillet 2010. À fin novembre 2011, 20 projets d'investissements ont fait l'objet d'une décision favorable du ministre chargé de l'industrie. Ces projets représentent plus de 344 M€ d'investissements et la création de 1 525 emplois d'ici à trois ans. L'État les accompagnera à travers 77 M€ d'aides à la réindustrialisation. L'ARI est en avance sur son plan de marche puisque les objectifs emplois sont réalisés à près de 75 % en un an et demi d'existence. Le dispositif est bien positionné sur les PME. Le champ sectoriel couvert est bien diversifié.

Mesure 8 :

Mettre en place un dispositif « biseau seniors juniors » pour la transmission des savoirs industriels stratégiques

La mesure a été mise en œuvre dans le cadre de la réforme des retraites (soutien à l'emploi des seniors) et des dispositifs récents d'accompagnement à l'emploi des seniors.

Mesure 9 :

Fédérer la gestion de l'emploi et des compétences au niveau territorial

Une circulaire conjointe Économie – Travail – Emploi – Industrie a été signée en juin 2010 pour la mise en œuvre de la mesure d'ici fin 2010. De nombreux projets de GPEC territoriale ont émergé depuis, et une organisation en réseau a été mise en place (localement et au niveau national). Des appels à projets ont même été lancés par certaines régions, permettant d'accompagner les meilleurs projets de territoire.

Mesure 10 :

Améliorer l'évaluation, l'efficacité et la conditionnalité des aides publiques

Une circulaire a été envoyée aux Préfets en mai 2010, la mesure est opérationnelle depuis (insertion de clauses, dans les conventions d'aides impliquant l'État, permettant d'assurer l'information des représentants de salariés et une certaine conditionnalité des aides). Un groupe de travail au sein de la CNI doit être mis en place.

Consolider la structuration des filières industrielles françaises

Mesure 11 :

Créer des comités stratégiques de filières

Douze comités stratégiques de filières sont créés et opérationnels : tous se sont réunis et ont élaboré une feuille de route, tracé les grands enjeux des filières. La totalité a créé en leur sein des groupes de travail sur des enjeux qui leur sont propres. Ils ont remis un rapport à la CNI pour leurs travaux 2011.

Mesure 12 :

Désigner un médiateur de la sous-traitance

Jean-Claude Volot a été désigné Médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance en avril 2010. En sus des demandes de médiations qui continuent d'affluer (plus de 200 dossiers reçus dont 47 concernent des médiations collectives, représentant plus de 450 000 salariés et plus de 12 000 entreprises) et qui sont réglées à plus de 85%, la Médiation travaille actuellement sur :

- La labellisation, dans le cadre d'un référentiel mis au point avec VIGEO, des entreprises adhérentes à la charte régissant les bonnes pratiques qui mettent effectivement en application les 10 engagements de celle-ci.
- Un travail sur l'évolution des normes qui régissent les relations donneurs d'ordres / fournisseurs (ISO 9 000 ou 26 000) pour y introduire les pratiques d'achats responsables.
- Le développement d'un réseau complémentaire de médiateurs délégués issus des anciens juges de tribunaux de commerce.

Mesure 13 :

Lancer un appel à projets « projets structurants en région »

69 M€ sont affectés aux filières industrielles et font l'objet d'un appel à projets. Cet appel vise à accompagner des projets s'inscrivant dans l'une des stratégies de filières mises en place par les EGI. Les projets industriels doivent être stratégiques et structurants pour la filière en question, être collectifs et faire l'objet d'un financement public – privé. Depuis le 27 septembre 2010, date du lancement de l'appel à projets, 45 projets ont été soumis à la phase d'éligibilité. Sur les 45 projets, 24 ont été, à ce jour, déclarés éligibles par le comité de pilotage, pour une demande supérieure à l'enveloppe globale.

Renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation

Mesure 14 :
**Mettre en place des prêts
verts bonifiés**

Le dispositif est opérationnel depuis juillet 2010. 111 projets ont été engagés depuis la création du dispositif, pour plus de 95 M€ de prêts accordés, et un peu plus de 15 M€ de garanties. Plus de 87 % des projets accompagnés sont des projets de PME et TPE, et plus de 60 % des projets concernent l'industrie manufacturière. Les 22 régions de France ont vu au moins 1 projet accompagné sur un an.

Mesure 15 :
Simplifier la réglementation

La mission confiée à la députée Laure de la Raudière a présenté ses propositions en octobre 2010, largement reprises par le gouvernement : dix de ces propositions ont en effet été intégrées au programme de simplification de 100 mesures suivies dans la RGPP. Par ailleurs, le commissaire à la simplification a été nommé en novembre 2010 et son rôle précisé par la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2011. Les assises de la simplification ont conduit à la mise en œuvre de 2 trains de mesures, l'un de 80 mesures dont 75 % sont à ce jour en bonne voie, l'autre de 65 mesures annoncées le 6 décembre dernier (principalement réglementaires). La proposition de loi Warsmann est en cours d'approbation au Parlement : le texte se compose de six chapitres. Le premier a pour objectif d'améliorer les relations des administrations avec les citoyens et comprend des dispositions relatives aussi bien aux factures d'eau qu'aux conséquences de la directive services sur la profession d'architecte, en passant par la compensation du handicap ou encore les compétences respectives de l'État et des régions en matière de contrôle des formations de certaines professions de santé. Le chapitre deux a pour objectif d'harmoniser les statuts des groupements d'intérêt public. Le chapitre trois est consacré à la révision de certaines règles d'urbanisme (dont la réforme du droit de préemption, dénoncée par la commission de l'économie du Sénat). Les trois derniers chapitres sont consacrés à la simplification et à la vérification de nombreuses dispositions législatives. Enfin, la CNI a mis en place un groupe de travail transversal sur la simplification. Ce groupe a remis à la CNI un rapport avec des propositions.

Mesure 16 :
**Mettre en place une
procédure unifiée
d'information et d'orientation
des PME en région**

Une circulaire a été adressée en mai 2010 aux Préfets de région pour la mise en œuvre de la mesure : actuellement des correspondants PME sont en place dans tous les départements, des équipes de pilotage sont en place dans la plupart des régions, ainsi que des outils pour l'accueil et une promotion active du dispositif.

Mesure 17 :
**Créer un fonds start up
universités, grandes écoles**

Après une phase importante de préparation et de notification à la Commission européenne, le dispositif (dans le cadre du fonds national d'amorçage) est opérationnel. Un premier projet de fonds est en cours d'examen.

Mesure 18 :
**Pérenniser le remboursement
anticipé du Crédit Impôt
Recherche pour les PME**

La pérennisation du remboursement immédiat du CIR pour les PME a été actée en LF 2011. La créance CIR pour des dépenses de R & D en année N est bien remboursée intégralement en année N+1 pour les PME. Le groupe de travail « Crédit d'Impôt Recherche », qui avait déjà permis de clarifier et de simplifier les règles d'utilisation du CIR, continue de travailler sur cette simplification de l'instruction fiscale.

Mesure 19 :
**Instaurer une fiscalité
incitative à l'exploitation en
France des brevets**

Les règles fiscales applicables à la cession des brevets ont été aménagées :
- la loi de finances pour 2008 a abaissé de 33 à 15 % le taux d'imposition sur les plus-values de cessions de brevets et sur les redevances des concessions de brevets. Toutefois, cet allègement ne s'appliquait pas aux entreprises faisant partie d'un même groupe ;
- la loi de finances pour 2011 a renforcé la démarche amorcée, en rendant éligibles au dispositif les entreprises faisant partie d'un même groupe. L'exclusion prévue précédemment conduisait en effet les entreprises françaises à privilégier l'exploitation de leurs brevets dans des filiales situées à l'étranger plutôt que dans leurs filiales françaises.../...

Renforcer la compétitivité des entreprises et l'innovation (suite)

(suite)

Mesure 19 :
Instaurer une fiscalité incitative à l'exploitation en France des brevets

Mesure 20 :
Créer un fonds d'investissement France Brevets

(suite)

La loi de finances pour 2012 a maintenu une fiscalité privilégiée pour l'exploitation des brevets en renforçant néanmoins les conditions ouvrant droit à ce bénéfice pour éviter les comportements abusifs :

- la possibilité de déduire à taux plein (33,3 %) des redevances versées est possible uniquement si le brevet concédé fait l'objet d'une exploitation effective au sens juridique. L'entreprise doit ainsi justifier qu'elle perçoit une valeur ajoutée de l'exploitation du brevet, c'est-à-dire un revenu supérieur au montant de la redevance ;
- limiter le bénéfice du régime des sous-concessions : jusqu'à la loi de finances pour 2012, l'entreprise, qui acquérait la licence d'un brevet qu'elle sous-concédait, pouvait d'une part déduire la redevance qu'elle versait au taux normal (33,3%), d'autre part être imposée au taux réduit (15 %) sur les redevances perçues. Le taux d'imposition du produit de la sous-concession était donc très avantageux. Désormais, le taux réduit de 15 % s'applique uniquement à la valeur créée par l'opération de sous-concession.

France Brevets a été créé le 11 mars 2011 sous la forme d'une société par actions simplifiée, détenue pour moitié par l'État et par la Caisse des dépôts et consignations. Il est pourvu d'un capital initial de 2 millions d'euros et sera doté à terme de 100 M€. Son rôle est de permettre d'optimiser la valorisation des brevets, en constituant notamment des grappes technologiques pertinentes, c'est-à-dire des ensembles de brevets complémentaires issus de différents titulaires, publics ou privés, pour les valoriser sous forme de licences. France Brevets pourra aider les entreprises, notamment les PME, d'une part à trouver des brevets utiles pour le développement de leur activité, d'autre part à valoriser leur portefeuille de brevets. Ses premières grappes de brevets seront constituées dans l'électronique et les technologies de l'information et de la communication, puis dans les sciences de la vie. France Brevets a conclu des conventions de partenariat avec l'Institut national de la propriété industrielle, Oséo, l'Institut télécom et l'INRIA.

Assurer le financement de l'industrie

Mesure 21 : **Orienter l'épargne des Français et le crédit bancaire vers l'industrie**

En ce qui concerne l'épargne, la principale mesure retenue est à ce jour l'abondement du FSI *via* une mobilisation des fonds épargne de la CDC (1,5 milliard d'euros). D'autres mesures viennent d'être soumises à la CNI *via* le rapport du groupe « Propositions », en particulier une fiscalité différenciée pour les produits d'assurance vie selon qu'ils sont libellés en € ou en unités de compte, afin de favoriser les investissements en action. D'autres propositions sont en discussion, afin de mieux orienter l'épargne vers les PME : relever le plafond du PEA à 250k€, relancer un livret « Plan Épargne Industrie », améliorer les systèmes de capitalisation à titre accessoire et complémentaire aux régimes de retraite par répartition, développer des places de marché alternatives type ALTERNEXT, développer de nouveau des capacités d'emprunts groupés obligataires destinés aux PME et ETI, réserver une quote-part minimum de l'épargne collectée.

Mesure 22 : **Création d'un Observatoire du financement de l'industrie rattaché au Médiateur du Crédit**

L'Observatoire a remis un rapport intermédiaire début août 2010, et son premier rapport le 11 mai 2011. Ses travaux se poursuivent dans l'objectif d'identifier les pistes de progrès possibles en matière de connaissance du niveau de financement des entreprises. Ces travaux visent en particulier à analyser la structure financière des entreprises industrielles.

Mesure 23 : **Assurer le financement de l'industrie par les établissements bancaires en phase de sortie de crise**

Le groupe de travail, coprésidé par la Médiation du crédit et la Direction générale du Trésor, s'est réuni régulièrement jusqu'à octobre 2010. Il a permis de suivre l'évolution des notations des entreprises suite à la crise, et la diffusion de bonnes pratiques en matière de notation des entreprises (transparence des agences de notation, prise en compte d'éléments non directement financiers notamment). La mise en évidence d'un mouvement de baisse continue des encours de crédit en faveur du secteur de l'industrie manufacturière depuis 2008 rend indispensable la poursuite d'un dialogue entre industriels et banques, dialogue qui a été relancé lors de la réunion du 21 novembre 2011 de la CNI, mais qui doit se poursuivre.

Annexe 4 : La mise en œuvre territoriale

L'accompagnement des projets de développement industriel

- À fin novembre 2011, 20 projets d'investissements ont fait l'objet d'une décision favorable du ministre chargé de l'industrie pour une **Aide à la Réindustrialisation** (ARI). Ces projets représentent plus de 344 M€ d'investissements et la création de 1 525 emplois d'ici à trois ans (77 M€ d'aide de l'État) : les objectifs emplois de ce dispositif sont réalisés à près de 75 % en un an et demi d'existence. Il est **bien positionné sur les PME**, avec 11 projets sur les 20, sachant que 100 % sont des projets d'entreprises de moins de 2 000 salariés. Par ailleurs, **le champ sectoriel couvert est bien diversifié** : il concerne des secteurs manufacturiers traditionnels (Métallurgie, Chimie, Cuir, Papier, Connectique, Aéronautique, Agroalimentaire, Ameublement) mais également des nouveaux secteurs industriels (Photovoltaïque, Éco-industrie, Véhicules électriques, Éclairage à leds). La région Rhône-Alpes a le plus grand nombre de projets (4), les régions Midi-Pyrénées, Bourgogne, Pays de Loire, Champagne-Ardenne suivent avec deux projets chacune, et les régions Basse-Normandie, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Auvergne, Nord - Pas-de-Calais, Bretagne, Picardie ont un dossier.
- La convention cadre encadrant **l'appel à projets de renforcement des filières stratégiques** a été validée en juillet 2010, l'appel à projets a été lancé en septembre 2010 et est ouvert jusqu'à fin 2011. Depuis, plus de 50 projets ont été déposés, représentant un montant d'aides potentielles couvrant la quasi-totalité de l'enveloppe de 69 M€ dédiés à cet appel à projets.

Le développement de l'emploi et des compétences sur les territoires, et la revalorisation de l'image de l'industrie

- À la fois pour revaloriser l'image de l'industrie, mais aussi pour renforcer de manière fondamentale les liens entre industrie, éducation nationale et enseignement supérieur, l'organisation de la **Semaine de l'Industrie** du 4 au 10 avril 2011 a atteint ses objectifs : près de 1 500 événements ont été organisés sur l'ensemble des 22 régions françaises, plus de 100 000 participants parmi un large public (jeunes scolaires, jeunes de l'enseignement supérieur, enseignants, demandeurs d'emploi, salariés, grand public). Ce large succès rencontré, incite à maintenir l'effort dans le temps (édition 2012 du 19 au 25 mars).
- Une circulaire conjointe Économie – Travail – Emploi – Industrie a été signée en juin 2010 pour la mise en œuvre de projets de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale** (GPECT) d'ici fin 2010. De nombreux projets de GPEC territoriale ont émergé depuis, et une organisation en réseau a été mise en place (localement et au niveau national).
- Le volet « **développement des compétences des entreprises des pôles de compétitivité** » est l'un des enjeux du développement des pôles, relatif à l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises des pôles de compétitivité. Ainsi, les entreprises des pôles sont des lieux de mobilisation et de production de compétences nécessaires aux projets de recherche et de développement (R & D) collaboratifs et à la mise au point de nouveaux produits ou services innovants. En effet, les projets R & D requièrent, par exemple, des compétences en conception, montage, gestion et management de projets et des compétences techniques et

commerciales pour les phases de prototypage et de commercialisation des produits ou services. Par ailleurs, la vitesse du progrès technologique et des cycles d'innovation nécessite des adaptations et des évolutions très rapides des compétences. Afin d'accompagner leurs entreprises dans une démarche de développement des compétences adossée à leur stratégie de croissance, **de nombreux pôles de compétitivité ont cartographié les besoins en compétences actuelles et futures** de leurs membres et recensé les offres de formation disponibles sur leur territoire pour mettre en regard l'offre et la demande. **En fonction de la nature de cette adéquation offre/demande, les pôles ont mené diverses actions**, parfois avec l'aide financière des pouvoirs publics, portant par exemple sur : le développement de plates-formes dédiées à la gestion des compétences proposant des offres d'emploi, de stage ou de thèse, ... ; l'organisation de journées d'information et de sensibilisation auprès d'étudiants ; ou encore l'élaboration et la labellisation de nouveaux cursus de formation initiale et continue. Par exemple, le pôle de compétitivité Industries & Agroressources (IAR) a labellisé des formations sur un modèle comparable à celui de labellisation des projets collaboratifs de R & D. Une dizaine de formations ont ainsi été évaluées selon 9 critères par une commission et ont obtenu le label du pôle (gage de qualité). Chaque formation peut utiliser le logo du pôle IAR avec la mention « formation labellisée par le pôle IAR ». En contrepartie, le pôle s'engage à promouvoir ces formations sur ses supports de communication. Un suivi annuel de chaque formation est effectué.

Les relations interentreprises et des acteurs interfaçant le monde industriel

- Jean-Claude Volot a été désigné **Médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance** en avril 2010. Depuis, à fin juin 2011, 194 saisies ont été effectuées, représentant 450 000 salariés et 13 000 entreprises (importance des médiations collectives). 85 % des dossiers déposés trouvent une issue favorable. Par ailleurs, la médiation travaille sur de nombreux sujets de fond relatifs aux relations entre donneurs d'ordres et fournisseurs.
- Une circulaire a été adressée en mai 2010 aux préfets de région pour la mise en œuvre d'une **procédure unifiée d'information et d'orientation des PME**. Actuellement, des **correspondants PME** sont en place dans tous les départements français, des **référénts pour l'accompagnement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et des pépites** suivent au jour le jour plus de 1 000 entreprises sur le territoire national, des équipes de pilotage sont en place dans la plupart des régions, des outils pour l'accueil sont en place dans près de la moitié des régions, un tiers des régions ont effectué une promotion active du dispositif.
- Pour renforcer le dispositif, les entrepreneurs des TPE et PME qui se posent des questions d'ordre administratif et financier peuvent appeler **le numéro Azur «Soutien TPE/PME» au 0810 00 12 10** qui les orientera vers l'interlocuteur adéquat : le Médiateur du crédit ou leur correspondant PME.

Les gouvernances locales de la politique industrielle

Par ailleurs, en miroir et complément aux travaux des 12 comités stratégiques de filières créés et opérationnels au niveau national, une circulaire a été adressée aux préfets de région en mai 2011 sur la **mise en place de comités stratégiques de filière régionaux** (CSFR). Chaque région ayant identifié les trois ou quatre filières industrielles stratégiques pour son territoire lors des États Généraux de l'Industrie, il est apparu pertinent de mettre en place ces CSFR pour :

- partager au niveau local une vision de moyen-long terme et définir les orientations stratégiques régionales pour la filière ;
- identifier et décrire les actions à entreprendre afin de soutenir ces orientations (dispositifs de soutien régionaux, promotion de dispositifs nationaux...) ;
- suivre l'avancée des projets stratégiques régionaux les plus importants pour la filière et engager des actions si nécessaire ;
- favoriser les échanges entre grandes et petites entreprises, donneurs d'ordres et sous-traitants locaux ;
- favoriser la coordination des acteurs régionaux agissant pour le développement économique des entreprises de la filière, et la cohésion des partenaires sociaux sur les grands enjeux.

Les régions ont donc prévu d'installer plus de 50 CSFR, en tenant compte des spécificités régionales, et associant autant que possible les chefs d'entreprise. Les liens sont établis entre les travaux de chaque CSFR et les CSF nationaux. Certaines régions ont même regroupé, pour des raisons régionales d'opportunité, les CSFR dans une conférence régionale de l'industrie.

Exemple de l'aéronautique :

Au moins cinq régions ont mis ou souhaité mettre en place un CSFR Aéronautique : Midi-Pyrénées, Lorraine, Picardie, Corse et Île-de-France. Si toutes les régions ne sont pas aussi avancées que la région Midi-Pyrénées (8 groupes de travail installés, 19 actions d'ores et déjà retenues parmi lesquelles...), la majorité des régions ont :

- soit mis en place un CSFR spécifique lorsque les activités aéronautiques présentes sur le territoire le justifient,
- soit intégré les activités aéronautiques au sein d'un CSFR « Mécanique » par exemple (comme en Pays de la Loire), voire même au sein d'une Conférence Régionale de l'Industrie comme en région PACA.

Annexe 5 : Contributions des comités stratégiques de filières et des groupes de travail transversaux

9.1. Contributions des Comités Stratégiques de Filières

9.1.1. Le Comité Stratégique de la Filière Aéronautique

L'environnement de la filière aéronautique

La crise économique a accéléré le déplacement du centre de gravité de la croissance mondiale vers les pays émergents, révélant des tendances déjà perceptibles depuis le début des années 2000. Le principal moteur de la demande ne se situe plus en Europe et en Amérique du Nord, mais en Asie-Pacifique. En effet, pour la décennie à venir, l'Asie aura un rythme de croissance de 8 % et l'Amérique latine de 4 % quand les États-Unis et plus encore l'Europe connaîtront une croissance faible (de 2 à 3 %), voire s'affaiblissant.

Cette tendance, couplée à une capacité très importante d'épargne et d'investissement public dans ces pays, conduit à envisager une demande mondiale civile et de défense, publique comme privée, portée par les pays émergents, en Asie de l'Est tout particulièrement.

Ceci pose la question de la soutenabilité du modèle économique de l'aéronautique, du spatial et de la défense dans lequel le découplage entre lieux de production et lieux de ventes est très marqué. Comment peut-on alors maintenir au mieux la capacité à exporter durablement 70 % de la production quand 80 % de la production est réalisée dans des pays ne représentant que 30 % de la demande ?

Dans le domaine de la défense, les budgets européens ont cru assez faiblement (7 % en valeur réelle) depuis 15 ans, et les contraintes budgétaires à venir font peser un risque d'arbitrages défavorables aux acquisitions d'équipements de défense.

- La pression sur le changement de modèle de l'industrie européenne de défense et la recherche de marchés tiers devraient devenir de plus en plus fortes – d'autant que les dépenses militaires mondiales croissent dans les pays en développement.
- En effet, ces pays montrent des ambitions industrielles qui conduiront certainement à une nouvelle division des tâches, remettant en cause le modèle économique actuel de l'industrie de défense.
- Ces tendances posent aussi la question du maintien d'un socle de commandes nationales pour assurer à la fois la compétitivité des offres à l'exportation et un positionnement stratégique des entreprises françaises dans la recomposition internationale de la production.

Dans le transport aérien, les projections réalisées par Airbus et d'autres avionneurs convergent sur le fait que le trafic passagers et fret va continuer à croître plus rapidement que la croissance économique au cours des deux prochaines décennies.

- Ce marché devrait atteindre quelques 3 200 milliards d'euros entre 2010 et 2029, ce qui constitue une opportunité pour notre industrie mais va également favoriser l'entrée de nouveaux compétiteurs souvent fortement appuyés par une politique industrielle volontariste de leur pays d'origine (Chine, Russie, Canada, Brésil...).
- Le duopole Airbus-Boeing appartient déjà à l'histoire et les positions de notre industrie dans le spatial et la défense vont également être remises en question par des pays émergents investissant massivement dans nos domaines d'activités.

Que pouvons-nous faire pour développer l'activité et l'emploi en France ? Quels sont les leviers sur lesquels nous devons réfléchir ? Les trois facteurs qui feront la différence sont la recherche et l'innovation, l'investissement et les ressources humaines. Nous devons utiliser pleinement les outils à notre disposition qui sont compatibles avec les règles de l'OMC.

Premièrement, il est impératif de préserver et renforcer l'effort de R & D, qui est le fondement historique de la compétitivité de notre industrie.

- La recherche et l'innovation sont un atout essentiel pour maintenir notre avance par rapport aux nouveaux entrants et éviter une concurrence fondée uniquement sur les coûts. L'effort ne doit pas être réduit et doit aussi s'inscrire dans une perspective de long terme pour à la fois préserver nos positions et garder notre avance pour les futures générations d'aéronefs.
- Les dispositifs de soutien à la R & T aérospatiale (DGAC, CNES, OSEO, pôles de compétitivité), créés depuis quelques années ou en cours de création, répondent à ces défis. Ils doivent promouvoir une recherche collaborative entre acteurs privés et structures institutionnelles dédiées (ONERA, RTRA, IRT, RAPID). Cet ensemble d'outils doit être stabilisé dans la durée.
- La mise en cohérence des dispositifs est essentielle pour assurer le meilleur retour sur investissement pour l'État. Le CORAC, créé en 2008 dans le sillage du Grenelle de l'environnement, est un lieu de réflexion et de propositions qui répond précisément à ce besoin en assurant un pilotage par objectifs (environnement, sécurité, compétitivité, etc.) structuré autour des grands programmes de la filière. Il y contribue notamment par sa « feuille de route technologique nationale », produit de la concertation entre tous les acteurs de la filière (industriels, centres de recherche, opérateurs). Sur cette base, un grand programme de démonstrateurs technologiques a été proposé avec succès au Programme d'Investissement d'Avenir.

Deuxièmement, il faut tenir compte de deux dimensions structurantes concernant l'investissement : notre industrie a des cycles longs et requiert d'importants investissements.

- La constance des mécanismes de soutien et des efforts de financements est importante pour maintenir la compétitivité de l'industrie.
- Il est essentiel de sanctuariser le mécanisme des avances remboursables qui a fait ses preuves. Dans une industrie à cycle long, les avances remboursables permettent de construire un modèle économique favorable à l'investissement des entreprises dans la durée et donc contribuent au maintien de sa compétitivité.
- L'accent doit être mis sur les mécanismes qui permettent le renforcement du capital et de l'investissement des PME, en particulier pour permettre l'émergence des ETI dont notre industrie a besoin et le développement d'un tissu de fournisseurs français compétitifs adaptant leurs évolutions aux besoins de leurs clients dans le monde entier.

Troisièmement, la ressource rare à moyen et long terme dans notre industrie est indubitablement la main-d'œuvre qualifiée.

- Notre industrie repose de plus en plus sur des personnes bien formées et à fortes compétences. Ces compétences ne sont pas, pour une large part, formalisables et sont donc difficilement imitables ou duplicables à court terme. Les salariés réalisent des tâches toujours plus cognitives et requérant une grande autonomie et une capacité collective de travail.
- Les salariés sont une source importante contribuant à l'innovation et à la productivité et il est important d'assurer une attractivité des métiers de l'industrie aéronautique pour pouvoir recruter les salariés dont notre production a besoin en quantité et avec les compétences adaptées.
- Un deuxième défi est d'adapter les formations aux compétences idoines à moyen et long terme et d'accompagner les salariés tout au long de leur carrière pour qu'ils contribuent à l'accroissement de la productivité et à la créativité de notre industrie. L'excellence des formations et des compétences dans les métiers aéronautiques constitue une protection contre la concurrence et la délocalisation.

Les indicateurs de la filière française

■ R & D et innovation

L'industrie aéronautique se caractérise par une forte intensité en R & D, avec des cycles de développement et de retour sur investissement particulièrement longs, de l'ordre de 10 à 15 ans.

Selon les données du Gifas, elle a consacré en 2010 17 % de son chiffre d'affaires consolidé à la R & D, soit 4,3 milliards d'euros autofinancés à 80 %.

Cet investissement lourd et permanent est nécessaire pour répondre aux impératifs de sécurité, de performances et de respect de l'environnement. Les sujets explorés sont multiples et portent sur les grands domaines suivants :

- Matériaux et aérostructures,
- Propulsion innovante,
- Avionique,
- Système de gestion de l'énergie bord.

■ Emploi et formation

L'industrie aéronautique emploie 157 000 personnes (effectif France estimé des adhérents GIFAS) auxquelles il faut ajouter environ 150 000 emplois indirects. Afin de faire face à l'augmentation de l'activité, elle a embauché 27 000 personnes entre 2008 et 2010, dont plus de 50 % de cadres et ingénieurs.

■ Les exportations

L'industrie aéronautique est la première industrie exportatrice, et a représenté près de 11 % des exportations françaises en 2010. Ce poids augmente régulièrement puisqu'il était de 7 % en 2007.

Elle dégagne le premier excédent commercial (18 milliards en 2010), dans un contexte de déficit structurel depuis plusieurs années. En 2010, la moitié de cet excédent a été réalisé en Asie, continent qui représentait 41 % du déficit commercial français.

Feuille de route de la filière

■ Enjeux

Le Comité Stratégique a pour objet de proposer à la Conférence nationale de l'industrie une stratégie nationale à moyen terme pour la filière, et de faire émerger des propositions d'actions permettant de développer la compétitivité de la filière dans un but de création de richesses partagée entre tous les acteurs, et d'emplois industriels pérennes en France.

■ Périmètre de la filière

Le champ de réflexion du Comité stratégique est la filière de construction aéronautique civile dans sa dimension industrielle, depuis l'approvisionnement matière jusqu'au traitement de fin de vie de l'aéronef. Le Comité prend aussi en compte les aspects duaux de la construction aéronautique.

■ Thèmes de travail

Plusieurs thèmes de travail ont été identifiés, afin de répondre aux enjeux identifiés, qui font l'objet du point 1 de la présente fiche.

i. Évolution des métiers, des compétences et environnement social

Le volet ressources humaines, englobant l'emploi et la formation, constitue un élément différenciant par rapport aux concurrents ou aux territoires étrangers. La formation dans le domaine aéronautique est longue et représente un investissement financier particulièrement élevé en comparaison à d'autres secteurs industriels.

Trois dossiers prioritaires identifiés :

- a) L'alternance, afin d'accroître de manière continue sur les prochaines années le nombre de jeunes alternants formés dans la profession (objectif de + 50 % 2010/ 2015), de faciliter les parcours de formations partagés donneurs d'ordres-PME et favoriser l'embauche des jeunes formés par la *supply chain*.

Un dialogue est en cours entre la profession et l'administration du travail pour obtenir une évolution réglementaire d'ici le début de l'année prochaine, indispensable au lancement du dispositif au 1^{er} semestre 2012. Ce lancement sera réalisé par les quatre grands donneurs d'ordres avec des PME sous-traitantes, à hauteur de quelques dizaines de contrats.

b) Un bilan sera tiré à l'été 2012 pour déployer le dispositif de manière généralisée pour la campagne de recrutement d'apprentis de l'automne 2012.

Une étude sera menée dans le cadre de l'Observatoire des Métiers de la Métallurgie, visant à identifier et caractériser de manière précise les fragilités de la *supply chain* aéronautique en termes de compétences sur les années à venir (difficultés de recrutement, insuffisances de l'offre de formation...). Les résultats prévus en mai 2012 permettront au CSF de décider la mise en œuvre de solutions concrètes aux problématiques de compétences.

c) Le développement des compétences des salariés en place dans les PME est une des conditions nécessaires à l'adaptation de la *supply chain*. Des voies de coopération seront explorées pour que les grandes entreprises ouvrent leurs structures internes de formation (Universités, Instituts, Conservatoires...) aux PME sous-traitantes.

ii. Renforcement de la supply chain en France

La *supply chain* est définie comme l'ensemble des acteurs industriels et de service qui constituent la chaîne de valeur en amont des avionneurs et des grands équipementiers. Chaque acteur de cette chaîne est successivement client et fournisseur. Elle constitue le cœur de la filière, car elle est essentielle pour assurer la livraison à temps, au niveau de qualité nécessaire, de produits performants, certifiés et/ou au standard du marché. C'est aussi une source d'innovation.

Or la *supply chain* est vulnérable, notamment en raison de son éclatement en un très grand nombre de petites sociétés avec des organisations industrielles, des gouvernances et des structures financières fragiles. Elle doit également faire face à l'accroissement de la concurrence issue des nations aéronautiques établies et des nouveaux entrants.

Afin d'apporter des réponses à cet enjeu, le groupe de travail oriente son action sur deux sujets spécifiques : déploiement de BoostAeroSpace ; déploiement du *lean*.

- BoostAeroSpace est le portail d'échanges aéronautique européen. Il est constitué de trois modules :
 - . AirSupply pour échanger les informations logistiques pour la gestion des productions,
 - . AirDesign pour échanger les données dans le cadre de conceptions collaboratives,
 - . AirCollab pour échanger les informations dans les projets.

Dans le cadre du CSF, le Gifas a décidé de financer le développement d'un pack de préparation au déploiement de BoostAeroSpace à destination des PME et ETI françaises. Ses objectifs sont de faciliter la compréhension des enjeux et de préparer la conduite du changement afin de donner une avance concurrentielle aux entreprises françaises en leur permettant d'assimiler plus rapidement les évolutions liées à l'introduction de ces nouveaux outils. Cette initiative se positionne en amont et en complément de ce que feront les donneurs d'ordres et la société BoostAeroSpace.

- Lean Aero : la *supply chain* aéronautique a besoin d'améliorer ses performances pour rester compétitive. Le déploiement des méthodes *lean* tel qu'il a pu être pratiqué dans d'autres secteurs industriels n'a pas pris en compte correctement les attentes des salariés et il y a aujourd'hui un frein de la part des partenaires sociaux pour adhérer à cette démarche. La filière aéronautique veut aider au déploiement d'un modèle qui permette de :

- . Améliorer la réactivité
- . Améliorer la qualité
- . Améliorer la compétitivité
- . Améliorer les conditions de travail et la pénibilité

Le projet doit permettre d'améliorer les performances de la *supply chain* de façon notable en utilisant une méthode *lean* aéro avec l'accord des partenaires sociaux. Il s'appuiera dans la phase d'exécution sur l'association Space.

iii. Financement long terme de la filière

La filière est caractérisée par des besoins de financement à long terme, du fait de la longueur de ses cycles, qu'il s'agisse des investissements en capital ou des investissements d'activité (investissements en R & D et industriels). Les investisseurs doivent donc être prêts à accepter des ROI éloignés dans le temps. Ce sujet devient crucial, au moment où la filière doit lancer les réflexions sur la future génération d'aéronefs et où de nouveaux concurrents émergent. Par ailleurs, cette question est à rapprocher de celle du niveau, souvent élevé, des subventions dont les industries aéronautiques des différents pays bénéficient de la part de leurs États respectifs.

Dans un contexte de durcissement des conditions d'accès des PME et ETI aux financements bancaires alors que les plans de charge des avionneurs et motoristes sont pleins, le groupe de travail estime qu'une action de pédagogie doit être engagée vis-à-vis du secteur bancaire, afin de lui présenter le fonctionnement de l'industrie aéronautique (pertinence des prévisions de production et de commandes, traduction en carnets de commandes...). La connaissance de la filière peut en effet varier selon les niveaux de décision dans les réseaux bancaires. De leur côté, les PME doivent savoir présenter leurs dossiers selon certaines règles. Un séminaire pourrait être organisé tous les ans rassemblant industrie aéronautique et banques.

En ce qui concerne la consolidation de la *supply chain* par fonds propres, le groupe estime que des outils dédiés ont été créés au niveau national, tandis que des actions ont été initiées en région avec la mise en place de fonds rapidement mis en œuvre. L'ensemble de ces outils apporte une réponse appropriée à la consolidation de la *supply chain* dans la majorité des cas pour les PME et ETI. Par contre, la création d'un fonds d'ancrage stratégique pour des opérations d'envergure au niveau national voire européen a été évoquée.

L'intérêt des avances remboursables de la DGAC mises en œuvre par OSEO a été réaffirmé. Cet outil donne un effet de levier important car il permet de convaincre les banques qui se fient à l'analyse de la DGAC. Les interventions des ministres de l'Industrie et des Transports, qui ont permis de débloquent la ligne de crédits correspondants, ont été saluées.

Dans le futur, le groupe va se pencher sur la répartition du couple valeur - risques dans la *supply chain* avec ses implications sur différents aspects du financement des PME et ETI (BFR, coûts de développement programmes souvent appelés *risk sharing*...) ainsi que sur la couverture des risques de change.

iv. La R & T

Le succès de l'industrie aéronautique française repose notamment sur sa capacité à proposer des produits à très haut contenu technologique, qui permettent aux opérateurs d'optimiser leurs investissements. Dans un contexte de durcissement de la compétition mondiale, la capacité à provoquer et exploiter des ruptures technologiques dans les produits et les processus devient un facteur clé pour la compétitivité de l'industrie aéronautique française.

Depuis juillet 2008, le Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC), qui regroupe l'ensemble des acteurs français du secteur du transport aérien, (l'industrie aéronautique, les compagnies aériennes, les aéroports, l'ONERA, les institutionnels et ministères concernés), a pour mission de mettre en cohérence les efforts de recherche et d'innovation dans le domaine aéronautique, notamment pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

Le CORAC, qui a déjà établi la feuille de route technologique pour une stratégie de recherche ambitieuse et coordonnée autour de ces objectifs, est représenté au CSF par son président. Des réunions d'information spécifiques ont été organisées pour les partenaires de la filière qui n'y sont pas directement impliqués.

9.1.2. Le Comité Stratégique de la Filière Automobile

1 - Présentation de la filière

a) Définition

La filière automobile rassemble les constructeurs automobiles implantés sur le territoire, les équipementiers et fournisseurs de « rang 1 » ainsi que de très nombreuses PME et ETI de secteurs très divers (mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie...) et dont une part de l'activité trouve un débouché dans l'automobile.

Elle comprend également les constructeurs de véhicules lourds, poids lourds, bus et autocars ainsi que les carrossiers, dont les problématiques sont relativement spécifiques.

Les distributeurs et réparateurs sont associés, tout comme les acteurs de la R & D, notamment les pôles de compétitivité et les grands organismes de la recherche publique (IFP, IFSTTAR).

b) Description des acteurs

- Les constructeurs :

. Des constructeurs « historiques », Renault et PSA Peugeot Citroën, acteurs de taille mondiale, qui accentuent leur internationalisation tout en restant très présents en France, où ils emploient 135 000 personnes (branches automobiles), assurent un tiers de leur production mondiale et réalisent l'essentiel de leur R & D ;

. Des constructeurs implantés industriellement en France :

- *via* des filiales importantes, dotées de capacités de R & D (Renault Trucks, Iveco-Irisbus),
- au travers de sites de production (Daimler, Toyota, Scania).

- Des équipementiers de « rang 1 » menant des stratégies internationales :

. Des acteurs « nationaux » de taille mondiale et *leaders* sur leurs activités (Valeo, Faurecia, Plastic Omnium, Michelin...) qui ont fortement diversifié leurs clients et développent des implantations sur les zones en croissance tout en conservant en France une part de leurs activités et l'essentiel de leur R & D ;

. Des filiales d'équipementiers de « rang 1 » internationaux (Bosch, Delphi, Continental, Federal Mogul...), implantées en France pour desservir les sites d'assemblages français et européens ;

. Des ETI ou des filiales de groupes internationaux de secteurs tels que les fixations, la fonderie ou l'emboutissage, qui fournissent directement les constructeurs.

- De nombreuses PME et ETI de l'industrie, appartenant aux secteurs de la plasturgie, de la mécanique, du décolletage... qui interviennent dans la chaîne en tant que « sous-traitants », mais dont certains sont fournisseurs directs des sites français des constructeurs.

- Un tissu dense de distributeurs (dont certains liés directement aux constructeurs : PSA Renault, Renault Trucks) et de réparateurs.

c) Des atouts reconnus

- Des constructeurs et équipementiers de taille internationale, trouvant de la croissance dans les marchés émergents et pouvant entraîner leurs fournisseurs sur de nouveaux marchés (Amérique du Sud, Asie, Russie, Inde...) ;

- Le positionnement des constructeurs sur les véhicules « décarbonés » (électriques, hybrides...) qui offrent de réelles perspectives de marché à horizon 2020 ;

- La position de « leaders » des constructeurs Renault et PSA sur les VUL, avec les premières places du marché européen ;

- Une filière véhicules lourds très présente, occupant une part de marché importante en France ;

- Une démarche de structuration de la filière, qui est engagée, avec l'implication forte des grands donneurs d'ordres, dans le cadre de la Plate-forme de la Filière Automobile et du Comité de la charte automobile ;

- Une forte capacité d'innovation, qui place la branche automobile au premier rang français des dépenses de R & D, et se traduit par la présence des acteurs de la filière aux premiers rangs des déposants français de brevets ; cette capacité d'innovation peut s'appuyer sur de grands organismes publics de recherche (IFP, IFSTTAR), de nombreux laboratoires publics, et un ensemble de pôles de compétitivité, impliqués directement (MOV'EO, LUTB, VdF, ID4CAR) ou indirectement (System@tic, Plastipolis, Viameca, I trans,...) dans la filière ;

- Des outils collectifs, notamment le FMEA, mais aussi les pôles de compétitivité, et les ARIA qui permettent d'accompagner les « rang 2 et plus ».

d) Des faiblesses structurelles

- Une forte dépendance de la filière française au marché européen (et notamment français : 38 % des ventes européennes de VP de PSA et Renault en 2010), très concurrentiel et qui stagne alors que la consommation mondiale progresse ;

- Un ensemble de filiales de grands équipementiers mondiaux, souvent dépourvus de capacités de développement, confrontées à des stratégies mondiales de concurrence interne entre sites ;
- Une faiblesse, malgré des initiatives, des constructeurs nationaux sur les « véhicules haut de gamme » ;
- Un marché national où les véhicules des gammes « moyennes supérieures » et « supérieures » ne représentent que 15 % contre 35 % en Allemagne et où la diffusion des véhicules haut de gamme est taxée (malus, taxe sur les véhicules de société) ;
- Des surcapacités au niveau européen, notamment après les investissements importants consentis à l'Est au moment où le marché s'est infléchi ;
- Des coûts de production élevés et une perte de compétitivité face aux concurrents allemands ;
- La filière repose, à côté des *leaders* mondiaux, sur de nombreuses PME, réparties sur le territoire, qui partagent les problèmes de toutes les PME françaises : faiblesse des fonds propres, dépendance au marché français, moyens humains limités... ;
- Les centres de décision des constructeurs de la filière véhicules lourds sont situés hors de France ;
- Sans en faire porter la responsabilité à l'un des partenaires sociaux, le dialogue social reste à développer.

e) Une conjoncture qui se détériore

- Dans un marché mondial en progression, l'Europe affiche des perspectives à la baisse en 2012, qui favorisent la « guerre des prix » et pèsent sur les marges ;
- Le marché français, après trois exercices exceptionnels, devrait connaître un recul sensible en 2012 ;
- Des inquiétudes sur l'offre de financements, alors que 2/3 des voitures sont vendus à crédit ;
- Des hausses de matières premières, difficiles à répercuter au sein de la filière et jusqu'au consommateur final ;
- Un marché européen poids lourds qui se contracte.

2 - Quelques indicateurs de la filière

- R & D et innovation : en 2009, l'industrie automobile représente 16,2 % des dépenses intérieures de recherche des entreprises françaises (sources : MESR) ;
- Emploi de l'industrie automobile en France en 2010³⁹ : 220 000 personnes ;
- Emplois induits par l'automobile (y compris l'industrie automobile)⁴⁰ : 2 359 000 personnes ;
- Échanges extérieurs en 2010 : exportations 38,9 milliards d'euros (+16,8 % vs 2009) ; importations 42,6 milliards d'euros (+11,7%) ; solde : -3,7 milliards d'euros ;
- Ratio production en France (VP + VU) / immatriculation : 1990 = 1,3 ; 2008 = 1,0 ; 2010 = 0,84.

3 - Feuille de route de la filière

Objectif du comité stratégique

Cœuvrer à la compétitivité globale de la filière dans l'objectif de création d'activités et d'emplois en France.

Définition du champ de la filière

Il s'agit de la filière automobile et des véhicules industriels (y compris bus et cars), celle-ci couvre les constructeurs, les équipementiers ainsi que l'ensemble des sous-traitants de rang n.

Thèmes de travail identifiés

Lors de la réunion du CSF Automobile du 4 juillet 2011, quatre thèmes de travaux ont été identifiés, et des groupes de travail associés décidés : R & D - technologies différenciantes ; Compétences, apprentissage et attractivité de la filière ; Internationalisation des entreprises ; Compétitivité et solidarité au sein de la filière.

Il est attendu de chacun des groupes de travail d'établir, dans une première étape, quatre actions prioritaires

³⁹ Source CCFA.

⁴⁰ Sources douanes – CPF4.

et hiérarchisées pour la filière (éléments attendus première semaine de décembre), puis dans une seconde étape, un plan d'action détaillé (rapport détaillé attendu fin février 2012).

i. R & D - technologies différenciantes.

Dans la compétition internationale, la R & D et l'innovation sont des éléments différenciants majeurs. L'industrie automobile, notamment les constructeurs et les équipementiers de « rang 1 », se place au premier rang de la R & D nationale, notamment en termes de dépenses (DIRDE) et de prises de brevets. Ces efforts sont structurés autour de 4 pôles de compétitivité (MOV'EO, ID4car, Véhicule du Futur, LUTB), d'autres pôles (Systematic, I-trans...) jouant également un rôle important. Les pouvoirs publics, notamment l'État, soutiennent fortement le secteur au travers du CIR, du Fonds Unique Interministériel des Pôles et du Programme Investissements d'Avenir (notamment au travers de 750 M€ du Véhicule du futur).

Il est important de veiller à placer l'ensemble de la filière, notamment les PME/PMI, au centre de ce dispositif en leur donnant une visibilité accrue sur les développements technologiques en cours et en les intégrant dans un réseau national, dépassant les territoires aujourd'hui couverts par les pôles « automobile ».

Les questions qui se posent aujourd'hui sont celles des axes de travaux à privilégier, de leurs coûts et quelles productions associées.

ii. Compétences, apprentissage et attractivité de la filière.

La filière automobile a construit de longue date des savoir-faire très spécialisés, qui constituent l'un de ses atouts. Ces savoir-faire doivent être préservés, et renouvelés pour faire face à l'introduction massive de nouvelles technologies dans la filière, qui touche tant les entreprises industrielles que la distribution/réparation. Or, comme l'ensemble de l'industrie, la filière est confrontée à un déficit d'attractivité, notamment auprès des jeunes, encore aggravé par la crise et le contexte de restructuration.

Par ailleurs, la pyramide des âges des salariés de la filière laisse apparaître un très fort besoin de renouvellement des compétences dans les prochaines années et demande donc une attention toute particulière à la transmission de celles-ci.

Avec la Charte Automobile signée en 2008, la filière s'est déjà dotée d'un outil, qui rassemble l'ensemble des acteurs, en particulier les partenaires sociaux.

En lien étroit avec le Comité de pilotage de la Charte, le Comité Stratégique de la Filière Automobile doit contribuer à la réflexion et à l'élaboration de propositions.

iii. Internationalisation des entreprises.

La filière automobile, engagée de longue date dans des évolutions structurelles profondes, a dû faire face aux effets brutaux de la crise financière de 2008/2009.

La filière automobile, notamment les sous-traitants, souffre directement de la réduction de la production automobile engagée depuis plusieurs années : de 3 500 000 unités (VP+VUL) assemblées en France en 2005, la production nationale est passée à 2 500 000 en 2008, avant de subir l'effet de la crise (2 000 000 en 2009) puis de remonter en 2010 à 2 200 000 unités. À horizon 2014, il est probable que le niveau de la production ne remontera pas au-delà de 2 400 000 unités, en fonction du succès des stratégies des constructeurs.

Si les constructeurs et les grands équipementiers poursuivent leur déploiement à l'international en tirant partie du retour à la croissance des marchés émergents, le marché européen, notamment le marché français, reste le débouché quasi exclusif de certaines entreprises de la filière française (essentiellement des PME et PMI) qui subissent directement l'impact de la contraction des ventes.

Une plus grande ouverture à l'international de celles-ci représente une opportunité de préserver leurs capacités. Là encore, la taille critique est un élément déterminant de la capacité des acteurs industriels à l'internationalisation.

Il est noter que les récentes évolutions géopolitiques au sud de la méditerranée peuvent représenter des opportunités de coopérations industrielles entre la France et les pays de cette région, à l'instar de ce que l'Allemagne a construit avec les pays de l'Est. La filière auto est particulièrement concernée grâce à une position privilégiée de Renault et PSA. Ceci doit faire l'objet de projets gagnants-gagnants pour les deux zones.

iv. Compétitivité et solidarité au sein de la filière.

Les États Généraux de l'Automobile et la mise en place de la PFA, ont conduit à une première évolution de la filière, avec notamment la définition d'un cadre, le Code de performance et de bonnes pratiques, pour améliorer la relation entre donneurs d'ordres et fournisseurs, dans l'objectif d'améliorer sa compétitivité globale. La filière automobile a ainsi été la première à mettre en place un tel Code et un dispositif de médiation.

Grâce à la PFA, la situation, issue de plusieurs années de tension, a évolué favorablement. Il reste toutefois encore à faire et le comité doit poursuivre son rôle de « garant » de la poursuite du processus engagé, avec l'implication de l'ensemble des acteurs.

Si cette évolution des relations constitue un élément important, elle ne peut suffire à elle seule à améliorer la compétitivité globale de la filière, dont l'ensemble des acteurs est confronté de longue date à une modification de sa structure même, amplifiée par les difficultés conjoncturelles.

La compétitivité globale de la filière dépend de nombreux paramètres hors coût mais aussi des coûts de production en France, notamment du coût du travail ; élément qui intervient dans le choix d'un site industriel pour des productions confrontées à environnement concurrentiel fort.

À la suite de la réunion du comité stratégique de filière du 4 juillet 2011, il est apparu nécessaire de constituer un groupe de travail « véhicules industriels ».

v. Véhicules industriels.

Compte tenu des particularités de ce secteur d'activité, la mise en place d'un groupe de travail « véhicules industriels » a été proposé pour adresser les problématiques spécifiques aux acteurs industriels de ce secteur.

Par ailleurs ce groupe de travail devra désigner un représentant dans chacun des autres groupes de travail pour apporter son éclairage sur les thèmes abordés.

CSF Automobile, PFA et Charte Automobile.

La plate-forme de la filière automobile, organe de concertation, de réflexion et de mise en commun de moyens des acteurs industriels de la filière automobile, et la Charte automobile peuvent, par les travaux qu'elles ont réalisés, alimenter les différents groupes de travaux.

Par ailleurs, les actions qui sont proposées par le CSF Automobile peuvent trouver un écho au sein de ces deux instances.

9.1.3. Le Comité Stratégique de la Filière des Biens de Consommation

Cette contribution au rapport annuel 2011 de la CNI est le résultat des travaux du Comité stratégique de la filière des industries des biens de consommation et de l'aménagement, présidé par le ministre chargé de l'industrie, M. Eric BESSON, et dont le vice-président est M. Jean-Claude RICOMARD. Les groupes de travail étaient pilotés respectivement par MM. Loïc ARMAND, pour le groupe de travail « relations avec le client », Stéphane LAFLECHE, pour le groupe de travail « relations industriels-distributeurs », Mme Emmanuelle BUTAUD-STUBBS pour le groupe de travail « fabriqué en France ». Les correspondants du CSF étaient : Mme Pascale HEBEL au groupe de travail transversal « prospective et bilan » ; M. Bruno ESTIENNE au GTT « emploi et compétences » ; M. André BEIRNAERT au GTT « recherche et innovation » ; M. Jean-François STORDEUR au GTT « simplification et réglementation ».

Les rapporteurs de la DGCIS étaient Mme Emilie PIETTE, sous-directrice de la mode, du luxe, des biens de consommation et du design, M. Jean François SERRE, chef du bureau de la création et du design, M. Julien BUISSART, puis Mme Hélène GUILLEMET, chef du bureau de l'imprimerie, des produits de loisirs et des biens de consommation ; M. Bruno GEERAERT, chef du bureau du textile, de la mode et du luxe pour le GT « fabriqué en France ».

1 - Organisation de la filière

1-1 Description

Les industries de biens de consommation correspondent à un périmètre large et diversifié de 61 branches

d'activité regroupant les équipements de la personne, l'équipement de la maison, les produits de loisirs et les emballages. Les entreprises du secteur, au nombre de 46 000, représentent un chiffre d'affaires cumulé de 84 milliards d'euros en 2009, principalement porté par les entreprises de plus de 20 salariés. Elles emploient 401 000 personnes à temps plein. Ces entreprises sont avant tout des TPE à plus de 30 % ; 42 % d'entre elles ont moins de 250 salariés⁴¹.

Elles recouvrent des problématiques différentes suivant la taille des entreprises, mais elles disposent d'atouts et de faiblesses similaires.

a) Il s'agit d'un secteur d'industries créatives qui disposent d'atouts bien identifiés.

Pour être en mesure de répondre aux exigences du marché, les industries des biens de consommation disposent d'atouts tirés de la culture et de l'histoire économique de la France :

- elles appartiennent à l'histoire et au patrimoine culturel français,
- elles témoignent du savoir-vivre et de la qualité de vie français érigés en modèles,
- elles ont des marques fortes,
- elles ont développé une image et disposent d'une créativité reconnues en France et dans le monde (French Touch mode et design),
- des *leaders* mondiaux coexistent avec des PME traditionnelles ou innovantes,
- elles bénéficient d'un capital humain, de savoir-faire d'excellence et de compétences rares,
- une R & D de qualité existe dans certains secteurs (cosmétiques, matériaux, etc.), bénéficiant des atouts des pôles de compétitivité et du soutien des centres techniques industriels et des CPDE,
- elles placent le consommateur français, européen, et de plus en plus, mondial au cœur de la conception de leur offre et de leur stratégie.

b) Les industries des biens de consommation connaissent des faiblesses structurelles et sont soumises à des contraintes spécifiques.

- Un secteur qui repose, à côté de quelques *leaders* mondiaux (SEB, L'Oréal, ...), sur de nombreuses PME, réparties sur tout le territoire, qui partagent les problèmes de toutes les PME françaises : difficulté pour financer leur développement et l'innovation, isolement du chef d'entreprise, poids des charges sociales et fiscales, contraintes administratives et réglementaires plus élevées que celles de leurs concurrentes dans les pays tiers et parfois même dans l'Union européenne (niveau des charges).
- Un secteur caractérisé par la présence de nombreuses industries de main-d'œuvre, confrontées à la concurrence des pays à bas salaire et aux délocalisations (poids des coûts salariaux et des charges sociales). Les industries des biens de consommation sont particulièrement pénalisées par le poids des coûts salariaux et des charges sociales, en raison de la part importante de main-d'œuvre dans la valeur ajoutée. Toutefois certaines entreprises mettent en œuvre une stratégie de relocalisation partielle d'activités de production, voire de la R & D, en particulier dans des secteurs situés aux avant-postes de la mondialisation : le textile, le jouet, le meuble renouent ainsi avec la tradition du « fabriqué en France ».
- Le secteur des biens de consommation, qui repose en grande partie sur des industries de création et de marques, pâtit du fait que le recours au design ou au marketing reste, en France, en général, inférieur à l'utilisation observée dans d'autres pays développés. La raison invoquée réside dans les difficultés à financer des projets innovants et à transformer une innovation en produit mis sur le marché.
- L'exposition croissante aux contrefaçons apparaît comme un facteur de risque essentiel pour le développement des industries des biens de consommation. La lutte contre la contrefaçon est souvent problématique, notamment pour les PME, dont les moyens humains et financiers sont insuffisants : coût des procès, évaluation économique du préjudice souvent insatisfaisante, issue juridique incertaine, puissance de certains contrefacteurs... Les ventes en ligne grâce à Internet, qui augmentent fortement, contribuent à accroître les achats de produits contrefaits car elles procurent un sentiment d'impunité. Selon une étude de l'IFOP pour

⁴¹ Sources ESANE - INSEE.

l'Union des fabricants, plus d'un Français sur trois aurait déjà acheté un produit contrefait sur Internet.

- De manière plus conjoncturelle, la hausse des matières premières en 2010 : + 160 % pour le coton, de +100 % à + 300 % pour les cuirs bruts, + 28 % pour le polypropylène, + 25 % pour le PET, a contraint les industriels à rogner sur leur marge ou à répercuter une partie de cette hausse sur leurs clients⁴². C'est également vrai depuis 2010 pour les métaux : cuivre, nickel, aluminium.
- Les industries des biens de consommation souffrent souvent de relations déséquilibrées avec la distribution et les donneurs d'ordres en général. La plupart des mauvaises pratiques identifiées dans le rapport de M. Jean- Claude VOLOT sur la sous-traitance concernent également les entreprises des biens de consommation dans leurs relations avec leurs donneurs d'ordres, ou la distribution.
- Les filières, au sein du secteur, sont, en général, encore peu organisées et structurées.
- Le secteur souffre d'une faible attractivité des métiers des industries en amont (fabrication), qui peinent pour la plupart à recruter. En même temps ces industries représentent un secteur attractif pour les entrepreneurs ; plus de six créations d'entreprises industrielles sur dix étaient concentrées en 2008 dans deux secteurs : celui des industries agroalimentaires et celui des industries de biens de consommation⁴³. Les savoir-faire industriels risquent de se perdre avec les départs à la retraite d'où des actions pilotes du FORTHAC afin d'identifier et de transmettre les savoir-faire clés.
- Enfin, la plupart des secteurs relevant des industries des biens de consommation sont concernés par un nombre croissant des réglementations, notamment dans les domaines environnementaux et sanitaires.

1-2 Marché et position de la France

Ces industries contribuent très largement au rayonnement international de la France et constituent un atout économique majeur (ameublement, arts de la table, électroménager, cosmétiques, textile, habillement, chaussure, maroquinerie).

Création et innovation sont des facteurs de développement sur lesquels les entreprises françaises des biens de consommation et spécialement les marques s'appuient pour augmenter leurs parts de marché voire, pour certaines d'entre elles, acquérir une position dominante sur ces marchés internationaux.

Certaines entreprises développent une stratégie d'implantation et de développement dans les pays émergents : SEB a acquis, entre autres acquisitions en Amérique latine, Asie et Afrique, plus de 50 % du groupe chinois SUPOR, *leader* des articles culinaires sur le marché chinois, et la propriété du fabricant vietnamien de ventilateurs Asian Fan ; ARC, *leader* mondial du verre de table, a construit des sites de production en Chine et dans les Émirats arabes unis ; Chargeurs, le *leader* mondial du négoce de laine, s'appuie sur un réseau mondial de fournisseurs et dispose d'établissements de production en tissage et en entoilage en Chine.

2 - Indicateurs de la filière

- R & D et innovation :

L'intensité de la R & D apparaît assez faible dans cette filière. Suivant la répartition par secteur d'activité du crédit impôt recherche (CIR) en 2008, l'industrie textile, l'industrie des équipements du foyer et l'industrie du bois et du papier totalisent seulement 1,39 % du CIR⁴⁴.

En 2009, l'investissement total cumulé en R & D se chiffrait à 845 M€ soit à peine plus de 1 % du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des industries de biens de consommation⁴⁵. À titre de référence, les dépenses de R & D des entreprises, tous secteurs confondus, ont représenté, en 2009, 1,37 % du PIB⁴⁶.

L'utilisation du design varie suivant les secteurs : ainsi un quart des agences de design fournissent des prestations pour les entreprises de meubles, de jouets, de sports⁴⁷. On rappellera que les dispositifs de soutien

⁴² Source CLIMO 2011.

⁴³ L'état de l'industrie, rapport 2009 de la CPCI.

⁴⁴ Rapport d'information n° 2686 de la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale « le crédit impôt recherche : un outil stratégique à conforter, sécuriser et mieux maîtriser » juillet 2010.

⁴⁵ Sources ESANE - INSEE.

⁴⁶ Communication en Conseil des ministres du 7 décembre 2011 sur « le soutien à l'innovation au service de la compétitivité ».

⁴⁷ Etude sur l'économie du design réalisée en 2010 par l'APCI, la Cité du design de Saint-Etienne et l'IFM et pilotée par la DGCIS.

français à la R & D ne prennent pas en compte les dimensions design et marketing que peuvent présenter les projets.

- **Emploi et formation :**

Les entreprises industrielles de biens de consommation emploient 401 000 ETP (équivalents temps plein) en 2009 dont la majorité travaillent dans des PME de grande taille ou des ETI, alors que l'effectif moyen des entreprises du secteur est d'environ 20 salariés⁴⁸. En termes de CSP (catégories socio-professionnelles), on constate que l'écrasante majorité des effectifs est composé d'employés et d'ouvriers (73 %) largement devant les techniciens (16 %) et les cadres et ingénieurs (11 % des effectifs)⁴⁹. L'effectif direct du secteur (avec la pharmacie et les produits d'entretien) s'est réduit de plus de 22 % entre 2000 et 2008⁵⁰.

- **Échanges extérieurs :**

S'agissant du commerce extérieur, le taux de couverture des importations s'élevait en 2008 à 86,8 %⁵¹. En 2009, les industries de biens de consommation représentaient un secteur globalement excédentaire avec 24 338 M€ d'exportations pour 17 769 M€ d'importations. Près de 60 % de ce commerce se fait avec des pays de l'Union européenne. Mais dans certains secteurs tels que les appareils ménagers et le meuble, on assiste à une diminution des parts de marché de la France. S'agissant de l'électroménager, le déficit de la balance commerciale apparaît structurel : entre 2001 et 2010, la balance entre importations et exportations est restée constamment négative et a triplé, passant de - 913 M€ en 2001 à - 2762 M€ en 2010. Pour le meuble, le solde commercial pour les mobiliers domestiques, de cuisine, de bureau et la literie s'est significativement dégradé entre 2001 et 2010 passant de - 830 M€ à - 1 967 Md€⁵².

Les biens de consommation doivent donc être appréhendés comme un secteur stratégique du commerce extérieur avec des moyens spécifiques pour assurer le développement des exportations.

- **Résultats et financement :**

Pour 2009, l'ensemble des entreprises de la filière des biens de consommation a produit un peu moins de 24 milliards d'euros de valeur ajoutée – la valeur ajoutée ici correspondant au revenu brut des entreprises après prise en compte des subventions et impôts indirects - dont près des ¾ sont générés par des entreprises de plus de 20 salariés⁵³.

Certains secteurs, tributaires de la saisonnalité des ventes (jouet, habillement), éprouvent des difficultés de financement à cause de l'incompréhension des banques face à ce modèle.

3 - Feuille de route de la filière

- Enjeux

Pour redynamiser le secteur des biens de consommation en réponse à la mutation des modes de consommation et faire face à la concurrence internationale, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- reconnaître la valeur du fabriqué en France et sortir de la dialectique délocalisation-relocalisation par des stratégies de *sourcing* adaptées tenant compte des coûts complets et des contraintes induites : certaines entreprises mettent en œuvre une stratégie de relocalisation partielle d'activités de production en particulier dans des secteurs situés aux avant-postes de la mondialisation (le textile, le jouet, le meuble). Bleu Forêt a rapatrié dans les Vosges une partie de sa production de chaussettes précédemment confectionnées en Roumanie. Majencia, fabricant de mobilier de bureau, a relocalisé partiellement ses fabrications. Meccano, qui appartient au patrimoine culturel français, a pu mettre en œuvre une stratégie de relocalisation notamment de la R & D, alors que les jouets sont fabriqués à 90 % en Chine en raison du coût de la main-d'œuvre et de la parité euro-dollar. Meccano fabrique, pour sa part, 40 % de ses produits en France et va rapatrier 20 % de sa production en raison de l'augmentation du coût du travail en Chine (+ 70 % en 2010, augmentation de 20 % annoncée en 2011), de l'augmentation des coûts de transport qui engendre des délais supplémentaires (les transporteurs économisent le fioul pour maintenir des prix attractifs) et de l'évolution des sous-traitants chinois qui se montrent de moins en moins flexibles. En dehors de ces quelques exemples isolés pour l'instant de relocalisations, on observe une tendance structurelle récente : un regain d'intérêt pour le *sourcing* de proximité qui devrait conduire naturellement à une nouvelle dynamique du partenariat industriel avec les pays du bassin méditerranéen.

⁴⁸ Sources ESANE.

⁴⁹ Sources CLAP - INSEE.

⁵⁰ Rapport 2009 de la CPCI p 124.

⁵¹ Rapport 2009 de la CPCI p 133.

⁵² Sources Douanes.

⁵³ Sources ESANE - INSEE.

- Adapter l'offre aux attentes des consommateurs et anticiper les nouvelles tendances en matière de consommation compte tenu d'un certain nombre de facteurs : le vieillissement de la population dans les pays développés (développement du design universel), l'urbanisation à l'échelle mondiale, l'évolution des modes de vie, nouvelles attentes des jeunes générations (plus d'esthétisme, innovations plus fréquentes, développer des marques d'identification et engagées...).
- Adopter de nouvelles stratégies permettant une différenciation de leur offre pour faire face à la concurrence internationale, en particulier des pays à bas coût de salaire et développer de nouveaux marchés, en recourant à l'innovation sous toutes ses formes, en matière d'organisation de la production et de distribution, à une approche design et écoconception, marketing...

Les industries de consommation sont, de plus, tout particulièrement confrontées aux enjeux relatifs à l'optimisation de l'efficacité des filières, aux nouvelles solidarités à instaurer au sein et entre filières des biens de consommation, aux nouvelles relations à instaurer entre donneurs d'ordres et sous-traitants, fournisseurs et distribution. Les entreprises doivent s'adapter aux nouvelles aspirations et exigences des consommateurs en élaborant collectivement une vision stratégique des mutations et en adoptant des stratégies de différenciation.

- Stratégies

Les orientations stratégiques du CSF se répartissent selon trois axes principaux : le consommateur, l'offre et l'écosystème autour de l'entreprise.

1. Aider les entreprises à mieux prendre en compte le consommateur

- Développer une relation de confiance avec le consommateur : communication responsable, bonnes pratiques de relation client notamment en SAV, gestion des relations clients (CRM), règlement des litiges.
- Anticiper les évolutions des comportements des consommateurs (changement de comportement avec les évolutions de modes de vie, développement des préoccupations de développement durable...), de leur typologie (vieillissement de la population, développement d'une importante classe moyenne dans les pays émergents...) et de la distribution (impacts des nouvelles technologies comme Internet notamment...).
- Développer des moyens de relations directes avec le consommateur (vente directe, communication individualisée, cocréation...).
- Promouvoir et faciliter la vente de biens de consommation à l'étranger.
- Valoriser le fabriqué en France (information du consommateur) et la « marque France ».

2. Développer une offre compétitive, innovante et reconnue pour faire face à la concurrence internationale et conquérir de nouveaux marchés

- Promouvoir les stratégies de différenciation par l'innovation technologique et non technologique (design, innovation commerciale...). Développer une réelle politique d'innovation qui associe innovation technologique et non technologique. Provoquer des échanges d'expériences et de pratiques entre secteurs différents et favoriser les transferts de technologie d'un secteur à l'autre (numérique vers les industries de biens de consommation, par exemple).
- Développer le capital marque des entreprises, en particulier des PME, et favoriser l'émergence de nouvelles marques françaises.
- Mieux protéger la propriété intellectuelle de l'offre dans tous ses aspects : brevets, marques, dessins et modèles (*via* en particulier la formation des acheteurs et des magistrats).
- Développer la compétitivité industrielle : amélioration de la chaîne de valeur, écoconception, *lean manufacturing*... et la qualité/fiabilité de l'offre.
- Contribuer à l'amélioration de l'attractivité du site France afin d'encourager les localisations de site de production en France.
- Transformer en atouts les contraintes (sécurité, exigences environnementales...) qui s'imposent aux entreprises, qu'elles proviennent de dispositions réglementaires ou d'exigences des consommateurs.

3. Améliorer l'écosystème autour de l'entreprise

- Promouvoir des relations partenariales entre les acteurs au long de la chaîne logistique concernant les relations donneurs d'ordres / sous-traitants – grands groupes / PME – distributeurs / industriels et développer un esprit de filière et une stratégie commune associant les salariés.
- Identifier les compétences et les savoir-faire clés, contribuer à les renouveler et à les transmettre.
- Développer une plus grande qualité de dialogue avec les différentes parties prenantes de l'entreprise : associations de consommateurs, médias, prescripteurs...
- Développer un réseau d'entreprises d'une même filière et entre filières différentes autour de problématiques communes en associant leurs différents partenaires : (pôles de compétitivité, universités, représentants des salariés...) pour définir une stratégie commune.
- Favoriser le financement du développement des industries créatives (outils de financement spécifiques, mesures de soutien spécifiques).

4 - Méthode de travail

a) Trois groupes de travail ont été identifiés.

À l'issue de la réunion plénière du comité stratégique, présidée par le ministre, Éric BESSON, trois thématiques principales ont été validées par le ministre et ont donné lieu à la création de trois groupes de travail :

- un groupe de travail « Relations avec le client », piloté par Loïc ARMAND : l'objectif est d'analyser les nouveaux développements de la relation client et de faire des propositions pour mieux prendre en compte cet enjeu au sein des entreprises ;
- un groupe de « Relations avec les distributeurs », piloté par Stéphane LAFLECHE : l'objectif est de faciliter les relations entre fournisseurs et distributeurs, au-delà des instances existantes comme la CEPC, pour construire de véritables partenariats dans la durée ;
- un groupe de travail « Fabriqué en France », piloté par Emmanuelle BUTAUD ; l'objectif est, à court terme, de prendre position sur les recommandations du rapport d'Yves JEGO « En finir avec la mondialisation anonyme. La traçabilité au service du consommateur et de l'emploi » et de faire des propositions concrètes complémentaires pour la valorisation des produits français.

b) Des intervenants extérieurs ont été associés aux travaux en raison de leur expertise.

- le groupe de travail « Relations avec le client » a fait intervenir :
 - . Pascal HEBEL et Patrick DUCHEN, du CREDOC, qui ont présenté une synthèse de l'« Étude des conséquences des changements de mode de vie sur la consommation » ;
 - . Martine ROLLIN, de l'Espace textile, qui a présenté plusieurs programmes : IDIL, Altext, Market et Design, dont les objectifs sont de permettre aux PME d'intégrer les études de tendances dans leur stratégie, de mettre en œuvre des actions marketing autour d'une marque collective, et de sensibiliser collectivement les entreprises aux marketing et au design ;
 - . Dominique SERVANT et Catherine BOUGEOIS, de l'ADETEM (Association nationale du marketing) ont présenté le site www.marketingpourpme.org, boîte à outil marketing conçue pour les PME.
- le groupe de travail « fabriqué en France » a auditionné :
 - . les représentants de la société GS1, organisme de standardisation pour l'amélioration de l'information, qui gère les codes-barres de la grande distribution, son expérience étant utile pour apprécier la pertinence de la mise en place éventuelle d'une « carte d'identité des produits » préconisée par M. Yves JEGO,
 - . des représentants de la DGCIS (M. WATEBLE) et de la DGCCRF (MM. Jean-Claude THOMAS et Aurélien HAUSER) qui ont détaillé le contenu des règles actuelles de l'origine au sens du Code des douanes communautaire, ainsi que les conditions de contrôle du marquage,
 - . la secrétaire générale de l'AFOC, Me Valérie GERVAIS, afin de recueillir le point de vue d'une association de consommateurs sur des actions concrètes de communication en direction des consommateurs.
 - . le groupe « relations avec les distributeurs » a auditionné un représentant du centre de formation « Ducretet », qui a présenté la création d'un centre de formation spécifique à la filière électroménager, grâce à la mise en commun des connaissances et des compétences de toute la filière. Par ailleurs, lors de la réunion du groupe, les signataires de la charte « Cap croissance » 2010-2012, entre industriels et distributeurs ont présenté les

résultats de l'application de cette charte de bonnes pratiques. Un représentant du pôle de compétitivité PICOM viendra également présenter les possibilités de mutualisation d'expériences en faveur des PME, grâce aux compétences spécifiques des pôles.

c) Des problématiques transversales aux trois groupes de travail apparaissent, d'autres sont plus clivantes.

Le consommateur dans son approche et son statut est au centre des problématiques mises en évidence par les trois groupes de travail.

- les entreprises, spécialement les PME, connaissent encore souvent peu ou mal leurs marchés, leurs clients et leurs attentes. Une des raisons de ce décalage réside dans l'intermédiation que constitue la distribution et à la difficulté de procéder à un retour d'information vers les industriels. Les distributeurs peuvent contribuer à améliorer la communication entre le fabricant et le consommateur en exploitant les retours d'informations qu'ils retirent de la relation et du suivi clients. L'amont de la filière doit se préoccuper du consommateur dans une relation B to B to C.
- le marquage d'origine des produits, outre la logique de valorisation des produits, obéit également à une logique de protection du consommateur. Mais le marquage d'origine d'un produit, destiné à informer le consommateur français ou européen, revêt actuellement un caractère purement volontaire. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer le besoin de références, de repères fiables du consommateur parmi la multitude de labels et de certifications accompagnant les produits mis sur le marché d'où, d'une part, une mobilisation nécessaire sur les outils statistiques pour savoir de quoi l'on parle en termes d'offre, et, d'autre part, des actions prioritaires de communication en direction des consommateurs.
- la connaissance du consommateur a deux acceptions : une meilleure connaissance du consommateur par l'entreprise et la nécessité pour les entreprises de se faire connaître et reconnaître des consommateurs.
- la formation est une préoccupation commune dans la mesure où la qualification et la compétence des acteurs de la filière, industriels et distributeurs, conditionnent la qualité de leurs relations et de la réponse aux attentes des consommateurs. La formation des vendeurs est un atout pour assurer le SAV, la *hot line*, et délivrer des messages aux consommateurs de plus en plus sensibles à l'origine des produits. La référence au réseau Ducretet (électroménager), présenté devant le GT relations industriels-distributeurs, a été également mise en exergue par le GT transversal emplois et compétences.

Enfin, l'impact des réglementations sociales et environnementales sur les entreprises est également un sujet de préoccupation transversale, même s'il n'a pas fait l'objet d'un groupe de travail spécifique. La surtransposition des textes communautaires peut engendrer des distorsions de concurrence dans le cadre du marché unique. D'autre part, la nécessité est ressentie de renforcer les contrôles et d'appliquer les sanctions aux contrevenants en cas d'infractions aux réglementations environnementales, sanitaires, et de propriété intellectuelle.

d) Certaines problématiques sont plus spécifiques.

Le GT « Fabriqué en France » a évoqué la nécessité de faire reconnaître dans les règles d'origine actuelles les stades amont de la création et de la R & D ; compte tenu de la complexité de ces règles, une sorte de *vade-mecum* pourrait être élaboré. Le GT relations industriels-distributeurs a pris acte d'un tableau contrasté : les relations sont relativement équilibrées dans l'électroménager et les arts de la table, alors qu'elles tiennent davantage du rapport de force dans les autres branches et sont liées par ailleurs au problème de la formation des prix.

Toutefois, comme dans le textile ou l'ameublement avec les marques enseignes, on assiste à une intégration verticale des grands acteurs, de la production à la vente, notamment avec les ventes sur Internet.

e) Les premières pistes d'actions issues des groupes de travail permettent d'envisager des projets d'actions structurantes.

Plusieurs projets d'actions structurantes peuvent être mis en œuvre à court terme :

- Lancer des opérations pilotes sur l'éducation des consommateurs sur un certain nombre de groupes cibles (publics scolaires, acheteurs publics, distributeurs...), en liaison avec les associations de consommateurs, les fédérations professionnelles et le Conseil national de la consommation, sur les caractéristiques des produits : leur origine, le processus de fabrication, les savoir-faire mobilisés, les propriétés fonctionnelles, la qualité, la

maîtrise de l'impact sur l'environnement, le niveau des standards sociaux respectés. Le message à développer auprès de ces publics consistera à faire valoir que le prix ne doit pas être le caractère discriminant de l'acte d'achat, mais plutôt la qualité du produit, plus facile à attester quand il est d'origine française. L'objectif pourrait être de mieux valoriser l'offre française en magasin grâce à un merchandising adapté (offre française/offre européenne/offre des pays tiers) conçu et mis en place grâce à un travail de partenariat avec les distributeurs.

- Soutenir l'extension des IGP aux produits non alimentaires (PL droit du consommateur).
- Mettre en place un dispositif de collecte statistique sur le fabriqué en France pour suivre à court et long terme les tendances par produit et par secteur : ce dispositif pourrait par exemple s'appuyer sur la relance de l'Observatoire du Fabriqué en France, initié en 2009.
- Inscrire une action expérimentale de contrôle de l'origine géographique et sociale dans le programme 2012 de la DGCCRF, avant une opération de plus grande envergure en 2013.
- Fédérer les différents observatoires de la consommation pour mutualiser les travaux sur les tendances de consommation et les marchés, notamment des pays émergents. Le R3iLab pourrait, par exemple, être un candidat légitime pour mener la réflexion sur l'évolution du consommateur. Une étude de faisabilité pourrait être conduite dès 2012. Cette action pourrait être complétée par une action d'accompagnement des entreprises, en particulier des PME, dans le décodage de ces tendances et leur prise en compte dans leurs stratégies individuelles, sur le modèle du projet IDIL porté par l'association Espace Textile, qui pourrait être dupliqué à d'autres secteurs de la filière, et décliné au niveau régional.
- Soutenir la création de formations à la double compétence, technique et commerciale, dans une optique de relation B to C, sur le modèle du centre Ducretet pour l'électroménager, et renforcer par ce biais la formation des vendeurs dans la distribution, pour une meilleure mise en valeur des produits.
- Créer un portail fédérateur pour faire connaître et mettre en valeur toutes les bonnes pratiques et initiatives existantes en matière de démarche commerciale et marketing.
- Appuyer et développer le site « Marketing pour PME », et inciter l'Adetem à développer, en concertation avec Ubifrance, un site « Export pour PME ».
- Soutenir le financement de l'innovation non technologique, en particulier le design, par des instruments financiers adaptés : crédit d'impôt innovation, aides OSEO au design.

D'autres pistes d'actions issues des groupes de travail nécessitent un travail d'approfondissement complémentaire :

- Groupe de travail « Fabriqué en France » : mener une réflexion approfondie sur le design (dessins et modèles) et le processus de création ; faire évoluer les règles d'origine communautaires en proposant un nouveau corps de règles d'ouvroison par grandes filières ; définir l'origine en s'appuyant sur une norme élaborée par l'AFNOR, qui intégrerait les critères sociaux et qualitatifs.
- Groupe de travail « relations avec les distributeurs » : mettre en place des stratégies de mutualisation des compétences entre PME. Faire bénéficier les fournisseurs des informations reçues par les distributeurs sur les avis ou comportements des consommateurs. Former les entreprises industrielles à l'utilisation d'Internet pour connaître et se faire connaître du consommateur.
- Groupe de travail « Relation avec le consommateur » : favoriser les approches marketing mutualisées de PME auprès du consommateur pour gagner assurance, visibilité et notoriété ; développer des actions d'accompagnement d'entreprises les aidant à concilier travail de création et attentes clients, en s'appuyant sur les acteurs existants : pôles, *clusters*, etc.
- Groupe de travail transversal emploi et formation a évoqué l'idée d'un label « social », qui reprendrait l'idée de traçabilité sociale initiée par la CFDT, et qui viserait notamment à certifier que les biens ont été produits dans des conditions sociales correspondant au niveau français ou européen (respect des droits syndicaux, du droit du travail des enfants, des prisonniers politiques, ...). Une opération pilote sur les industries du jouet a été proposée. Il faudra vérifier comment ce type de démarche s'articule avec le label « entreprises responsables » porté par le Ministère de l'écologie dans le cadre du Grenelle de l'environnement.
- Groupe de travail transversal réglementation et simplification : soumettre les projets de textes concernant la consommation à l'avis du comité stratégique de filière ; organiser des rencontres entre le CSF et le Conseil national de la consommation.

En méthode, les initiatives prioritaires pourraient être pilotées par des task forces constituées des membres du Comité stratégique de filière intéressés, qui rendraient compte de leurs travaux dans les groupes de travail et les réunions plénières du comité.

9.1.4. Le Comité Stratégique des Filières de la Chimie et des Matériaux

Avertissement

En raison de l'extrême diversité de son champ d'intervention, le Comité Stratégique de Filière « Chimie et Matériaux » s'est organisé autour d'activités sélectionnées et ce, pour garder le maximum de synergies et éviter un effet de dilution rendant difficile un travail de groupe (homogénéité, partage de problématiques). Le périmètre a donc été volontairement restreint aux secteurs industriels répondant en termes de compétitivité, attractivité et durabilité à un ensemble de caractéristiques clés communes.

Ont été retenues des industries de transformation de la matière ayant :

- Une très forte interdépendance entre elles.
- Une forte exposition aux risques liés à la rareté et à la disponibilité des matières premières.
- Une forte exposition à la concurrence internationale et une forte présence sur les marchés exports.
- Une consommation élevée d'énergie dans les process de production.
- Un besoin élevé d'infrastructures adaptées : plates-formes et *clusters* industriels, infrastructures logistiques, accès à l'énergie à des prix compétitifs.
- Un haut degré de technologie (process, produits).
- Une capacité d'innovation importante.
- Un développement complexe :
 - . Durée élevée du *time to market* (> 10 ans)
 - . Fortement capitalistique
 - . Participation de nombreux acteurs tout au long des chaînes de valeurs
 - . Compétition des pays émergents (par exemple, forte croissance des moyens et des compétences de R & D en Chine)
- Une grande diversité des marchés servis et une intégration potentielle avec de nombreuses filières aval : automobile et transports, construction, pharmacie, aéronautique, emballage, produits de consommation, cosmétique, etc.
- La nécessité de disposer d'un cadre réglementaire favorable.
- Une complexité intrasectorielle et intersectorielle (échange de flux de produits et services) et une intégration partielle en chaîne de valeur (ex : chimie-plasturgie).

Cependant, le rapport remis à la CNI intégrera les différentes contributions fournies par les secteurs des matériaux non membres du CSF qui souhaiteraient formuler des propositions propres à améliorer leurs facteurs spécifiques de compétitivité.

Champ du comité stratégique

Le CSF « Chimie et Matériaux » est donc organisé autour des entreprises relevant du champ de quatre fédérations professionnelles : UIC, COPACEL, FEDEM, Plasturgie.

Le CSF couvre, outre l'ensemble des industries chimiques, environ un tiers du secteur des matériaux et de leur mise en œuvre en termes d'effectif et de valeur ajoutée, dans la mesure où ne sont pas présents en particulier certains secteurs importants des minéraux industriels (béton, ciment, verre, isolants, ...), le bois pour la construction et l'énergie, les matériaux ferreux et leur transformation, l'aluminium.

1 - État des lieux de la filière

SECTEUR CHIMIE

La chimie en quelques chiffres

En 2009, la France est le cinquième producteur mondial de produits chimiques et le deuxième producteur en Europe, sur un marché global d'environ 1 900 milliards d'euros. La Chine est le premier producteur mondial et constitue la zone de plus forte croissance sur les dix dernières années.

L'Asie représente environ 45 % de la production, l'Europe 27 % et l'Amérique 26 %. À l'échelle mondiale, la tendance est au transfert de la production vers l'Asie et le Moyen-Orient, en particulier dans le domaine de la chimie de base, indispensable à l'ensemble de l'industrie chimique, ce qui peut constituer à terme un handicap structurel pour la chimie en France.

En 2010, l'industrie chimique française a réalisé un chiffre d'affaires de 77,1 milliards d'euros dont les exportations ont compté pour 63,1 %. Sa forte valeur ajoutée est estimée à 17 milliards d'euros en 2010, avec une balance commerciale positive de l'ordre de 5 milliards d'euros. Les investissements - aussi bien de production que de Recherche et Développement - restent encore en dessous des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Enfin, l'industrie chimique employait 171 000 personnes en 2010. La décroissance des effectifs a été régulière durant la dernière décennie (- 2 % par an) pour des raisons de productivité et de restructuration.

La chimie aujourd'hui

La chimie est une activité essentielle pour un développement industriel durable, puisqu'elle sert la plupart des secteurs industriels et agricoles, et même pour certains produits, directement les consommateurs finaux. Par exemple, les matières plastiques issues de la chimie constituent environ 15 % d'une automobile, et bientôt 20 %. De même, les catalyseurs, les batteries et les peintures sont constitués en grande partie de produits chimiques. Pour bien comprendre les mutations économiques auxquelles l'industrie de la chimie devra faire face dans les années à venir, il faut avant tout comprendre l'évolution des marchés d'application en aval, et en conséquence, l'évolution de leurs besoins.

Ainsi l'industrie chimique est une industrie clé pour la mise en œuvre du développement durable. La chimie est facteur de progrès et son utilité sociétale est largement démontrée (pharmacie, hygiène, dépollution, etc.). Les produits chimiques restent des substances actives, parfois dangereuses, et la maîtrise des risques tout comme le respect de la réglementation sont des principes intangibles.

Le secteur de la chimie a su intégrer les problématiques écologiques dès l'émergence des préoccupations environnementales. Preuve en est, depuis 1990, la réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre et de près de 40 % de l'ensemble de ses rejets dans l'environnement. La chimie est aussi source de solutions pour la protection de l'environnement : elle est à l'origine du développement de procédés industriels de plus en plus sûrs, de plus en plus propres. Elle est en pointe dans le domaine du traitement de l'eau des effluents et des déchets industriels, ainsi que du recyclage, et travaille au développement des bioénergies et des matières renouvelables.

La France est un grand pays agricole et sylvicole et les agroressources constituent un potentiel important de matières premières renouvelables pour la chimie face à la rareté croissante des ressources fossiles.

L'industrie chimique est fortement consommatrice d'énergie. La disponibilité d'énergie électrique d'origine nucléaire très économique et faiblement émettrice de gaz à effet de serre est un atout important.

Les défis à relever

La chimie en France, outre les grandes problématiques de compétitivité communes à l'ensemble des secteurs industriels, présente des faiblesses structurelles dans un contexte économique et sociétal qui n'est pas aujourd'hui en France favorable à son développement.

Ses faiblesses :

- Une compétitivité à restaurer (compétitivité coûts et hors coûts) en particulier en chimie de base sous peine de voir s'accroître les pertes de parts de marché déjà constatées en Europe et dans le reste du monde.
- Une faible croissance du marché intérieur français et européen pour un secteur très capitalistique.
- Une dispersion des sites industriels sous le poids de l'histoire et leur absence de taille critique.
- Des rigidités dans le développement de nouvelles unités de production : (réglementations, procédures administratives, faiblesse du soutien financier au développement industriel des nouvelles technologies).
- Un déficit d'image.
- Un manque de très grandes entreprises à centre de décision français dans les 20 premières mondiales.

Pour autant, les opportunités de développement restent nombreuses grâce à ses forces qui reposent sur :

- Sa capacité d'innovation et d'invention.
- Ses savoir-faire scientifiques et industriels éprouvés (cinquième producteur mondial) et la présence de *leaders* technologiques.
- Son aval industriel très large comportant des secteurs de premier plan mondial.
- La disponibilité d'agroressources importante et d'énergie électrique d'origine nucléaire.
- La proximité du marché unique européen qui est le deuxième marché de produits chimiques au niveau mondial.

Les mutations économiques de l'industrie chimique, outre la définition des conditions du maintien et de l'amélioration de sa compétitivité, appellent plusieurs questionnements :

- 1. Comment prendre en compte les tendances des secteurs en aval pour anticiper les mutations de l'industrie chimique et lui permettre de l'aider dans son rôle de promoteur d'innovation ?

Il apparaît nécessaire d'établir une véritable dynamique de filière pour développer de nouvelles solutions en connexion forte avec des secteurs aval d'avenir tels que : l'énergie, les transports, la construction, l'agriculture et la chimie curative (qui permet la dépollution et le traitement des effluents)... Il faut pour cela que l'effort de recherche publique et privée et d'innovation, à partir d'une feuille de route stratégique, rassemblant les principaux acteurs des différentes filières, soit coordonné.

- 2. La raréfaction des ressources imposera-t-elle un changement radical du modèle de production chimique ?

60 % de l'industrie chimique est basée sur l'utilisation de carbone fossile. La problématique de la rareté des ressources concerne aussi bien la pétrochimie que la chimie minérale ayant recours à des matières minérales rares spécifiques (par exemple « terres rares » et métaux utilisés pour la catalyse : cobalt, molybdène, etc.).

La tendance à la raréfaction du carbone fossile conduit le secteur de la chimie sur deux pistes de réflexion :

- la gestion intelligente de la ressource (économies : avec de nouveaux procédés, de nouvelles technologies, recyclage, etc.) ;
- les possibilités de substitution des matières premières fossiles par des ressources agricoles non alimentaires pour développer la chimie. Pour explorer cette piste, une évaluation du potentiel de la chimie du végétal en 2007 et des projections pour son devenir en 2030 a été menée. Les résultats ont montré qu'environ 15 à 20 % des 15 millions de tonnes de carbone fossile utilisés en France par l'industrie chimique (hors énergie) pourraient être substituées par cette voie.

Combinaison du recyclage et de la chimie du végétal est la clé pour améliorer la durabilité des produits et des procédés.

SECTEUR PLASTURGIE

Le secteur de la plasturgie représente en France 3 850 entreprises, 140 000 salariés et un chiffre d'affaires de 29 milliards d'euros. Composée en grande majorité de PME, la plasturgie est présente sur l'ensemble des territoires.

Le secteur est au cœur des grandes filières industrielles :

- Transports automobile, aéronautique et ferroviaire (équipements plastiques et composites).
- Biens de consommation (emballages, équipements sportifs et de loisirs).
- Santé (dispositifs médicaux, implants)
- TIC (téléphones, ordinateurs, MP3, smart phone).
- Habitat (portes, fenêtres, revêtements sols et murs, tuyaux).

La plasturgie française occupe le deuxième rang européen derrière l'Allemagne. Après une année 2009 marquée par un recul de 12 % de l'activité, le secteur de la plasturgie a retrouvé le chemin de la croissance en 2010 avec une hausse de 9 % du chiffre d'affaires. Cette évolution positive s'est poursuivie au premier semestre 2011.

La plasturgie exporte en direct 23 % de sa production. L'Europe reste le premier partenaire commercial de la France : près de 80 % des exportations sont destinées aux pays de l'UE avec toujours en tête l'Allemagne, suivie de l'Espagne.

Le développement de compétences d'excellence et l'innovation sont des enjeux majeurs pour la plasturgie afin de renforcer sa compétitivité internationale sur des produits à forte valeur ajoutée s'inscrivant dans une démarche de croissance durable avec ses fournisseurs et ses clients.

En effet, outre les difficultés récentes d'approvisionnements en polymères et l'impact difficile à répercuter vers l'aval de renchérissement des matières premières, l'industrie de la plasturgie en France connaît des difficultés structurelles en termes de compétitivité face aussi bien à des concurrents européens que non européens (aussi bien issus de pays émergents comme la Chine que de pays développés comme les États-Unis, ...) :

- Le morcellement de la filière : moins fluide et moins cohérente de la matière au produit, ne permettant pas de proposer un socle solide de R & D notamment par rapport aux pays champions de l'innovation dans la plasturgie,
- Historiquement relativement éloignée des centres de recherche universitaires,
- Une culture moins propice à l'utilisation de nouvelles matières que les pays voisins (Allemagne = culture chimie, Italie = culture design...),
- L'absence d'un véritable Centre Technique et de Recherche
 - . Présentant une masse critique suffisante,
 - . Orienté à la fois recherche et développement, susceptible d'impulser une dynamique vertueuse de la filière,
- Une mise en réseau insuffisante des compétences
 - . Chimistes, compoundeurs, outilleurs, fabricants de machines et de périphériques, transformateurs, décorateurs, recycleurs, ...,
 - . Avec une faible intégration des entreprises, de toutes dimensions,
- Un parc machine vieillissant : une qualité de parc en retard par rapport à l'Allemagne ainsi qu'en partie par rapport à la Chine, l'Inde, la Turquie...
- Une industrie déficitaire en matière de commercialisation et de vente,
- Une communication insuffisante auprès des marchés, des donneurs d'ordres et des consommateurs sur les innovations du plastique, (si la matière reste mal-aimée ou mal perçue par le consommateur, le donneur d'ordres ne sera pas enclin à l'intégrer ou à la valoriser).

SECTEUR PAPIERS, CARTONS, CELLULOSES

Chiffres clés

L'industrie papetière, les chiffres clés de l'année 2010

■ En France :

- 78 entreprises (98 usines utilisant 149 machines à papier).
- 15 270 salariés.
- 6,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,1 milliard d'euros de valeur ajoutée.

- Une production de 8 830 kt de papiers et de 1 919 kt de pâtes à papier (13^e et 14^e producteur mondial).
- Une industrie des papiers et cartons fortement ouverte au marché international avec plus de 50 % de la production exportée et environ 60 % de la consommation importée.

■ En Europe :

- 683 entreprises (998 sites usant de 1 413 machines à papier).
- 224 000 employés.
- 80,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- 27,4 % de la production mondiale de papier et carton et 25,2 % de la consommation mondiale.
- 24,5 % de la production mondiale de pâtes à papier et 27,3 % de la consommation mondiale.

L'industrie papetière :

- Est une industrie élaborant des produits utilisés par des secteurs aval nombreux, que ce soit dans le domaine de la communication, de la culture ou de la publicité (papiers graphiques), de l'emballage (agroalimentaire, construction, médicaments, ...), de l'hygiène ou de diverses applications industrielles (filtres, isolants, ...).
- Utilise pour élaborer ces produits des process lourds, fortement capitalistiques, présents sur des sites implantés partout sur le territoire, et de ce fait fortement structurants que ce soit vers l'amont (économie de la forêt et de la récupération des papiers et cartons) et vers l'aval (industries de transformation des papiers et cartons en biens finaux : articles de papeterie, sacs, caisses cartons, articles d'hygiène, ...).
- Opère dans un environnement très internationalisé, que ce soit au regard de sa structure capitalistique ou des échanges internationaux (60 % de la consommation en France de papiers et cartons est importée, et 55 % de la production est exportée), ce qui met directement en concurrence les sites français avec les sites étrangers (communautaires dans une large part, mais également extracommunautaires pour certaines catégories de produits).
- Voit sa compétitivité largement dépendre des facteurs que sont : (1) le coût d'accès aux matières premières (bois, papiers et cartons récupérés), (2) le coût de l'énergie, (3) la possibilité d'accès à des financements, (4) le coût des prélèvements obligatoires, qu'ils soient « sociaux » ou « environnementaux ».
- Fait face depuis 2000 à une situation de perte de compétitivité sur le plan international, notamment par rapport à l'Allemagne, ce qui entraîne fermetures de sites et réduction de capacités.
- Fait également face à une érosion de la demande sur certains marchés (papiers de presse, ...) et est donc fortement poussée à trouver des relais de croissance en proposant des produits à plus forte valeur ajoutée (« papiers intelligents » utilisant de l'électronique imprimée, nouvelles solutions d'emballage, ...). Un autre relais de croissance passe également par des activités nouvelles se fondant sur une valorisation du carbone biosourcé contenu dans les fibres de cellulose (carburant de seconde génération, développement lié à la chimie du végétal).

Ces activités nouvelles, si le cadre institutionnel permet leur développement, inscrivent l'industrie papetière à la fois comme acteurs de la bioéconomie (système économique fondé sur une part croissante de carbone biosourcé) et comme acteur de l'économie circulaire (économie reposant sur une fermeture croissante des boucles matière).

SECTEUR MÉTAUX NON FERREUX ET PRODUITS MINÉRAUX

Maillon essentiel de la chaîne industrielle

Le secteur des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux représente en France près de 130 entreprises (grands groupes industriels français, filiales françaises de grands groupes étrangers, petites et moyennes entreprises) employant directement 25 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 milliards d'euros dont 50 % à l'export.

La France est le troisième employeur du secteur des métaux non ferreux au niveau européen après l'Allemagne et l'Italie. De la mine à la transformation de métaux non ferreux, le secteur représente 437 000 emplois pour 295 milliards d'euros de chiffre d'affaires (77 % fabrication/transformation, 21 % affinage, 2 % mines). Les acteurs européens représentent 30 % de la première transformation mondiale, 22 % de la production mondiale de métal affiné, 4 % de la production minière mondiale.

Situé en amont de la chaîne de valeur industrielle, ce secteur est un maillon indispensable de l'approvisionnement d'industries aval aussi importantes que la sidérurgie, la construction, l'aéronautique et l'espace, la défense, l'automobile, la mécanique, les composants électroniques ou les énergies renouvelables. Le développement du tissu industriel national ne peut s'envisager sans les acteurs de l'approvisionnement en matières premières non énergétiques. L'accès de la chaîne industrielle à ces matières doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion sur la compétitivité de l'industrie minière et métallurgique européenne et les facteurs qui l'influencent (énergie, changement climatique, législation environnementale, ...).

Il comprend de fait différentes catégories d'acteurs industriels que les politiques publiques doivent prendre en compte de manière égale :

- les opérateurs miniers et métallurgiques européens et particulièrement français dont il convient de faciliter et soutenir la pérennité et la croissance ;
- les utilisateurs aval des métaux et de leurs composés pour lesquels il est nécessaire de fiabiliser les filières d'approvisionnement ;
- les opérateurs industriels du recyclage, les matières premières recyclables constituant de fait l'équivalent d'une mine urbaine.

Les contributions des métaux au service d'un monde en mutation durable et innovant :

- La R & D et la technologie sont des enjeux majeurs du secteur et conditionnent l'accès aux ressources et les capacités de transformation. Que ce soit pour répondre aux besoins essentiels : bâtiments, infrastructures, énergie ou encore mobilité ou pour développer les technologies de pointe de télécommunications ou spatiales, les métaux, de par leurs diverses propriétés, durabilité, conductivité, dureté, légèreté, résistance, recyclabilité, apportent des réponses et présentent de nombreux atouts au regard des enjeux environnementaux et sociétaux.
- Certains nouveaux procédés, en particulier dans le domaine hydrométallurgique, permettront notamment de valoriser les métaux classiques et les métaux rares qu'il s'agisse d'accès à des ressources primaires situées hors du territoire de l'Union européenne ou du recyclage.
- Certaines des recherches du secteur sont indispensables pour apporter des solutions technologiquement performantes et économiquement viables aux enjeux du développement durable que ce soit dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'efficience des ressources.

Ce secteur porte donc un véritable potentiel en matière d'innovation. À ce titre, on peut signaler des projets portés au sein des pôles de compétitivité (Movéo et Materialia), le Laboratoire d'Excellence Ressources21, dédié à la recherche sur les métaux critiques ou l'Institut de Recherche Technologique M2P, axé sur les matériaux et la métallurgie.

Les facteurs clés de développement concernent en effet tant les matières premières primaires (minerais, alliages) que le recyclage.

Sécuriser l'approvisionnement des matières premières minérales non énergétiques

L'approvisionnement des matières premières minérales non énergétiques n'est pas tant menacé par l'épuisement physique des réserves que par une disponibilité et une accessibilité conditionnées par des coûts d'exploitation et surtout des coûts d'investissements considérables qu'il faudra consentir pour exploiter les réserves de plus en plus pauvres et difficiles à exploiter, situées dans des zones dont l'accès, y compris géopolitique, est de plus en plus contraint.

La sécurisation et la compétitivité de l'approvisionnement nécessite une action coordonnée selon quatre axes :

- L'accès aux ressources primaires à l'extérieur de l'Europe, soutenu par une diplomatie des matières premières et en mobilisant notamment les instruments de coopération (AFD, C2D, CESMAT) ;
- La reprise de l'activité extractive en Europe, en conservant un code minier adapté afin de concilier les besoins en matières premières minérales des entreprises, la protection de l'environnement et le respect des populations locales ;
- La préservation et la valorisation des ressources secondaires en Europe, en mettant en place des outils réglementaires et fiscaux adaptés tels qu'un système de certification environnemental et sanitaire des entreprises du recyclage habilitant les opérateurs à traiter les déchets en provenance de l'UE ;
- La maîtrise de la transformation métallurgique des matières premières pour répondre au plus juste aux besoins des industries aval.

Attirer les talents et développer les compétences

Enfin, la pérennisation du secteur et son développement nécessite, d'une part, de valoriser l'image du secteur pour attirer des talents, et d'autre part, de conduire une politique énergique de formation aux métiers des matières premières en recréant des chaires d'enseignement et de recherche en géologie, en économie minière, en chimie et métallurgie des métaux et des alliages, afin de renouveler la communauté d'experts. Les opportunités sont nombreuses pour ceux qui décident de s'engager dans cette voie : carrières variées et internationales, participation à des projets de grande ampleur, contribution aux grands enjeux économiques et environnementaux de l'avenir. Il est nécessaire de confirmer le CESMAT pour sa contribution à l'influence de la France dans le milieu des experts en matières minérales.

Garder l'énergie à un coût compétitif

Promouvoir la compétitivité équitable qui implique pour les acteurs économiques, un respect minimum, au niveau mondial, d'exigences environnementales et sociales

Assurer un environnement réglementaire proportionné, équivalent à l'Europe et stable

Analyser et mobiliser les acteurs de l'approvisionnement des matières premières minérales non énergétiques :

Le secteur des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux est un secteur méconnu et qui a beaucoup évolué par rapport à une vision traditionnelle de l'industrie lourde. Les acteurs sont aujourd'hui des industriels avec des produits de haute valeur ajoutée, évoluant au niveau mondial dans un environnement hautement concurrentiel. Afin d'envisager les leviers d'actions de la stratégie de sécurisation de l'approvisionnement et de la compétitivité de ce secteur, il est nécessaire d'identifier les acteurs (entreprises, centre de R & D, organismes de formation, pôles de compétitivité) sur lesquels celle-ci pourrait s'appuyer.

2 - Feuille de route commune à la filière

Il apparaît au vu des éléments constituant la feuille de route propre à chaque branche d'activité, établie après que chacune eût fait le bilan de ses forces et de ses faiblesses, que plusieurs facteurs clefs de succès sont bien communs à la filière.

Les principaux enjeux auxquels est confrontée la filière touchent de façon globale à :

- Une nécessaire amélioration de sa compétitivité face à des pertes croissantes sur 10 ans de parts de marché aussi bien au sein de l'UE que vis-à-vis des pays émergents ;
- Un maintien de son rôle stratégique comme fournisseur de solutions innovantes pour les filières industrielles aval d'avenir et pour le développement durable.

En intégrant l'ensemble de ces enjeux industriels, technologiques, environnementaux et sociétaux auxquels est confrontée la filière, il en ressort que les axes stratégiques d'actions nécessaires pour la filière et partagés par l'ensemble des acteurs, s'organisent autour de **deux idées-forces** :

- **Redonner de l'attractivité, d'une part, au territoire et, d'autre part, aux activités elles-mêmes, afin d'inciter les industriels à investir en France ;**
- **Identifier les domaines qui seront porteurs demain et anticiper les besoins pour assurer la présence de la France dans les nouveaux marchés.**

Des facteurs clés tournant autour de trois thématiques clés : **compétitivité, attractivité, durabilité** et permettant d'inscrire résolument la filière chimie-matériaux dans une perspective de développement et de compétitivité durables ont ainsi été identifiés.

Les facteurs les plus essentiels pour redonner des atouts à la filière « Chimie et Matériaux » et l'inscrire résolument dans une perspective de développement et de compétitivité durables sont :

- **Garder l'énergie à un coût compétitif**
- **Sécuriser l'accès aux matières premières, à un coût compétitif**

- **Former les compétences qui seront nécessaires demain**
- **Développer des chaînes complètes de récupération ainsi que l'utilisation des matières premières renouvelables et recyclables**
- **Assurer un environnement réglementaire proportionné, équivalent à l'Europe et stable**
- **Développer les infrastructures**
- **Soutenir et favoriser l'innovation et les transferts technologiques**
- **Améliorer sensiblement l'image et la perception de la filière « Chimie et Matériaux ».**

Cinq groupes de travail se sont réunis pour formuler un ensemble de propositions relatif à l'amélioration de ces facteurs.

3 - Propositions et recommandations pour 2012

Propositions principales du GT 1 « Économie circulaire et recyclage »

1. Soutenir l'investissement industriel dédié à la filière de collecte-tri-valorisation des déchets.

Action 1 : Mobiliser les ressources du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

2. Bâtir un cadre réglementaire cohérent soutenant le recyclage des déchets en Europe :

Action 2.1 : Faire évoluer et mettre en œuvre les réglementations environnementales et sanitaires relatives aux traitements et aux transports de déchets ; renforcer les contrôles.

Action 2.2 : Engager (ou poursuivre) les réflexions sur l'imposition de contraintes réglementaires pour développer le recyclage : taux de collecte, taux de recyclage, etc.

Action 2.3 : Développer l'écoconception pour favoriser la récupération et la réutilisation des déchets et rendre obligatoire l'affichage environnemental (taux de MPR employées, etc.) lorsque cela est pertinent.

3. Développer (ou pérenniser) des outils économiques d'incitation au recyclage.

Action 3.1 : Engager une réflexion d'ensemble sur la fiscalité et son rôle dans le soutien, ou l'absence de soutien, au développement du secteur du recyclage.

Action 3.2 : Développer l'écoconception par la mise en œuvre de nouveaux incitants économiques.

4. Dans le cadre de l'Observatoire du Recyclage en cours de constitution par l'ADEME, rassembler et centraliser un corpus de données nécessaires au développement d'une stratégie de soutien au recyclage, en collaboration étroite avec les industriels.

Action 4.1 : Établir une cartographie comparée des gisements/installations de tri/sites de traitements pour des composés/matériaux clés, et un inventaire des sites en désindustrialisation – faire vivre ces données par des mises à jour régulières.

Action 4.2 : Lancer une étude de *benchmark* (France et étranger) sur les REP, et une analyse de l'application de nouvelles REP à de nouveaux produits.

Action 4.3 : Étendre et fiabiliser le champ des ACV (analyses du cycle de vie) en développant les travaux relatifs à la méthodologie des ACV et aux bases de données d'inventaire.

5. Promouvoir les matières premières de recyclage (MPR) dans le cadre de la normalisation, par une action concertée avec l'AFNOR.

Propositions principales du GT 2 « Emploi et compétences »

Développement de la formation en alternance par la création de conditions plus favorables d'accueil et d'encadrement des apprentis dans l'entreprise :

- Par la reconnaissance d'une qualification de tuteur pour certains salariés.

- Par la création d'un statut de l'apprenti, équivalent au statut de l'étudiant (accès à la culture, aux aides au logement, à la gratuité des transports entre la résidence et le lieu de travail ou de formation).
- Par la revalorisation de l'image de l'apprentissage *via* la revalorisation de celle de l'industrie.
- Par la création de maisons de l'apprenti sur les territoires à définir.
- Par la promotion de la mixité professionnelle bénéfique pour l'insertion en entreprise entre les apprentis de Bac Pro à l'Ingénieur.
- Par l'obtention d'une dérogation sur la loi sur la protection des jeunes travailleurs pour qu'ils puissent réaliser leur alternance industrielle dans des sites classés Seveso. En effet, la réforme du Bac Pro conduit désormais la majorité des jeunes à l'obtenir avant leur majorité.

Baccalauréat Professionnel et BTS

Création d'un Bac Pro et d'un BTS avec un socle commun à toute la filière, avec la spécialité « industrie de process ». Le socle plus large garantit aux salariés, une évolution possible entre la chimie, le papier carton, et la plasturgie, ce qui facilite les transitions professionnelles en cas de difficulté économique de l'un ou l'autre de ces secteurs.

Doctorat

Pour rendre les docteurs plus pragmatiques et plus porteurs d'innovations, rendre attractifs voire obligatoires, lors du cursus de thèse, des stages en entreprise, en usine ou en laboratoire industriel.

Verdissement des formations et intégration des concepts du développement durable

Pour répondre aux nouvelles compétences exigées dans les métiers de la filière le GT propose de « verdir » les formations en systématisant des modules dédiés au développement durable autour des trois piliers : économique, social et environnemental et d'intégrer des modules Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) dans l'enseignement des ingénieurs et des BTS/DUT pour ceux qui n'en ont pas encore.

Propositions principales du GT 3 « Infrastructures, plates-formes industrielles, énergie et ressources naturelles »

Transport et logistique :

- Connecter le réseau de pipelines d'oléfines français (Fos, Lavera, Feyzin, Carling) au réseau allemand (coût 80-120 M€) pour diversifier les sources d'approvisionnement en oléfine et assurer la pérennité des activités de la chimie des intermédiaires et la pétrochimie.
- Obtenir une généralisation immédiate de l'utilisation des poids lourds d'une capacité de 44 t à 5 essieux (15 % des flux routiers de la chimie).
- Encourager l'utilisation des modes de transport « propres », ferroviaire ou fluvial, à condition de redynamiser le mode de transport ferroviaire qui perd des parts de marché au profit de la route, par la tenue de véritables Assises du transport de marchandises par fer.

Clusters et plates-formes industrielles :

Propositions d'actions s'appuyant sur deux constats :

- C'est à partir des *clusters* que le secteur chimie et matériaux en France peut redevenir économiquement compétitif (à l'instar de nos voisins et concurrents).
- L'acceptabilité de nos activités (SEVESO ou ICPE) par les collectivités locales est de plus en plus difficile (PPRT, etc.), les plates-formes mutualisées peuvent être un moyen de mieux gérer le poids des réglementations :
 1. Encourager l'intégration d'entreprises sur les plates-formes industrielles dont la compétitivité et la pérennité peuvent être assurées. À moduler en fonction du secteur d'activité (dispositifs incitatifs à déterminer : subventions, aides financières, mesures fiscales). En particulier, aider les PME qui le souhaitent à se relocaliser sur les zones industrielles les plus compétitives (mutualisation des moyens, énergies à prix compétitifs, situation géographique : port, proximité des matières premières ou des produits) et les plus adaptées en termes de sécurité industrielle et de protection de l'environnement (plates-formes industrielles

habilités Seveso). Identifier région par région, dans une logique de filière, les possibilités de créer des grappes d'entreprises autour de projets structurants.

2. Favoriser l'intégration de nouvelles technologies et nouvelles entreprises sur les plates-formes existantes les plus performantes : raffineries, sites pétrochimiques, sites chimiques bioraffineries, papeteries par exemple au travers d'une diversification des approvisionnements en matières premières, par intégration d'unités utilisant les biotechnologies ou la thermochimie. Agir auprès des pouvoirs publics français et européens pour définir un système d'aide à l'industrialisation des technologies innovantes sur des plates-formes compétitives.

À cet effet, mettre en place en 2012 un dispositif de financement des projets dans le cadre du programme des investissements d'avenir relatif aux démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte, en publiant des AMI sur ces thèmes. Budget des AMI : 200 M€ (propositions conjointes avec le GT 5).

Énergie :

- Au niveau de l'approvisionnement en gaz naturel : avoir un accès aux capacités de transport (points d'entrée terrestres en France et terminaux méthaniers) actuellement détenues par le Groupe GDF-SUEZ, ainsi qu'aux nouvelles capacités afin que puissent être importés leurs volumes de gaz au coût d'importation long terme.
- Pour l'énergie électrique : avoir une juste rémunération des capacités d'interruptibilité et d'effacement des industriels en s'appuyant en particulier sur la mise en application de la loi NOME (qui prévoit ce point dans le futur arrêté). La modulation de la production des industries électro-intensives en période de pointe de consommation électrique nécessite des investissements matériels et immatériels dont la rentabilité devra être assurée par un partage des gains économiques dégagés au niveau de la production électrique.
- Au niveau des cogénérations : permettre un fonctionnement des cogénérations en année pleine à des conditions économiques satisfaisantes pour toutes les parties prenantes (EDF, cogénérateurs, État).

Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles :

Les axes d'action ou les recommandations suivantes ont été retenus :

- Soutenir les acteurs industriels français intervenant dans les pays possédant ces ressources ;
- Lutter contre les distorsions de concurrence sur les marchés mondiaux, afin de permettre un accès équitable entre les acteurs des marchés ;
- Intégrer systématiquement un volet matières premières aux négociations bilatérales engagées par l'Union européenne, par exemple avec le Canada ou l'Inde ;
- Instituer une diplomatie des matières premières grâce à une meilleure coordination des politiques extérieures et des partenariats stratégiques de l'Union européenne et prendre en compte la question des matières premières dans les politiques de développement et les accords de coopération ;
- Conclure des partenariats scientifiques, techniques et économiques entre pays européens ;
- Soutenir les prises de risques à l'étranger par des sociétés juniors PME françaises avec des dispositifs tels que le crédit d'impôt et de garantie de sauvegarde des découvertes vis-à-vis du pays hôte. Mettre en place en France un système de certification pour les géologues ou ingénieurs des Mines à l'instar de ce qui existe au Canada, en Australie et aux USA ;
- Favoriser l'utilisation des ressources primaires nationales, en facilitant leur reconstitution et leur accès ;
- Favoriser le développement du recyclage, qui permet d'amplifier l'utilisation de matières premières secondaires et limiter la dépendance par rapport à des ressources importées. L'Europe possède des technologies de pointe performantes mais les défis restent de taille ;
- Favoriser la réutilisation sur le territoire national de matières premières secondaires qui, dès lors qu'elles ont bénéficié pour leur collecte de mécanismes de soutiens publics, doivent préférentiellement être utilisées au sein de l'espace communautaire ;
- Conduire une politique énergique de formation aux métiers de la mine et de la métallurgie, les pertes de compétences constituant un véritable risque pour la sécurisation de l'approvisionnement ;
- Soutenir l'innovation dans la recherche, la production et la transformation de matières premières, comme l'un des moyens de conforter des capacités d'approvisionnement à un coût soutenable tout en limitant l'impact sur l'environnement. Certains nouveaux procédés permettront notamment de valoriser les métaux rares, qu'il s'agisse d'accès à des ressources primaires situées hors du territoire de l'Union européenne ou du recyclage ;

- Mettre en œuvre une intelligence des matières premières, notamment minérales, afin de lever les obstacles à l'accès à l'information et appréhender les opportunités de sécurisation de l'approvisionnement en matières premières ;
- Renforcer la compétitivité et assurer la pérennité des unités de production de matières en Europe. Par exemple, coût de l'énergie, accès facilité à d'autres types de gisements (gaz...) ;
- Initier une action d'analyse des forces et faiblesses ainsi que des mutations économiques du secteur des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux, tel qu'une étude PIPAME.

Propositions principales du GT 4 « Chimie et plasturgie »

Spécifiques Plasturgie

■ Publier des indices de prix de référence

L'objectif est de mettre en place des indices de prix de référence qui permettront (à la liberté des parties) de servir de base à des clauses contractuelles.

■ Créer un « Observatoire des polymères »

Produire à destination des industriels concernés (distributeurs, transformateurs, secteurs clients) une veille globale sur les grands mouvements techniques, économiques et sociaux, ceci à un niveau macroscopique et mondial : offre de matière, demande de matière, niveaux de prix, emploi.

Communes Chimie Plasturgie

■ Rédiger un « Code des bonnes pratiques Chimie/Plasturgie

À destination des acteurs de la filière, ce document fixera notamment un ensemble de bonnes pratiques à respecter en termes de :

- Communication vers l'aval de la filière,
- Procédure de commande livraison,
- Force majeure,
- Relations contractuelles.

■ Études prospectives sur les chaînes de valeur

- Mener une étude sur le secteur de l'emballage comparable à l'étude menée par le PIPAME sur le secteur automobile,
- Analyser dans ce secteur les opportunités et les menaces aux trois stades de la filière : l'amont (pétrochimie chimie), la plasturgie, les clients.

Priorités du GT5 « Chimie et matériaux durables »

■ Inciter l'implantation en France d'unités de démonstration industrielle pour la chimie et les matériaux durables (proposition conjointe avec le GT 3)

L'objectif est de développer de nouvelles plates-formes mutualisées public-privé et/ou renforcer les plates-formes existantes dédiées à la rupture technologique d'étapes unitaires particulièrement peu durables (ex. peu productives, très énergivores, polluantes, trop consommatrices d'eau) sur la base d'un *benchmark* européen des plates-formes existantes (ex. Axel One ou MEPI) et des besoins d'amélioration des étapes unitaires.

■ Améliorer la compétitivité des installations industrielles existantes (proposition conjointe avec le GT 3)

L'objectif est d'augmenter les opportunités d'aides aux projets d'innovation visant à améliorer l'écoconception des procédés existants, des phases de recherche amont à la démonstration, au travers du développement de nouvelles technologies, d'indicateurs ou d'approches systémiques des procédés permettant d'évaluer/promouvoir les bénéfices de l'écoconception.

■ Valoriser les produits et procédés issus de la chimie et des matériaux durables

Dans le but d'accélérer le développement des produits et des procédés issus de la chimie et des matériaux durables, nous préconisons de mettre en place un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer l'évolution de l'impact des produits fournis par la chimie et les matériaux durables sur les aspects environnementaux, sociétaux et économiques, depuis la fabrication jusqu'à l'élimination.

Cette proposition pourrait prendre la forme d'un projet regroupant des industriels, des équipementiers, l'ADEME, l'AFNOR et avec le soutien de l'institut d'excellence INDEED, qui dispose d'une plate-forme sur les évaluations d'éco-efficience.

■ Observatoire Biomasse Chimie du Végétal

Il est préconisé la création d'un observatoire de la biomasse (déchets agricoles et forestiers) capable de fournir aux filières valorisant ou susceptibles de valoriser la biomasse (agriculture, chimie, énergie, ...) un état des lieux et une vision sur l'utilisation de la biomasse, sa disponibilité et ses coûts d'accès. Cet observatoire permettrait aux filières de réaliser le choix de la meilleure biomasse. FranceAgriMer pourrait en prendre la coordination.

Le financement de cet observatoire pourrait être assuré par les pouvoirs publics (ministère de l'Agriculture) et mis en œuvre par FranceAgriMer qui pilote actuellement un observatoire de la biomasse dédié aux bioénergies.

■ Alliances pour l'innovation dans les énergies renouvelables

Il est proposé de créer une « alliance d'innovation » public-privé fédérant à une échelle nationale des industriels de la chaîne de valeur « chimie énergie », des laboratoires et des instituts de haut niveau (ex. IEED). Ces alliances auraient notamment pour mission de définir les feuilles de route d'innovation de la filière et de coordonner ces efforts d'innovation en mettant notamment l'accent sur la levée des verrous technologiques clés. Elles intégreraient ou agiraient en synergie avec les agences de moyens du domaine (ex. : ADEME, ANR) pour développer les appels à projets spécifiques des phases de recherche à la mise sur le marché.

Ce principe d'alliance, pouvant par ailleurs concerner d'autres filières que le stockage de l'énergie, pourrait être initié via un appel à projets spécifique dans le cadre des investissements d'avenir, ou par l'ADEME.

9.1.5. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Ferroviaire

1 - La filière et ses spécificités

1-1- Une filière performante

La filière ferroviaire dans son ensemble peut être décomposée en quatre segments : infrastructure ; matériel roulant ; signalisation, contrôle et communication ; opérateurs et exploitants. La part des services (maintenance, renouvellement et pièces détachées) y est essentielle. Au vu de ses performances dans le monde, l'industrie ferroviaire française, de par ses compétences technologiques (grande vitesse, métros automatiques, appareils de voie, etc.), son chiffre d'affaires proche de 5 milliards d'euros en 2010, ou encore son rayonnement international, se place - après celles de la Chine et de l'Allemagne - dans les trois premières mondiales.

Sur le territoire national, elle emploie directement 21 000 personnes (emplois industriels), auxquelles il faut ajouter les 24 000 salariés de la maintenance SNCF et les 39 000 collaborateurs qui interviennent sur les infrastructures, soit un total de 84 000 emplois. Les plus importants employeurs industriels en France sont : Alstom (près de 50 % des emplois), Bombardier, Lohr, Siemens, AnsaldoBreda, Faiveley et Vossloh.

Cette industrie exporte une part significative de sa production (en 2010 : 34 % du CA) avec la présence de *leaders* mondiaux constructeurs intégrateurs du secteur, ainsi que des équipementiers spécialisés de renommée internationale, et en s'appuyant sur des opérateurs et gestionnaires d'infrastructures disposant d'une maîtrise des technologies ferroviaires reconnue internationalement, permettant de faire une offre complète.

1-2- Des difficultés conjoncturelles qui s'ajoutent à des faiblesses structurelles

La filière industrielle fait face à des difficultés conjoncturelles et exogènes. La crise économique a entraîné une contraction de 30 % du trafic du fret en Europe (déjà largement entamé depuis plusieurs années en France), une perte de croissance de 2 à 3 ans dans le transport de passagers, et le report *sine die* de plusieurs investissements. Ce sont donc tous les segments du transport ferroviaire qui sont touchés, Fret, TER et TGV.

Elle est confrontée à un marché de dimension mondiale, la région Asie-Pacifique étant le marché le plus important, fortement concurrentiel et en phase de concentration, et doit faire face à une conjoncture peu favorable :

- notamment la situation concurrentielle en Espagne,
- la fin de livraison d'importants programmes en Europe,
- un cadencement défavorable de livraisons de projets en Europe,
- le gel des commandes et des livraisons en Chine consécutif au changement d'équipe ministérielle et à la révision des politiques chinoises d'investissement.

Ces difficultés mettent, pour partie, en évidence une structuration de la filière inaboutie. Le tissu de PME sous-traitantes est très éclaté, ce qui rend difficile une coopération afin de se projeter solidairement à l'international et faire face à la concurrence des filières chinoise, japonaise, ou encore allemande où les relations sont très étroitement imbriquées entre DB, SIEMENS et les grands équipementiers.

En effet, la filière française se compose de :

- 2 grandes entreprises dont le CA réalisé à partir de la France est supérieur à 500 M€ (Alstom Transport, Bombardier Transport) ;
- 5 entreprises dont le CA réalisé à partir de la France est compris entre 100 et 500 M€ (Faiveley Transport, GHH-Valdunes, Railtech-Delachaux, Tata Steel France Rail, Vossloh Cogifer) ;
- moins d'une quarantaine de PME ou d'unités de grandes entreprises dont le CA tourne entre 20 et 100 M€, (Ansaldo, Compin, Freinrail, Sateba, Stradal, Thales, etc.) ;
- plus de 1 000 petites PME ou TPE dont le CA est inférieur à 20 M€.

Ces petites PME et TPE ne sont pas toujours en mesure de se positionner efficacement sur leur marché, leur taille et leurs moyens financiers limités ne leur permettant pas de se structurer, de mettre en place une veille technologique ou une analyse des marchés et de conduire des actions d'innovation.

2 – Marchés, position de la France, échanges extérieurs

2-1- Marchés

L'industrie ferroviaire française est présente sur l'ensemble des marchés internationaux donnant lieu à des appels d'offres internationaux (d'environ 95 milliards d'euros pour 2009). Structurellement, ces marchés se répartissent de la façon suivante en 2009 : infrastructures (20 milliards d'euros), matériels roulants (37 milliards d'euros), signalisation (11 milliards d'euros) et services (27 milliards d'euros).

Le cumul des principaux contrats export remportés entre 2007 et 2010 par les industriels français représente un total supérieur à 7 milliards d'euros, soit une moyenne annuelle de 1,8 milliard d'euros. Ces contrats ont été surtout réalisés dans le domaine des matériels roulants voyageurs (trains grande vitesse, trains classiques, métros, tramways, locomotives électriques), dans le domaine du contrôle commande et de la signalisation et dans les matériels de voies.

Selon une étude publiée par l'UNIFE, le marché ferroviaire mondial va continuer de croître à une moyenne de 2,4 % par an jusqu'en 2016, le choix du mode ferroviaire étant notamment soutenu par les préoccupations liées au développement durable et au coût des carburants. L'Asie, et notamment la Chine (réseau à grande vitesse,

lignes classiques, métros), prend aujourd'hui la première place du marché des équipements ferroviaires, devant l'Europe. Cette zone devrait connaître la croissance la plus rapide au cours des cinq prochaines années, même si en considérant uniquement le marché ferroviaire accessible (c'est-à-dire ouvert à la concurrence, soit 70 % du marché ferroviaire total), l'Europe de l'Ouest reste le premier marché. En termes de produits, une forte croissance est attendue dans le secteur de la signalisation et du contrôle, et sur celui des services de maintenance que de plus en plus de compagnies ferroviaires cherchent à externaliser.

Pour sa part, le secteur des infrastructures devrait connaître une croissance plus modérée mais soutenue par l'extension du réseau chinois et les besoins de capacités supplémentaires en Europe.

Une autre tendance du secteur est la demande faite aux fournisseurs d'apporter des solutions de financement pour des projets clés en mains.

Les marchés mondiaux se répartissent ainsi :

- ceux de taille significative (au moins 5 milliards d'euros) et à forte croissance (croissance annuelle supérieure à 1,8 %) : voitures voyageurs et wagons, locomotives électriques, pièces détachées, maintenance de matériels roulants,
- ceux de taille significative, mais avec une croissance faible : fourniture et pose de voies, tramways, contrôle commande,
- ceux de taille significative avec des croissances négatives : trains grande vitesse, motrices grande vitesse, métros, communication, sécurité.

Le marché spécifique de la construction de matériels roulants (voyageurs et fret) est pour sa part multiforme avec des enjeux très variables selon le segment :

- La grande vitesse : un secteur très innovant, à la forte valeur ajoutée, un marché où la demande n'est toutefois pas véritablement importante, où les cycles sont longs et les séries courtes. Le nombre des constructeurs en Europe est relativement important (Siemens, Alstom, Talgo, Bombardier, CAF, AnsaldoBreda, etc.).
- Le fret : un marché de produits (locomotives, wagons) technologiquement moins évolués. Les marges des opérateurs sur ce marché sont faibles, la pression sur les coûts est ainsi plus forte. En Europe, la croissance est faible malgré un potentiel pourtant important. La concurrence des acteurs de pays à bas coût est vive.
- Le domaine voyageur régional et urbain : le marché le plus dynamique, qui offre les perspectives de croissance et de volumes les plus importantes au niveau mondial.

La filière française affiche un bon positionnement stratégique sur le marché des tramways, sur les matériels de voie à moteurs d'aiguilles ou sur les locomotives électriques. *A contrario*, on ne trouve guère de succès significatifs remportés à l'export sur des marchés tels que les locomotives diesel, les voitures voyageurs, ou encore les wagons, segments où notre positionnement est faible ou inexistant.

Les intégrateurs, comme certains équipementiers, s'appuient sur leurs implantations et joint-ventures en dehors de l'Hexagone pour drainer des activités réalisées en France. Ce sont par exemple des études ou des équipements et sous-ensembles exportés pour être intégrés dans les matériels construits ou assemblés dans ces établissements à l'étranger.

2-2- Position de la France

Le marché français repose pour à près des deux tiers sur le matériel roulant, 16 % pour les équipements de matériels roulants, 10 % pour l'infrastructure et 4 % pour la signalisation, ce à quoi s'ajoutent les activités de réparation et de construction de wagons. La très bonne santé du matériel roulant s'explique notamment par le très haut niveau de livraison de matériels régionaux (SNCF et régions) et également la forte montée en puissance de matériels destinés à la RATP, favorisée par la mise en œuvre du Plan de relance.

Le secteur ferroviaire en France est un pôle d'excellence reconnu dans le monde entier, que ce soit pour le matériel (présence de Bombardier et de Siemens) ou l'ingénierie (Systra, Egis, etc.). L'ensemble du secteur s'est internationalisé.

2-3- Échanges extérieurs

Au niveau mondial, les principaux pays importateurs sont dans l'ordre la Chine (8,4 % en 2008), l'Allemagne (8,3 %) et les États-Unis (5,4 %). La France était à 2,9 % en 2009. Les principaux pays exportateurs sont l'Allemagne (24,3 % en 2009), les États-Unis (10,1 %) et l'Autriche (9,9 %), la France étant à 5 %.

Les marchés ferroviaires qui représentent les plus gros volumes d'affaires sont situés en Europe de l'Ouest (33,7 % du marché accessible), en Amérique du Nord (24,4 %, Mexique inclus). L'Asie/Pacifique (20,9 %) devrait, selon l'UNIFE, supplanter le marché nord-américain d'ici 2016 en raison de sa forte croissance. L'Europe devrait rester le marché principal malgré une croissance de seulement 2 % par an jusqu'en 2016. Cependant, autour de 2015, lorsque le marché chinois commencera à atteindre son niveau de saturation, les principales entreprises chinoises chercheront à se développer partout dans le monde, et notamment en Europe.

Rechercher la compétitivité sur les marchés extérieurs, c'est-à-dire proposer à l'export ce que l'on développe sur le marché français n'est pas toujours suffisant ; il convient que les donneurs d'ordres et les industriels considèrent qu'il faut que le matériel développé en France puisse intéresser à l'international.

2-4- État des commandes/livraisons après 2015

L'état des commandes en cours ou potentielles de matériels roulants ferroviaires en France indique qu'au-delà de 2015 l'activité des constructeurs et donc du tissu industriel sous-traitant sera fortement revue à la baisse. Le financement du matériel ferroviaire par les collectivités territoriales ne permet pas d'envisager aujourd'hui une situation plus favorable à cette date.

En effet, les quatre grandes commandes suivantes, structurant l'industrie du matériel roulant, sont aujourd'hui arrêtées :

- programme pluri-annuel TER CORADYA Duplex (Alstom et Bombardier)
- Regio 2NG (Bombardier) (860 trains, 128 commandés à ce jour)
- Coradia REGIOLIS (Alstom) (1000 trains, 166 commandés à ce jour)
- TGV 2 niveaux Euroduplex (Alstom) (95 trains, 55 commandés à ce jour)

En l'état actuel et sans amener ces commandes à leur terme (amenant à régler la problématique du financement du système ferroviaire dans son ensemble), 2016 devrait ouvrir une période de chute sensible d'activité de l'industrie des matériels roulants, notamment d'Alstom et de ses sous-traitants qui pourraient se trouver dans une situation très critique, marquée par une baisse de la charge de plus de 50 % dès le début 2016.

3 – R & D et innovation

3-1- L'innovation est impérative

L'innovation, comme dans d'autres secteurs, est un facteur clé de compétitivité : il en va du maintien d'une industrie ferroviaire compétitive sur le territoire national, la concurrence des pays à bas coûts menaçant de plus en plus le marché traditionnel des entreprises européennes. Dès lors, les entreprises du secteur se doivent de maintenir une longueur technologique d'avance. Pour les grands groupes, la R & D et l'innovation sont une composante de leur métier. Ils disposent des ressources suffisantes, tant humaines que financières, pour mener leurs programmes.

Atteindre la taille critique est cependant un défi pour l'ensemble des entreprises de la filière : si les grandes entreprises ont les structures pour trouver les fonds, la taille des nombreuses PME leur interdit la recherche et la mise au point d'une véritable innovation.

3-2- Grands axes

Les projets d'innovation, portés par des industriels, sont bâtis autour de trois principaux axes :

- Intégration environnementale : optimisation de la gestion de l'énergie, diminution des bruits et vibrations, réduction de l'empreinte carbone.
- Fiabilité et sécurité de l'exploitation : sécurité, fiabilité et sûreté des modes de transport, développement des capacités du système ferroviaire, extension de la co-modalité pour une attractivité et une accessibilité des transports.
- Compétitivité industrielle : amélioration de l'efficacité et de la flexibilité industrielles, développement de nouveaux modèles socio-économiques de l'innovation.

3-3- Structures d'appui

Le secteur ferroviaire s'appuie sur l'implantation des pôles de compétitivité qui portent les projets d'innovation, en premier lieu le pôle I-Trans mais aussi d'autres pôles comme System@tic, SCS (Solutions communicantes sécurisées), Mov'eo, MTA (Mobilité et transports avancés), Ville et mobilité durables.

I-Trans se présente comme « le premier pôle européen à visibilité mondiale pour la conception, la construction, l'exploitation compétitive et la maintenance des systèmes de transport innovants en termes de part de marché, d'innovation, de croissance et d'attractivité. » Il intervient notamment sur l'interopérabilité pour le secteur ferroviaire, l'intermodalité pour le transport de fret ou de voyageurs, l'intelligence des systèmes de transport (ITS) et l'innovation pour le développement économique. Le territoire d'I-Trans, essentiellement situé à Valenciennes, s'étend au nord de la France, sur les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie, deux régions qui sont reconnues pour leurs compétences industrielles et technologiques dans les domaines de la logistique, du ferroviaire, de l'automobile et des systèmes de transports intelligents.

Outre les projets de recherche et d'innovation liés aux transports ferroviaires et guidés, ce sont aussi des projets structurants comme la plate-forme d'innovation CADEMCE visant à mutualiser les moyens sur le contact pantographe-caténaire et le projet Railenium, retenu en mai 2011 au titre des bénéficiaires du Grand emprunt, porté par l'ensemble des acteurs politiques, industriels et de la recherche de la région Nord - Pas-de-Calais, RFF et la SNCF afin de créer dans le Valenciennois et la Sambre, un Institut de recherche technologique (IRT) spécialisé dans les infrastructures et technologies ferroviaires du futur.

Des associations régionales ou de « clusters » à vocation ferroviaire existent sur lesquelles la filière peut s'appuyer :

- AIF (Association des Industries ferroviaires Nord - Pas-de-Calais - Picardie) qui a initié une démarche « grappe d'entreprises » ;
- Neopolia Rail Cluster (mis en place avec l'aide de la Région Pays de Loire) qui fonctionne dans une structure « groupement d'entreprises » sur des projets définis ;
- Mecateam Cluster (Bourgogne - Communauté Urbaine Le Creusot Montceau) en cours de constitution, avec une vocation voie et matériel de voie ;
- Mipyrail (Pyrénées) projet de constitution d'une association regroupant PME + quelques grands DO locaux ;
- Cluster Auvergne (mis en place avec l'aide de la DATAR) ayant initié quelques actions de promotion commerciale.

La mise en place ou la consolidation de *clusters* régionaux structurés, complémentaires plutôt que concurrents, bien organisés selon des logiques pertinentes qu'elles soient d'ordre commercial, industriel ou technologique, capables de répondre à un besoin bien identifié et durable, est essentielle afin de pouvoir répondre à un besoin bien identifié et durable.

3-4- Le programme des investissements d'avenir mobilise 150 M€ pour la filière ferroviaire

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Transports ferroviaires » a été lancé en septembre 2011 qui porte sur le transport de personnes et de marchandises dans les milieux urbains ou interurbains, sur les courtes ou les longues distances. Il permet de soutenir la mise en place de démonstrateurs de recherche, de démonstrateurs préindustriels et des plates-formes technologiques visant à améliorer l'efficacité énergétique par voyageur ou par tonne de marchandises transportées, réduire les nuisances (sonores, vibratoires, électromagnétiques) et apporter un haut niveau de sécurité.

4 – Emploi-formation

La filière est confrontée à un réel enjeu de renouveau des compétences. En effet, le secteur souffre d'une image pas toujours positive. Or, les salariés du secteur ferroviaire exercent des métiers divers qui tous demandent des compétences précises. L'enjeu pour la filière est aussi de la rendre attractive.

De nouvelles compétences sont nécessaires pour les dix ou vingt ans à venir dans des domaines comme celui des matériaux ou en lien avec la maintenance des trains. Parmi les compétences attendues, la formation aux métiers de production et celle des cadres sont cruciales.

Si les groupes industriels, les bureaux d'études ou les organismes comme Certifer ou l'Agence ferroviaire européenne n'ont pas de difficulté particulière à recruter au niveau « cadre », la situation est beaucoup plus inquiétante pour les postes de production. Les formations y sont rares et les industriels seront très vite confrontés à un manque de main-d'œuvre et de savoir-faire.

5 – Feuille de route

5-1- Mission du Comité Stratégique de la Filière Ferroviaire

Le Comité Stratégique de Filière s'est fixé l'objectif majeur de renforcer la compétitivité de la filière, notamment par la construction d'une relation durable entre les différents acteurs, au travers des missions suivantes :

- Effectuer un diagnostic et un suivi de l'évolution des activités relevant de son champ de compétence, de l'emploi industriel et de l'adéquation du dispositif de formation et des mesures de politique industrielle et commerciale spécifiques à la filière concernée ;
- Définir une stratégie à moyen/long terme (5-10 ans, voire plus), de faire émerger des propositions d'actions de la filière lui permettant de développer sa compétitivité et son activité et d'évaluer le résultat des actions conduites ;
- Développer et entretenir un dialogue entre l'ensemble des acteurs de la filière sur la stratégie définie ;
- Aller vers un « Guichet Unique » pour les PME/PMI/ETI en ce qui concerne la R & D, l'innovation, la propriété intellectuelle et l'industrialisation ;
- Mettre en place un fonds sectoriel propre à la filière ferroviaire au sein du FSI pour permettre l'émergence d'ETI dans la filière ;
- Renforcer la filière ferroviaire, en mettant en place une « Charte de Bonnes Pratiques », entre grands donneurs d'ordres, équipementiers et fournisseurs de «rang 2» et au-delà ;
- Permettre à l'activité ferroviaire de disposer durablement des compétences et métiers nécessaires, par l'attractivité et la formation (initiale et permanente), couvrant tous les acteurs de la branche ;
- Développer un projet d'application des technologies de l'information et de la communication au service des clients et des utilisateurs et pour l'exploitation des modes de transport, dans une approche globale ;
- Affirmer le rôle des pôles de compétitivité comme lieux de développement de la dynamique des filières, grâce à la participation de tous les acteurs.

Environ 70 personnes ont participé activement à une quarantaine de réunions formelles menées depuis septembre 2010. Outre les grandes fédérations professionnelles de la filière et leurs entreprises adhérentes, ces travaux ont étroitement associé des *clusters* régionaux, des consultants spécialisés ainsi que des syndicats de salariés.

Ceci autour de cinq thématiques correspondant à cinq groupes de travail :

1. Stratégie de la filière
2. Cohésion et solidarité dans la filière
3. Optimisation des outils face à la compétition internationale
4. De l'innovation au marché
5. Une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences au service de la filière

5-2- Les propositions

Plusieurs actions opérationnelles et prioritaires à engager sont proposées, parmi lesquelles :

- Lancer un grand programme d'investissement pour le matériel roulant grande vitesse à travers une coopération et un financement mixte État-SNCF, afin notamment de pallier le décrochage et la fin des livraisons à fin 2015. Les commandes sur les trois grands programmes évoqués plus haut si elles vont au bout pourront ainsi soulager la filière, lui permettant ainsi de franchir le cap de 2016.
- Mettre en place un groupe de travail FIF-SNCF-RFF sous l'égide de la DGITM pour la réalisation d'un dossier projet centre d'essais de matériels roulants à échéance de l'été 2012.
- Finaliser avec le FSI et les partenaires de la filière la création du Fonds de Modernisation des Équipementiers Ferroviaires sur le modèle du FMEA, avec un volume estimé à 100 M€. Les premiers travaux menés ont déjà conduit la FIF à imaginer cibler au moins deux segments prioritaires : intérieuristes, architectures *software* y compris câblage hard.
- Organiser des actions suivies (trois ans) de promotion commerciale appuyées par UBIFRANCE et dédiées aux PMI ferroviaires françaises dans deux à trois « pays cibles » prioritaires : Russie, Kazakhstan et Inde.
- Mettre en place un contrat-type avec des clauses-types pour l'ensemble des entreprises de la filière en liaison avec la Médiation et la FIM.

9.1.6. Le Comité Stratégique de la Filière de la Construction Navale

1 - L'environnement de la filière navale : les océans sont un enjeu stratégique du 21^e siècle

Un littoral encombré

Plus de 60 % de la population mondiale vit dans la grande zone côtière.

La raréfaction des ressources terrestres

Les ressources mondiales énergétiques et alimentaires sont présentes en quantité finie sur les continents. Les océans sont porteurs de la seule ressource supplémentaire disponible et ouvrent de multiples opportunités économiques. Avec ses 11 millions de km² de ZEE, la France représente le deuxième domaine maritime mondial derrière les États-Unis. De grands marchés de constructions marines sont déjà là où en perspective de développement, en particulier dans le domaine des énergies marines renouvelables, du pétrole et du gaz *offshore* profonds ainsi que des biocarburants qui, en mer, ne concurrencent pas les cultures alimentaires.

Un transport maritime mondial en expansion

Le transport maritime assure 90 % du commerce mondial. Il a plus que doublé de volume en 20 ans. 72 % des importations et exportations de la France s'effectuent par le mode maritime, 1 400 navires sont opérés par des compagnies françaises dont 700 sous pavillon français. Le trafic maritime de marchandises des ports de commerce en France représente plus de 350 millions de tonnes transportées par an. Les entreprises maritimes françaises emploient 14 000 navigants et 15 500 personnels sédentaires dans le monde entier.

Le transport maritime constitue un facteur clé de la mondialisation puisqu'il met pour un coût modique l'Asie aux portes de l'Europe.

2 - Les indicateurs de la filière française

Un poids économique et social

L'industrie navale, toutes composantes confondues c'est-à-dire pour les marines marchande, de défense, de pêche, de recherche et pour le fluvial, représente en France 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois, tandis que l'industrie parapétrolière et paragazière *offshore* pèse 9,4 milliards d'euros et 29 000 emplois. Cet ensemble se situe au sixième rang mondial et au deuxième rang européen du marché global civil et militaire. C'est la branche industrielle du Cluster Maritime Français qui emploie en tout 300 000 personnes.

Des marchés à l'export substantiels

La filière navale est une filière fortement exportatrice : dans le secteur de la défense, les exportations navales ont représenté la moitié du carnet de commandes de la France en 2010. Dans le secteur civil, la France exporte en moyenne 80 % de sa production de navires. À côté des maîtres d'œuvre, les équipementiers contribuent largement à l'exportation, d'une part à travers les équipements embarqués sur les navires exportés mais aussi à travers l'exportation directe de leur production et leur présence sur de nombreux programmes internationaux.

Des leaders mondiaux dans des domaines d'excellence

Si les équipements navals français sont exportés, c'est grâce aux technologies uniques qu'ils incorporent. Par ailleurs, les chantiers français se sont spécialisés dans la construction des unités les plus complexes (forte valeur ajoutée) : paquebots, navires à passagers, et navires militaires. Ce savoir-faire peut aussi s'appliquer aux domaines de l'*offshore*, en particulier les énergies marines renouvelables, et du nautisme. Les chantiers et équipementiers français interviennent ainsi sur une gamme complète de navires sophistiqués.

Des technologies innovantes dans plusieurs domaines

La filière navale est une filière innovante et propose actuellement plusieurs projets de navires démonstrateurs de technologie dans le cadre des investissements d'avenir afin de réduire l'impact écologique des navires et réaliser des économies d'énergie. Les secteurs de l'électrotechnique et du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) constituent notamment des pôles d'excellence français avec une conception nationale indépendante et des acteurs internationaux incontournables. Les industriels du naval français sont positionnés sur tous les métiers de la chaîne de valeur pour la construction et la réparation de navires complexes.

Des perspectives de développement dans de nouveaux marchés émergents

- *Les énergies marines renouvelables* : il est possible de créer 10 000 emplois très rapidement et 11 000 emplois à moyen terme si on sait développer une stratégie industrielle. Une chance à saisir ! (Voir la feuille de route).
- *Les autres marchés émergents* : il conviendra d'être vigilant pour développer de nouvelles technologies dans les nouveaux marchés que sont l'exploitation minière profonde et le démantèlement des plates-formes pétrolières en mer du Nord.

Une R & I qui s'organise avec la création du CORICAN

Le 17 mai 2011, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement, et Éric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, ont installé le conseil d'orientation de la recherche et de l'innovation pour la construction navale (CORICAN).

Il constitue une force de proposition et d'orientation en matière de recherche et développement. La création du CORICAN est l'aboutissement d'un processus initié en février 2009 avec le Grenelle de la mer. Il compte 60 membres, présidents des grands groupes industriels français, institutionnels, syndicats et organisations non gouvernementales. Son président est également vice-président du comité stratégique de filière.

3 - La feuille de route de la filière

Les enjeux

Les acteurs du secteur naval se sont rassemblés au sein du Comité Stratégique de Filière afin de définir une stratégie nationale et cohérente pour l'amélioration de la compétitivité de la filière, dans la perspective du maintien et du développement de l'activité donc de l'emploi en France.

Le périmètre de la filière

Le champ de réflexion du Comité stratégique porte sur la construction et réparation des navires, de l'équipement naval, en particulier l'équipement de sécurité et sur les structures en mer. Il comprend également l'exploitation du gaz et du pétrole marin ainsi que la partie marine des énergies renouvelables.

Les orientations principales :

- Mettre l'homme au cœur de la filière
- Structurer les relations au sein de la filière en particulier entre maîtres d'œuvre et coopérants
- Développer la R & I
- Améliorer la compétitivité financière
- Assurer une concurrence mondiale à armes égales
- Saisir la chance historique des énergies marines renouvelables
- Prendre en compte la vie du navire de l'écoconception au démantèlement

1. Mettre l'homme au cœur de la filière

1.1. Faire attention à la perte des compétences

■ 1.1.1. La situation actuelle : des besoins de recrutement de 1 200 à 1 600 personnes par an

La construction et la réparation navale sont des activités industrielles complexes, s'exerçant ordinairement sur des prototypes ou de la toute petite série. Le process industriel fait largement appel à l'autonomie et l'esprit d'initiative des opérateurs.

Le constat actuel, s'agissant des compagnons, montre que le niveau général de recrutement des plus jeunes reste préoccupant, même lorsque ces jeunes proviennent de l'alternance. Le temps n'est plus très loin où, au moment où seront partis les « anciens » compagnons, la possibilité d'accès à la connaissance fine des fondamentaux navals de leur profession aura totalement disparu.

Cette situation est particulièrement critique à l'égard de certains métiers fondamentaux, tels le soudage.

- *Des compétences critiques* sont aujourd'hui détenues par un nombre limité de collaborateurs, souvent âgés et proches du départ en retraite. Dans ce contexte, les processus d'apprentissage ne tiennent qu'à la condition que les tutorats soient engagés de manière suffisamment systématique et méthodique.

- *Des compétences liées aux activités nouvelles*

- *Les causes identifiées de la crise des compétences* : beaucoup de départs, peu d'arrivées et peu de mobilité.

■ 1.1.2 Les voies à suivre

- Refondre de manière cohérente le système de formation initiale aux métiers de l'industrie navale :

- . Mettre en place une licence professionnelle «Métiers industriels de la construction navale» et étude d'opportunité sur la création de bacs professionnels «industrie navale» à l'image de ce qui existe au sein de la filière aéronautique.

- . Maintenir/mettre en place à l'éducation nationale des formations diplômantes spécialisées (soudeurs navals en particulier) compatibles avec les nouveaux marchés émergents (ex. EMR) accessibles notamment aux jeunes sans qualification ou aux adultes en reconversion.
- . Intégrer dans les cursus de formation de l'Éducation Nationale des référentiels UIMM figurant au sein des CQPM à dominante navale (certificats de qualification professionnelle de la métallurgie).
- Mettre en place un observatoire de la filière navale en partenariat avec l'Éducation Nationale et le service public de l'Emploi.
- Mettre en œuvre les mesures du « rapport Vivien » : liens entre les écoles et les entreprises.
- Imaginer avec le concours de l'État et des Régions les dispositifs aptes à maintenir les compétences navales lors des périodes de baisse sensible d'activité.
- Développer l'apprentissage et le tutorat.

1.2. Organiser la compétitivité du « fabriqué en France » dans les achats publics

■ 1.2.1. Le constat

Il convient d'utiliser les achats publics comme instrument de politique industrielle. Pas toujours mais souvent, seule la contrainte juridique est prise en compte. Il ne s'agit pas de la nier ni de basculer dans le protectionnisme, mais que les acheteurs publics appliquent ce que l'État recommande pour les filières dans les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants : une « humanisation » des rapports et, si la compétitivité générale le permet, organiser l'achat du « fabriqué en France ». Au bout du compte, c'est l'emploi qui est en jeu.

On constate également que dans la transposition des directives européennes et des règles de l'OMC en droit interne français, il y a « surtransposition », à savoir que la directive transposée est plus exigeante que le minimum attendu les instances internationales.

■ 1.2.2. Les voies à suivre

Créer un observatoire sur la compétitivité dans les achats publics, dépendant du Premier ministre, chargé d'observer *a priori* et de rapporter au-delà d'un certain montant la situation des achats publics prévus hors de France.

Cette proposition ne fait pas l'unanimité.

2. Structurer les relations au sein de la filière

2.1. Un projet ambitieux pour les PME-ETI : le projet Océans 21

Il s'agit d'un programme de plus de 17 M€ pour lequel une demande de soutien approuvée par le comité stratégique a été déposée auprès d'OSEO dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Le rôle des pôles de compétitivité est important. Le projet s'articule en 4 volets :

- Construire une stratégie de filière partagée et renforcer les PME (9 actions clés)
 - . Définir un positionnement stratégique des PME-ETI de la filière navale française et identifier les axes majeurs d'amélioration de la compétitivité.
 - . Favoriser l'intégration de la filière en créant un sentiment d'appartenance et en promouvant les actions mutualisées.
 - . Favoriser la croissance des entreprises de la filière afin de les rendre plus compétitives et de faire émerger des acteurs de taille critique.
- Développer la filière à l'international (11 actions clés)
 - . Favoriser l'accès des PME et ETI à l'export *via* des dispositifs d'orientation et d'accompagnement.
 - . Mettre des moyens concrets d'exportation à disposition des PME désirant initier une démarche d'export.
 - . Promouvoir et renforcer la représentation des PME et ETI de la filière industrielle navale française à l'export.

- Renforcer les compétences clés (8 actions clés)
 - . Pérenniser et développer les compétences clés.
 - . Définir et partager un socle de connaissances communes.
 - . Attirer de nouveaux talents vers les PME-ETI.
- Améliorer la performance industrielle (12 actions clés)
 - . Améliorer la compétitivité grâce au codéveloppement.
 - . Développer la sous-traitance globale sur la base de spécifications fonctionnelles.

2.2. Améliorer la gestion des offsets

Pour répondre aux nombreuses demandes d'offsets qui pénalisent les entreprises, il est proposé de créer un organisme d'information et de surveillance pour évaluer et mutualiser les demandes d'offsets.

3. Développer la R & I

3.1. Le CORICAN

Il a été mis en place en mai 2011. Il est sur le point de définir les technologies sur lesquelles il convient de porter l'effort. Le rôle des pôles de compétitivité est important.

En fonction des orientations qui seront retenues et aussi du résultat de l'AMI lancé sur le « Navire du futur » dans le cadre du programme des investissements d'avenir, il sera proposé au CORICAN au début 2012 une feuille de route qui portera notamment sur les actions suivantes :

- Mettre en réseau les moyens d'essais et les compétences.
- Créer un Carrefour Naval Off-shore Énergie – CANOE – en réseau avec les centres européens et l'IRT Jules Verne, pour échanger sur les besoins technologiques (sur le modèle du CITEPH).
- Créer un secrétariat technique du CORICAN animant un réseau d'experts pour faciliter les revues de projets en amont et soutenir l'évaluation des projets par les agences exécutives.
- Mettre en œuvre de manière coordonnée les réglementations s'appliquant aux marchés créés par les innovations.

Par ailleurs, la Commission européenne vient de rendre publique l'extension pour deux ans de l'encadrement des aides à l'innovation dans l'industrie navale. Il sera donc nécessaire que la France notifie à la Commission de Bruxelles un régime de soutien national permettant la vente du prototype en conformité avec le tout nouvel encadrement publié par la Commission.

3.2. La protection de l'innovation pour les PME

Le constat : les PME rencontrent des difficultés particulières que ce soit dans la gestion des brevets, ou pour obtenir leur première référence et surtout dans la gestion du risque lié à l'innovation.

Les voies à suivre : donner des outils aux PME pour protéger leurs innovations

- Instituer un fonds de garantie pour la propriété industrielle.
- Instituer un brevet européen.
- Prévoir une procédure d'avance remboursable pour le dépôt de brevet en France.
- Instituer une cellule de veille à l'INPI contre les infractions aux brevets.
- Instituer un fonds de garantie pour les produits innovants.

4. Améliorer la compétitivité financière

4.1. Les constats :

■ 4.1.1. L'absence d'un guichet unique « assurance-crédit/banque » handicape la filière française

Dans les pays qui sont nos principaux concurrents, Finlande, Allemagne, Italie, les organismes d'État sont acteurs directs dans la fourniture de prêts et dans l'émission des garanties. Ces organismes n'ont pas à passer nécessairement par des réseaux commerciaux comme c'est toujours le cas en France quand il y a une contre garantie de l'État. La COFACE n'est pas une banque. Par ailleurs, elle ne répond pas toujours aux besoins des entreprises.

La France dispose de différents fonds et outils de financement public (OSEO, FSI, PIA, CDC, etc.) : mieux coordonnés dans le cadre d'un regroupement par la création d'une banque publique industrielle, ils pourraient ainsi répondre avec plus de réactivité aux besoins des industries, de leurs besoins en financements, pour leurs développements et l'innovation.

C'est ainsi que la FEC en Finlande, la KfW en Allemagne, et la Cassa depositi e prestiti qui gère le Fondo strategico italiano ont des forces de frappe considérables.

■ 4.1.2. Les critères du rating sont mal compris.

■ 4.1.3. La loi LME a des conséquences particulières dans la filière : celui dans la filière qui porte l'essentiel de la contrainte a le plus de difficultés à avoir accès au financement.

■ 4.1.4. Le crédit impôt recherche est utilisé et mérite d'être étendu en particulier vers les PME industrielles.

■ 4.1.5. OSEO pourrait intervenir pour le financement de l'investissement immatériel et le besoin en fonds de roulement.

■ 4.1.6. La création de fonds d'investissements régionaux serait pertinente.

4.2. Les voies à suivre :

Créer un groupe tripartite GICAN, Fédération bancaire française et État représenté par la DGCIS et la Direction du Trésor ayant mission de faire des propositions concrètes.

5. Assurer une concurrence mondiale à armes égales

5.1. Une industrie européenne confrontée à des stratégies industrielles des pays d'Asie

L'exemple des méthaniers où la Corée s'est dotée d'une filière grâce à une stratégie de *dumping*, où les prix ont été cassés de 220 à 143 millions de dollars pour remonter ensuite à 210 serait-il en voie d'être suivie par d'autres pays ? Mitsubishi vient de prendre une commande de paquebots, exclusivité européenne depuis 10 ans, à des prix sciemment cassés de 20 %. Daewoo en Corée pratique sur les car-ferries la même politique à tel point que la Commission européenne a récemment lancé vis-à-vis de la Corée, une procédure de consultation prévue dans ce qu'on appelle le « protocole agréé » contre ventes en dessous du prix de revient. La presse a fait état du projet de mainmise des chantiers coréens sur GTT, un de nos fleurons nationaux en matière d'ingénierie gazière. Face à ses stratégies les instruments européens sont insuffisants. L'instrument de l'anti-subsidation de l'OMC a fait preuve de son inefficacité alors qu'en dépit d'un sauvetage massif de tous les chantiers navals coréens par l'État, l'OMC a rejeté la plainte de l'Union européenne, ne voulant pas sans doute censurer le FMI qui avait sauvé l'État coréen lui-même en grande difficulté financière.

L'impact de certaines mesures prises par la France, sans être négatives, telles que la signature du protocole de Kyoto à l'inverse de pays comme la Chine, la Corée, etc. pénalise les industries françaises contraintes par

les dispositions de ce type d'accord sans qu'aucune restriction ou barrière ne soit de mise à l'encontre des pays non signataires.

5.2. Des référentiels qui sont des barrières d'entrée dans les pays pétroliers

Exemples : UL aux USA, Achille au Royaume Uni, Oscar en Norvège.

5.3. Les voies à suivre : Instaurer au niveau de l'Union européenne un « level playing field »

- Mettre en place un mécanisme de défense européen contre les prix préjudiciables (anti *dumping*) qui sont pratiqués par nos concurrents hors Europe dans des stratégies de rouleau compresseur.
- Utiliser un recours plus systématique à des procédures du type « procès-verbal agréé » conclu en 2000 entre l'UE et la Corée.

6. Saisir la chance historique des énergies marines renouvelables

Les énergies marines renouvelables n'ouvrent pas seulement des marchés de construction de structures marines, mais aussi de navires spécialisés pour poser ces structures et les entretenir. En Allemagne où le développement des éoliennes est très avancé, la filière navale a conclu que la demande en nouveaux navires représente un marché potentiel de la moitié de celui des constructions des structures marines d'éoliennes. Respectivement, 6,5 milliards d'euros pour les navires et 11,5 milliards d'euros pour les structures.

En ce qui concerne le développement des énergies marines renouvelables, il y a une chance de développement industriel à ne pas manquer. Il faut commencer par la première marche constituée par l'éolien *off-shore* posé le long de notre façade maritime. 10 000 emplois sont à la clé dans les toutes prochaines années. C'est un cas typique où les achats publics peuvent être un élément d'une stratégie industrielle de développement sur le sol national à condition qu'on s'en préoccupe. Et si on laisse au préalable sa chance à l'industrie française dans cette première opportunité et qu'on prépare le développement des autres concepts en milieu marins, ce sera 4 nouvelles activités de la filière qu'on pourra développer :

- Les hydroliennes,
- Les éoliennes flottantes,
- Les houlomoteurs,
- L'énergie thermique des mers.

Il sera possible à la France qui est déjà pionnière dans ces domaines, de confirmer son avance qui permettra de concrétiser un potentiel de 11 000 emplois et 30 milliards d'euros de marchés sont à prendre à partir de 2015 : plus de 10 GW identifiés et accessibles à l'export à partir de 2015.

7. Prendre en compte la vie du navire de l'écoconception au démantèlement

L'écoconception, concept de plus en plus appliqué quelque soit la filière industrielle ne doit pas faire oublier la nécessité de mettre en place à terme une véritable filière de recyclage des produits stratégiques dans notre pays, et ce pour plusieurs raisons :

- La première est d'ordre stratégique étant donné que les ressources en matières premières y compris le minerai de fer sont en quantité finie. Le danois AP Möller, premier armateur mondial de ligne, vient d'annoncer la constitution d'un groupe de travail sur la récupération de l'acier avec le coréen Daewoo. Certes, il s'agit pour cette matière d'une préoccupation à long terme (65 ans), mais tout de même c'est un signe que, comme indiqué précédemment, nous sommes dans un monde aux ressources finies. Le gouvernement a d'ailleurs lancé une réflexion sur les matériaux stratégiques.
- La deuxième est d'ordre environnemental et social : il s'agit d'éviter le démantèlement à des conditions inacceptables.
- La troisième est d'ordre économique et social : l'écoconception est de nature à constituer un avantage compétitif donc créateur d'emplois.

9.1.7. Le Comité Stratégique de la Filière des Éco-industries

1- Un poids économique considérable et des atouts dont il faut prendre conscience

Dans un contexte évolutif et porteur où les problèmes environnementaux et énergétiques sont au cœur des enjeux de sociétés et des débats politiques (Pacte écologique, Grenelle de l'Environnement, etc.), il y a aujourd'hui consensus autour de la définition des éco-industries, définition adoptée par l'OCDE et EUROSTAT : « **les entreprises qui produisent des biens et services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire, corriger les atteintes à l'environnement** ». Il s'agit bien à la fois d'industries au sens strict de la fabrication de biens matériels mais aussi d'infrastructures et de services au profit des collectivités, des entreprises et de l'environnement.

Concrètement cet ensemble inclut les métiers historiques de la protection de l'environnement (eau, air, déchets, sols pollués, bruit, biodiversité, paysages) auxquels se sont ajoutés plus récemment les métiers de la lutte contre les gaz à effet de serre (GES) avec essentiellement les énergies renouvelables, les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie, le bâtiment à faible impact environnemental.

Sur ce périmètre (hors bâtiment) le PNUE (rapporté par la lettre n° 70 du Trésor/DGTPE de janvier 2010) a évalué le marché mondial à 1 400 milliards d'euros en 2007 soit 2,5 % du PIB mondial avec une croissance de près de 10 % par an soit 3 100 milliard d'euros en 2020 tirés par les nouveaux secteurs (ENR, efficacité énergétique) et les pays émergents (12 à 13 % de croissance, 1 à 6 % dans les pays de l'OCDE).

Répartition par secteur dans le monde et emplois en France

Secteur d'activité	% CA monde 2007 (PNUE)	Emplois France 2008 (CGDD)	
Déchets et récupération	40 %	129 000	(28 %)
Eau (usées, potable, gestion)	38.5 %	133 800	(29 %)
Pollution de l'air	6,4 %	8 200	(2 %)
Conseils et audit en environnement	5.9 %	13 300	(3 %)
Réhabilitation des sols et eaux	3.1 %	27 200	(6 %)
Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables	2.7 %	72 600	(16 %)
Autres	3.4 %	71 800	(16 %)
Total (métiers verts au sens strict)		455 900	

Avec les « activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles », le CGDD-SOeS, dénombre **952 300 emplois** en 2008 auxquels s'ajoutent 146 000 emplois pour le bâtiment à faible impact environnemental soit un total de **1,1 million d'emplois pour la filière** ; si l'on retenait la totalité du million d'emplois du bâtiment ce serait **au sens large quelques 2 millions d'emplois** pour la filière **c'est-à-dire le premier secteur économique de France**.

On compte en France quelque 12 000 écoentreprises selon l'ACFCI (définies comme ayant plus de 50 % d'activité dans le secteur). La plupart des grands groupes français ont investi le marché de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie puisqu'une partie de leurs activités sont liées à ces secteurs (bâtiment, énergie, construction, etc.). Certains sont même exclusivement consacrés à ce marché (Veolia, Suez environnement, SAUR/Séché).

Répartition géographique du marché mondial en 2007 (PNUE)

Zone géographique	Parts de marché
OCDE : Europe occidentale, Amérique du Nord, Japon	80 %
Asie (hors Japon)	7 %
Amérique latine	2.8 %
Europe centrale et orientale	2.3 %
Afrique	1 %

Une activité export importante, mais la filière « peut mieux faire ».

L'activité export de la filière, à la sortie de la guerre se limitait aux anciennes colonies. Dans le reste du monde, c'est l'émergence de l'Europe qui a été le phénomène le plus important. Les entreprises françaises, ont su exporter leur modèle dans les pays voisins notamment pour ce qui concerne la gestion déléguée. En revanche nous avons été bien moins performants que les pays de l'Europe du Nord quand l'Europe s'est ouverte à l'Est et nous sommes restés assez loin du marché russe.

En Asie, ce n'est que dans la dernière décennie qu'une certaine ouverture a eu lieu vers les points d'ancrages historiques du sud-est asiatique (Vietnam notamment) et plus récemment vers la Chine et plus modestement encore vers l'Inde. Ailleurs, la pénétration des marchés vers l'Amérique du Nord comme du Sud reste modeste voire anecdotique.

En résumé, **notre présence est aujourd'hui significative en Europe de l'Ouest et dans les anciennes colonies** avec une mention spéciale pour l'Afrique du Nord (mais ne pas oublier que l'Afrique où nous avons des positions historiques importantes gagnera un milliard d'habitants d'ici 2050 et restera un marché important).

La compétition mondiale s'exacerbe.

L'émergence de l'économie verte dans le monde depuis une décennie a entraîné un engouement pour les métiers de la croissance verte et l'ensemble des pays du monde s'est positionné sur ces secteurs avec des acteurs puissants qui ont fait de cette activité un axe majeur de leur stratégie de développement : l'Allemagne, la Corée du Sud, la Chine, les USA, le Brésil, l'Inde, les pays de l'Europe du Nord.

En France la filière se mobilise et s'organise.

Sur la dernière décennie, nous avons vécu une explosion des acteurs locaux pour la croissance verte ; les régions, les départements, les villes, les ONG, les syndicats de salariés se sont mobilisés. Les acteurs privés ne sont pas en reste et se sont structurés à travers leurs syndicats professionnels et par l'émergence de « clubs » thématiques ou territoriaux souvent issus de chambres de commerce mais aussi de clubs spontanés ou promus par les pouvoirs publics (pôles de compétitivité) ; toutes structures que le PEXE a su rassembler avec l'aide d'acteurs publics (ministères du Développement durable et de l'Industrie, de l'ADEME et d'Ubifrance).

Concrètement, c'est d'une part, la structuration récente de l'appareil export français et la mobilisation des acteurs institutionnels devant la perte de compétitivité de notre secteur industriel et, d'autre part, la structuration des entreprises de la filière en réseaux, qui permettent d'espérer un renouveau du développement de la filière sur le marché français et à l'export, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emplois de qualité sur le territoire national.

2- L'apport du COSEI

Sur cette filière en cours de structuration portée par la « croissance verte », le COSEI créé en 2008, devenu ensuite le Comité stratégique de filière des éco-industries de la Conférence nationale de l'industrie (CNI) en septembre 2010, a structuré un lieu d'échanges entre les différents acteurs : industriels, syndicats de salariés, administrations.

Cette dynamique additionnelle et fédératrice accélérant la structuration de la filière est le premier résultat, informel mais fondamental, du COSEI.

Concrètement les travaux du COSEI se sont appuyés sur 5 groupes de travail sectoriels, *smart grids* et stockage de l'énergie, énergies renouvelables, bâtiment à faible impact environnemental, eau et déchets, et sur 5 réflexions transversales : formation, financement, international, relations grands groupes/PME, innovation. Il convient également de souligner l'apport des travaux menés dans le cadre des 18 filières vertes des ministères chargés du développement durable, de l'énergie et de l'industrie, ainsi que différents apports qui ont nourri les réflexions des membres du COSEI, comme, par exemple, le rapport sur les pôles de compétitivité écotech publié par le CGIET ou le groupe de travail sur le génie écologique. Le COSEI apparaît ainsi comme l'instance, d'appropriation et de validation, par les acteurs, des idées touchant le champ des éco-industries.

Ainsi, les dix groupes de travail du COSEI au sens strict et les quinze ateliers associés ont établi, avec toutes les parties prenantes, **une analyse partagée** de leur domaine, avec pour certains d'entre eux des rapports élaborés (disponibles sur le site de la CNI). Ils ont ensuite fait émerger de nombreuses propositions qu'ils ont discutées et triées, pour retenir *in fine* **plus d'une centaine d'actions jugées efficaces et prioritaires**, nécessitant pour la plupart peu de moyens financiers nouveaux.

Dans un champ qui dépend largement du secteur public (délégation des services d'eau, des services de déchets, financement de l'innovation, tarifs de rachat pour les ENR, etc.), les membres du COSEI ont travaillé dans l'esprit que **c'est avant tout aux industriels de s'organiser pour améliorer la compétitivité de la filière. Nombre de recommandations ne dépendent dès lors pas des pouvoirs publics auxquels il est cependant demandé plus de stabilité et de prévisibilité dans les politiques publiques, un effort d'aide à l'innovation et à l'émergence de nouvelles technologies à la mesure des enjeux, et un maintien dans la durée des efforts de simplification.**

Résumer ou réduire ces actions serait dangereux et contreproductif ; cependant à titre d'illustration, nous pouvons citer les grandes orientations des groupes de travail directement pilotés par le COSEI.

Groupe de travail GAIT « Export et International ».

Le développement à l'international est un impératif stratégique évident pour la filière. Derrière une apparente disparité, les éco-industries se sont retrouvées sur des axes jugés indispensables portant sur :

- la nécessité de créer une instance de coordination et d'animation des multiples acteurs intervenant à l'export,
- la nécessité d'un affichage clair, visible et représentatif de la filière par une démarche « vitrine »,
- le besoin de sensibilisation et de formation des PME et de leur personnel aux fonctions export.

Groupe de travail « Relations grands groupes/PME ».

Le renforcement des relations entre grands groupes et PME est un des éléments clés du renforcement de la compétitivité de la filière. En parallèle, des activités de médiation déjà mises en place pour rééquilibrer les relations entre ces deux types d'acteurs, plusieurs dimensions d'amélioration ont été identifiées par les acteurs de la filière : innovation, adaptation des processus d'achats privé et public, relations partenariales, renforcement des PME, développement international et gouvernance spécifique à la relation avec des PME de croissance.

Afin de structurer une action opérationnelle, la filière a estimé prioritaire de recenser les pratiques actuellement mises en œuvre par les grands groupes de la filière, sur la base du référentiel construit par les 40 groupes et 20 organisations professionnelles membres de l'association Pacte PME et d'évaluer de manière quantitative (indicateurs) et qualitative (baromètres) l'état de leurs relations avec les PME de la filière.

En second temps, des propositions d'actions opérationnelles spécifiques à la filière, destinées tant aux entreprises qu'aux pouvoirs publics, seront formulées en coordination avec le COSEI par une commission des éco-industries créée au sein de l'association Pacte PME.

Groupe de travail « Innovation ».

Le secteur des écotecnologies est fortement innovant et se situe dans le peloton de tête des secteurs déposant des brevets en France. Cependant, un certain nombre de verrous restent à lever et des mesures devront être mises en œuvre pour poursuivre l'effort d'innovation :

- favoriser la coordination entre acteurs du financement de l'innovation afin d'améliorer la stratégie collective ;
- permettre une meilleure participation des entreprises, et notamment des PME, aux programmes communautaires par la mobilisation des grands acteurs de la recherche publique au service d'une stratégie collective ;
- mieux valoriser l'innovation de procédés, l'innovation organisationnelle ou de services, pour répondre aux spécificités du secteur ;
- favoriser la coopération entre grands groupes et PME ;
- adapter le contexte juridique à la nécessité de tester les innovations en relation avec les collectivités locales ;
- mieux valoriser, dans l'analyse des projets, la notion de coûts évités pour la société ou pour les entreprises.

Groupe de travail « Financement ».

Ce groupe de travail s'est intéressé au financement des écoentreprises et notamment à celui des PME que ce soit pour le « haut de bilan » que pour « le bas de bilan ».

Ce secteur très poussé par la dynamique de la « croissance verte », trouve assez facilement des ressources pour la création et le développement des entreprises innovantes et à forte croissance, la difficulté étant de trouver pour elles des financements relais après la période de démarrage.

Pour les entreprises « low rate » (à faible et moyenne rentabilité), c'est-à-dire la très majorité des entreprises de la filière, le soutien est plus problématique car l'appartenance à ce secteur est plutôt vécu comme un handicap car ressentie (à tort) comme à risque par les grandes banques. Un fonds de soutien à ces entreprises qui font l'essentiel du tissu industriel de la filière, doit être monté pour consolider le secteur.

Groupe de travail « Eau ».

Pour le « COSEI Eau », il s'agit avant tout de satisfaire aux demandes des marchés nationaux et internationaux nées des exigences réglementaires communautaires.

Pour les collectivités innovantes, il faut ajuster le cadre réglementaire (adaptation du Code des marchés publics) et flécher les moyens financiers (financements des dixièmes programmes de Agences de l'eau) pour mettre en place des démonstrateurs de technologies innovantes (réseaux d'eaux intelligents et communicants, stations d'épuration à énergie positive, réutilisation des eaux usées traitées, usines de dessalement à faible coûts énergétiques, génie écologique et micropolluants).

Agir ainsi, c'est mobiliser la totalité de la chaîne de valeur de la filière et intégrer les ingénieries, les équipementiers et les gestionnaires de services.

Groupe de travail « Énergies renouvelables ».

Pour les filières d'énergies renouvelables, la stratégie de développement industriel doit nécessairement s'accompagner d'une politique de soutien stable et lisible dans le temps. Dans cette optique, il est nécessaire de développer une réflexion globale et coordonnée sur tous les instruments de politique publique relatifs à une même filière.

Pour poursuivre la structuration des différentes filières d'énergies renouvelables, il convient de pérenniser les dispositifs de soutien à l'offre et à la R & D au-delà des échéances liées au grand emprunt et aux investissements d'avenir.

À l'international, une politique de soutien export par filière doit être mise en place et il faut faire en sorte que les professionnels et administrations puissent mieux travailler ensemble. Enfin, en matière de formation, les recommandations du « plan national de mobilisation pour les emplois et métiers de la croissance verte » doivent être incessamment mises en œuvre.

Toutes ces mesures nécessiteront de développer les ressources et moyens de l'administration consacrés aux énergies renouvelables pour les mettre en cohérence avec les enjeux que représentent ces filières.

Groupe de travail SEISE : « Systèmes Électriques Intelligents et Stockage de l'Énergie ».

Après avoir rebaptisé le groupe de travail « Systèmes Électriques Intelligents et Stockage de l'Énergie », intitulé plus proche des enjeux perçus par l'ensemble des membres, ces derniers se sont réunis à huit reprises entre mai 2010 et avril 2011 pour aboutir dans le *consensus* au rapport «Soutenir la compétitivité de la filière française des systèmes électriques intelligents et du stockage de l'énergie» remis aux ministres lors du COSEI plénier du 20 juillet 2011.

Une fois fait le constat que la France dispose d'une filière électrique industrielle d'excellence, le groupe de travail a identifié les grands défis à relever pour que la France tienne un rôle de chef de file de la nouvelle économie de l'énergie au niveau mondial. Ces défis sont essentiellement liés à la fondation d'un nouveau modèle économique du marché de l'énergie fondé sur une meilleure efficacité énergétique et un nouveau dynamisme des éco-industries.

En relevant ce défi, la France s'affirmerait comme un modèle de croissance durable, écologique, créateur d'emplois et exportateur. Les systèmes électriques intelligents dits « smart Grid » représentent un gisement de valeur industrielle majeur pour la France et donc un axe stratégique pour le futur.

Groupe de travail « Bâtiment à faible impact environnemental ».

Pour répondre aux besoins du Grenelle de l'environnement et proposer une offre compétitive en France et à l'international, les professionnels de la filière du bâtiment doivent davantage coopérer pour construire une offre globale et collective du bâtiment et en garantir la performance.

Cette ambition doit se traduire dans une charte d'engagement des professionnels de la filière à travailler conjointement dans les trois prochaines années sur des actions communes autour d'objectifs partagés. Des actions d'accompagnement des TPE et PME, très nombreuses dans la filière, devront être prévues.

Groupe de travail « Valorisation industrielle des déchets ».

La France possède une industrie de valorisation des déchets performante et compétitive qui se situe au second rang européen. Nos entreprises sont capables de produire, en grande quantité, des matières premières de qualité à partir des déchets et développer des savoir-faire et des technologies compétitives.

Toutefois, ce potentiel peut être amélioré et il reste aujourd'hui à donner un élan supplémentaire afin d'exploiter au mieux les capacités de croissance et d'emploi du secteur.

En premier lieu, il convient d'initier rapidement une lutte efficace et coordonnée contre les sites illégaux qui nuisent à la performance des entreprises respectueuses des réglementations et à l'image de ces métiers.

Le deuxième défi consiste à accélérer la mutation et la modernisation du secteur, en particulier pour les PME. À cette fin, un fonds de modernisation associant les efforts d'investissement des grandes et des petites entreprises devrait faciliter la structuration observée depuis quelques années.

L'innovation technologique, ainsi que la recherche et développement seront stimulées pour permettre à la France de maintenir sa position *leader*.

Enfin, il reste à améliorer les relations entre les acteurs de la chaîne du recyclage et de la valorisation. Le travail initié au sein du « GT VID » autour de la notion d'économie circulaire doit être poursuivi pour explorer de nouvelles pistes de coopération.

Les axes prioritaires qui sont proposés aujourd'hui témoignent de la mobilisation et de l'attente de tous les industriels de la valorisation industrielle des déchets.

Les travaux du COSEI ne se résument pas aux exemples ci-dessus ; il est recommandé au lecteur de prendre connaissance, par exemple, des travaux concernant la formation et l'emploi, ou encore ceux concernant la métrologie ou le génie écologique, etc.

3 - Les perspectives

L'activité du COSEI en 2012 s'articulera autour des quatre objectifs prioritaires suivants.

3.1. Inscrire le COSEI dans la durée

- par une prise de responsabilité accrue de la part des professionnels,
- par la recherche de moyens additionnels pour accélérer la structuration de la filière et passer à l'action.

3.2. Assurer la mise en œuvre et le suivi des 87 actions suffisamment abouties pour entrer en phase d'exécution

3.3. Finaliser les 34 propositions qui nécessitent un travail complémentaire

3.4. Aborder certains sujets non encore traités :

- une réflexion doit s'engager sur la relation avec les structures régionales. Le COSEI ne peut et ne doit pas être une instance parisienne déconnectée des territoires. Tout en évitant les lourdeurs administratives, un mécanisme de diffusion et de remontée d'informations pourrait être mis en place au bénéfice de l'ensemble des participants ;
- les réunions de la CNI ont mis en évidence le besoin d'assurer des liens plus forts avec d'autres CSF sur des sujets d'ores et déjà identifiés (déchets qui concernent également le secteur de la chimie ; énergies

marines, abordées dans le CSF naval ; mobilité des personnes et des biens, qui doit être traité de manière transversale). Une première étape pourrait être d'inviter régulièrement des représentants des autres CSF aux comités d'animation, et réciproquement, de faire des présentations des orientations du COSEI au sein des réunions des autres filières. Cette fertilisation croisée, sur des thèmes bien identifiés, est souhaitable ;

- la santé en rapport avec l'environnement ;
- un travail avec les ONG de la défense de l'environnement pour organiser les échanges avec la partie de société civile qu'elles représentent.

9.1.8. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries Agroalimentaires

Contexte

Le poids de l'industrie agroalimentaire en France n'est plus à démontrer. Avec plus de 17 % du chiffre d'affaires industriel, 12 % de sa valeur ajoutée et ses plus de 450 000 emplois, nul doute que le secteur compte et pèse lourdement dans l'activité économique de nos territoires. Il est même le premier secteur industriel français. La filière dans laquelle il évolue est, contrairement à d'autres, une filière courte. Très schématiquement, elle est composée d'un amont agricole, d'une industrie de transformation et d'un aval, la distribution pour plus de 60 % du marché mais aussi le commerce de détail, le commerce interentreprises et la restauration. Comme la plupart des filières, elle est construite selon la logique de l'entonnoir avec une concentration croissante de l'amont vers l'aval : 500 000 exploitations agricoles, 10 000 entreprises agroalimentaires dont 97 % de PME et enfin 7 grandes enseignes de distribution. En revanche, ce qui la différencie de nombreuses autres industries, c'est l'absence de relation « sous-traitant » et « donneur d'ordres ». C'est la relation client-fournisseur qui domine, la distribution ne faisant pas appel à des sous-traitants et l'industrie agroalimentaire non plus.

Le périmètre recouvert par l'industrie agroalimentaire est large. Entre les produits laitiers, les plats préparés, la charcuterie, les boissons... les problématiques peuvent être différentes et les filières également, mais l'analyse des forces et des faiblesses est globalement similaire.

Chiffres clés de l'industrie agro-alimentaire (2010)		
Chiffre d'affaires	143 Mds €	+ 3 %
Effectifs	477 000 salariés	- 0,6 %
Solde commercial	5,7 Mds €	+ 52,7 %
Exportations	36,1 Mds €	+ 9,9 %
Importations	30,4 Mds €	+ 4,4 %
Investissements	- 8 %	
Marge nette moyenne	2,6 %	

Les forces de la filière.

- Première industrie française et deuxième industrie agroalimentaire européenne, derrière l'Allemagne, avec près de 15 % du chiffre d'affaires européen et 10 % de l'effectif. Elle compte de grands champions reconnus internationalement.
- Un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire avec une relation privilégiée avec le monde agricole puisque l'industrie agroalimentaire transforme 70 % de sa production. C'est donc un secteur qui délocalise encore peu du fait même de sa structuration, notamment pour les produits avec des durées de vie courtes. Ainsi, 70 % des produits alimentaires consommés en France sont produits sur place.
- « **Des valeurs alimentaires françaises** » et un savoir-faire reconnu avec **une diversité des produits et un art culinaire** contribuant à forger une image positive de la France à l'étranger. Le système de qualité français est également un des meilleurs au monde. Cette « puissance » explique notamment que l'industrie agroalimentaire est le second contributeur à la balance commerciale française.
- Des marques fortes porteuses d'innovation aux côtés de produits traditionnels ainsi que des grandes entreprises multinationales qui côtoient un très grand nombre de PME.

- Une certaine stabilité du tissu économique, même en temps de crise, qui en fait une valeur refuge. Le secteur ne connaît pas de croissance en volume sur le sol national, en revanche, il ne connaît pas non plus de décroissance forte comme l'ont connue certains secteurs économiques en 2008 et 2009.

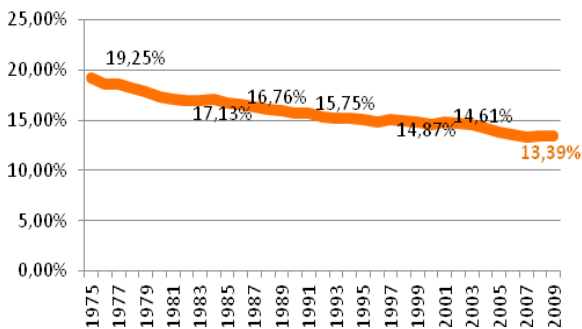
Les faiblesses et les menaces.

- Une image négative de l'industrie agroalimentaire auprès du consommateur et des médias avec des attaques perpétuelles qui ont attaqué le capital confiance des Français dans leur alimentation.
- **Un secteur jugé peu attractif (notamment par les jeunes)**, avec 17 000 postes de travail non pourvus et un risque de manque de main-d'œuvre qualifiée à l'avenir, des difficultés de recrutement et de transmission des entreprises.
- Une majorité de PME (97 % des 10 000 entreprises) qui sont soumises aux mêmes contraintes que toutes les autres PME : pas la taille critique pour investir, innover, partir à l'export...
- Et une concentration très forte en aval (7 enseignes de distribution) qui entraîne un déséquilibre dans les relations et une politique de prix toujours plus bas.

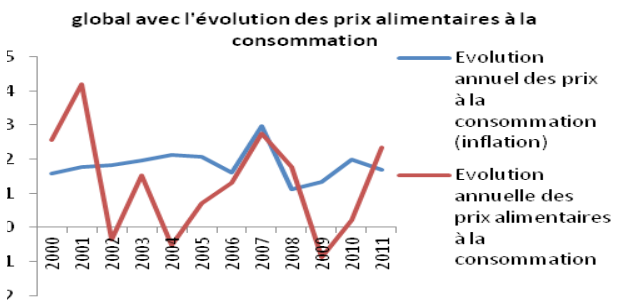
- L'agroalimentaire, devenu la variable d'ajustement des Français.

Depuis plus de 30 ans, le poids de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans le budget des ménages se réduit un peu plus chaque année (voir graphique n° 1). Il a perdu 6 points depuis 1975. Cette évolution plutôt négative pour le secteur mais positive pour le consommateur s'explique par plusieurs raisons. Toute la filière, qui s'est construite à l'après-guerre, a permis de limiter les prix. Sur les seules dix dernières années, on constate facilement que l'évolution des prix alimentaires a été plus souvent très inférieure à l'inflation que supérieure (voir graphique n° 2). Par ailleurs, les dernières estimations du Crédoc font craindre que ce budget risque encore de se réduire très fortement. Les jeunes générations ne dépensent aujourd'hui plus que 8 % de leur budget pour leur alimentation. Or, des études montrent que cette part n'augmente pas au fur et à mesure des années. Cela signifie donc que ces 8 % pourraient bientôt être la réalité de la part de l'alimentaire dans le budget des ménages. Des perspectives de croissance peu réjouissantes qui ne peuvent que demander aux acteurs de la filière de réviser leur modèle économique.

Graphique 1 :
Part de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans la consommation effective des ménages



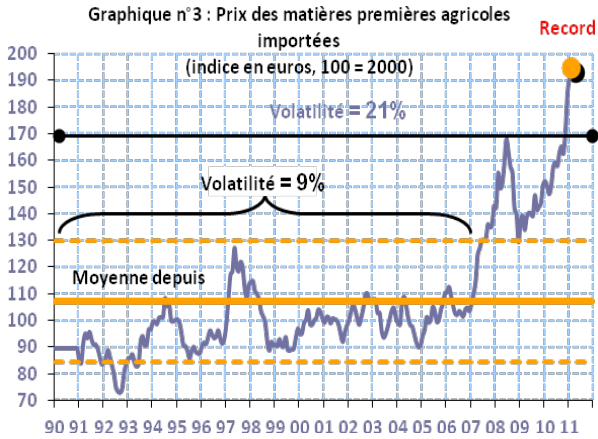
Graphique 2 :
Comparaison du niveau d'inflation global avec l'évolution des prix alimentaires à la consommation



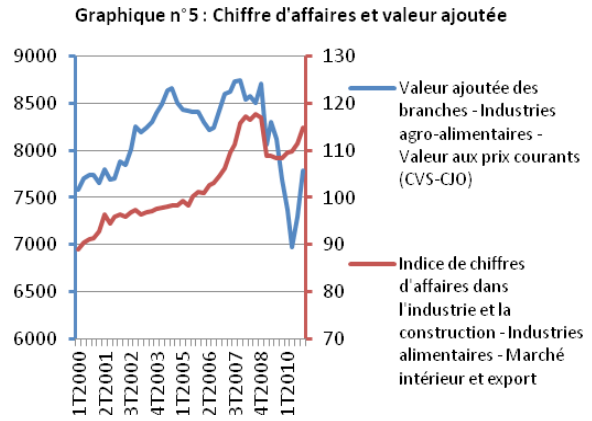
- Une nouvelle donne mondiale qui entraîne une **volatilité des matières premières agricoles d'une ampleur beaucoup plus forte**, que la filière ne peut plus anticiper. Ainsi, lorsque cette volatilité oscillait dans une fourchette de 9 % jusqu'en 2007, elle atteint désormais un niveau de 21 % (voir graphique n° 3). Dès lors, il est facile de comprendre que nous ne pourrions pas maintenir les mêmes niveaux de prix. Sinon, c'est la qualité des produits qui finira par jouer cette fameuse « variable d'ajustement ». Au vu de l'amplification des pics et des creux, la filière doit collectivement réinventer un nouveau modèle. Il est clair que si nous continuons sur cette pente, la perte de valeur n'ira qu'en grandissant. Depuis la crise des matières premières agricoles de 2007, on constate que la valeur ajoutée créée par le secteur est en chute libre (voir graphique n° 4). Chute qui s'est fortement accélérée pendant la crise financière. Le niveau atteint

début 2011 correspond à celui du début de l'année 2000. Deux années ont suffi au secteur pour perdre les bénéfices de sept années de progression de la valeur ajoutée. Cette illustration de la perte de compétitivité des entreprises est inquiétante.

Graphique 3 :**Graphique 5 :**
Prix des matières premières agricoles importées



Chiffre d'affaires et valeur ajoutée



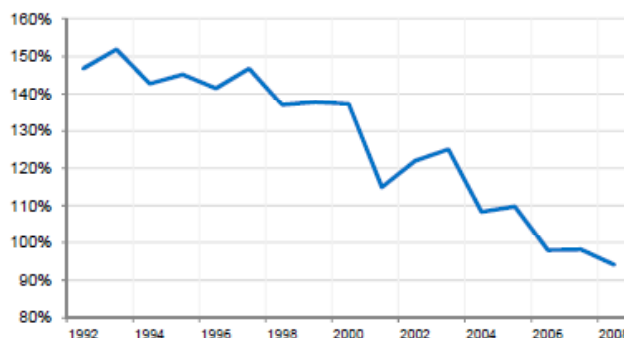
- **Une innovation plus risquée pour les IAA** par rapport à d'autres secteurs du fait de l'impossibilité de protéger les recettes (la protection de la propriété industrielle est inadaptée au secteur agroalimentaire s'agissant de mise au point de recettes ou formulations), de tension sur les prix...
- **Une perte de parts de marché au niveau international : passage de la première à la quatrième place en cinq ans.**

En 2004, la France, alors premier exportateur mondial de produits agroalimentaires transformés, se voit dépasser par les Pays-Bas, la France passe alors à la deuxième place, puis à la troisième place en 2006 derrière l'Allemagne.

Cette « dégringolade » n'est pas due à une diminution des exportations des produits agroalimentaires français. Non, ces dernières continuent de progresser malgré un ralentissement constaté en 2008-2009. En revanche, le solde commercial, s'il est resté positif et toujours fortement contributeur à la balance commerciale, se dégrade depuis le début de l'année 2008 : le niveau de 2011 est inférieur à celui de l'année 2000. La diminution du solde pour l'ensemble des biens manufacturés est également impressionnante et illustre la perte de compétitivité de l'industrie dans sa globalité depuis le début des années 2000 (voir graphique n° 5).

Ce qui explique cette chute vertigineuse, partagée par tout un tissu industriel, est la faiblesse de notre compétitivité coût mais également hors coût. Si l'on compare l'écart des soldes commerciaux des échanges extérieurs de marchandises entre la France et l'Allemagne, il s'élève à 200 milliards d'euros soit 10 % du PIB français. **En 2000, les exportations françaises de produits alimentaires pesaient 55 % des exportations allemandes. Elles n'en représentent aujourd'hui plus que 40 % !**

Graphique n°5 : Ratio des exportations françaises aux exportations allemandes : produits agroalimentaires



Les travaux du CSF de l'industrie agroalimentaire et de l'agro-industrie en 2011.

Le CSIAA a été installé le 23 novembre 2010 en présence de Bruno Le Maire et d'Éric Besson. À cette occasion, il a arrêté quatre priorités pour 2011 :

- L'amélioration des relations au sein de la filière
- L'attractivité et l'emploi
- Les enjeux environnementaux dans une optique de développement durable
- L'export.

Ces quatre priorités ont donné lieu à la mise en place de quatre groupes de travail, tous présidés par un industriel, qui ont fait des propositions résumées ci-dessous.

1. L'amélioration des relations au sein de la filière

Tous les acteurs de la filière se sont accordés sur l'impasse dans laquelle se trouvait aujourd'hui la filière avec la nécessité urgente de réagir et de réfléchir ensemble à envisager de nouveaux modèles économiques pour :

- Mieux gérer l'**extrême volatilité** des matières premières pour que ces fluctuations plus fortes et plus rapprochées que ces dernières années ne pèsent pas sur un ou deux maillons de la chaîne, au risque d'un appauvrissement de toute la filière.

- **Recréer de la valeur.**

- Améliorer les **relations** de la filière.

En 2011, le groupe de travail s'est concentré sur le troisième point avec l'idée de mettre en place une charte de bonnes pratiques entre acteurs, autre que la charte de Jean-Claude Volot, trop orientée sur la relation donneurs d'ordres/sous-traitants. L'idée était ne pas reproduire dans cette instance les travaux menés par ailleurs, et notamment au sein de la CEPC.

Ce travail n'a pas pu aboutir sur 2011, faute d'un consensus partagé par tous les maillons de la chaîne. Pour autant, le groupe a mis en place une nouvelle feuille de route pour 2012 qui est détaillée dans le troisième chapitre de ce document.

2. L'attractivité et l'emploi

Le groupe attractivité et emploi a réuni un très grand nombre d'acteurs à la fois exerçant un poids au niveau national mais également au niveau régional. Si le constat était sans appel, à savoir un manque important de l'attractivité du secteur alors même que des postes sont aujourd'hui non pourvus (30 000 emplois à pourvoir dans les cinq prochaines années), tous les participants ont souligné le fait que de nombreuses initiatives existaient déjà et que l'objectif visé consistait à rassembler, à donner plus de visibilité au secteur et aux initiatives en place mais aussi à leur donner plus de cohérence. Ainsi trois propositions ont été décidées :

■ 1. La création d'un portail web « métiers agroalimentaires », qui aura pour objectif de rassembler l'ensemble des sites métiers du secteur qui sont actuellement au nombre de cinq. L'idée est de créer un portail unique multientrées ou un site unique qui permettra à l'internaute d'accéder à des informations en fonction de son profil et de sa problématique (jeunes, enseignants, salariés...). Il s'agit également de favoriser l'alternance, en permettant aux jeunes, aux entreprises et aux écoles de se rencontrer. Ce portail web sera réalisé en partenariat notamment avec Pôle Emploi.

■ 2. La réalisation de programmes courts sur les métiers, c'est-à-dire des minifilms pour faire découvrir de façon ludique les métiers de l'agroalimentaire sur lesquels une tension a été observée et attirer les jeunes sur le portail des métiers. Ces programmes seront diffusés sur les réseaux sociaux pour toucher particulièrement les jeunes (ex. : Tweeter, Facebook). La réalisation d'une dizaine de programmes courts est prévue : opérateur de production, attaché commercial, responsable de maintenance, acheteur de matière première, opérateur logistique, contrôleur sanitaire...

■ 3. La mise en place de plates-formes régionales : elles auront pour objectifs de déployer les actions nationales au niveau de la région, de mutualiser les actions régionales d'importance et de coordonner les actions mises en place au niveau régional ou local.

3. L'export

Si l'industrie agroalimentaire reste le deuxième contributeur à la balance commerciale française avec un solde largement positif, sa place sur les marchés internationaux se dégrade. La France est ainsi passée entre 2004 et 2009 de la première à la quatrième place mondiale, derrière les Pays-Bas, les États-Unis et l'Allemagne.

Le groupe de travail a analysé les raisons de cet affaiblissement qui sont multifactorielles :

- Une perte de compétitivité face à des concurrents européens et mondiaux
 - . Les charges sociales élevées qui pèsent sur les entreprises françaises et renchérissent le prix de leurs produits
 - . L'euro fort qui handicape la compétitivité des produits français vis-à-vis des pays tiers
 - . La rigidité et complexité de l'administration française sur les questions export pour les produits IAA qui renchérit le coût des produits français et vont même jusqu'à empêcher l'export du produit
 - . La montée en puissance des barrières non tarifaires de la part d'un nombre croissant de pays tiers pour limiter les importations dans un contexte de moyens financiers dédiés à la lutte contre ces barrières en baisse.
 - . La surenchère française en matière de réglementation et qui va au-delà des exigences européennes renchérit d'autant le coût des productions françaises et entrave leur compétitivité
- Mais aussi des handicaps internes qui entravent le développement export des entreprises
 - . Faible taille d'une grande majorité des entreprises agroalimentaires, limitant fortement leur capacité financière pour mener à bien un développement à l'export
 - . Manque de culture export d'un grand nombre de patrons d'entreprise et notamment parmi les PME (80 % des entreprises sont absentes à l'export)
 - . Manque d'adaptation de certains produits français par rapport à la demande mondiale dans certaines filiales (viande bovine, viande porcine...)
 - . Manque d'entreprises *leaders* de grande taille à l'international en particulier sur certains secteurs produisant des produits industriels de masse très concurrentiels à l'export (abattage de viande...)
 - . Des secteurs encore peu orientés sur l'export malgré un fort développement de la demande mondiale (exemple des produits dits « gourmet »)

Le constat actuel est inquiétant et il convient de trouver d'urgence des solutions pour y remédier. Les recommandations et demandes pour soutenir l'export des IAA sont donc les suivantes :

■ 4. Avant tout, il est nécessaire de restaurer la compétitivité des industries françaises et notamment des IAA.

Si la compétitivité hors coût ne doit pas être négligée, la compétitivité coût ne doit pas non plus être écartée des débats car elle est réelle. De nombreux rapports ont pu démontrer les différences en termes de coût du travail, notamment avec l'Allemagne, et tous les acteurs doivent pouvoir se mettre autour de la table pour trouver des solutions à cet handicap sans pour autant dégrader le climat social. Le groupe Export du Comité Stratégique appuie les recommandations du groupe de travail « propositions » visant à restaurer la compétitivité de l'industrie française et qui résultent des travaux menés au sein de la Conférence Nationale de l'Industrie.

■ 5. L'export agroalimentaire doit être une priorité nationale.

Cette priorité doit être portée au plus haut niveau de l'État mais aussi au niveau des services déconcentrés de l'État qui doivent jouer le jeu de véritables « services publics d'appui à l'export » pour les entreprises.

Des moyens régaliens suffisants doivent être mis en œuvre pour traduire cette priorité et faire face aux enjeux de l'export des produits agroalimentaires. Il s'agit d'être en mesure de répondre à la demande attendue en forte croissance en provenance des pays tiers, et tout particulièrement des pays émergents. Or, l'exportation

des produits agroalimentaires est très fortement et de plus en plus réglementée notamment d'un point de vue sanitaire et phytosanitaire. Les barrières non tarifaires ne cessent de croître entravant les exportations européennes et françaises.

Il s'agit de pouvoir fournir les informations réglementaires sur les questions sanitaires et phytosanitaires et de pouvoir accompagner efficacement les entreprises sur ces questions. Il s'agit aussi d'avoir les moyens de lutter contre les barrières non tarifaires à l'export :

5.1. En région, il convient de renforcer les moyens dédiés à l'appui des entreprises sur les questions réglementaires

- . Créer une mission export dans les DDPP et DDCSPP
- . Créer un référent export pour les produits agroalimentaires dans chaque région, issu de l'Équipe de France Export

5.2. Au niveau national : il convient donc que l'export des produits alimentaires soit porté au niveau politique mais aussi de renforcer les moyens humains dédiés à la lutte contre les barrières non tarifaires (actions régaliennes) et au traitement des questions réglementaires

- . Au sein de la SDASEI de la DGAL
- . Au sein du service d'Appui aux exportateurs de FranceAgriMer

■ 6. Simplifier les procédures administratives et réglementaires à l'export.

Manque d'harmonisation des procédures d'un département à l'autre, procédures de certification sanitaire incompatibles avec la réalité des chaînes logistiques, blocages administratifs : ces dysfonctionnements sont sources de perte de temps, de renchérissement du coût de l'export, voire de blocages à l'export .

Une révision des procédures en place en matière de certification sanitaire et d'agrément des usines à l'export, plus conforme à la réalité du terrain est essentielle pour préserver la vitalité de nos exportations sans remettre en cause la qualité de nos productions.

Les opérateurs attendent la confirmation d'un véritable changement d'attitude des services administratifs français pour sortir d'une logique de stricte application de la réglementation et s'orienter vers un réel service d'accompagnement des entreprises à l'export, conformément à ce qui est fait parmi nos principaux concurrents membres de l'Union européenne.

■ 7. Inciter les PME et les ETI à s'engager à l'export.

La corrélation entre les forces commerciales dédiées à l'export (nombre de ressources humaines dédiées à l'export) et le chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires a été soulignée au travers de nombreuses enquêtes et études. Or on estime que 80 % des entreprises agroalimentaires françaises n'ont toujours pas de cellule export organisé au sein de leur entreprise en raison du coût que cela représente pour nombre de ces entreprises :

Il est essentiel de les aider à « mettre le pied à l'étrier » en les incitant à recruter des forces commerciales export. Or, il n'existe à ce jour aucun dispositif public de soutien visant cet objectif essentiel.

Pour y répondre, nous proposons ci-dessous trois mesures :

7.1. Revoir le dispositif de Crédit Impôt Export pour que le recrutement d'un salarié export soit pris en charge dans le dispositif.

7.2. Étendre le dispositif du Crédit Impôt Export aux ETI jusqu'à 500 millions d'euros de CA.

7.3. Renforcer le dispositif du VIE pour les PME de telle sorte qu'il puisse devenir un véritable outil à leur disposition pour le lancement d'une stratégie export.

■ 8. Se battre à armes égales avec nos concurrents : prévoir des mesures compensatoires aux distorsions de concurrence en provenance des pays tiers notamment.

L'Union européenne s'est engagée à respecter l'ensemble des traités internationaux que ce soit en matière de respect des normes environnementales, de normes sur les droits sociaux, ... ce que ne font pas nos

principaux concurrents, y compris des pays développés au premier rang desquels les États-Unis qui n'ont pas, par exemple, ratifié l'accord international de Kyoto sur le réchauffement climatique. De ce fait, les coûts de production augmentent dans l'Union européenne, ce qui implique une perte de compétitivité vis-à-vis de ces concurrents et ce d'autant plus que ces derniers bénéficient d'une ouverture sans condition de nos marchés européens (grâce aux règles de l'OMC).

Le fonctionnement actuel de l'OMC en déconnexion de toute autre organisation internationale ne permet plus de garantir des conditions équitables pour les échanges internationaux de nos produits. Les pays de l'Union européenne (et donc la France) se retrouvent en effet en position de distorsion de concurrence vis-à-vis de ses principaux concurrents en provenance des pays tiers qu'ils soient développés ou émergents. Des mesures de compensation deviennent essentielles pour rétablir une concurrence loyale.

4. Le développement durable

Le développement durable est un enjeu de taille qui a et aura des conséquences nombreuses sur l'organisation de l'industrie agroalimentaire. Interrogés pour une étude menée par Oliver Wyman en 2010, « Industries agro-alimentaires : douze stratégies audacieuses pour 2015 », les chefs d'entreprise ont d'ailleurs clairement identifié le bouleversement des modèles économiques pour répondre aux enjeux du développement durable ainsi que l'alimentation durable comme les plus grands défis qu'ils auront à relever dans les cinq prochaines années.

La Commission européenne vient d'ailleurs de publier une définition « modernisée » de la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises ainsi qu'un programme d'action pour la période 2011-2014. Elle intègre la RSE dans une logique de croissance et de compétitivité de l'économie, posant le principe que la confiance dans les entreprises encourage la consommation, le développement de l'investissement et les initiatives solidaires.

Les témoignages présentés dans le groupe de travail « développement durable » du comité filière tout au long de l'année 2011 montrent que la mise en œuvre d'une telle démarche au sein d'une entreprise, en lien avec ses parties prenantes, que ce soit un groupe international ou une PME, est une source importante de valeur et de compétitivité. Des illustrations ont été apportées notamment sur l'impact positif de la RSE sur la gestion des risques, le contrôle des coûts, les relations clients, la cohésion sociale et l'accès au capital.

Ainsi, aux balbutiements de la systématisation de la prise en compte de ces enjeux dans la stratégie des entreprises, il est important d'éviter la multiplication des initiatives au risque que ces dernières, et plus particulièrement les PME, soient perdues et qu'elles subissent, comme pour l'environnement, un empilement de demandes contraignantes d'un point de vue économique.

Les témoignages de l'amont agricole apportés au groupe de travail « développement durable » ont également démontré l'importance de mettre en place un dispositif progressif qui s'inscrive dans un cadre réglementaire stable.

C'est pourquoi le groupe de travail a formulé les propositions suivantes :

- 9. Construire un référentiel IAA qui couvre l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval, sur la base de la norme ISO 26 000. L'objectif ici est d'avoir un socle commun qui permette à chacun de progresser, quel que soit son niveau d'avancement, en restant dans la création de valeur. L'enjeu sera de créer une dynamique positive afin d'accompagner un maximum d'entreprises du secteur dans une démarche de développement durable.
- 10. Cartographier puis hiérarchiser les principaux enjeux (sur la base notamment de la norme ISO 26 000 et du projet de décret RSE) et les parties prenantes.

Les travaux du CSF pour 2012.

Les groupes de travail n'ont pas avancé à la même vitesse ainsi, certains vont se poursuivre sur 2012 avec une nouvelle feuille de route alors que d'autres vont être dissouts avec en revanche un suivi des actions décidées.

Le groupe relation au sein de la filière.

Les travaux de ce groupe n'ayant pu aboutir en 2011, ses membres ont décidé de se fixer une nouvelle feuille de route pour l'année 2012 :

- Rédiger un constat plus étoffé de la filière en prenant en compte les évolutions de chaque maillon de la chaîne et les impacts globaux de ces changements à venir.
- Mener un travail plus prospectif en s'entourant d'experts pour dégager une vision à dix ans.
- Mettre en place un groupe de travail tripartite (agriculteurs, industriels, distributeurs) pour lister les bonnes et les mauvaises pratiques. Cet état des lieux permettra de travailler sur une charte d'engagement entre acteurs de la filière. Cette charte devra être plus axée sur les comportements et devra, à terme, être intégrée dans la charte des entreprises.

9.1.9. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé

Synthèse des travaux.

Le Comité Stratégique de Filière consacré aux Industries et Technologies de Santé s'est attaché à poursuivre trois objectifs : formuler les grandes recommandations transversales permettant de maintenir la compétitivité de la France comme pôle d'excellence dans les industries de santé, (notamment *via* la formation et la recherche), consolider et renforcer le tissu industriel existant et identifier les filières industrielles émergentes dans lesquelles la France, si elle sait se positionner, peut jouer demain un rôle *leader*.

Les avancées scientifiques majeures des dernières années, les nombreuses attentes thérapeutiques encore insatisfaites, l'élévation du niveau de vie notamment dans les pays émergents auront pour conséquence une croissance forte de la demande de solutions médicales au cours des prochaines décennies. Il existe donc une opportunité exceptionnelle de capitaliser sur les savoir-faire et les technologies françaises pour faire de notre pays un des tous premiers acteurs industriels mondiaux de la santé.

Le Comité Stratégique de Filière tient cependant à souligner qu'une politique industrielle s'inscrit avant tout dans un climat favorable à l'innovation et à l'acceptation des bénéfices médicaux des nouvelles solutions de santé. À cet égard, les industriels se sont exprimés pour faire valoir leur incompréhension devant le train de mesures qui les touchent : projet de loi relatif au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (notamment les mesures touchant la visite médicale à l'hôpital), baisses de prix, déremboursements, nouvelles taxes pour financer le développement professionnel continue et les mission de l'ANSM. Ils ont par ailleurs indiqué que dans un passé récent la France acceptait de valoriser les innovations. Or, le durcissement des exigences observé depuis plusieurs mois prive les patients français de produits disponibles dans d'autres pays européens.

Le Comité de Filière se doit d'alerter sur les conséquences de ce durcissement de l'environnement et sur la difficulté de poursuivre un objectif industriel ambitieux dans ce contexte.

Emploi et Formation.

La formation et l'identification des bassins d'emploi sont une thématique centrale pour développer en France une industrie de santé forte et compétitive. En effet, la mise à disposition de nouvelles technologies, la convergence d'un faisceau de solutions et de services autour du patient et l'implication active de ce dernier dans la gestion de son capital santé nécessitent une stratégie nationale de formation, tant au niveau des développeurs de nouvelles solutions que des utilisateurs, des évaluateurs et de la population dans son ensemble. Ces évolutions ont aussi pour corollaire un décloisonnement des métiers, et donc une nécessité d'interaction et de perméabilité entre les différentes offres de formation.

Pour répondre à cet enjeu, deux grandes initiatives doivent être développées :

- Pilotage : guichet unique assurant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des industriels

L'Institut Virtuel des Métiers et des Formations des Industries de Santé, qui regroupe l'ensemble des offres de formation, permet de répondre à l'évolution des besoins des entreprises de santé et d'aider à l'anticipation de leurs besoins futurs. Si l'ensemble des outils et des institutions existent aujourd'hui, la prochaine étape consiste à articuler les initiatives des différentes parties prenantes (ministères, universités, ...) autour du Groupe de Ressources mis en place au sein de la FEFIS.

Cet institut, qui met en œuvre une réflexion stratégique sur l'emploi, s'est engagé dans le développement de CARTEOFIS (www.fefis.fr/carteofis), une cartographie interactive de l'industrie. Il reste désormais à intégrer les résultats du Contrat d'Étude Prospective pour alimenter concrètement cet institut.

- Expérimentation : Piloter les plates-formes de formation

En raison de la forte intensité capitalistique des innovations industrielles dans le domaine de la santé, le maintien de l'industrialisation et de l'attractivité du territoire français suppose de mutualiser les grands équipements de recherche, notamment ceux disponibles dans les structures publiques et académiques. Des plates-formes de formation existent aujourd'hui mais il faut en dresser le bilan, évaluer leur capacité à insérer les diplômés dans la vie professionnelle et à répondre aux besoins industriels. Pour ce faire, il est nécessaire de cartographier les partenariats public-privé, de mutualiser la gestion des ressources humaines publiques et privées, de favoriser la multidisciplinarité pour les fonctions transverses et de s'appuyer sur les investissements d'avenir. En partant de la R & D, nous proposons d'actualiser la base de l'ONISEP, de tenter la duplication du système à d'autres plates-formes et de définir leur cahier des charges en valorisant les outils de l'IVMS et les travaux du CEP.

- Cartographier les attentes et besoins non couverts

Ces attentes sont détaillées dans ce document au sein de chaque partie consacrée aux filières industrielles.

Filières Industrielles Émergentes.

Trois filières industrielles, encore en cours d'émergence, nous semblent détenir un fort potentiel d'industrialisation : la télésanté, la médecine cellulaire, la médecine personnalisée. Une quatrième filière, baptisée « Blue Sky », représente ici l'ensemble des technologies à fort potentiel pour lesquelles une stratégie d'investissement est souhaitable.

Médecine personnalisée

■ I. Contexte et considérants.

Bien qu'évoquée depuis plus de deux décennies par les acteurs de la santé du monde occidental, la médecine dite personnalisée reste encore en construction, alors même que l'idée qu'elle conduira à une meilleure prise en charge du malade et de sa maladie, mais aussi qu'elle contribuera à faire émerger de la valeur industrielle bénéfique non seulement aux acteurs de la filière des industries de Santé comme à d'autres filières, n'a jamais été plus dominante.

Aujourd'hui la médecine personnalisée regroupe des concepts éparpillés comme 1) le développement de biomarqueurs compagnons lors de la mise au point de nouvelles molécules pharmaceutiques, 2) les quatre P de la médecine Prédicative, Préventive, Personnalisée et avec le Patient comme acteur central, 3) la pharmacogénomique, 4) les pratiques et actions au chevet du malade (*Point of Care*), 5) des tests à haute technicité dont la standardisation industrielle n'est pas encore aboutie (comme l'analyse par l'anatomopathologiste de l'expression de récepteurs aux œstrogènes sur une coupe histologique d'un cancer du sein), etc. Même si tous ces éléments sont parfaitement pertinents, la médecine personnalisée doit d'abord s'entendre comme « une prise en charge (surveillance, traitement, matériel médical, ...) optimale sur le plan du bénéficiaire/risque, du bon patient au bon moment ».

Le concept de « personnalisation » doit donc s'appliquer au malade, à la maladie et au traitement/prise en charge. Par exemple : 1) en amont d'une éventuelle prise en charge médicale, il est désormais possible de détecter la sensibilité/susceptibilité de certaines personnes à des pathologies et d'engager les actes de prévention nécessaires ; 2) dans les premières phases de la prise en charge médicale, la médecine personnalisée permettra d'orienter le choix du traitement par l'anticipation de la qualité de la réponse du patient à certains types de thérapies ; 3) dans le suivi du traitement, la médecine personnalisée permettra de suivre l'apparition d'éventuels effets secondaires.

Dans un contexte de maîtrise des coûts, de responsabilisation et d'implication de plus en plus forte de l'individu lui-même (patient *awareness*) au côté des acteurs traditionnels que sont le praticien, le gestionnaire de l'acte de soins, l'industriel innovateur, les autorités de surveillance et les payeurs, il est raisonnable de penser que dans le futur, la prise en charge personnalisée d'une maladie et du malade ne sera plus le produit d'un enchaînement segmentaire d'actes successifs mais participera d'un *continuum* au cours duquel le ratio bénéfice/risque, le coût, la qualité de vie, le besoin ou pas de haute technicité, conduiront à penser l'acte de soin en termes global et intégré.

Aujourd'hui, l'émergence de technologies de haut débit dont le coût a diminué de façon spectaculaire ces dernières années (le séquençage du génome complet attendu à moins de 150 euros dans les cinq prochaines années) rendent la caractérisation exhaustive de l'individu possible, sans cependant que les alternatives de prise en charge se soient démultipliées pour permettre une réponse thérapeutique aussi particulièrement personnalisée, rendant le dessin qui suit anticipatoire mais pas encore tout à fait réaliste.

L'ampleur de la tâche qui permettrait d'aboutir à la compréhension intégrée de ce qui arrive à un individu à un temps donné et dans un environnement donné, plaide pour la concentration et la spécialisation des actions à lancer, en particulier : 1) débiter par l'identification et la caractérisation de sous-groupes de population partageant un même phénotype, 2) se spécialiser dans la compréhension intégrative du rôle d'un type ou partie de génome (par exemple, le métagénome) ou d'une caractéristique physiologique (par exemple, la réponse de l'hôte) et, 3) cibler quelques pathologies emblématiques et/ou porteuses des intérêts des industriels ayant installé leur activité de production et/ou de R & D en France. Le vieillissement pathologique, les maladies neuro-dégénératives, cardio-vasculaires et infectieuses ainsi que le cancer en sont des exemples.

La France manque cruellement de plates-formes d'analyse de haut débit malgré le besoin reconnu. Or, celles-ci entraînent un fort développement entrepreneurial (plates-formes lucratives de service), comme l'ont déjà compris certains de nos voisins européens ainsi que les pays émergents dont la Chine qui en est devenu le champion. Cependant, l'avance et la notoriété internationale de la France en immunologie et dans l'étude de la flore intestinale (l'INRA et le démonstrateur Métagenopolis – candidat aux Initiatives des Investissements d'Avenir, l'Institut Pasteur ou encore, l'IRT LyonBiotech/BIOASTER et l'IHU Méditerranée Infection - Initiatives d'Avenir -) pourraient contribuer, dès lors que des moyens supplémentaires leur seraient alloués, à faire émerger, dans notre pays, des plateformes d'analyse de haut débit, spécialisées dans le métagénome et/ou la réponse de l'hôte, lui permettant d'assurer ainsi une position de *leader* dans le monde. Il est à souligner que ces avancées bénéficieraient également à des industries sortant du champ traditionnel de la santé, comme les industries agroalimentaires.

Si elle devait se faire, l'essor de la médecine personnalisée s'inscrirait d'abord au confluent de 3 industries jusque-là relativement cloisonnées :

- L'industrie du diagnostic, biologique et imagerie, qui fournit les outils et méthodes nécessaires à la validation de biomarqueurs.
- Les laboratoires pharmaceutiques ou industries du matériel médical en charge de la mise en place de thérapies de plus en plus ciblées.
- Les acteurs des technologies de l'information qui contribueraient à fournir les outils et infrastructures nécessaires au traitement et à l'opérationnalisation d'une masse croissante de données, afin de leur conférer une valeur médicale.

Mais au-delà de ces types industriels, d'autres bénéficieraient certainement de cette avancée comme le décrit le paragraphe suivant. Pour répondre à ces enjeux, la France dispose d'atouts indéniables, une recherche académique puissante dans tous les domaines nécessaires et la présence d'acteurs industriels de dimension mondiale dans les secteurs du diagnostic, des technologies de l'information et du médicament et matériel médical.

■ II. La création de valeur industrielle.

La création de valeur industrielle se fera dès la montée en puissance ou la phase de montage/déploiement des activités de médecine personnalisée, mais aussi ensuite lors de la phase de maturité ou d'exploitation en impliquant des acteurs variés qui, autour du patient, animeront et déclineront ces activités.

1. Industriels existants bénéficiaires du montage

- Renforcement de la filière du diagnostic dont la valeur est insuffisamment utilisée dans la chaîne de santé qui fournira les moyens de faire émerger de nouveaux biomarqueurs validés pour leur contenu informatif clinique, de suivi de traitement, de susceptibilité etc.
- Renforcement de la filière des traceurs et sondes pour biomarqueurs par imagerie (diagnostic sur un membre ou le corps entier, diagnostic sur la peau, non invasif, etc.).
- Renforcement de la filière pharmaceutique et/ou du matériel médical avec changement de paradigme (« niche buster » au lieu de « block buster »), ainsi que du « drug rescue », à savoir le recyclage de principes actifs ayant une efficacité faible sur une population globale, mais dont l'efficacité est extrêmement puissante sur une population précise ; de la différenciation en apportant, avec un nouveau médicament/matériel médical, un test compagnon pour suivre son efficacité ou l'apparition d'effets secondaires.
- Renforcement des industries des technologies de l'information et de la communication en leur ouvrant le champ des applications santé : collecte et gestion intégrée et croisée de données en grand nombre provenant d'origines différentes (données cliniques et physiques, biomarqueurs biologiques, analyse du génome, images, spectres de spectrométrie de masse, séquences etc.).
- Renforcement de l'industrie agroalimentaire ; optique de prévention ou de contribution à la prise en charge des pathologies. Un certain nombre d'études scientifiques sur l'influence des flores intestinales ou des extraits/composés présents dans l'alimentation sur la santé (réponse immunitaire, vieillissement, etc.) ouvrent un champ nouveau pour cette industrie.

2. Activités, possiblement entrepreneuriales et/ou industrielles, qui pourraient émerger lors du déploiement.

- Sociétés spécialisées en épidémiologie : un certain nombre de bases de données se constitueraient afin de former un socle de connaissances interrogeables sur la base de mots clés. Ces données contiendraient principalement des données scientifiques compilées mais aussi des connaissances comme le patrimoine génétique, l'environnement, le style de vie, dont certaines seraient compilées à travers des questionnaires.
- Les plates-formes d'analyse de haut débit ou à haut contenu d'information (séquenceurs d'ADN et d'ARN nouvelles génération, spectrométrie de masse, protéomique, métabolomique, épigénomique, métagénomique intestinale, etc.) doivent se développer, et cela en lien avec les systèmes d'information (knowledge management).
- Sociétés d'enquêtes spécialisées, tout à fait nouvelles dans le secteur de santé et la recherche translationnelle, s'appuyant sur les opérateurs existants (Google, ...) ou permettant l'émergence d'acteurs du Web spécialisés en santé (sondages en direct, communautés d'acteurs par pathologies, constitution de cohortes en lien avec les centres de recherche clinique, les biobanques, et les CROs). Des communautés par maladies pourront apparaître avec des Facebook « santé » (« HealthBook », « HealthTwitt », etc.).
- Sociétés nouvelles de conseil et de service spécialisées dans la fabrication de questionnaires ciblés utilisables dans un contexte médical ou clinique.

3. De nouvelles industries lors de la phase d'exploitation

- Le nombre de principes actifs évoluant peu, une des voies d'avenir de l'industrie pharmaceutique pourrait reposer sur la combinaison de molécules existantes et à des doses variables: en parallèle des sociétés fabriquant des médicaments génériques, une nouvelle industrie fabriquant des combinaisons de générique pourraient émerger. Ces combinaisons de générique pourraient inclure aussi des formes galéniques différentes.

La « personnalisation » (et non « l'individualisation ») de ces traitements sera possible grâce à des études de stratification de patients à l'aide des tests diagnostiques et de combinaison de biomarqueurs associés. *In fine*, les réseaux de pharmacie ne pouvant stocker toutes les combinaisons possibles, des infrastructures de distribution permettant l'acheminement très rapide au domicile de la combinaison thérapeutique (ou dans des « drive in » selon la grande distribution) pourraient voir le jour.

- Renforcement de l'industrie de la « Télésanté », aujourd'hui naissante et surtout orientée vers les personnes à risque (unités de soins intensifs, personnes âgées à domicile, sportifs de haut niveau, etc.).
- Industries développant des capteurs « embarqués » et « communiquant » (sous/sur la peau), patch et tissus intelligents pour le suivi des paramètres vitaux, des tests de proximité (« Point of Care », Tests rapides sur goutte de sang ou salive, etc.), la mise en place de réseaux spécialisés dans la collecte et le traitement de l'information sécurisée en temps réel (systèmes d'alertes automatiques) ou *via* un opérateur en ligne (centres d'appels spécialisés en surveillance santé) pour informer les patients ou les médecins traitants.
- Renforcement de l'industrie de la téléphonie en lui ouvrant les portes de l'application santé : la médecine devient digitale ou numérique, les assistants personnels et téléphones mobiles sont le moyen le plus utilisé pour consulter et transmettre des informations.
- L'industrie du logiciel pourra se développer sur une base de standardisation et d'interopérabilité. *In fine*, et en vue de définir des principes de plus en plus élevés d'assurance qualité dans la prise en charge des malades, des logiciels intégrateurs de données seront la base de systèmes d'aide à la décision des médecins et praticiens (en lien avec le dossier numérique personnel du patient). En effet, force est de constater qu'une médecine de plus en plus personnalisée et sophistiquée ne pourra reposer seule sur l'excellence et les capacités de mémoire et d'analyse des médecins mais devra être supportée par une mise à jour en temps réel de systèmes d'information (algorithmes décisionnels) ; ceci aura également pour effet d'accélérer l'appropriation et le développement de la médecine personnalisée *via* la communauté médicale.
- Des sociétés d'accréditation et d'enquête pour le suivi à grande échelle de l'efficacité des médicaments pourront émerger. En effet, les études de pharmacovigilance (phase IV) postlancement des médicaments devront s'enrichir afin de mesurer plus précisément le service médical rendu (vérification du bénéfice et pas seulement des effets indésirables). Il s'ensuivra une application plus précise de ces connaissances dans le cadre des études de pharmaco-économie qui déterminent l'intérêt et le gain réalisé par tel diagnostic ou traitement pour une population d'un point de vue de santé publique et de politique de dépenses/remboursement dans le domaine de la santé.

■ III. Les défis à relever et l'impact à anticiper sur le changement des pratiques.

La médecine personnalisée n'a pas encore permis de réaliser des avancées vraiment notables, entre autres faute de coordination, de partage d'informations et de travail joint entre les acteurs potentiellement concernés, qui, comme reporté au-dessus, doivent inclure des profils très différents. La recherche sur les biomarqueurs est de loin la première des priorités en s'assurant une excellente transversalité entre toutes les disciplines mais aussi une réelle sensibilisation de la population générale sur la nécessité, que l'on pourrait qualifier de civique, de participer à de grandes études, enquêtes, etc.

Le développement de la médecine personnalisée nécessitera à plus ou moins long terme de :

- A) Changer les pratiques de prise en charge du patient.
- B) Changer la définition des maladies.
- C) Passer d'une médecine identique pour tous et garante de l'accès égalitaire aux soins, à une médecine qui accepte la réalité de l'hétérogénéité devant la maladie ; frein idéologique.
- D) Éduquer les médecins.
- E) Élaborer des processus cohérents d'évaluation et d'accès au marché ; prix et remboursement.
- F) Démontrer aux autorités de santé et aux payeurs les intérêts de santé publique d'une telle approche.
- G) Définir les cadres réglementaires au niveau national et européen portant sur couples biomarqueurs/pratiques médicales.
- H) Développer, pour les industriels impliqués, un écosystème économique favorable au développement et à la commercialisation de cette approche.

Une étude BioNest commanditée par le LEEM, en cours de rédaction, pourrait amener des éléments de réponse ainsi que le groupe de travail numéro 4, lancé en Novembre 2011 dans le cadre de la préparation du CSIS 2012, sous la houlette de Mr D. Hoch et qui porte sur « Les conditions de succès pour le développement et la mise en œuvre de solutions thérapeutiques multitechnologiques ; conséquences pour le système de soins et « Quelles solutions pour permettre aux personnes de gérer leur capital santé à domicile ? ».

■ IV. Une recommandation : la création d'une initiative française de « médecine personnalisée ».

Créée sur le format de l'IMI « Innovative Medicine Initiative » européenne, elle agrégerait, autour d'une ligne budgétaire dédiée de l'ANR, un investissement industriel ouvert à tous les types potentiellement intéressés : pharmaceutique, diagnostique, imagerie, matériel médical, mais aussi communication, téléphonie, nanotechnologie, sociétés de service de plate-forme d'analyse de haut débit, enquêteurs, etc.

Sa gouvernance stratégique serait calquée sur celle de l'IMI, elle poursuivrait des objectifs précompétitifs en ouvrant des appels d'offres et des propositions de soutien financier visant des projets scientifiques, économiques, mais aussi propres aux sciences réglementaires, juridiques, sociales et humaines en associant 1) enjeux scientifiques et/ou cliniques, 2) analyse de l'impact sur la gestion des coûts et sur les changements de pratique médicale et 3) mise au point de méthodes appropriées à cette nouvelle discipline pour un enregistrement et un accès au marché facilité.

Elle permettrait ainsi de renforcer certains axes de recherche, mais aussi d'évaluer puis former les médecins ou les professionnels de santé aux changements de pratique de prise en charge des malades ; de sensibiliser le grand public au concept de Médecine Personnalisée mais aussi à l'effort collectif et civique nécessaire à la collecte et à la fourniture d'informations à visée de recherche ; d'éduquer les patients à une prise en charge personnalisée et, enfin, créer les conditions régulées et harmonieuses d'accès au patient et au marché.

La télésanté

La télésanté, définie en tant que l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales, a été désignée comme étant une filière stratégique pour l'avenir économique de la France. Désormais, ce sujet est de plus en plus cité dans les priorités stratégiques et politiques françaises et européennes, comme le souligne la récente communication en Conseil des Ministres sur ce sujet de la Secrétaire d'État en charge de la Santé, Nora Berra.

- Vision

Les dépenses de santé représentent, en 2010, en France environ 11,7 % du PIB, soit 223,1 milliards d'euros pour 68,3 millions de Français, en progression de 3,9 % en un an (au regard d'un PIB en croissance de 0,4 % en 2008 et 2,2 % en 2007). Le vieillissement de la population, l'augmentation du coût de prise en charge des Affections Longue Durée, la baisse de la démographie médicale et la répartition inégale de l'offre de soins sur le territoire créent autant de tensions sur notre système de soins, auxquelles la télésanté peut apporter des réponses concrètes. Ainsi la télésanté apparaît comme un moyen d'obtenir une meilleure prise en charge des patients (de la prévention aux soins) et une réponse adéquate au vieillissement de la population (maintien au domicile) et à un meilleur accès aux soins.

La télésanté offre de nombreuses pistes pour améliorer l'efficacité du système de soins. Amélioration qualitative et quantitative de l'offre de soins, optimisation de l'organisation, augmentation de la vitesse et de la précision tant du diagnostic que de l'intervention, maintien à domicile des personnes en situation de fragilité dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, fluidité de l'information, meilleure répartition des soins sur le territoire, sont autant d'éléments qui rendent l'utilisation de télésanté indispensable.

Ainsi, les apports des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé sont de nature à permettre un remodelage profond du système de soins et réaliser l'équation d'une efficacité accrue à un coût réduit pour la collectivité.

Au-delà, c'est toute une filière industrielle de pointe qui est appelée à se développer pour réaliser cette mutation. La France possède dans ce domaine de nombreux atouts (industries technologiques d'excellence, recherche et médecine de pointe). La télésanté représente donc également une opportunité de création d'un tissu industriel spécialisé dans ce domaine, capable de générer à court terme de la croissance et des emplois, et, à moyen terme, de constituer une puissance exportatrice pour la France.

- Recommandations sur la formation :

Le développement du secteur de la télésanté nécessite un fort développement de l'offre de formation afin de favoriser l'innovation et l'émergence de solutions et de services permettant de développer et de valoriser un savoir-faire français et une filière industrielle de la télésanté (formations interdisciplinaires et culture du partage). Par ailleurs, l'usage et l'appropriation des solutions par les utilisateurs (professionnels, patients, aidants) sont essentiels pour permettre un développement du marché (sensibilisation).

→ Favoriser la mise en place de Diplômes Inter-Universitaires (DIU) assurant le partage par les étudiants de disciplines médicales et des sciences et technologies de l'information (STIC), ainsi que l'inclusion dans les cursus de médecine et de STIC respectivement d'enseignements STIC et de sciences de la santé. Ainsi, une dimension télésanté/télémedecine pourrait être intégrée dès la création des nouveaux Instituts Hospitalo-Universitaires.

- Recommandations sur l'innovation :

Pour que les entreprises françaises puissent prendre demain une part significative du marché de la télésanté et rester compétitives, elles doivent dès aujourd'hui s'engager dans le développement de solutions innovantes en collaboration étroite avec les autres acteurs de la prise en charge de la santé à domicile et de l'autonomie. Mais l'innovation ne doit pas uniquement être technologique. Il faut également innover en termes d'usages, d'organisations et de services.

Innover avec les principaux acteurs de la chaîne de valeur « santé » en amont : à l'émergence de concepts et de projets, en conception et pendant le processus d'évaluation – en plus, en complémentarité du lancement des appels à projets structurants par exemple, une mission doit être d'inciter, d'initier la structuration d'un écosystème favorable à l'innovation en télésanté (les dynamiques « cluster » peuvent être « des véhicules » clés au déploiement de cette stratégie sur un territoire, le *cluster* un dispositif pour mettre à l'ordre du jour les questions d'innovation de la filière, amener les acteurs industriels à se structurer, ...).

La recherche et l'innovation en matière de télésanté doivent être guidées par certains principes :

- Veiller à l'implication de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la télésanté.

- Coconcevoir les solutions avec les futurs utilisateurs.

- Promouvoir le «Design for all/for more», consistant à viser d'emblée le marché le plus large pour les nouveaux produits ou services de santé et d'aide à l'autonomie, en faisant de cet objectif un critère de sélection des projets.

- Intégrer dans des projets TIC la dimension organisationnelle (incluant des prestations dérogatoires et de nouveaux actes).

→ Les axes de recherche actuels doivent être élargis à l'ensemble des champs et des opportunités offerts par la télésanté – autonomie – maintien à domicile.

→ Promouvoir des «Living Lab Santé » : proposer des espaces de coconception participatives sur le modèle du « Living Lab » dans le sens organisationnel du terme « espace intelligent » de ressources pour mettre des solutions à l'épreuve d'une exploitation réelle avec les ressources SHS nécessaires en particulier sur les volets ergonomie, interface (techno-humain), sociologie, méthodologiste, économiste.

- Recommandations sur la réglementation :

Évaluation : l'évaluation des projets de télésanté/télémedecine pourrait se décliner selon des critères technologiques, stratégiques, médico-économiques, financiers et organisationnels. À l'heure actuelle, concernant les solutions de télésanté, si chacun des éléments peut être évalué séparément, il manque une évaluation globale de la solution. Il est primordial d'identifier, puis de clarifier le rôle et les outils des organismes chargés de l'évaluation des solutions (HAS, CNAMTS,...). Une méthodologie d'évaluation spécifique à la télésanté doit être mise au point. Une structure centralisée, qui rassemblerait l'ensemble des acteurs concernés, dédiée à l'évaluation économique de la santé pourrait être proposée en remplacement de toutes les structures existantes.

→ Mettre en place un guide méthodologique détaillant les différentes catégories de critères d'évaluation et les acteurs de cette évaluation.

- Interopérabilité :

l'interopérabilité est un élément central dans la création d'un marché de la télésanté. En effet, elle est le lien essentiel entre les différents maillons qui composent la chaîne de valeur industrielle de la télésanté. Beaucoup d'éléments d'interopérabilité existent déjà, de manière éparse mais réelle (standards internationaux, cadre d'interopérabilité, consortiums, etc.). Il est impératif de capitaliser sur cet existant et de constituer un socle de normes sur lequel doivent se baser les développements futurs. C'est un des domaines où la France dispose d'une avance significative tant sur le plan des tutelles et utilisateurs que des industriels et de la recherche.

- Renforcer la dynamique d'interopérabilité technique pour enrichir le cadre général existant et continuer à rendre les différents maillons de la chaîne communicants entre eux en s'appuyant sur les standards.
- Encourager les travaux visant à élaborer des référentiels d'interopérabilité sémantique dans toutes les disciplines médicales et sanitaire intégrant également l'accessibilité des informations pour le patient.

- Recommandations sur le financement :

Des partenariats doivent se construire entre des financeurs publics et privés mixant à la fois des structures hospitalières, des industriels, des assureurs, des acteurs sociaux dans un territoire donné. En effet, la télésanté couvre un champ très large : son usage fera l'objet de nombreuses formes de financement depuis la prise en charge totale par la solidarité publique jusqu'à la prise en charge totale par le patient, en intégrant également une intervention des assurances complémentaires.

Il est donc primordial que les financements soient décloisonnés et permettent à des modèles mixtes publics/privés de se mettre en place facilement. En complément l'émergence de fonds d'investissements compétents pour les start-up et surtout PME-ETI de la télésanté doit être favorisée. Dans un secteur comme la télésanté pour lequel la commande publique est actuellement dominante et l'activité de capital risque quasi inexistante, ce phénomène de non-croissance et de non-renouvellement des entreprises s'en trouve amplifié alors que les PME ont la capacité à s'inscrire, plus que les grandes entreprises, dans des stratégies de ruptures technologiques.

- Mettre en place des mesures favorisant l'intervention de nouveaux financeurs, notamment le capital-risque dans le domaine de la télésanté, pour faciliter l'orientation de la stratégie des entreprises vers l'innovation.

- Recommandations sur le pilotage et la gouvernance :

Ce pilotage national doit rester souple et garder un rôle de coordination et d'orientation sans se substituer aux acteurs du terrain. Les axes stratégiques nationaux doivent être déterminés par une autorité dédiée : une autorité interministérielle, souple, regroupant l'ensemble des acteurs et définissant une gouvernance durable en matière de télésanté. Cette autorité agirait sur le cadre technique, réglementaire et financier.

- Assurer un pilotage stratégique national de la télésanté, associant l'ensemble des acteurs concernés (ministères, administrations, industriels, professionnels de santé, patients, assurance maladie, assurances privées, etc.).

Médecine régénératrice et thérapies cellulaires

Les domaines émergents de la médecine régénératrice et de l'utilisation des cellules humaines en recherche et développement, comme à des fins thérapeutiques, suscitent de très grands espoirs. Des avancées scientifiques et technologiques majeures permettent en particulier d'entrevoir le formidable potentiel thérapeutique. Les termes de "médecine régénératrice" recouvrent depuis quelques années un domaine thérapeutique relativement ancien dont la caractéristique est l'utilisation des produits biologiques à des fins de reconstruction de tissus et d'organes.

Outre la substitution d'organes, la médecine régénératrice est depuis 30 ans fortement marquée par la thérapie cellulaire, jusqu'à très récemment fondée sur des cellules provenant de donneurs adultes ou fœtaux. Ce paradigme évolue rapidement, la thérapie cellulaire étant aujourd'hui le terrain d'une recherche explosive autour des lignées de cellules souches, notamment pluripotentes. Les 15 ans à venir verront à n'en pas douter la concrétisation de cette nouvelle forme de médecine régénératrice fondée sur des banques de lignées caractérisées et des technologies de production d'échelle industrielle.

Au terme de cette période, la médecine régénératrice fondée sur la production de cellules en laboratoire sera, sauf accident aujourd'hui peu vraisemblable, une réalité. À côté des activités de thérapie cellulaire autologues, quelques banques « de grade clinique » conserveront des lignées cellulaires soigneusement sélectionnées pour couvrir collectivement l'ensemble des besoins de la population mondiale. Les cellules d'origine obtenues à l'état indifférencié dans ces banques seront ensuite différenciées et produites dans des sites industriels avant d'être largement distribuées, sans doute comme on le fait aujourd'hui pour les produits vaccinaux.

Le marché mondial de la médecine régénératrice et de la thérapie cellulaire est évalué à 3 Mds € en 2015 et 10 Mds en 2020. La part de l'UE dans le marché mondial est évaluée à 1,8 Mds € en 2020. Le taux annuel de croissance est estimé entre 20 et 40 %. Ce potentiel de croissance représente un gisement important de quelques dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Encore plus que dans la production pharmaceutique traditionnelle (40 % d'emplois en production aujourd'hui), la majorité des emplois industriels seront des emplois de production difficilement délocalisables, ne serait-ce qu'en raison de la nécessaire proximité entre lieu de production et patients pour les thérapies autologues.

Recherches hospitalière et académique françaises en médecine régénératrice et thérapie cellulaire sont aujourd'hui au meilleur niveau mondial. Ce leadership en recherche doit se poursuivre en production, afin d'éviter de reproduire l'échec de l'industrialisation en France des traitements contre le SIDA ou des anticorps monoclonaux.

L'ambition légitime de la France est de devenir l'un des leaders européens et mondiaux du domaine, et donc l'un des principaux producteurs et exportateurs en Europe. Alors que la France ne représente aujourd'hui que 14 % de la production pharmaceutique « traditionnelle », l'objectif visé en médecine régénératrice et thérapie cellulaire pourrait être de 30 % du marché européen.

► Organisation/gouvernance

L'émergence de la filière industrielle française des thérapies cellulaires et de la médecine régénératrice s'inscrit dans des cadres réglementaires et de gouvernance préexistants. L'organisation actuelle de la gouvernance des différents maillons constituant la filière (recherche, développement, pré-industrialisation, industrialisation) propose d'ores et déjà des structures permettant de rassembler les acteurs concernés comme AVIESAN et ARIIS (Alliance des industriels de santé) pour la R & D, le CSIS et la CNI pour le volet industriel etc. Puisque presque tous les outils sont déjà en place, il s'agit maintenant de donner une impulsion politique majeure en direction de tous les acteurs afin que le caractère stratégique de ce nouveau champ de R & D et d'industrie se traduise dans les faits. Il revient aux pouvoirs exécutifs et législatifs :

- d'affirmer le caractère stratégique de la médecine régénératrice et des thérapies cellulaires en fixant aux opérateurs de la filière les orientations à suivre. La politique ainsi mise en œuvre devra faire l'objet d'une évaluation dans un délai de cinq ans ;

- de moderniser les conditions réglementaires et législatives de cette activité nouvelle, qui est aujourd'hui handicapée par l'application de textes anciens qui ne prennent pas en compte les ouvertures industrielles d'un domaine jusque-là contenu dans la sphère académique.

En plus des aspects réglementaires pour lesquels des recommandations sont faites ici, cela concerne très directement la législation sur les cellules souches embryonnaires, qui ne permet pas aujourd'hui l'implantation des outils industriels indispensables pour répondre au défi lancé à l'échelle mondiale par ces nouveaux champs de la médecine régénératrice.

► Innovation : raccourcir les cycles de développement des nouvelles applications et diminuer les taux d'attrition

L'enjeu pour les thérapies cellulaires et la médecine régénératrice est d'accélérer le passage de la découverte à l'application thérapeutique et industrielle.

Les domaines scientifiques et technologiques liés à la recherche de garanties d'efficacité et de bénéfice/risque doivent devenir stratégiques. Les outils industriels et les capacités de production dans un cadre GMP,

conformes à la réglementation européenne, doivent être priorités sur le territoire national. Pour remédier aux lacunes dans ces deux domaines, des actions prioritaires doivent être mises en œuvre sans délai :

- **Développer un programme national de 5 à 7 ans, structuré par l'ANR et soutenu par des appels à projets** ciblant plus particulièrement l'accès à des ressources biologiques normées et le développement des techniques de caractérisation, de sécurisation et de contrôle de ces ressources.

Montant estimé : 50-70 millions d'euros sur 5 à 7 ans.

- **Soutenir le développement de plateformes GMP en promouvant une approche partenariale public-privé** pour la création de plateformes précompétitives.

Le montant estimé de l'investissement public est de 50 millions d'euros sur 3 ans.

► Réglementaire

Dans le respect de l'éthique et des exigences pharmaceutiques, l'environnement réglementaire se doit d'être lisible, visible et pérenne pour l'activité industrielle comme pour la R & D, et de faciliter l'industrialisation des thérapies cellulaires et médecine régénératrice d'aujourd'hui (autologue et allogénique) comme de préparer l'utilisation industrielle de cellules souches embryonnaires et d'iPS.

Trois points de vigilance et d'amélioration ne générant pas de coût supplémentaires ont été identifiés :

1. Privilégier les AMM centralisées

L'Union européenne s'est dotée d'un cadre réglementaire spécifique pour ces thérapies innovantes (Règlement européen 1394/2007). Il faut privilégier le recours au statut MTI, le régime d'exemption n'étant accordé qu'à des cas réellement exceptionnels.

2. Accompagner l'évolution des référentiels

Compte tenu de leur caractère particulièrement innovant et complexe (mécanisme d'action, mode de production, médecine individualisée), les premiers produits sur le marché poseront des défis d'évaluation. Le cadre d'évaluation doit donc être adapté pour ces produits. Ces évolutions doivent résulter d'une concertation entre les autorités de santé et les industriels.

En outre, dans le cadre du développement d'un produit en phase clinique, un accroissement des échanges entre autorités et porteurs de projets, en répondant mieux aux attentes respectives, facilitera l'évaluation en aval.

3. L'utilisation de ces nouveaux médicaments requiert systématiquement un acte associé, qui dans certains cas nécessitera une inscription dans la CCAM, retardant potentiellement d'autant la diffusion de l'innovation. Il faudrait :

- **Instituer une préconsultation et une procédure de saisine directe de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMITS)** par les industriels pour les actes complexes associés aux médicaments de thérapie cellulaire.

► Financement

Thérapies cellulaires et médecine régénératrice ont pour point commun d'être innovantes, coûteuses et complexes. Dès lors, la montée en puissance de leur arrivée sur le marché soulève la question du financement de l'innovation thérapeutique. Dans un environnement budgétaire contraint, le modèle français de financement de l'innovation, qui a fait la preuve son efficacité, doit certes évoluer mais également être pérennisé. En particulier il conviendrait :

- **de sanctuariser les enveloppes nécessaires pour financer les ATU** (nominatives ou de cohorte) **et de veiller à une juste rémunération de l'innovation et de la complexité** du développement.

► Anticiper par la formation, l'industrialisation de ces nouveaux produits

Le développement de la filière de la thérapie cellulaire et de la médecine régénératrice passe par la formation, tant des collaborateurs de l'industrie, que des personnels médicaux. Il convient d'anticiper les besoins. En particulier de :

- **soutenir l'engagement actuel des industriels dans des actions partenariales Industrie-Universités et d'engager des actions de formation complémentaires** ciblant les personnels des différentes autorités en charge de l'expertise, de l'évaluation et du suivi.

Blue Sky

La découverte et la production des classes de molécules suivantes entrent dans le cadre des technologies de rupture dites «Blue Sky» :

- protéines thérapeutiques, dont anticorps monoclonaux ;
- RNAi ;
- molécules obtenues par biologie de synthèse ;
- oligo-saccharides ;
- produits de thérapie génique ;
- technologies de thérapie cellulaire ;
- technologies de caractérisation associées.

De même, l'impact que pourrait avoir la révolution opérée actuellement par le domaine émergent de la biologie systémique au travers de la mise en œuvre de solutions thérapeutiques dites de la «Médecine 4P» (prédictive, participative, personnalisée et préventive) ouvre des perspectives. Elle devrait en effet permettre de faire émerger de nouveaux acteurs autres que les industriels notamment ceux du secteur des complémentaires de santé.

Le tableau ci-dessous résume les principales actions qui paraissent importantes à mettre en œuvre sur une période de 9 ans.

0 à 3 ans	3 à 6 ans	6 à 9 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs prêts à s'investir dans ces nouvelles technologies ; - Renforcer la sélection des équipes par appels d'offres compétitifs et inciter les projets pilotes ; - Communiquer sur le caractère stratégique du lancement de ces nouvelles technologies ; - Faire de la structuration de la filière une priorité ; - Favoriser la création de nouvelles PME ; - Mettre en place des mesures incitatives de partenariat de recherche entre les PME et avec les grandes entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les premiers sites de production clinique ; - Disposer des premiers lots pour des investigations cliniques ; - Être prêt à envisager un transfert vers les grands groupes industriels du secteur et vers de nouveaux acteurs provenant notamment d'autres secteurs industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une production à l'échelle industrielle ; - Obtenir les premières AMM ; - Renforcer le portefeuille des technologies et des produits en développement ; - Impliquer un nombre croissant d'acteurs industriels se spécialisant dans la production de « solutions thérapeutique ».

Dispositif médical

■ PROPOSITION 1 : FORMATION

► Constat :

- le domaine des dispositifs médicaux est multidisciplinaire (sciences de l'ingénieur et de la santé, médecine, recherche clinique), déficit de personnes ayant une formation adéquate ;
- manque de reconnaissance de la filière et visibilité vis-à-vis des instances, des étudiants et des futurs employeurs, ce qui limite son développement.

► Objectif : **créer une filière d'enseignement spécifique « Technologies Médicales » reconnue (formation initiale et continue) en s'appuyant sur les données des scientifiques et des industriels**

► Actions :

- création d'un réseau de 5 écoles et plus (ESIL bientôt Polytech Marseille, ISTIL bientôt Polytech Lyon, ISB de Paris, ASIFC de Besançon, UTC de Compiègne,...), des contacts sont pris entre Science Po Paris et l'université Bocconi à Milan
- définition d'un contenu d'enseignement commun basé sur :
 - . des aspects scientifiques : dual (techno/bio), métrologie, recherche clinique,
 - . deux points spécifiques : schémas réglementaires et mécanismes d'achat,
- définition des modalités de formation : plusieurs pistes (stages, interventions des industriels, etc.),
- autonomiser la discipline « Technologies pour la santé/DM » au niveau de la recherche publique dans les grands organismes de recherche et les universités, par la mise en place de commissions spécialisées dans ces organismes et une section CNU. Cela permettra également de renforcer la recherche partenariale,
- Renforcer l'enseignement dispositif médical au sein des facultés de médecine et de pharmacie.

■ PROPOSITION 2 : AIDES À LA R & D ET À L'INNOVATION

► Constat :

- manque de transfert technologique de la recherche publique vers le privé, qui est une forme de partenariat « indirect »,
- absence d'une vision globale des nombreuses aides et soutien existants publics ou privés (ANR, FUI, Oséo, STIC, PHRC, PIA, Investissements d'avenir etc.) et de leur articulation

► Objectif : **clarifier le paysage du « qui finance quoi et quand » le long de la chaîne de valeur du DM.**

► Actions :

- renforcer la recherche partenariale publique/privée en facilitant les transferts de propriété intellectuelle : Charte Aviesan du mandataire unique, mise en place des SATT, ...
- établir une cartographie de tous les dispositifs (incluant les plates-formes) et aides (financières ou non) à la R & D et à l'innovation en partant notamment du travail actuellement réalisé par le Ministère de la Santé (DGOS) autour des STIC et PHRC et en l'étendant aux autres ministères ou opérateurs de l'État concernés.
- diffuser cette cartographie de la manière la plus large et la plus opérationnelle, notamment à travers le réseau des services déconcentrés de l'État, afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés d'avoir accès à ces informations.

■ PROPOSITION 3 : PARCOURS RÉGLEMENTAIRE

► Constat :

- le parcours réglementaire, en vue notamment de l'obtention du marquage CE et d'une inscription LPPR, est complexe et trop souvent insuffisamment pris en compte par les PME du secteur lors des premières phases de conception/développement d'un DM,
- il en découle des études cliniques inadaptées, ce qui est souvent source de retard, voire d'échec, à la mise sur le marché du produit ou à l'accès au remboursement du produit (inscription LPPR).

► Objectif : **faire de la réglementation un élément pris en compte par les entreprises très en amont, dès la conception d'un DM, et plus une contrainte finale**

► Actions :

- intégrer la réglementation dans la formation initiale (cf. point 1),
- informer les start-ups sur le parcours de vie d'un DM et les exigences réglementaires (marquage CE, inscription LPPR) au niveau des incubateurs, des clusters et des pôles de compétitivité,
- mettre à disposition (ou informer sur l'existence) des TPE et PME-PMI une interface type « personne ressources » dans les pôles, les CIC sur l'étude clinique, capable d'intégrer clairement les contraintes réglementaires dans un projet de R & D (cf. point 2) Pour info : déjà encouragé dans FUI (plate-forme PLATINNES) et PIA (CR2i d'Eurobiomed),
- favoriser les échanges avec les autorités en charge de l'évaluation (déjà fait pour le GMed, pour l'Afssaps, faisabilité à explorer pour l'HAS, etc.).

■ PROPOSITION 4 : FINANCEMENT, EXPORT ET INTERNATIONAL

► Constat :

- les dispositifs existants (Ubifrance, CCE-Ambassade) ne sont pas méconnus des entreprises et, par conséquent, peu utilisés par les PME du secteur,
- les coûts financiers et les risques à couvrir sont importants pour les PME qui exportent,
- les procédures réglementaires et études cliniques éventuelles à réaliser dans le pays d'export pour accéder aux marchés sont méconnues, voire d'accès peu facile, par les PME,
- les PME du secteur sont insuffisamment capitalisées pour un développement de leurs activités à l'export, à l'international,
- Les particularités des circuits de distributions et les facteurs clés de succès dans le pays d'export sont complexes à identifier.

► Objectif : **Accompagner les PME du secteur dans leur exploration des marchés internationaux porteurs ou émergents, et permettre aux PME de se capitaliser pour pérenniser leur développement à l'international**

► Actions :

- Créer une initiative pour les PME des DM type InnoBio en fédérant le FSI et les principaux fonds de capital risques ou en prévoyant au sein d'Innobio 2 la possibilité de financer les entreprises du DM » en modifiant le tour de table.
- S'appuyer sur les dispositifs existants (Ubifrance, CCE-Ambassade) pour des missions spécifiques sur les DM.
- Faire et diffuser une cartographie des spécificités des marchés cibles (à potentiel et/ou émergents).

Structuration de la filière.

La nécessité stratégique de soutenir notre industrie ne fait pas débat⁵⁴. L'industrie française participe très largement aux efforts d'innovation (85 % des dépenses de R & D) et d'exportation (80 % des ventes de biens et services à l'étranger en 2007) de la France. Elle est un soutien indispensable au développement du secteur des services aux entreprises (16,6 % du PIB). Il convient donc d'agir en faveur d'une activité industrielle de santé forte sur le territoire européen.

Proposition 1. Valoriser notre industrie en répondant aux exigences de traçabilité et du droit à l'information des consommateurs

La production européenne est soumise à des normes de production sanitaire, sociale et environnementale qui permettent la fabrication de produits de qualité. Ces règles très strictes sont souvent appliquées de façon inégale dans les productions des pays émergents.

Nous proposons de valoriser la qualité de nos industries de santé en créant un label, élément de traçabilité du produit, dont la note (A/B/C/D⁵⁵) sera graduée en fonction du pourcentage de production sur le sol européen. Apposé sur le conditionnement des produits, il renseignera le patient/consommateur européen sur le lieu de production du médicament qu'il ingère ou du dispositif médical qu'il utilise. Le grade A constituera, dans le dispositif proposé, un gage de respect des normes de l'UE.

Ce label permettrait de définir la notion d'un Service Sociétal et Environnemental Rendu (SSER). Le SSER mettrait en exergue le respect par les producteurs européens des normes de qualité environnementale, de développement durable et sociales en vigueur en Europe et en France. L'identification d'un SSER est une première étape d'une politique industrielle innovante, dont l'objectif est de valoriser l'effort imposé aux producteurs. Une politique fiscale, de prix ou d'achat permettrait de transformer une contrainte forte de nos industries en un avantage stratégique.

Proposition 2. Développer nos pme/eti par la conquête des marchés

Les PME/ETI de santé, innovantes et spécialisées, constituent un atout stratégique pour la filière. Mais ces entreprises peinent à conquérir les marchés nationaux et internationaux, condition de leur développement. Nous proposons donc de créer un « Small Business Act Français ». Au plan national, cela suppose de structurer la politique des groupements d'achats des établissements de soins par la mise en œuvre d'une politique d'allotissement adaptée afin de permettre aux PME/ETI de répondre aux marchés, la création d'un multi-référencement dans les appels d'offres et la facilitation de l'accès aux entreprises dont les produits sont à forte teneur de SSER. Au plan international, cela suppose renforcer le poids du marquage CE comme enregistrement de référence internationale, de constituer une cellule de support aux enregistrements des produits au sein des Postes d'Expansion Économique afin d'assister les PME/ETI dans leur démarche et d'accompagner le coût des démarches, par exemple sous la forme d'avance sur le chiffre d'affaires réalisé dans le pays visé.

Proposition 3. Construire la politique industrielle de l'écosystème des industries de santé

La filière des industries de santé est dynamique mais peu structurée en raison d'une faible connaissance des données la concernant et de liens peu construits entre les industriels. Nous proposons donc de créer une base de données des industries de santé ; de structurer l'écosystème des industries de santé par des actions symboliques fortes, telles que la signature de la charte des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance ; et par l'évolution du CIR, de placer l'innovation au cœur de toute la filière.

⁵⁴ Rapport d'information de MM. les Députés LAMBERT et MYARD sur la politique industrielle.

⁵⁵ Déclinaison du label : A (production du principe actif ou des composants principaux dans l'UE - production du produit fini dans l'UE - conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), B (production du produit fini dans l'UE - conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), C (conditionnement du produit dans l'UE - libération du produit dans un pays de l'UE), D (libération du produit dans un pays de l'UE).

9.1.10. Le Comité Stratégique de la Filière des Industries de la Mode et du Luxe

1- Organisation de la filière

1. Description de la filière

La mode et le luxe constituent un secteur économique majeur pour l'économie française. Ils contribuent au rayonnement de l'image de la France dans le monde, tout en ayant des effets d'entraînement bénéfiques sur d'autres activités, comme le tourisme et le commerce de détail.

L'industrie de la **mode** allie savoir-faire, qualité et créativité des produits qui sont à l'origine du renom international de cette industrie. C'est un domaine où se côtoient des noms prestigieux de l'industrie du luxe et des entreprises industrielles dont les produits se situent sur différents segments de marché (du produit standard au prêt-à-porter de luxe).

L'industrie française du **luxe** constitue une industrie stratégique pour la France. Notre pays est le n°1 mondial sur ce secteur, avec un taux de croissance élevé, une balance commerciale fortement excédentaire et des perspectives de développement importantes tant en France qu'à l'étranger. Ainsi, sur 270 marques de prestige dans le monde, 130 sont françaises⁵⁶.

2. Les acteurs

En dépit d'un savoir-faire historique parfois unique au monde et de la puissance historique des marques (Chanel, Hermès, Christian Dior, Cartier, etc.), le luxe français est soumis à une concurrence accrue et à l'émergence de nouveaux acteurs.

Les grands groupes s'appuient sur de nombreux savoir-faire répartis sur l'ensemble du territoire dans des bassins de production spécialisés : plus de 5 000 entreprises et ateliers travaillent pour les grandes marques de luxe⁵⁷. On constate l'existence d'une majorité de PME-PMI, TPE et ateliers d'artisanat aux savoir-faire parfois uniques au monde et des pôles régionaux spécialisés par savoir-faire.

Ces acteurs bénéficient d'une position privilégiée du fait de facteurs favorables et d'un environnement positif : l'image de Paris-capitale de la mode ; le leadership établi des marques de luxe, leurs performances économiques et leur résistance à la crise ; l'image du « made in France » à l'export et des savoir-faire industriels et artisanaux d'exception.

Toutefois, en dépit de ces atouts, il existe aussi certains points faibles : fragilité, voire disparition de certains maillons de la chaîne de production, notamment sur l'amont (filatures, machines-outils, imprimeurs...) ; pyramide des âges vieillissante des entreprises industrielles (impliquant un risque de disparition des savoir-faire) ; tendance à l'hyperspécialisation des sous-traitants, qui renforce leur fragilité ; capacités de R & D limitées ; capacités d'investissements réduites de la filière industrielle ; forte dépendance de la filière envers un nombre limité de donneurs d'ordres ; coûts de production importants liés à la forte part de main-d'œuvre dans les coûts des entreprises sous-traitantes ; fragilité financière des jeunes créateurs, marques de demain, qui impactent leurs sous-traitants, alors que ce segment pourrait apporter des volumes supplémentaires.

Dès lors, il importe que l'ensemble des acteurs se mobilisent pour lutter contre cet état de fait, en valorisant les multiples atouts dont disposent les filières françaises de la mode et du luxe. En agissant de façon concertée, et avec le soutien des pouvoirs publics, ils pourront ainsi contribuer à la préservation et au développement du tissu industriel français, indispensable à la pérennité de la filière.

⁵⁶ Source : FSI, juillet 2010.

⁵⁷ Source : FSI, juillet 2010.

2- Indicateurs de la filière

1. Les entreprises et leurs marchés

L'industrie de la **mode**, qui regroupe l'ensemble des activités ayant en commun la « parure » de la personne, comprend la fabrication de vêtements, d'articles de maroquinerie, de chaussures et de bijoux. En France aujourd'hui, d'après l'Insee⁵⁸:

- une entreprise industrielle sur treize travaille dans le domaine de la mode ;
- le secteur emploie près de 130 000 personnes ;
- le chiffre d'affaires du secteur est de 34 milliards d'euros, soit environ 5 % de celui de l'industrie manufacturière (hors industrie agroalimentaire et énergie).

S'appuyant sur un héritage historique remontant à la Renaissance, sur l'attractivité de Paris, sur la notoriété de ses marques et un tissu industriel d'excellence, la France demeure le numéro 1 mondial du luxe. À l'exception de quelques groupes de luxe tels que LVMH, PPR-Gucci Group, Chanel, Cartier ou Hermès, le luxe français repose pour l'essentiel sur des PME.

- le chiffre d'affaires prévisionnel mondial du luxe s'élève en 2011 à 181 milliards d'euros⁵⁹, dont 36 % du marché mondial pour l'Europe élargie ;
- directement ou indirectement, et selon différentes estimations, environ 170 000 personnes contribueraient à la fabrication d'articles de luxe en France : fabrication, logistique, distribution, marketing. À cette donnée nationale, il convient d'ajouter les effectifs employés hors de France. En ordre de grandeur, on peut envisager que près de 100 000 personnes travaillent dans les maisons du luxe français dans le monde⁶⁰.

L'industrie du luxe présente de nombreuses externalités positives : elle est un facteur d'attractivité pour le tourisme et l'hôtellerie, elle favorise la créativité artistique dans d'autres secteurs et représente 5 % des dépenses de communication en France (soit 500 millions d'euros).

La demande est soutenue sur le long terme, notamment à l'international (+ 7 % sur la période 1995-2009) et la rentabilité normative est en moyenne plus élevée que dans l'économie française.

Enfin, le luxe français présente de nombreux atouts : existence de grands groupes leaders mondiaux (PPR, LVMH, Chanel), à côté d'un tissu industriel très dense de TPE ; présence de savoir-faire reconnus (haute couture, haute joaillerie, vins et champagne) ; image très positive du made in France...

Par filière, le bilan est le suivant⁶¹ :

- Mode & Couture : l'industrie textile est une industrie très capitalistique, tandis que les besoins en main-d'œuvre sont relativement limités. A l'inverse, l'habillement est très peu capitalistique mais la composante « recherche créative » est très forte dans le haut de gamme et le luxe. Le nombre d'entreprises françaises dans le textile est de 1 772 en 2009, contre 3 238 dans le domaine de l'habillement. En 2009, le chiffre d'affaires était de 5 074 M€ dans le textile, contre 11 427 millions d'euros dans l'habillement⁶².
- Cuir (tannerie-mégisserie, maroquinerie, chaussure, ganterie) : le marché du cuir est dominé par les groupes français et italiens. À l'exception du groupe Richemont et de Christian Dior Couture, le travail du cuir constitue le métier historique de ces groupes, que ce soit dans le domaine de la maroquinerie (LVMH avec Louis Vuitton, Gucci, Coach, Prada, Hermès) ou de la chaussure. Aux côtés de ces groupes, figurent également des PME indépendantes très dynamiques positionnées souvent sur des marchés de niche (Longchamp,

⁵⁸ Source : INSEE- ex SESSI.

⁵⁹ Source : estimation IFM, février 2011.

⁶⁰ Source : estimation DGCIS.

⁶¹ Sources : FORTHAC et CPDE (FRANCECLAT, CTC) et IFM.

⁶² Source : IFM.⁶³ Source : CTC.

Aigle, Mephisto, Repetto, Clergerie, Weston, ...). Le nombre d'entreprises françaises était de 210 en 2009 pour un chiffre d'affaires total de 1 818 M€⁶³.

- Bijouterie, joaillerie-orfèvrerie : ce marché se partage entre les principales maisons françaises et italiennes, qui se sont regroupées au sein des groupes mondiaux du luxe tels que LVMH, Richemont ou Gucci Group, et les centaines de fabricants indépendants. Le secteur est atomisé puisque le marché mondial est à 90 % le fait d'artisans. En revanche, parmi les marques, le chiffre d'affaires se concentre sur les leaders tels que Richemont, Tiffany & Co et LVMH. Le nombre d'entreprises françaises était de 2 885 en 2009 pour un chiffre d'affaires de 1 577 M€⁶⁴.
- Horlogerie : le marché de l'horlogerie est dominé par les acteurs suisses tels que Rolex, le groupe Swatch ou encore Richemont. Les dix principaux acteurs contrôlent aujourd'hui plus de 90 % de l'horlogerie de luxe et comptent pour plus de 50 % de la valeur du marché mondial des montres et 60 % de la production suisse en valeur. Sur les dix plus gros acteurs, deux seulement sont français (LVMH et PPR). Le nombre d'entreprises françaises était de 100 en 2009, pour un chiffre d'affaires de 233 M€ en 2009⁶⁵.

2. Les échanges extérieurs

Les industries de la mode et du luxe se caractérisent par une ouverture plus ou moins marquée sur les marchés extérieurs : dans l'ensemble de la mode, 43 % du chiffre d'affaires est destiné à l'exportation⁶⁶. Cette proportion atteint plus de 70 % dans le prêt-à-porter de luxe et 80 % dans la haute couture, secteurs où les stratégies d'identification, d'image et de marques sont particulièrement fortes en termes de valeur ajoutée⁶⁷.

Dans les pays émergents, il existe une forte attractivité sur les marques de luxe, s'expliquant par une soif de signes extérieurs de richesse. L'Europe est encore largement « leader » sur le domaine du luxe, les grandes marques de luxe sont européennes, notamment italiennes et françaises. Demain, des pays comme l'Inde, la Chine, le Brésil, la Russie, peuvent créer, fonder et proposer des nouvelles marques de luxe avec des modèles économiques de produits tout à fait différents et qui intéresseront les consommateurs du monde entier.

3. Les enjeux

Le comité stratégique de la filière (CSF) des industries de la mode et du luxe a été installé par le Ministre chargé de l'industrie le 14 mars 2011.

À cette occasion, le CSF a identifié six orientations thématiques majeures, qui constituent les enjeux sur lesquels la filière doit progresser.

1. Consolider la filière industrielle

La présence sur le territoire français de l'ensemble des maillons de la chaîne de production, de l'amont à l'aval, est un point essentiel pour constituer une offre industrielle crédible et viable. En effet, l'absence de l'un de ces maillons peut conduire les donneurs d'ordres à avoir recours à des offres étrangères capables de fournir l'intégralité de la production.

Or, certains savoir-faire sont menacés maille, jeans, chaussure de luxe, vêtements en cuir... Il peut également exister une rupture dans la chaîne (par exemple, un manque de peaux brutes nécessaires à l'activité des tanneurs ou les retards dans l'approvisionnement de tissus mettant en péril les délais d'un façonnier textile...). Le même constat de disparition progressive de certains maillons peut être dressé sur les industries connexes (composants et fournitures textiles, machines-outils, fabricants de mannequins...).

⁶³ Source : CTC.

⁶⁴ Source : UFBJOP et FRANCECLAT.

⁶⁵ Source : FRANCECLAT.

⁶⁶ Source : INSEE – ex SESSI.

⁶⁷ Sources : fédérations professionnelles (couture et prêt-à-porter féminin).

L'objectif est donc d'identifier ces différentes formes de rupture de la chaîne de production, afin de focaliser les travaux sur les maillons les plus fragiles et de mieux analyser les mécanismes d'extinction ; ce recensement permettra également de redécouvrir des acteurs existants mais mal connus des donneurs d'ordres et de permettre par des actions ciblées de préserver ces savoir-faire menacés.

Au-delà de ce recensement, la filière doit s'attacher à rendre plus compétitifs chacun de ces maillons, notamment au travers de l'innovation et d'une offre de services en adéquation avec les besoins des donneurs d'ordre. La compétitivité des entreprises reste la meilleure protection contre la disparition des savoir-faire.

2. Élaborer la vision de la sous-traitance française à l'horizon 2020

L'objectif est à la fois de permettre aux donneurs d'ordres d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des sous-traitants et d'imaginer une vision sur le long terme des nouvelles formes de partenariat entre les marques et leurs sous-traitants.

L'évolution vers des relations partenariales entre les acteurs suppose des échanges renforcés sur la haute qualité des produits, le maintien et le développement des savoir-faire, et une politique d'encouragement à l'investissement pour permettre une meilleure adaptation de l'outil industriel. Elle conduit également à des réflexions sur les services qui peuvent être proposés par les sous-traitants à leurs clients, en particulier concernant les processus de recherche sur la mise au point de nouvelles matières premières et sur le développement de nouveaux produits. Cette implication accrue serait de nature à favoriser la créativité et à pérenniser les relations donneurs d'ordres/sous-traitants.

Dans cette optique, il convient de distinguer les différents modèles industriels des donneurs d'ordres : certains souhaitent garder la main sur tout le processus de création, d'autres souhaitent pouvoir s'appuyer sur leurs sous-traitants ; la prise de conscience de la diversité de ces modèles doit inciter les sous-traitants à adopter eux-mêmes des offres de service différenciées répondant aux différents schémas d'organisation des acteurs de la mode et du luxe français.

L'évolution vers ces nouveaux modèles économiques suppose pour les sous-traitants à la fois la mise en place de nouveaux modes de travail, une ouverture aux opportunités de sous-traitance, en réseau plutôt qu'en silos, et la mise en place de partenariats de long terme avec leurs clients, dont les modalités restent à définir.

3. Encourager l'émergence de nouvelles marques

Toutes les marques de prestige notoirement connues ont été à leurs débuts des marques d'avant-garde qui ont évolué avec le temps. Elles ont toutes été à l'origine des petites structures. Gabrielle Chanel comme Jeanne Lanvin ont ouvert une boutique de chapeaux. Yves Saint Laurent, en 1967, ne vendait que 500 pièces et Jean-Paul Gaultier, lors de ses premières collections, ne touchait qu'une clientèle limitée. C'est, forts de l'expérience de ces débuts, qu'ils ont pu, avec le temps, constituer des marques fortes qui ont pu se diversifier en termes de produits et sont devenues un élément important de la valorisation des sociétés.

Les nouvelles marques qui apparaissent aujourd'hui rencontrent des difficultés pour atteindre la maturité, en particulier en termes économiques ; souvent centrées autour d'un créateur talentueux plus artiste que gestionnaire, elles doivent définir leur stratégie de développement, trouver des financements, mettre en place un réseau de sous-traitants, trouver des débouchés à l'export. Ces jeunes entreprises de création représentent, sur le long terme, un nouveau débouché pour la filière industrielle française.

L'objectif est d'identifier les freins, notamment managériaux ou financiers, au développement de ces nouvelles marques, les dispositifs d'accompagnement existant ou à construire, ainsi que les moyens de faire bénéficier la filière française de ces volumes d'activité supplémentaires, très faibles au lancement, parfois risqués pour les sous-traitants, mais qui ont vocation à augmenter avec le temps.

4. Clarifier l'offre de formation de la filière et renforcer l'attractivité des métiers de la mode

La diversité des métiers de la mode et les besoins réels de recrutement des entreprises sont aujourd'hui mal connus du grand public, et notamment des jeunes ; les formations en stylisme sont très prisées alors que des formations plus techniques (patronniers, contrôleur qualité, ingénieur textile...), qui permettent aux diplômés de s'orienter vers des métiers de développement ou de production, peinent parfois à recruter, faute de mise en valeur des débouchés sur le marché du travail.

L'objectif est de rendre plus lisible et plus visible cette offre de formation et ses débouchés, et de renforcer l'attractivité des métiers de la mode, à la fois auprès des jeunes et auprès de leurs parents, dont l'avis compte beaucoup dans le choix d'une filière d'orientation.

5. Adapter l'organisation du travail dans la filière aux exigences de la saisonnalité de l'activité

Donneurs d'ordres comme sous-traitants sont confrontés, sauf peut-être dans la bijouterie-joaillerie, à une forte saisonnalité de leur activité, avec des pics de charge, notamment en période de défilés, et des périodes creuses. Cette situation conduit à des difficultés dans la gestion du personnel et le respect des réglementations en vigueur, en particulier sur le temps de travail.

L'objectif est d'identifier précisément les contraintes incontournables auxquelles sont soumises les entreprises, de recenser et de faire la promotion dans la filière des dispositifs permettant d'apporter de la souplesse, et d'imaginer des actions concrètes permettant de rapprocher les points de vue entre les entreprises soumises à ces contraintes et les responsables du contrôle des réglementations en matière de droit du travail.

6. Valoriser le fabriqué en France

La puissance de l'image des marques dans la mode et dans le luxe éclipse aujourd'hui les autres critères qui peuvent influencer l'acte d'achat. Les clients du luxe achètent du « made by Chanel » ou du « made by Hermès » avant d'acheter du « made in France ». L'origine des produits prend cependant plus d'importance qu'auparavant, surtout à l'export.

L'objectif est de déterminer comment valoriser le fabriqué en France en cohérence et synergie avec l'image des marques.

4 - Les pistes d'actions

Trois des six thématiques précitées ont été considérées comme prioritaires par les membres du CSF. Elles ont donné lieu à la création de groupes de travail *ad hoc*, qui ont débuté leurs travaux à l'été 2011 et formulé les propositions ci-dessous.

1. Consolider la filière industrielle

■ a - Encourager l'innovation individuelle et collective :

- Soutenir la recherche et l'innovation individuelle, par une action d'accompagnement et de coaching des entreprises sur la démarche d'innovation, et le développement de mécanismes d'aide à l'investissement.
- Faire évoluer les Centres techniques industriels (CTI) en fonction des besoins des marques, pour mieux soutenir l'innovation collective.

■ b - Soutenir la compétitivité et cartographier les savoir-faire :

- Accroître la compétitivité de la filière : cela passe par la diversification de l'activité et l'abandon progressif d'une trop grande segmentation de la filière, mais aussi par le développement d'une démarche commerciale plus professionnelle (suivi de clientèle, contrôle qualité, progiciel de gestion intégrée...) ;

- Réaliser une cartographie des savoir-faire dans les secteurs de la mode et du luxe, afin d'identifier les chaînons manquants : à l'image de ce qui a été fait dans l'aéronautique, collecter les informations disponibles chez les différents acteurs (FSI, IFM, fédérations....) pour réaliser une cartographie exhaustive et trouver les moyens de communication appropriés pour connecter les acteurs.

■ c - Prendre en compte la diversité de la filière et mettre en relation les différents maillons de la chaîne de production :

- Associer les marques de milieu de gamme aux réflexions : faire venir ces marques autour de la table, via notamment la problématique du made in France, qui répond à une attente de plus en plus forte du consommateur ;
- Identifier des sujets non conflictuels permettant aux donneurs d'ordres et sous-traitants de travailler ensemble : il convient d'identifier des sujets qui leur permettront d'établir une confiance mutuelle et de poser les bases d'un travail en commun durable (poursuite des actions de lean management ; réflexion sur le luxe dans le monde actuel et son ouverture sur les ventes sur internet) ;
- Enrichir les annuaires de sous-traitants existants (ex : plate-forme des façonniers) avec des fiches recensant les savoir-faire précis, sur le modèle de l'annuaire des métiers d'art ; en développant des outils internet collaboratifs ;
- Organiser des rencontres sur le modèle du « speed dating », comme l'a fait la bijouterie-joaillerie, entre donneurs d'ordres et sous-traitants pour étoffer les liens internes à la filière ;
- Encourager l'évolution du salon « made in France » vers une présentation d'une offre complète intégrant l'ensemble de la filière de l'amont à l'aval, et ouvrir au textile la « Maison des savoir-faire ».

■ d - Mobiliser les outils d'accompagnement financier :

- Créer, sur d'autres secteurs que l'horlogerie, des outils de financement à l'image, qui a créé la Société de Développement de l'horlogerie (SDH), pour compléter la gamme des outils de financement ;
- Présenter Mode et Finances aux façonniers de l'habillement par CDC Entreprises, en vue de développer son intervention dans le secteur de la sous-traitance de l'habillement ;
- Soutenir le renforcement des fonds propres des Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV). Une telle mesure serait de nature à accompagner le développement de ces entreprises, notamment à l'international et de mieux promouvoir le label EPV.

■ e - Aider à la transmission d'entreprise :

- Mobilisation des réseaux d'anciens élèves des écoles de commerce ou d'ingénieurs pourrait constituer une piste d'action, de nature à constituer un vivier potentiel de repreneurs ;
- Mettre en place un guichet unique pour la reprise d'entreprise afin de faciliter les démarches des repreneurs, et en particulier de faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants ; les CCI sont les plus légitimes pour jouer ce rôle ;
- Accompagner les repreneurs d'entreprises au même titre que les créateurs d'entreprises, les quatre à cinq premières années suivant la reprise étant difficiles.

2. Élaborer une vision de la sous-traitance française à l'horizon 2020

■ a - Agir en direction des investisseurs :

- Soutenir la renaissance, en France, de fournisseurs de matières premières, afin de garantir aux fabricants des approvisionnements en marchandises de meilleure qualité, dans des délais plus courts garants de la compétitivité de la filière.

■ b - Agir en direction des donneurs d'ordres et de leurs sous-traitants :

- Réaliser une étude des bonnes pratiques en matière de sous-traitance, afin d'approfondir les axes de travail et étayer d'exemples concrets illustrant les bonnes pratiques et les enjeux de développement des sous-traitants à court et moyen terme. Cette étude pourrait également être étendue aux fournisseurs, en permettant de mieux comprendre leurs difficultés ;
- Diffuser largement les résultats du projet lean management et renouveler la démarche sur de nouveaux groupes de travail ;

- Associer étroitement les façonniers aux recherches sur les matières premières et le développement des produits ;
- Faire connaître aux donneurs d'ordres la plate-forme de filature P2F installée en Ardèche ;
- Identifier les causes des ruptures de charge chez les sous-traitants et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier.

■ c - Agir en direction des consommateurs :

- Valoriser le made in France, notamment en formant les vendeurs à la mise en valeur de la qualité et de l'origine française des produits qu'ils proposent à leurs clients.

3. Clarifier l'offre de formation de la filière et renforcer l'attractivité des métiers de la mode

■ a - Valoriser la filière et ses métiers :

- Valoriser les métiers de la main auprès des jeunes et de leurs parents : films sur les métiers, visites d'entreprises, démonstration de savoir-faire et tests d'habileté lors des parcours de découverte des métiers au collège, organisation d'un « prix de la création » ; mobilisation de l'ONISEP et de Pôle Emploi... ;
- Valoriser l'apprentissage, à la fois auprès des jeunes et des entreprises ;
- Mettre en place des outils susceptibles de favoriser les recrutements : développement d'outils fiscaux, juridiques ou sociaux, de nature à alléger les charges des entreprises, pour les métiers particuliers connaissant des difficultés de recrutement.

■ b - Adapter la formation initiale :

- Valoriser l'action des écoles : une cartographie des formations proposées par les écoles pourrait être réalisée, afin d'identifier d'éventuels besoins non satisfaits. Il pourrait également être proposé aux marques de visiter les différentes écoles des filières (mode, bijouterie par exemple), afin de mieux les connaître ;
- Restructurer l'offre de formation : rénover la filière de formation aux métiers de la mode, élargir les tronc communs de formation, adapter l'offre de formation en région ;
- Améliorer la lisibilité des formations : créer un outil fédérateur, permettant de naviguer entre les différents sites, afin d'améliorer leur lisibilité ;
- Adapter les flux de formation aux besoins des entreprises : informer le ministère de l'éducation nationale sur les besoins de la filière, en termes quantitatifs.

■ c - Adapter la formation continue et mobiliser les entreprises dans les opérations de recrutement et de formation :

- Préserver les réseaux de proximité dans le cadre du regroupement entre le FORTHAC et OPCALIA ;
- Associer les seniors aux recrutements ;
- Développer le tutorat en confiant des fonctions de formateurs à des personnes proches de la retraite.

9.1.11. Le Comité Stratégique de la Filière Nucléaire

La filière nucléaire française est née dans le contexte historique des années 1970, avec pour objectif essentiel de répondre aux besoins spécifiques du programme national d'équipement électronucléaire mené par EDF afin de pouvoir largement contribuer à l'indépendance énergétique de la France. Le tissu industriel français, ainsi que le tissu en Recherche et développement, s'est alors développé et structuré de façon pérenne pour réaliser les 58 réacteurs nucléaires exploités aujourd'hui par EDF, ainsi que les installations du cycle du combustible d'AREVA. La filière nucléaire française est donc constituée aujourd'hui de groupes français d'envergure internationale et d'un tissu de plusieurs centaines de PME et ETI ayant construit et exporté des centrales et installations nucléaires tout en développant des capacités dédiées à répondre aux besoins et services en exploitation de toutes ces installations ainsi que de tous les acteurs de la filière. Plusieurs centaines de milliers d'emplois sont ainsi concernés au niveau national.

Ainsi, la France dispose d'un savoir-faire technologique et opérationnel qui lui permet de se positionner en

tant que leader mondial dans l'énergie nucléaire, fruit de son expérience de plus de cinquante ans dans une démarche de sûreté fondée sur le progrès permanent pour toutes ses installations. De plus, depuis juin 2006, la France s'est dotée d'une Autorité de Sûreté Nucléaire Indépendante instaurée par la loi de 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. La France a pu ainsi, d'un point de vue technologique, atteindre un degré de normalisation interne que très peu de pays peuvent revendiquer dans le monde. Ceci lui confère un rôle prééminent à jouer sur la scène internationale non seulement pour conforter son indépendance énergétique, mais également pour promouvoir sa filière nucléaire industrielle dans un contexte devenu de plus en plus concurrentiel notamment à l'exportation, tout en évoluant dans un référentiel international de sûreté nucléaire et de sécurité en train de se renforcer suite à l'accident de Fukushima.

Depuis l'accident de Fukushima, la filière électronucléaire française se trouve dans un contexte international marqué par la remise en cause du nucléaire notamment en Allemagne. Ce secteur reste néanmoins hautement concurrentiel, une grande majorité des États a confirmé leur choix du recours à l'énergie nucléaire civile dans leur mix énergétique, et le renforcement du référentiel international de sûreté et de sécurité est activement mené notamment sous l'impulsion de l'AIEA⁶⁸, de l'Union Européenne et de WANO⁶⁹. Les évaluations complémentaires de sûreté qui ont été menées en France consistent en une réévaluation ciblée des marges de sûreté des installations nucléaires à la lumière des événements qui ont eu lieu à Fukushima. L'ASN⁷⁰ a conclu que les installations examinées en 2011 présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle confirme les autorisations à fonctionner accordées pour toutes ces installations. Dans le même temps, elle considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.

C'est donc dans ce contexte global que la création de la filière nucléaire s'intègre dans les travaux des États Généraux de l'Industrie qui visent à améliorer la compétitivité des principales filières industrielles françaises. C'est une véritable opportunité pour la filière nucléaire afin d'aider au développement de la performance de ses acteurs.

Au-delà d'EDF, d'AREVA, du CEA⁷¹ et des grands acteurs de la filière, le réseau industriel est constitué d'une vingtaine d'entreprises d'envergure mondiale, de plus de 600 PME-ETI actives dans le nucléaire, dont certaines fortement exportatrices, et/ou impliquées pour partie dans la filière. Ainsi, les exploitants nucléaires définissent les spécifications, qualifient les fournisseurs et leurs équipements avec un souci d'amélioration continue liée à la prise en compte du retour d'expérience, en France et à l'international. L'enjeu actuel est de permettre le développement d'une filière compétitive dans le respect des règles de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire.

Afin de répondre aux enjeux de l'ensemble de la filière nucléaire, le Comité de Pilotage a mis en place cinq Groupes de Travail dès le 4 octobre dernier :

- Performance de la Filière
- Compétence et Formation
- Marché à l'Export
- Recherche et développement
- Information

En 2012, ces groupes devront pouvoir bénéficier respectivement chacun des travaux engagés par tous et développer leurs premières synergies.

Par ailleurs, sur l'ensemble de ces thèmes, il faut noter que les leviers d'interventions publiques, les investissements d'avenir constituent un facteur clé de succès.

⁶⁸ AIEA : Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

⁶⁹ WANO : World Association of Nuclear Operators.

⁷⁰ ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire.

⁷¹ CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives.

Performance de la filière

Le nucléaire n'est pas un métier en soi, mais un domaine dans lequel s'exercent des métiers qui doivent contribuer, grâce à leur excellence, à la sûreté et à la performance des installations électronucléaires et à mettre en valeur la filière. Néanmoins, les spécificités imposées par ce contexte de haute exigence nécessitent notamment des investissements lourds en compétences et/ou en infrastructures pour la plupart des entreprises qui constituent la filière. Aussi, afin de pouvoir aboutir à une réelle cohérence de filière, le comité de pilotage a lancé, le 18 janvier dernier, une cartographie complète de la filière, qui permettra d'identifier précisément les compétences disponibles dans notre pays. Ces premiers travaux permettront de mieux connaître ses forces et ses perspectives, ainsi que ses axes de progrès au service de la performance industrielle en France et à l'export.

En parallèle, une réflexion est engagée sur les conditions de recours à la sous-traitance. Identifiée comme axe prioritaire, elle s'inscrit dans une stratégie d'ensemble et relève plus particulièrement de deux enjeux :

Le premier sujet est l'impact du recours à la sous-traitance sur la sûreté nucléaire. Ce point sera encadré par l'arrêté dit « arrêté INB⁷² » qui, en cohérence avec la responsabilité de l'exploitant en matière de sûreté, lui imposera de démontrer que son organisation est compatible avec cette responsabilité. Cet aspect relève donc de la politique industrielle des exploitants, sous le contrôle de l'ASN. À cet égard, et de manière à ce que les liens de ce sujet avec la sûreté soient largement partagés et débattus, l'ASN s'est proposée de mettre en place un groupe de travail spécifique, rassemblant les exploitants, les organisations syndicales, le HCTISN⁷³ et les ministères concernés.

Le deuxième enjeu concerne les conditions d'exercice de la sous-traitance sur les sites nucléaires, c'est-à-dire l'ensemble des liens entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Pour le second volet, le Comité de pilotage a décidé de mettre en place un sous-groupe de travail intitulé Sous-Groupe Sous-traitance, d'animation paritaire, comprenant un industriel et un représentant des organisations syndicales, au sein du groupe « Performance de la filière » afin de :

- Définir ce que pourrait être une base, commune à tous les exploitants, du cahier des charges social, que les exploitants nucléaires pourraient intégrer au sein de leurs appels d'offres,
- Proposer d'éventuelles évolutions réglementaires nécessaires.

Les aspects concernant la politique industrielle de chaque exploitant nucléaire seront traités au sein de chaque entreprise avec leurs partenaires sociaux.

Compétences et Formation

Le renouvellement des effectifs et des compétences des acteurs de l'industrie nucléaire constitue un point fondamental alors que s'engagent simultanément une relève importante des générations et des travaux importants sur le parc français, notamment les travaux engagés pour permettre le prolongement de l'exploitation du parc à 60 ans.

Cela conduit l'ensemble de la filière nucléaire à s'assurer que, tant au service de son développement national qu'international, ses besoins en compétences pourront être satisfaits. Cela passe par l'existence d'offres de formation adéquates et un maintien de l'attractivité des métiers de la filière nucléaire.

Dans ce cadre, sont en cours de réalisation :

- Un inventaire détaillé des besoins en compétences de la filière nucléaire française ainsi que des offres de formation associées et une évaluation de leur adéquation.
- Des actions afin de développer des synergies entre les acteurs de la filière, notamment en termes de bonnes pratiques des transferts de connaissances aux jeunes embauchés.

⁷² INB : Installations Nucléaires de Base.

⁷³ HCTISN : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire.

- Des analyses afin d'améliorer l'attractivité de la filière vis-à-vis des juniors et des seniors dans le contexte de la période post-Fukushima.

Ensemble des actions prévues jusqu'à l'été 2012 :

- Élaboration d'un état des lieux des « métiers et compétences » : il s'agit d'élaborer un état des lieux des métiers actuels de la filière, et sa projection à 10 ans, afin de définir les besoins futurs par niveaux (bac+5, bac +3/+2, bac pro) et par spécialité, qu'ils soient « spécifique nucléaire » ou « non spécifique nucléaire ». Afin de prendre en compte l'ensemble des acteurs, notamment la sous-traitance, l'état des lieux sera élargi à l'ensemble des besoins de la filière nucléaire en collectant des informations auprès du Pôle Nucléaire Bourgogne et des 5 associations régionales des prestataires qui couvrent l'ensemble du territoire.
- Identification de tous les types de formations initiales, continues et certifications, internes aux entreprises qualifiantes ou diplômantes. Ce recensement couvre l'ensemble des formations « spécifiques au nucléaire » identifiées, leur localisation, les effectifs formés, les connaissances acquises ainsi que les formations « non spécifiques au nucléaire » mais essentielles pour la filière.
- Analyse de l'attractivité de la filière vis-à-vis des juniors et des seniors dans le contexte de la période post-Fukushima : une enquête sur l'attractivité du nucléaire sera réalisée sur un périmètre nouveau : Bac Pro, Bac +2/+3. Cette démarche de valorisation des métiers et des formations s'appuiera notamment sur les besoins d'embauche prévisionnelle consolidés par le sous-groupe « métiers et compétences ». Elle identifiera, à la lumière des résultats de l'enquête les actions de communication nécessaires et les cibles correspondantes, en collaboration avec le groupe « information » du CSFN.

Marché à l'export

La forte évolution mondiale en matière de demande énergétique dans un contexte post-Fukushima conduit l'ensemble des acteurs de ce secteur, et plus particulièrement ceux du nucléaire, à s'organiser et se restructurer tout en renforçant leurs accords internationaux et/ou leurs partenariats industriels (bilatéraux ou multilatéraux), notamment dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, dans un souci permanent du respect des règles internationales en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaire.

Il est mis en lumière la complexité de la démarche pour les pays qui souhaitent se doter du nucléaire civil. Ce regain de perception a renchéri la nécessité de simplifier l'offre pour les clients et notamment les nouveaux entrants tout en conservant les critères les plus exigeants en matière de sûreté et de sécurité. Certains acteurs du nucléaire mondial se sont déjà positionnés sur les offres intégrées anticipant ainsi l'attente du marché.

En effet, les pays et clients attendent en conséquence de la part des offreurs internationaux une offre adaptée, répondant à ces attentes et contenant une palette de services associés, qui est susceptible de remporter l'adhésion des clients sous réserve que le coût complet de l'électricité produite par ce package demeure compétitive par rapport aux solutions fossiles.

La France dispose de toutes les compétences pour hisser son offre au niveau des attentes du marché en y intégrant aussi les volets concernant la formation et la R & D. Le groupe de travail a donc pu identifier plus d'une trentaine de recommandations pour améliorer l'offre de la filière française. Ces recommandations s'articulent autour de trois axes :

- coordination et représentation,
- étude et défense des intérêts,
- promotion et formation.

Dans ce cadre sont notamment envisagés pour aboutir en 2012 :

- La mise en place d'un lobbying tourné vers l'export en s'inspirant notamment du secteur aéronautique,
- Un projet de construction d'une offre de financement attractive qui pourrait devenir un composant essentiel de l'offre intégrée,
- La création d'un standard de qualité nucléaire (label Qualité France) illustrant le savoir-faire de la filière nucléaire française tout en participant activement aux structures de normalisation internationales.

Recherche et Développement

L'objectif du groupe est de parvenir à une vision partagée des grands enjeux de la R & D pour la filière et d'identifier les principales recommandations, en termes de priorités ou sujets de recherche à approfondir ainsi que les méthodes pour favoriser les coopérations entre les acteurs.

Dans un premier temps, les principales finalités de la R & D nucléaire ont été validées par le Groupe, elles doivent permettre de répondre aux objectifs majeurs suivants :

- poursuivre notre engagement dans la maîtrise accrue de la sûreté des installations et la radioprotection des personnels,
- développer, rendre pérennes la performance et la disponibilité des centrales nucléaires et maîtriser l'allongement de leur durée de fonctionnement,
- évaluer, développer les concepts innovants de réacteurs du futur, dont la génération 4,
- renforcer la performance du cycle du combustible pour les générations de réacteurs actuelles et futures,
- poursuivre les progrès en termes d'impact de la production sur l'environnement et limiter les impacts des évolutions de l'environnement sur les moyens de production,
- développer les innovations nécessaires à la filière dans les domaines de l'assainissement et du démantèlement,
- mener les travaux de R & D dans les domaines transverses, essentiels pour l'avenir de la filière (matériaux, impacts sociologiques, industrialisation, ...).

L'étape en cours consiste à déterminer les priorités, de manière à déboucher prochainement sur des recommandations concrètes pour la R & D de la filière (environ une ou deux recommandations ou priorités par grande finalité). Par ailleurs, un intérêt s'est manifesté sur la question des installations et des priorités qui doivent constituer le « noyau dur », c'est-à-dire qui doivent être traitées au niveau national, en identifiant quels sont les acteurs concernés dans ce cas. Enfin, les objectifs et priorités de la R & D nucléaire font également apparaître les perspectives de renforcement des liens avec les PMI et ETI de la filière.

Au-delà de ces propositions de recommandations qui visent le renforcement de la R & D à brève échéance, l'objectif est de parvenir à une vision partagée des grands enjeux de la R & D pour la filière de manière à prendre les orientations de nature à garantir sa pérennité sur le long terme. Ces travaux sont par ailleurs menés dans le contexte faisant suite au récent Comité de l'Énergie Atomique et la décision de lancer les travaux permettant la définition, pour la mi-2012, d'un Institut CEA - EDF - Areva sur la R & D nucléaire, sur le périmètre des réacteurs de Génération 2 et 3 et l'utilisation de leur combustible. Cet Institut doit permettre une coordination accrue des programmes de R & D des organismes, l'émergence d'une vision commune sur le moyen et le long terme, le travail en synergie dans le cadre de « laboratoires communs » et un lien renforcé avec la filière et les travaux menés par les PMI et ETI.

Information

Les premières réflexions du groupe pourront s'attacher à :

- Élaborer le cahier des charges de la mise en place d'un observatoire statistique de la filière nucléaire française destiné à regrouper des données socio-économiques fiables et d'en assurer la communication auprès du public (rapports annuels, site internet, ...). Le travail pourra être conduit avec l'appui de l'Insee et piloté par un comité scientifique.
- Étudier la faisabilité de la création d'un centre national d'information de l'énergie nucléaire (virtuel ou physique), ceci afin de répondre au besoin d'information scientifique/technique, et de mise en débat au travers d'un cycle de conférences accessible au public. Le travail pourra être conduit avec l'appui d'un organisme scientifique ou d'enseignement public.
- Accompagner, les travaux du Comité Stratégique de Filière Nucléaire par une communication adaptée.
- Valoriser notre industrie à l'étranger.

Afin de piloter son action, le groupe de travail communication mettra en place un processus de partage des enquêtes d'opinion des différents acteurs de la filière, complété d'un travail de mise en perspective et d'analyse d'un groupe d'experts (sociologues...).

9.1.12. Le Comité Stratégique de la Filière des Services et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)

Préambule

Institué dans le cadre de la Conférence Nationale pour l'Industrie (CNI) présidée par le Premier Ministre, le Comité Stratégique de Filière STIC (Services et technologies de l'Information et de la Communication) est l'un des douze Comités Stratégiques de Filière.

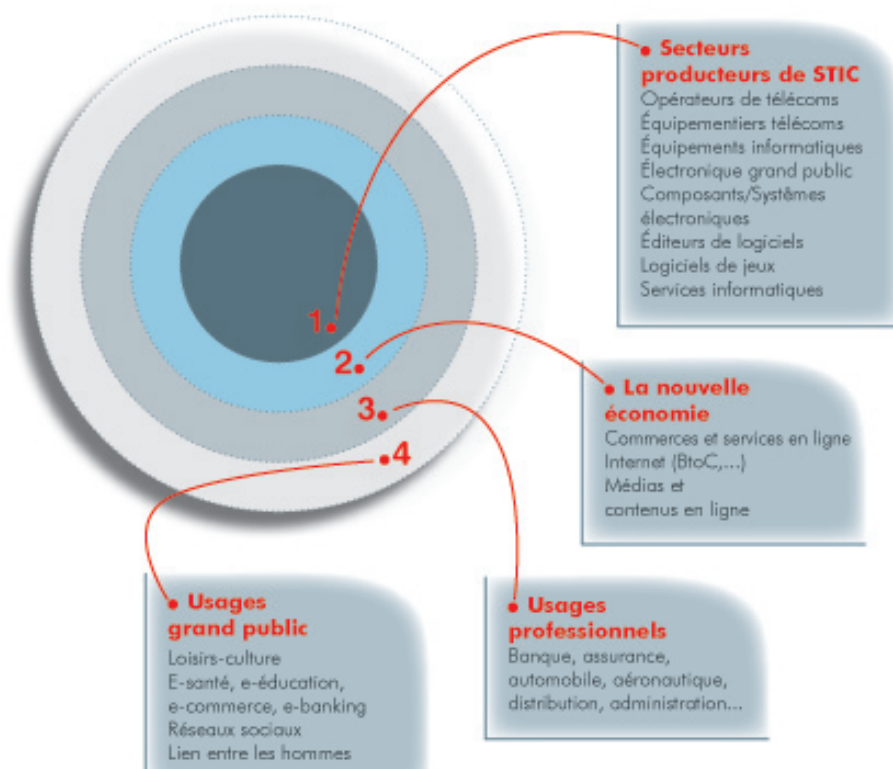
Il est composé d'une quarantaine de membres représentant à la fois les syndicats de salariés, les organisations professionnelles et les acteurs du développement économique (agences économiques, collectivités locales, CCI...) (composition en annexe). Il est animé par un Bureau de 8 personnes et se réunit tous les derniers mercredis de chaque mois, de 17h à 19h à Bercy. Fort d'une règle de fonctionnement qui prévoit que trois absences successives sans justification vaut exclusion, le CSF STIC bénéficie d'un taux de participation important.

Il s'est structuré autour de 4 groupes de travail : observatoire des STIC / environnement favorable / marché intérieur / diffusion des STIC.

Le CSF STIC a élaboré une contribution à la Consultation publique sur France Numérique 2020 endossée par l'ensemble des partenaires et a présenté au Ministre courant novembre les 7 actions prioritaires définies par le secteur (en fin de ce document).

I – Description de la filière STIC

La filière STIC a un rôle particulier dans l'économie nationale. En effet, les Technologies STIC **sont un des fondements incontournables de la compétitivité globale** de l'ensemble du tissu économique, industriel ou de service, et l'un des moteurs puissants d'évolution de notre société et de sa croissance durable. Elles sont la **clé de l'évolution vers la société numérique et le gage du développement d'emplois pérennes sur notre territoire**, qu'ils soient industriels ou de services. La maîtrise de ces technologies est de plus indispensable à la constitution d'écosystèmes locaux, régionaux, nationaux, continentaux, gages de la diversité et de l'indépendance. Leur généralisation dans l'ensemble des processus (productifs, de contrôle, informationnels...), permet des innovations de rupture pour tous les secteurs, industriels et de services, mais également dans les usages (santé, administration, éducation...).



Pour autant, cette filière est compliquée à cerner car elle se confond parfois avec le « numérique ».

On distingue généralement quatre types de sous-secteurs / acteurs :

- Le secteur producteur de STIC. C'est-à-dire les secteurs économiques et industriels dont les technologies ou services sont indispensables à l'existence de l'économie numérique.
- Le périmètre élargi de l'économie numérique (ou la nouvelle économie). C'est-à-dire les services et outils qui n'existeraient pas sans les technologies STIC.
- Les secteurs usagers des STIC et du numérique, c'est-à-dire l'ensemble des secteurs devant gérer des processus informationnels ou de production.
- Les particuliers et les ménages.

II – Marchés/positions de la France

La France a encore sur son territoire des compétences et des capacités industrielles sur des éléments technologiques clés, même si elle a perdu du terrain ces dernières années sur différents segments industriels. Dans le même temps, elle rencontre des difficultés, par rapport aux États-Unis, à faire se développer de manière pérenne sur son territoire des acteurs d'envergure mondiale sur les services sur Internet. La compétition mondiale est très intense sur les secteurs suivants :

- Électronique ;
- Équipements de télécommunications et systèmes informatiques ;
- Services de télécommunications ;
- Services informatiques et logiciels.

Ces secteurs gardent des atouts forts pour notre pays car ils sont des clés pour la compétitivité de notre industrie et notre indépendance nationale. Il faut que les politiques publiques accompagnent ces secteurs de manière active.

Rappel de la situation de la Filière STIC en France (document issu des États Généraux de l'Industrie).

Secteur	Place de l'industrie européenne	Évolution
Services de communications électroniques	Fort en services de communications électroniques (télécommunications)	+
Équipements et infrastructures de télécommunications	Quelques acteurs européens importants mais forte concurrence internationale	-
Équipements Informatiques	Peu d'acteurs européens/faible production en Europe/tendance négative	-
Électronique Grand Public (EGP)	Peu d'acteurs européens / faible production en Europe/tendance négative	-
Composants actifs/ passifs	Quelques acteurs importants en Europe mais forte concurrence internationale	+ -
Autres composants	Situation contrastée en fonction des composants, mais dynamique positive	+
Logiciel	Peu d'acteurs importants en Europe mais dynamisme certain	+
Services Informatiques	Acteurs importants en Europe et dynamisme dans des domaines de pointe (embarqué...)	+
Services internet	Quelques acteurs. Faibles par rapport aux USA	-
Jeux vidéos	Forts acteurs français, mais implantations à l'étranger	-

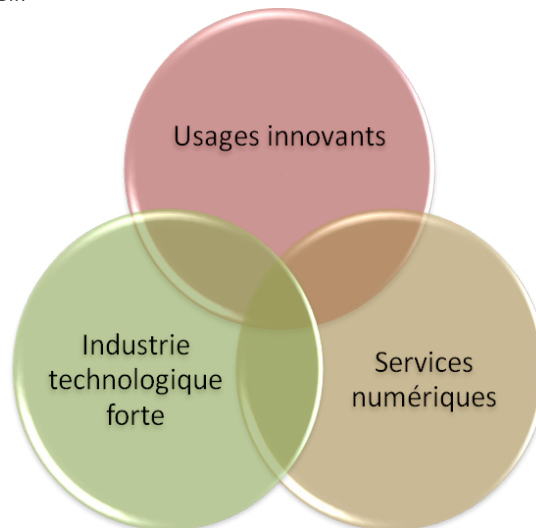
III – Recherche et Développement. Innovations

Le numérique représente plus du quart de la croissance en France et 40 % des gains de productivité de l'économie. Il constitue donc une opportunité majeure pour nos industries, leur capacité d'innovation et de création de nouvelles activités et d'emplois sur un marché cependant complexe marqué par :

- Une forte immaturité : c'est avant tout un marché de l'offre, encore émergent qui peut entraîner de véritables ruptures d'usages.
- Une constante évolution : les cycles d'innovation sont de plus en plus courts et les usages associés évoluent très rapidement, rendant les paramètres des marchés très instables.
- Un lien étroit avec le reste de l'économie : le numérique est étroitement imbriqué avec les autres secteurs de l'économie traditionnelle et a un impact direct sur leur croissance.

L'action publique en faveur de l'industrie des STIC **doit donc être globale (industrie, services, usages)**. La maîtrise des briques technologiques et leur intégration au sein de services innovants sont nécessaires à la compétitivité de l'économie ainsi qu'à notre indépendance nationale.

L'innovation durable viendra donc du lien réussi, notamment sur un territoire, entre innovation technologique / innovation de service / innovation d'usage. Il nous faut travailler sur les trois dimensions en parallèle pour espérer réussir.



Le réseau de recherche dans le domaine des STIC est donc encore trop fragmenté et une mise en réseau des outils et laboratoires de recherche serait pertinente. Il conviendra notamment de renforcer la coopération entre la recherche publique et les industriels. Maintenir les outils de financement pertinents en les adaptant éventuellement (CIR, pôles de compétitivité, clusters Eureka, JEI,...) dans l'objectif de dynamiser l'emploi en R & D et R & I en France est également indispensable. Développer une recherche publique sur les domaines d'avenir dans une démarche long terme en lien avec les ambitions industrielles de notre pays sera un facteur clé dans le futur et n'est pas aujourd'hui réalisé.

Les outils de déploiement des innovations dans les entreprises, qu'elles soient de la filière ou simplement utilisatrices, doivent enfin être renforcés : que ce soit les pôles de compétitivité, les initiatives d'information/ accompagnement (type Forum de la Croissance), etc. Cela doit se faire évidemment au plus près du terrain, donc en lien avec les territoires (notamment les régions) et dans une démarche de réseau. La coordination nationale / locale sur ces sujets doit également être revue et améliorée.

Enfin en termes de financement, les spécificités du secteur induisent des problèmes auxquels le marché n'est pas toujours en mesure d'apporter des réponses appropriées. On constate ainsi :

- Un amorçage défaillant (chiffre d'affaires > 50K€) : désengagement progressif des grands acteurs du capital-risque au profit de segments plus rentables et insuffisance des business angels.
- Un *equity gap* : un manque de financement du capital-risque « early stage » (besoins en financement compris entre 500 K€ et 2 M€).

- Un financement du capital-risque parfois inadapté (pour des besoins en financement compris entre 2 et 7 M€) : opérations de financement jugées trop risquées et donc difficiles à financer.
- Une croissance bridée pour les sociétés dont les actionnaires financiers sont en fin de cycle d'investissement.

IV – Emploi. Formation

L'importance de l'innovation au sein du secteur des STIC amène au constat qu'il est indispensable de mettre l'homme au centre de la réflexion que ce soit en termes d'emplois pérennes, de maîtrise des compétences ou de confiance dans les outils numériques, face aux ruptures de toutes sortes auxquelles il est et sera confronté.

Or, il manque aujourd'hui un véritable outil de pilotage permettant une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur l'ensemble des composantes de la filière qui regroupe aussi bien les éléments issus des partenaires sociaux que des outils publics.

La création annoncée de l'Observatoire du Numérique doit permettre de créer cela à condition que la dimension emploi soit pleinement prise en compte dans cette démarche.

L'infrastructure d'enseignement public et privé sur certaines composantes de la filière (télécommunications et électronique notamment) est structurée et reconnue pour sa qualité. Il s'avère cependant insuffisant dans le domaine des services informatiques et des logiciels. Il souffre de plus d'une baisse d'attractivité inquiétante qui doit conduire à communiquer plus fortement vis-à-vis des jeunes sur l'attractivité de ces métiers. Faire exister les écoles et universités enseignant les STIC au sein d'un réseau d'enseignement structuré et promouvoir cette filière semblent donc une nécessité.

D'une manière générale, il manque une véritable stratégie nationale coordonnée visant à développer l'enseignement supérieur dans ces domaines en lien avec les industriels et à soutenir les efforts d'attractivité de toute la filière. Il convient en effet d'impulser une réelle politique pour augmenter de manière substantielle le nombre de personnes formées aux STIC et de croiser les filières : numérique et santé, numérique et éducation, numérique et tourisme, numérique et transport, numérique et énergie...

V – Feuille de route.

Fort de ces constats, le CSF STIC a élaboré la feuille de route suivante pour 2012 :

1. Finaliser le lancement de l'Observatoire du Numérique et le faire vivre dans la durée : issu des travaux du CSF STIC, l'Observatoire du Numérique a été lancé fin novembre 2011 en association avec le CNN (Conseil National du Numérique). S'appuyant sur les services de la DGCIIS, cet observatoire doit permettre à la fois de mesurer plus exactement la place du numérique en France et en Europe et de mieux comprendre les mécanismes de diffusion qui sont à l'œuvre (groupe observatoire).

2. En lien avec le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), orienter l'action publique en faveur des investissements notamment dans les infrastructures :

- Cloud Computing, incluant le volet confiance/sécurité (groupe marchés intérieurs) ;
- Déploiement accéléré du Très Haut Débit (en lien avec le groupe Objectif Fibre).

3. Développer les propositions sur les aspects liés aux TPE / PME / ETI :

- Diffusion des STIC au sein de toutes les TPE / PME / ETI (groupe diffusion) ;
- Financement de l'amorçage et des PME du secteur des STIC (groupe à constituer, sous réserve de la mise à disposition des moyens humains nécessaires).

4. Mettre en place une véritable GPEC en lien avec les parties prenantes (groupe environnement favorable).

5. Suivre la mise en place des propositions relatives à la RSE et continuer à les développer (groupe environnement favorable).

VI - Sept actions prioritaires proposées dans le cadre de la réflexion sur la France Numérique à l'horizon 2020

Le présent document développe les principales recommandations du Comité Stratégique de Filière Services et Technologies de l'Information et de la Communication (CSF STIC) contenues dans sa contribution du 28 septembre 2011, dans le cadre de la réflexion sur le Plan France Numérique 2020.

Recommandations « transverses »

Recommandation 1 :

Faire de la RSE (Responsabilité Sociale et sociétale de l'entreprise) un levier de compétitivité pour les entreprises européennes

Le monde change. Nous assistons à la fin d'une ère au cours de laquelle le seul critère du prix a régné en maître. Les clients (entreprises et particuliers) et les marchés financiers demandent désormais des offres socialement et socialement responsables, bénéfiques en matière de développement durable.

Dans le même temps, la filière STIC est particulièrement impactée par le dumping commercial d'acteurs dont les prix bas en équipements et en services, sont obtenus *via* des aides financières à l'exportation considérables. Ce dumping s'appuie sur une politique sociale qui maintient les salariés dans une situation dégradée en conditions de travail et de sécurité ainsi que de salaires et d'horaires.

Nos entreprises sont, de par la culture dont elles sont issues, en avance sur les autres au regard des différents axes de la RSE, à savoir : politiques sociales, sociétales, gouvernance, éthique des affaires, protection de l'environnement. Nous pouvons tirer parti de cette avance pour différencier nos offres de celles de nos compétiteurs internationaux.

De nombreux acteurs de notre filière ont pris des engagements RSE de manière volontaire, mais en faisant porter, pour le moment, des exigences limitées sur leurs fournisseurs et sans réelle coordination sectorielle.

Nous pensons qu'une meilleure valorisation de la RSE permettra de favoriser l'emploi local, tout en étant compatible avec les règles de l'OMC. Pour ces raisons, cette approche pourrait être une alternative à la mise en place d'un « SBA européen », qui se heurte, lui, à de nombreux obstacles juridiques.

Nous recommandons de :

- Dans une logique « d'État exemplaire », introduire dans les marchés publics nationaux des clauses valorisant les pratiques RSE, en les harmonisant au niveau européen et en procédant à des vérifications de la conformité des sous-traitants et fournisseurs aux principes de la RSE,
- Inciter les entreprises de la filière STIC et les interlocuteurs syndicaux pertinents à conclure des accords de branches en France et en Europe ainsi que des accords mondiaux harmonisant leurs référentiels et bonnes pratiques RSE,
- Plus généralement, inciter les consommateurs et les entreprises à orienter leurs achats vers des offres d'entreprises soucieuses de RSE.

Recommandation 2 :

Constituer une filière d'excellence en France

La filière STIC est un puissant moteur de croissance économique et un vecteur de développement durable. Les STIC souffrent toutefois, en France, d'un manque de vision stratégique, d'un déficit d'image et d'attractivité.

Notre pays a la capacité de faire partie du peloton de tête des « nations du numérique », à condition de définir une vision et s'appuyer sur une filière STIC forte, structurée et pérenne.

Nous recommandons de :

- Identifier les STIC comme une filière d'excellence, prioritaire et exemplaire,
- Structurer les acteurs de cette filière autour de projets ambitieux (y compris ceux identifiés par le Grand Emprunt), avec un pilotage de l'État et une concertation menée au sein des entités existantes (CSF STIC, CNN, organisations professionnelles et syndicales, etc.),
- Améliorer l'attractivité de la filière par une politique sociale ambitieuse et la perception du public en organisant, dans notre pays, des événements de portée internationale (ex. : salons professionnels, expositions),
- Assurer un investissement équilibré et cohérent entre infrastructures, services et usages permettant des retours sur investissements tant financiers que sociétaux.

Recommandation 3 :

Développer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau de la filière

Du fait notamment d'un manque d'attractivité, la filière souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine des STIC. De grands programmes, tels que celui du déploiement de la fibre optique, vont nécessiter certains types de compétences (environ 15 000 techniciens nécessaires, hors BTP). Dans les autres secteurs, les compétences STIC manquent également, ce qui ralentit la diffusion des usages numériques dans notre pays.

La mise en place d'une GPEC de filière est indispensable. Cela passe par un observatoire du numérique tripartite dont la principale tâche doit être de permettre une normalisation de données afin de mettre en regard les données issues des différentes branches (Observatoire du Numérique, OPCA, CPNE, référentiel de CQP...).

Nous recommandons, en s'appuyant notamment sur les actions déjà menées dans les branches professionnelles, de :

- Renforcer l'enseignement supérieur des STIC, non seulement pour former davantage de compétences au numérique, mais également pour disposer de pôles universitaires de rayonnement mondial, bénéficiant de fortes synergies avec l'industrie,
- Développer l'apprentissage en faisant mieux connaître ce dispositif auprès des jeunes et des entreprises, notamment des PME, en facilitant la mise en contact entre les établissements de formation et les entreprises (ex : site internet dédié) et/ou en créant une incitation fiscale conditionnée, par exemple, au recrutement en CDI à l'issue de la période d'apprentissage,
- Former les techniciens nécessaires au déploiement de la fibre optique, en mettant en place des formations adaptées, référencées et certifiées,
- Former des « experts numériques » capables d'accompagner les utilisateurs au numérique, en orientant une part significative des financements des filières de formation professionnelle vers le numérique et en associant formation et certification.

Recommandation du groupe de travail « Environnement favorable »

Recommandation 4 :

Mieux définir le dispositif du Crédit Impôt Recherche, à la fois pour donner une meilleure visibilité aux entreprises et éviter les dérives

Nos entreprises sont fortement innovatrices et leur intensité de R & D est déterminante pour la compétitivité de notre pays. Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) constitue un outil essentiel pour le développement de nos entreprises, aussi bien pour les PME que pour les grandes entreprises. Il convient toutefois d'éviter les dérives et les abus.

Nous recommandons de :

- Pérenniser le CIR,

- Mieux définir les critères d'éligibilité, afin notamment de maximiser l'impact sur l'emploi dans les centres de R & D,
- Mieux faire connaître la procédure de rescrit, qui offre une visibilité souhaitée par de nombreuses entreprises.

Recommandation du groupe de travail « Marché intérieur »

Recommandation 5 :

Dynamiser les offres de services du cloud computing pour les entreprises françaises

Le cloud computing constitue une révolution des systèmes d'information sans précédent. En tirant pleinement partie de cette avancée technologique, notre pays peut générer plus de 300 000 emplois à court terme.

Nous recommandons de :

- Déployer une infrastructure cloud, de type « cloud communautaire local », sur l'ensemble des territoires, destinée aux services publics et aux entreprises, notamment les PME/TPE, répondant à des critères environnementaux, de réversibilité, de localisation et de protection des données,
- Dynamiser l'offre de services et applications cloud pour les entreprises, notamment les PME/TPE, à la fois en faisant émerger des écosystèmes régionaux, nationaux et/ou européens, en mettant en place des mesures fiscales incitatives et en permettant leur financement par des fonds d'investissement.

Recommandations du groupe de travail « Diffusion des STIC »

Recommandation 6 :

Généraliser le sans contact mobile

Notre pays peut tirer parti de l'excellence de ses industriels et opérateurs pour développer la filière du sans contact mobile et devenir leader sur ce nouveau marché. Plusieurs milliers d'emplois peuvent être créés à court terme grâce à ces nouvelles technologies et applications.

Nous recommandons de :

- Fédérer l'engagement de tous les acteurs concernés afin d'accélérer l'avènement de ces nouvelles technologies et services dans notre pays,
- Dynamiser l'offre *via* les appels à projets dans le cadre des investissements d'avenir,
- Déployer le sans contact mobile dans plusieurs villes et/ou régions pilotes.

Recommandation 7 :

Déployer un réseau de tiers-lieux numériques

Les services et technologies de l'information et de la communication permettent de plus en plus le travail à distance. Cela doit être l'occasion, dans le cadre de la négociation sociale, de développer de nouvelles formes de travail dans lesquelles les entreprises et les salariés y développeront leurs intérêts respectifs avec un impact positif sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire. En outre, des gains de compétitivité considérables seront réalisés en mettant, à la disposition des professionnels et salariés d'entreprises, des lieux d'accueil de proximité disposant de tous les équipements et services numériques nécessaires à leur activité. Les citoyens, quant à eux, souhaitent trouver des lieux où ils peuvent disposer d'accès numériques performants et tirer parti des services publics numériques, tout en disposant d'un accompagnement personnalisé. Le déploiement d'un réseau de tiers-lieux numériques peut ainsi répondre à un triple défi : accroître la compétitivité des entreprises, lutter contre la fracture numérique et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous recommandons de :

- Mener des expérimentations dans des régions pilotes,
- Fédérer les centres existants pour constituer des réseaux de tiers-lieux numériques, avec notamment le support de la CDC,

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre des investissements d'avenir et mobiliser toutes les initiatives (publiques et privées).

9.2. Contributions des groupes de travail transversaux

9.2.1. Contribution du groupe de travail « Recherche et Innovation »

Le groupe de travail transversal « recherche et innovation » a été mis en place en mars 2011 et a tenu huit réunions en formation plénière ; par ailleurs, deux groupes de travail ont été constitués : l'un sur l'innovation non technologique, le second sur la culture entrepreneuriale et la culture d'innovation. À partir des échanges du groupe, des sous-groupes et des contributions transmises par les participants, des éléments de constat ont été partagés et des pistes de propositions formulées.

Ce rapport reprend les principaux enjeux mis en avant par le groupe de travail. Il ne reflète cependant pas les positions de l'ensemble de ses membres, certaines propositions ne faisant pas consensus.

1 – Enjeux et constats

Un enjeu pour les entreprises industrielles : se différencier de leurs concurrentes par l'innovation

■ L'innovation est un facteur-clé de compétitivité

La compétitivité des entreprises se mesure à leur capacité à se développer et à créer des richesses et des emplois, en se positionnant dans leur environnement concurrentiel et en gagnant ou en préservant des parts de marché sur le territoire national ou à l'étranger. Plusieurs indicateurs et études mettent en avant un décrochage de la France par rapport à l'Allemagne au cours des années 2000.

Pour renforcer leur compétitivité, les entreprises françaises doivent poursuivre une stratégie de moyen-long terme de montée en gamme de leurs produits et de leurs services, qui passe par le développement de la qualité, un investissement accru dans la recherche et l'innovation et la montée en compétences de leurs salariés, notamment par la formation. Ces efforts de compétitivité hors-prix sont indispensables pour affronter la concurrence internationale, y compris celle exercée par les autres pays européens sur notre marché domestique⁷⁴.

Plusieurs études récentes⁷⁵ montrent que, sur la période 2006-2010, les entreprises exportatrices innovantes affichent de meilleures performances que celles qui n'innovent pas. D'une part leur chiffre d'affaires moyen à l'exportation est plus élevé, d'autre part leurs exportations progressent plus rapidement (+ 1,7 % par an en moyenne contre -2,1 % pour les non-innovantes). Ces entreprises sont par ailleurs moins sensibles à la conjoncture (en 2009 leurs exportations se sont repliées moins fortement et ont redémarré plus vivement en 2010) et exportent vers plus de pays en moyenne que les entreprises non innovantes (respectivement 8 et 5 pays).

En offrant des produits et services innovants et mieux adaptés aux attentes et besoins de leurs clients, les entreprises françaises peuvent renforcer leur position sur les marchés et ainsi créer plus d'activités et d'emplois en France. De même, en intégrant des innovations dans leurs processus de production, les entreprises peuvent améliorer leur productivité.

L'innovation est donc un outil essentiel d'amélioration de la compétitivité coût et hors prix des entreprises industrielles⁷⁶. À ce titre, elle concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et quel que soit leur

⁷⁴ L'attention se focalise souvent sur les marchés à l'export mais la dégradation du solde commercial français vient aussi en grande partie de l'accroissement des importations, en particulier en provenance de l'Allemagne (de l'ordre de 60% des importations françaises de biens manufacturés).

⁷⁵ « Les entreprises se déclarant innovantes sont plus performantes à l'exportation. » Direction générale des douanes et droits indirects, octobre 2011. Cette étude repose sur des données douanières françaises et les résultats de l'enquête européenne Innovation CIS 2008 de l'INSEE.

« Regards sur les PME » étude menée par OSEO et UBIFRANCE sur le rapport entre exportation et innovation.

⁷⁶ Les conditions d'optimisation de l'innovation doivent être soigneusement différenciées entre filières selon le niveau de complexité des produits et la longueur de cycle associée.

secteur d'activité : l'innovation constitue un enjeu aussi bien pour les entreprises à forte intensité technologique que pour les PME et ETI « classiques », qui constituent la très grande majorité du tissu entrepreneurial français et qui sont fréquemment des entreprises sous-traitantes. Pour ces entreprises, l'innovation passe alors principalement par l'amélioration des process et l'autonomie décisionnelle dans les partenariats avec les donneurs d'ordres, condition indispensable pour pérenniser et développer l'activité et donc l'emploi.

■ Pour gagner en compétitivité, il faut actionner tous les leviers de l'innovation

L'innovation est aujourd'hui composite et ne se réduit pas à la seule dimension technologique. Elle intègre aussi bien l'amélioration des processus ou de l'organisation que le design, l'analyse des usages associée à une compréhension fine du marché (marketing de l'offre), l'innovation sociale ou encore le développement de nouveaux modèles économiques.

Dans les secteurs à fort contenu technologique, la démarche d'innovation doit associer à la technologie un travail sur des dimensions non technologiques, afin de favoriser l'accès au marché et ainsi traduire en réussite industrielle et commerciale l'investissement réalisé dans la R & D. Ainsi, l'innovation non technologique joue parfois un rôle essentiel pour que le produit ou service innovant s'impose sur le marché et crée de l'activité économique et des emplois.

Par ailleurs, l'innovation n'est pas l'apanage des secteurs à fort contenu technologique ; de nombreux secteurs de l'industrie manufacturière de moindre intensité technologique, ainsi que les secteurs des services, innovent : nouveaux concepts marketing (innovation dans la distribution, la restauration, etc.), nouvelles organisations (hôtellerie et tourisme), nouvelles créations (textile-habillement, art de la table), nouveaux packagings (grande consommation, produits agroalimentaires).

Il est donc primordial de mettre en œuvre, en complémentarité, innovation technologique et innovation non technologique.

■ Les retombées en activités et en emplois des investissements dans la R & D et l'innovation doivent rester au centre des stratégies industrielles

On observe depuis une dizaine d'années une certaine déconnexion de la relation recherche-innovation-emploi : les retombées en termes d'emplois ne paraissent pas à la hauteur du montant des investissements en R & D réalisés en Amérique du Nord et en Europe. Alors que ces deux zones concentrent près des 2/3 de l'investissement mondial en R & D, les emplois industriels baissent et le rythme de croissance de leur PIB ralentit. Dans le même temps, l'activité industrielle et l'emploi progressent très rapidement dans les pays émergents, dont plusieurs ont engagé au cours de la dernière décennie un effort considérable de rattrapage de leurs investissements de R & D (exemple de la Chine dont la dépense intérieure de R & D augmente de 20 % par an).

Ceci s'explique par deux raisons. D'une part, l'investissement en R & D ne constitue qu'une fraction de l'investissement total pour atteindre la commercialisation. Or passer de la recherche à l'innovation puis à la production et à la commercialisation nécessite des moyens importants : entre les découvertes scientifiques et techniques et leurs applications, il existe des investissements spécifiques à l'innovation industrielle (maillage technologique, intégration des systèmes complexes, simplification, fiabilisation, normalisation, adaptation aux multiples réglementations, certification en vue de la mise sur le marché, recrutements, organisation logistique et commerciale, etc.) dont certains acteurs industriels estiment le montant moyen à environ cinq fois le coût de la R & D (ce multiplicateur pouvant varier selon les secteurs, les caractéristiques du projet innovant, etc.)⁷⁷.

D'autre part, on assiste à un découplage géographique de la zone d'investissement en R & D et de la zone de production. Les pays émergents voient ainsi croître fortement l'activité de production dont ils exportent une part importante vers les pays « développés », ceux-là même qui investissent le plus dans la phase de R & D.

Il est donc essentiel que les entreprises qui innovent bénéficient d'un environnement favorable qui leur permette

⁷⁷ Dans l'aéronautique ce ratio est plutôt proche de 1.

de maintenir la production en France, et qu'elles disposent des ressources nécessaires à leur développement, qu'il s'agisse des ressources financières, en particulier des fonds propres, ou des ressources humaines à travers la mobilisation des compétences des salariés.

L'économie française doit être encore plus innovante

■ Les entreprises françaises ne sont pas suffisamment nombreuses à s'engager dans des démarches d'innovation.

Les comparaisons internationales des dépenses d'innovation des entreprises industrielles⁷⁸ font apparaître une particularité française : les PME industrielles innovantes ont des dépenses d'innovation au moins égales voire supérieures, en pourcentage du chiffre d'affaires, à celles de leurs homologues des pays « leaders » (Danemark, Suède, Finlande, Allemagne) ; en revanche, si les entreprises de plus de 250 personnes sont presque aussi nombreuses à innover dans la dimension technologique que leurs homologues, l'écart se creuse avec les PME, en particulier les entreprises les plus petites (de 10 à 19 salariés) qui innover dans une proportion nettement moins importante, faisant ainsi chuter la moyenne des entreprises industrielles innovantes à 40 % en France contre 47 % au Danemark, 50 % en Suède, et 53 % en Finlande.

Ce constat d'un nombre insuffisant d'entreprises innovantes est analysé dans le rapport Coe-Rexecode⁷⁹, qui y voit l'explication principale de la moindre intensité de R & D en volume de la France par rapport à l'Allemagne. Coe-Rexecode a ainsi calculé que si la proportion des entreprises réalisant de la R & D en France était la même que celle constatée en Allemagne, le rapport entre la DIRDE française et le PIB serait égal à 2,14 % au lieu de 1,25 % (données 2008).

L'enjeu n'est donc pas la qualité des entreprises innovantes en France, mais l'accroissement de la proportion d'entreprises s'engageant dans une démarche d'innovation : ceci concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et l'ensemble des secteurs, y compris ceux à moindre contenu technologique. Les PME qui ne relèvent pas d'un secteur de haute technologie, ou qui ne sont plus dans une démarche d'innovation, doivent pouvoir conduire leur activité en étant au meilleur niveau de l'état de l'art dans leur domaine. Il s'agit d'un préalable pour que ces entreprises puissent à nouveau innover.

Ceci vaut non seulement pour l'innovation de produits, mais également pour tous les autres types d'innovation : innovation dans les services associés, innovation dans les processus industriels et les procédés de fabrication, innovation dans la logistique ou encore dans les techniques de vente.

Cela devrait se traduire par une répartition plus équilibrée entre les investissements de renouvellement (qui est le principal motif d'investissement) et les investissements de modernisation, plus innovants, qui peuvent apporter une différenciation concurrentielle. L'insuffisance de l'investissement en robotique des entreprises françaises est préoccupante : seulement 17 % des robots installés en 2008 en France l'ont été dans les PME. Parallèlement, les PME qui ont investi dans le numérique ont bénéficié d'une croissance bien supérieure aux autres : 7 % en moyenne contre 2 à 2,6 %⁸⁰.

■ Le montant des dépenses de R & D des entreprises en France doit continuer à progresser.

Si la R & D ne résume pas l'effort d'innovation, elle en constitue une dimension primordiale : le niveau de R & D et le caractère innovant d'une économie sont fortement corrélés, et l'effort de R & D public et privé, rapporté au PIB, constitue le premier indicateur utilisé dans les comparaisons internationales.

⁷⁸ Dépenses d'innovation = dépenses de R & D interne et externe, dépenses d'investissement au moment du développement des innovations et achats de brevets et licences (Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation, CIS 2008).

⁷⁹ « Compétitivité France Allemagne - Le grand écart » 2011, Collection Economica.

⁸⁰ Impact d'Internet sur l'économie française, Mac Kinsey, mars 2011.

L'Union européenne s'est fixé comme objectif de dépenser pour la R & D 3 % du PIB de l'Union à l'horizon 2020 (2 % de DIRDE et 1 % de DIRDA)⁸¹. En 2009, ce ratio était de 2,26 % en France⁸², ce qui représente un effort sensiblement inférieur à celui des pays identifiés comme leaders par le tableau de bord de l'Union de l'innovation : Suède (3,62 %), Danemark (3,02 %), Finlande (3,96 %), Allemagne (2,78 %).

De fait, le niveau de R & D de la France a relativement stagné sur longue période, alors que les autres pays ont intensifié leur effort. Les dépenses publiques de R & D en France ne sont pas en cause : leur niveau est semblable à celui d'autres économies comparables. En revanche, la part de la recherche privée par rapport au PIB est plus faible en France que pour la moyenne des pays de l'OCDE : 1,39 % en France en 2009, contre 1,92 % en Allemagne et 2,55 % en Suède.

Ceci est en partie dû à la structure de l'économie française, qui se caractérise par une part plus faible de l'industrie dans la valeur ajoutée brute totale : 12,5 % en 2009, contre 22,4 % en Allemagne, et 19,4 % en Suède (Source : Eurostat). La DIRDE s'en trouve contrainte mécaniquement, car les efforts de R & D sont très majoritairement portés par l'industrie⁸³. La France connaît par ailleurs une moindre spécialisation de son industrie dans les secteurs fortement technologiques : ce groupe de secteurs représente 5 % de la valeur ajoutée française contre près de 15 % en Allemagne (Source : OCDE, base d'indicateurs STAN édition 2009). Enfin, la moindre performance globale des entreprises françaises en matière d'innovation peut être reliée à la part relativement moins importante des ETI. En effet, la propension à investir en R & D est fortement corrélée avec la taille de l'entreprise. De ce point de vue, la démographie des entreprises est déterminante : c'est par le développement des jeunes entreprises innovantes, très intensives en R & D et positionnées sur des secteurs de pointe à très forte intensité technologique, que la structure sectorielle pourra évoluer favorablement. Une étude récente comparant l'Europe et les États-Unis⁸⁴ montre que la structure sectorielle est la principale contrainte de la DIRDE européenne, et qu'elle résulte notamment d'une démographie des entreprises moins dynamique : l'Europe manque de jeunes entreprises leaders en termes d'investissement en R & D. La comparaison France-États-Unis conduit à des conclusions similaires.

Il est donc nécessaire, pour renforcer la compétitivité de l'économie française, de réindustrialiser l'économie. D'où l'importance d'un déploiement des soutiens publics à l'innovation pour accroître l'intensité technologique, notamment dans tous les secteurs exposés à la concurrence internationale, et pour orienter à moyen terme notre économie vers les secteurs porteurs. Il importe également de conduire des actions qui encouragent l'émergence de nouvelles entreprises à fort potentiel de croissance et d'innovation, pour favoriser le renouvellement du tissu industriel.

■ Les entreprises doivent s'approprier davantage la dimension non technologique de l'innovation.

La France se caractérise par une culture de l'innovation fortement orientée vers la technologie, avec une tendance parfois à en négliger la dimension non technologique. Ainsi, selon l'OCDE, seules 23 % des entreprises françaises pratiquent l'innovation non technologique, contre 47 % des entreprises allemandes et 60 % des entreprises japonaises⁸⁵. Quant aux dépenses d'innovation autres que de R&D réalisées par les entreprises françaises, elles restent très en deçà de la moyenne européenne⁸⁶.

Les comparaisons internationales soulignent par ailleurs que les entreprises françaises gagneraient certainement à mieux anticiper la demande : seul le tiers des entreprises françaises anticipent la mise sur le marché de leurs produits au moment où elles innovent, ce qui est légèrement plus faible que la moyenne des pays leaders⁸⁷. Les entreprises françaises pourraient certainement renforcer l'impact industriel et commercial de leurs innovations technologiques si les nouveaux produits ou services intégraient davantage en amont les

⁸¹ DIRDE = dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises (recherche privée) – DIRDA = dépenses intérieures de recherche et développement des administrations (recherche publique).

⁸² Source : « Dépenses de R & D en France en 2009, premières estimations pour 2010 » - Note d'information du MESR, octobre 2011 (http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2011/79/6/NIMESR1113_196796.pdf).

⁸³ En France, les branches industrielles ont réalisé 84,1% des dépenses de R & D des entreprises en 2009 (Note d'information du MESR, octobre 2011, op. cit.).

⁸⁴ Veugelers R., M. Cincera, août 2010, « Europe's missing Yollies », Bruegel Policy Brief.

⁸⁵ Source : OCDE 2008.

⁸⁶ Tableau de bord de l'union de l'innovation, février 2011 <http://www.proinno-europe.eu/inno-metrics/page/innovation-union-scoreboard-2010>.

⁸⁷ Eurostat – enquête communautaire sur l'innovation (CIS 2008).

besoins des marchés, grâce à une meilleure connaissance de la demande, un recours accru au design, et une meilleure association des innovations de services.

Ce constat rejoint les conclusions de Coe-Rexecode, selon lequel les entreprises françaises ont tendance à privilégier un seul type d'innovation, ce qui est moins vrai pour les entreprises allemandes, qui accordent notamment davantage d'importance à l'amélioration des process industriels.

■ Prioritairement tournés vers le soutien à la R & D, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour inciter les entreprises industrielles à innover ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des entreprises dans la phase aval de l'innovation, et n'apportent pas de réponse satisfaisante aux besoins des entreprises qui ne pratiquent pas l'innovation.

Les incitations fiscales jouent désormais un rôle de premier plan dans le soutien à l'innovation des entreprises. En 2009, près de 12 000 entreprises ont bénéficié du CIR, dont le montant a atteint 4,7 Md€, contre 1,6 Md€ en 2007. Le CIR a joué un rôle d'amortisseur face à la crise en stimulant les investissements en R & D dans une période où les entreprises cherchaient à réduire leurs dépenses : en 2009, les dépenses de R & D des entreprises ont ainsi progressé de 1,8 % pour s'établir à plus de 26 Md€ alors que le PIB enregistrait un net recul (-2,7 %). A côté de ces incitations fiscales, il existe des aides directes aux projets innovants des PME et ETI, qui relèvent principalement d'OSEO⁸⁸, ainsi que des aides à la recherche collaborative entre PME, ETI, grandes entreprises et laboratoires de recherche publics, dont les pôles de compétitivité constituent le pivot. Ces dispositifs ont été complétés par plusieurs actions du programme des investissements d'avenir.

Toutefois, ces incitations ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des entreprises pour les dépenses d'innovation situées en aval de la R & D, préalablement à la phase de commercialisation : certes ces dépenses sont éligibles au programme « aide à l'innovation » d'OSEO, mais certaines PME peu capitalisées ne font pas appel à cette aide qui est plafonnée à 50 % de leur capital social et qui se traduit de fait par l'ouverture d'un compte courant, affectant les capacités d'emprunt de l'entreprise.

Pourtant, s'il apparaît que les dépenses d'industrialisation sont généralement plus élevées que les dépenses amont de R & D (cf. *supra* p. 6), on pourrait s'attendre à ce que les mesures de soutien suivent la même règle, ce qui n'est pas le cas. Or il est évident que la réussite, et donc les créations d'emplois, se jouent dans la transition entre la R & D et la production. Il y a donc un effort important à faire pour améliorer la compétitivité des entreprises en « phase aval », c'est-à-dire en phase d'industrialisation.

En outre, les dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation, s'ils correspondent bien aux attentes des entreprises à fort ou moyen contenu technologique, ne répondent pas toujours aux besoins des PME qui n'ont pas la pratique de l'innovation, en particulier les entreprises qui travaillent en sous-traitance, sous cahier des charges des donneurs d'ordres, et qui représentent une proportion importante des PME industrielles. Quant aux PME « primo-innovantes » - celles qui s'engagent pour la première fois dans une démarche d'innovation - elles perçoivent souvent les « guichets de l'innovation » comme complexes ; par ailleurs, le nombre de dispositifs et d'interfaces existants⁸⁹ rend difficile une orientation pertinente et certaines aides paraissent inadaptées aux demandeurs de « petits tickets ». Enfin, les dispositifs existants apportent une réponse insuffisante aux besoins en compétences de la plupart des PME, et en particulier des PME primo-innovantes⁹⁰.

⁸⁸ Plus de 2 600 entreprises ont été soutenues par OSEO en 2010.

⁸⁹ La base de données Sémaphore du réseau des CCI (<http://les-aides.fr/aides/industrie-manufacturiere/innovation/>) recense 163 aides pour les PME dans le domaine de l'innovation, dont 73 aides financières (y compris fiscales) et 90 aides à caractère technique. Néanmoins il s'agit dans un certain nombre de cas d'un même produit décliné sur différents secteurs.

⁹⁰ Les dispositifs publics en faveur de la diffusion technologique résident principalement dans deux types d'actions : d'une part, les actions thématiques pour favoriser la diffusion des technologies de l'électronique, des microsystèmes et des TIC dans les produits des PME de tous les secteurs industriels (programme Cap'tronic, programme TIC et PME 2015) ; et d'autre part, l'accompagnement réalisé par les Réseaux de développement technologique (RDT) à travers la prestation technologique réseau

2 – Les leviers pour agir – Propositions

La France dispose d'atouts importants qu'il faut consolider

■ Notre pays peut s'appuyer sur des systèmes de recherche et d'innovation dont l'attractivité et l'excellence sont reconnues.

La France dispose d'une recherche publique de qualité⁹¹, mais qui n'est pas encore assez couplée avec les entreprises. L'un des enjeux est de mieux traduire en applications industrielles les résultats de la recherche conduite par les organismes de recherche et les laboratoires universitaires, car notre potentiel en la matière est encore sous-exploité⁹².

Des moyens importants ont été mobilisés au cours des dernières années pour rapprocher la recherche publique et l'industrie : mise en place de la politique des pôles de compétitivité, labellisation des Instituts Carnot. D'autres initiatives sont en cours pour valoriser la recherche publique à travers les Instituts de recherche technologique (IRT), la mise en place du Fonds national de valorisation pour créer une dizaine de sociétés d'accélération du transfert de technologies et de consortiums nationaux de valorisation thématiques, ou encore à travers la création de France Brevets pour améliorer la mise en relation des détenteurs de brevets et des entreprises intéressées par leur exploitation.

Au-delà de ces moyens financiers, le travail des chercheurs des organismes publics avec les entreprises doit être encouragé et valorisé lors de leur évaluation et de l'évaluation de leur laboratoire par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) : le temps consacré par les chercheurs à la valorisation économique de leurs travaux doit devenir un enjeu de leur carrière. Il y a aujourd'hui un décalage entre le discours et la volonté politique d'une part, et les incitations qui sont données aux chercheurs d'autre part.

Les pôles de compétitivité jouent un rôle décisif dans le renforcement des liens entre la recherche publique et la recherche privée en soutenant les projets de recherche collaborative entre les laboratoires, les PME, les ETI et les grandes entreprises. Ils contribuent au renforcement de leur écosystème d'innovation et de croissance, propice au développement de l'activité et de l'emploi, et accompagnent le développement des PME innovantes en agissant sur les différents leviers de croissance.

Cependant, les pôles de compétitivité pourraient renforcer leur rôle d'animation dans plusieurs domaines : la formation, notamment supérieure, pour qu'elle soit en meilleure adéquation avec les besoins des entreprises ; la visibilité internationale ; l'accompagnement des PME et des laboratoires publics de recherche en matière de gestion de la propriété intellectuelle. En outre, pour que les pôles puissent effectivement être des écosystèmes favorables à la croissance des PME et des ETI, il est indispensable que les capitaux-risqueurs y soient mieux intégrés. Par ailleurs, si l'ancrage territorial est la clé d'une coopération fructueuse entre les membres du pôle et le gage du dynamisme des écosystèmes d'innovation et de croissance qui se sont mis en place, cela n'est pas exclusif d'un travail en réseaux et d'une recherche de partenaires d'excellence à tous les niveaux - national, européen, voire mondial - qui demande à être soutenue.

⁹¹ dont le programme des investissements d'avenir vise à renforcer l'excellence avec les programmes Idex, Labex, Equipex, IHU, etc.

⁹² En ce qui concerne les publications scientifiques, la France se situe au-dessus de la moyenne OCDE avec 800 articles par million d'habitants (778 en moyenne OCDE, 820 en Allemagne, 911 aux États-Unis et 1 157 en Suède) alors que son résultat est inférieur à la moyenne de l'OCDE pour le nombre de brevets triadiques par million d'habitants (38 en France contre 40 en moyenne, 73 en Allemagne, 49 aux États-Unis et 88 en Suède).

Enfin, la France dispose d'un réel potentiel dans les technologies d'avenir, qu'il lui revient d'exploiter pour saisir les opportunités de marché. Des réflexions de prospective technologique sont menées régulièrement, notamment sous l'égide des pouvoirs publics, afin d'orienter les politiques industrielles et d'innovation au bénéfice de la compétitivité des entreprises. En particulier, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie réalise tous les cinq ans une étude prospective dont l'objet est d'identifier, en les reliant aux grands enjeux économiques et sociétaux et au potentiel des marchés concernés, les principales technologies stratégiques pour l'industrie française à l'horizon de cinq à dix ans.

L'étude Technologies-clés 2015⁹³ montre que, tous secteurs confondus, la France se situe aujourd'hui dans le peloton pour 2/3 des technologies-clés, et se positionne comme leader ou coleader pour 1/5 d'entre elles. Dans chacun des secteurs des technologies de l'environnement, de l'information et de la communication et de la chimie, des matériaux et des procédés, les acteurs français se situent en position de leaders ou coleaders pour 1/4 au moins des technologies-clés. Dans les autres secteurs, les acteurs français se situent dans le peloton pour 70 % des technologies clés globalement.

■ Les salariés ont un niveau de formation élevé qui doit être maintenu par une sensibilisation permanente aux enjeux de l'innovation et des technologies nouvelles.

La qualité de ses ressources humaines constitue indéniablement l'une des forces de notre pays, qui se situe sur ce point au même niveau que les pays leaders en Europe⁹⁴. La formation et la qualification des salariés constituent d'ailleurs l'un des principaux facteurs d'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers, au même niveau que le tissu industriel et juste après les infrastructures de communication⁹⁵.

La France se caractérise par un très bon niveau de formation initiale, en particulier dans les disciplines scientifiques⁹⁶. Par ailleurs les entreprises françaises sont en Europe parmi celles qui s'impliquent le plus dans la formation de leurs personnels, la France se situant dans le peloton de tête des pays européens pour la proportion d'entreprises formatrices comme pour le taux d'accès des salariés à la formation⁹⁷.

Mais notre pays est également celui où la césure est la plus forte entre la formation initiale des jeunes, qui relève de l'éducation nationale, et la formation professionnelle continue des salariés, qui est assurée par les entreprises, avec pour corollaire le plus faible taux européen de salariés suivant une formation diplômante. L'une des forces des entreprises allemandes est qu'elles ont la préoccupation permanente de maintenir leurs salariés au meilleur niveau de l'état de l'art, quelle que soit leur qualification. En France, des sommes importantes sont consacrées à la formation professionnelle mais les entreprises doivent davantage utiliser ces ressources pour monter en compétences, intégrer les technologies nouvelles et renforcer ainsi leur capacité d'innovation.

Proposition :

- Contrôler davantage les périodes de professionnalisation en favorisant la certification (obtention d'un titre, diplôme ou certification), et garantir une meilleure reconnaissance des salariés certifiés.

⁹³ DGCIS, mars 2011 <http://www.industrie.gouv.fr/tc2015/>

⁹⁴ Cette qualité se mesure notamment dans les comparaisons internationales (cf. annexe 1) sur la part de la population ayant achevé un cursus universitaire.

⁹⁵ Sondage réalisé au second semestre 2010 par TNS-Sofres auprès d'un millier de dirigeants d'entreprises étrangères (AFII, Bilan 2010 des investissements étrangers créateurs d'emploi en France).

⁹⁶ Cependant, la France est confrontée à une certaine désaffection des jeunes générations pour les filières scientifiques et pourrait connaître un déficit aigu de diplômés dans certaines spécialités (cf. « Désaffection des étudiants pour les études scientifiques », rapport de Guy Ourisson, ministère de l'éducation nationale, mars 2002, et « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées 2010 à 2019 » - Note d'information du MESR, octobre 2010, http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/82/8/NIMESR1007_158828.pdf)

⁹⁷ « La formation continue dans les entreprises européennes : premier pas vers une homogénéisation », CEREQ, avril 2008 (<http://www.cereq.fr/pdf/b251.pdf>)

■ Il faut soutenir le potentiel entrepreneurial de la France.

Il existe un réel potentiel entrepreneurial en France. Si les différents plans de soutien à la création d'entreprises mis en place ces dernières années ont démontré qu'il existe un réel potentiel entrepreneurial en France, il existe encore des freins pour que ce potentiel se traduise en initiatives entrepreneuriales et en innovations sur le marché.

D'une part, les entreprises à fort potentiel d'innovation et de croissance, les « start-ups », ont souvent du mal à grandir⁹⁸. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer ce retard de décollage : une insuffisance d'écoute de la demande du marché, la faiblesse des équipes de management des start-ups technologiques, les difficultés d'accéder aux financements pour la croissance et à une main-d'œuvre qualifiée, ainsi que l'insuffisance de partenaires technologiques et commerciaux.

D'autre part, la création d'entreprises reste encore largement le fait de personnes peu diplômées, et les diplômés de l'enseignement supérieur sont encore sous-représentés parmi les créateurs d'entreprise, alors que les entreprises innovantes à croissance rapide sont souvent créées par des diplômés.

En amont, la formation initiale des jeunes doit intégrer une sensibilisation générale aux enjeux entrepreneuriaux, en favorisant et en valorisant dès l'enseignement secondaire le développement de compétences utiles pour l'esprit d'entreprendre et d'innover : la créativité, le sens des responsabilités, le leadership, l'autonomie, et la prise de risque. Une telle évolution requiert que les enseignants soient eux-mêmes sensibilisés à l'importance de ces compétences pour la future vie professionnelle de leurs élèves, et qu'ils disposent des outils pertinents pour les transmettre aux élèves, par exemple grâce à la collaboration de correspondants d'entreprises, en particulier de PME, qui partageraient leur expérience. Au niveau de l'enseignement supérieur, il faut saluer l'initiative conjointe du MINEFI, du ministère de l'enseignement supérieur et de la Caisse des dépôts et consignations de soutenir la création de 20 pôles d'entrepreneuriat étudiant sur le territoire national⁹⁹. Il faut aller plus loin encore en élargissant cette initiative, en levant les freins qui pèsent sur les étudiants qui préparent un projet de création d'entreprise pendant leurs études, et en travaillant à tous les niveaux de la chaîne éducative.

Propositions :

Afin de renforcer les relations entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entrepreneuriat et de l'innovation :

- *diffuser les meilleures pratiques de sensibilisation des jeunes (Journées portes ouvertes dans les incubateurs et technopôles, action « Un jour, un étudiant, un patron » dans le département de l'Aube, accompagnement de projets de « mini-entreprises » dans les collèges et lycées par l'association Entreprendre pour apprendre, etc.) et tirer les enseignements des bonnes pratiques étrangères (cursus mis en place par les Colégio SESI avec la Fédération de l'Industrie de l'État du Parana au Brésil).*
- *intégrer un module obligatoire de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans toutes les formations supérieures, qu'il s'agisse de formations courtes (BTS) ou de formations longues (licence professionnelle, master) et élargir l'initiative des pôles d'entrepreneuriat étudiant à un nombre plus important encore d'établissements d'enseignement supérieur.*

⁹⁸ Une étude d'OSEO montre ainsi que sur 1 200 entreprises créées à fin 2009 grâce au concours de la création d'entreprises innovantes, seulement 29 avaient un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ au bout de 3 ans et la moyenne des emplois était de 8,5 emplois par entreprise.

⁹⁹ Les 20 pôles d'entrepreneuriat étudiant (PEE) labellisés en octobre 2010 par le MINEFI, le MESR et la Caisse des dépôts conduisent des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à la création d'entreprise avec l'objectif d'offrir un dispositif mutualisé et complet d'accompagnement à l'entrepreneuriat à destination des étudiants et jeunes diplômés. Les PEE, qui rassemblent 227 établissements et près de 350 partenaires (entreprises, collectivités territoriales...) ont pour ambition de sensibiliser 380 000 étudiants dans les trois prochaines années. Par ailleurs des « référents entrepreneuriat » ont été mis en place dans tous les établissements d'enseignement supérieur pour renseigner les étudiants sur l'offre de formation et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

- lever les contraintes pesant sur les contrats de travail des enseignants-chercheurs dans le supérieur (encourager le temps partagé entre plusieurs employeurs, le temps partagé entre l'établissement de rattachement et les structures d'appui à l'entrepreneuriat et/ou à l'innovation) et valoriser dans leur carrière l'implication dans les activités entrepreneuriales (ne pas céder à la pression de ce que les Anglo-Saxons désignent sous l'expression «Publish-or-perish»).
- instaurer le statut d'étudiant-entrepreneur pour lever les freins administratifs pouvant peser sur les étudiants qui préparent un projet de création d'entreprise pendant leurs études. Ce statut permettrait notamment de donner un cadre favorable à l'étudiant-entrepreneur en matière de gestion de sa responsabilité civile, de sa situation fiscale et sociale (en s'inspirant de statut de l'auto-entrepreneur), etc. Il pourrait également comprendre un revenu minimum d'étudiant-entrepreneur (entre 400 et 600 euros) accordé en contrepartie d'un engagement de mise en œuvre du projet.
- faciliter l'entrepreneuriat des étudiants en valorisant leur projet de création d'entreprise par des crédits ECTS.
- œuvrer plus largement à la sensibilisation et/ou au développement des talents et/ou passions « entrepreneuriales » des jeunes en créant, à l'image des filières sportives, des sections « Entrepreneur Études » dans les lycées, avec pour objectifs d'initier et de gérer des projets (intérêt collectif ou individuel).

Il faut intensifier le soutien à l'innovation dans les secteurs d'avenir

■ La stabilité des dispositifs de soutien à l'innovation doit être assurée.

Pour les entreprises qui innovent, en particulier celles qui investissent dans la R & D, la stabilité des dispositifs de soutien à l'innovation doit absolument être assurée. En effet, lorsqu'une entreprise décide d'investir dans la R & D, c'est en général sur des projets de long terme. Un système modifié trop souvent, fût-ce à la marge, crée de la confusion et une insécurité financière qui elle-même entraîne l'attentisme, voire d'autres choix.

La première demande des entreprises est la stabilité des dispositifs d'aide, et en premier lieu du crédit d'impôt recherche, qui fera l'objet d'une étude d'évaluation globale en 2013¹⁰⁰.

Proposition :

- assurer la stabilité du CIR et attendre la conduite d'une étude globale sur son impact pour envisager des modifications au dispositif.

■ Il faut augmenter les moyens affectés aux projets innovants dans les secteurs d'avenir.

Pour atteindre les objectifs fixés au niveau européen - consacrer à la R & D 3 % du PIB de l'Union à l'horizon 2020 - c'est un effort supplémentaire de 12 Md€¹⁰¹ de dépenses de R & D par an que devraient réaliser les entreprises.

Il faut donc continuer de soutenir vigoureusement la R & D et l'innovation : c'est pourquoi les investissements publics doivent non seulement échapper aux compressions budgétaires, mais encore être intensifiés. Il faut veiller tout particulièrement à ce que les moyens dédiés dans le budget de l'État à la recherche industrielle et à l'innovation soient préservés voire renforcés : ceci concerne aussi bien le Fonds unique interministériel qui soutient financièrement les projets collaboratifs de R & D et les plates-formes mutualisées d'innovation des pôles de compétitivité que le budget d'intervention d'OSEO pour soutenir les projets innovants des PME et des ETI, ou encore les dotations de l'Agence nationale de la recherche, dont plus du tiers de la programmation est fléchée vers la recherche industrielle.

¹⁰⁰ Certains membres du groupe de travail ont exprimé des souhaits sur l'évolution du CIR et sur des points d'attention pour l'évaluation future : impact en termes d'emplois scientifiques et industriels, bénéfiques/inconvénients pour les PME sous-traitantes, problématique de l'équilibre grandes entreprises/PME sous-traitantes en ce qui concerne l'éligibilité au CIR, etc.

¹⁰¹ En prenant comme base les données 2009.

Dans le contexte de consolidation budgétaire, les programmes européens de financement de la R & D & I, qui sont orientés vers les secteurs intensifs en R & D, peuvent avoir un effet de levier considérable. Or, on constate, après 5 ans de mise en œuvre du 7^e PCRD, que la participation de l'industrie européenne reste inférieure à 30 % des enveloppes dédiées à la R & D collaborative public-privé¹⁰². Lors des négociations européennes pour la période 2014 - 2020, qui ont d'ores et déjà débuté, la France doit porter un message fort pour favoriser la plus grande ouverture du futur programme Horizon 2020 aux entreprises. Par ailleurs, une réflexion au niveau national est nécessaire pour identifier les leviers d'augmentation des candidatures françaises et ainsi renforcer l'impact des programmes européens sur le territoire national : en effet, le nombre de dossiers déposés au titre du 7^e PCRD et incluant la participation d'une entité française (entreprise ou centre de recherche) reste insuffisant.

Propositions :

- *augmenter les moyens dédiés au financement de l'innovation dans le budget de la MIRE.*
- *ouvrir davantage les programmes européens aux entreprises en accordant plus de place aux travaux applicatifs et en donnant la prépondérance au critère d'impact dans l'évaluation des projets lorsque l'innovation est l'objectif premier.*
- *augmenter le nombre de candidatures françaises et corrélativement de projets sélectionnés aux programmes européens en révisant les dispositifs d'accompagnement des acteurs français et notamment des PME.*

■ Les entreprises innovantes ont besoin d'être soutenues lors des phases aval d'innovation.

Les dépenses de recherche des entreprises bénéficient actuellement d'une incitation fiscale importante avec le CIR qui a montré son attractivité. Toutefois les dépenses de développement situées en aval de la R & D, en particulier la réalisation des prototypes (produits) et des installations pilotes (procédés), ne bénéficient d'aucune incitation, sauf si elles ont pour objet de vérifier les hypothèses scientifiques conduisant à des améliorations substantielles et constituant une nouveauté par rapport à l'état de l'art scientifique et technique : dans ce cas elles entrent dans l'assiette des dépenses éligibles au CIR.

Afin d'inciter les entreprises à intensifier leur effort d'innovation, une partie du groupe de travail propose de créer un dispositif de soutien aux dépenses en aval de la phase de recherche sous la forme d'un crédit d'impôt innovation distinct du CIR, mais complémentaire, et dont l'assiette engloberait les dépenses de conception technique, incluant le design et la réalisation des prototypes et installations pilotes. L'opportunité de réserver ce nouveau dispositif aux PME et ETI pourrait être étudiée.

Pour compléter cette mesure d'incitation fiscale, il est nécessaire de mettre en place des aides plus focalisées dont le but sera d'aider les entreprises à améliorer leur compétitivité en matière d'industrialisation, en réduisant le coût et les délais de la phase de transition entre la R & D et la production (TRL 5, 6, et 7). Dans une phase qui n'est plus « précompétitive », ces mesures seraient nécessairement générales, et accessibles à tous. Par exemple, on pourrait envisager la création et la mutualisation de moyens de tests et d'essais, et des compétences pour les mettre en œuvre. Chaque filière ayant des besoins spécifiques, les mesures les plus appropriées sont très dépendantes du secteur considéré, il est donc proposé de progresser sur ce sujet, filière par filière, au cours de l'année 2012.

Propositions :

- *créer un crédit d'impôt innovation dont l'assiette engloberait des dépenses liées à la phase aval de la R & D ciblées sur la dimension technologique, telles les prototypes et installations pilotes¹⁰³.*
- *rechercher filière par filière les facteurs clés de la compétitivité en phase aval, et proposer des mesures de soutien appropriées.*

¹⁰² Certains secteurs obtiennent des résultats supérieurs, comme l'industrie aéronautique, grâce à l'organisation de la filière à l'échelle européenne avec élaboration de projets communs sur des agendas stratégiques définis à long terme par des structures de coopératives institution-industrie (par ex ACARE, Advisory Council for Aeronautic Research in Europe).

¹⁰³ Cette proposition n'a pas fait consensus au sein du groupe de travail.

■ La commande publique doit être davantage un moteur de l'innovation.

Le soutien public aux entreprises innovantes ne doit pas se limiter à apporter des financements. Les organismes publics peuvent également soutenir ces entreprises en prenant en compte l'innovation au sein des achats publics.

Il est souhaitable que les acheteurs publics soient moins frileux en matière d'achat de produits innovants. Cela implique de ne pas se contenter des biens et services classiques et des fournisseurs habituels mais de rechercher, lors de la passation de marchés publics, si d'autres solutions plus innovantes ne pourraient pas être sélectionnées. Ceci concerne aussi bien l'État que les collectivités territoriales ou encore les hôpitaux.

Certains pays vont même plus loin. Ils ne se contentent pas d'acheter des produits innovants, ils encouragent l'émergence d'innovations. Face aux constats qu'un besoin lié à un défi sociétal n'a pas de réponses existantes ou satisfaisantes sur le marché, un organisme public lance des appels à propositions pour que des entreprises innovantes lui proposent des projets d'innovations répondant à ce besoin ; l'organisme public finance alors les opérations de faisabilité, de R & D et de prototypage pour que l'entreprise puisse développer un nouveau produit. Une fois que le produit existe, l'organisme public peut l'acquérir selon les modalités classiques des marchés publics.

Il convient, en particulier, d'analyser l'expérience britannique dite « Small Business Research Initiative (SBRI) », et de s'en inspirer pour mettre en place un système favorisant le recours aux procédures d'achats précommerciaux par les organismes publics au niveau national et territorial. Le SBRI britannique a permis, un peu plus de 18 mois après la réforme de ce dispositif au Royaume-Uni, de lancer 43 appels à propositions impliquant 18 ministères ou agences, et de passer 500 contrats avec des PME et des TPE pour un montant global de 35 M£.

Propositions :

- mettre en place un système favorisant le recours aux procédures d'achats précommerciaux par les organismes publics (au niveau national et territorial).
- sensibiliser et former les acheteurs publics à l'achat de produits et services innovants.

L'accompagnement des pme primo-innovantes doit être renforcé

Plusieurs verrous doivent être levés pour que l'économie française compte davantage de PME innovantes :

- une ambition trop modeste en termes de croissance et un manque d'appétence des responsables de PME : par exemple, le chef d'entreprise estime que le fonctionnement actuel de son entreprise et son niveau d'activités sont suffisants car il manque de repères pour comparer son niveau technologique avec celui atteint par ses concurrents ; ou bien il considère que l'innovation n'est pas un enjeu qui le concerne directement ; ou encore il estime que l'issue du processus d'innovation est trop incertaine au regard de son coût ;
- une culture d'innovation technologique insuffisante, et le manque de connaissance des ressources académiques et technologiques de proximité qui pourraient être utilisées (telles les IUT, les laboratoires universitaires, les écoles d'ingénieurs et de management, les CTI) ;
- le manque de lisibilité, pour les entreprises non innovantes, des réseaux d'intermédiation dans le domaine de l'innovation, associé à la méconnaissance des dispositifs existants et à la perception d'une complexité des « guichets de l'innovation » ;
- la relative modicité, au regard des enjeux, des dispositifs publics qui visent à soutenir la diffusion et le transfert technologique dans les entreprises.

■ Les organisations professionnelles et les filières doivent s'impliquer dans la sensibilisation des entreprises à l'importance et aux enjeux de l'innovation.

Les entreprises doivent se saisir des opportunités offertes par l'ensemble des dispositifs publics pour s'engager davantage dans des démarches d'innovation. Elles doivent être mieux informées et sensibilisées aux enjeux que représente l'innovation pour leur compétitivité et leur croissance.

C'est aux organisations professionnelles et aux filières qu'il revient de sensibiliser les entreprises à ces enjeux. Elles pourraient également promouvoir, lorsqu'il n'en existe pas dans leur secteur ou filière, le développement d'instituts technologiques à l'image des centres techniques industriels¹⁰⁴.

Pour avoir une meilleure connaissance des investissements en R & D & I des entreprises, et orienter les actions dans ce domaine, les comités stratégiques de filière pourraient créer en leur sein un organe de coordination associant les principaux acteurs du financement de la recherche et de l'innovation.

Propositions :

- *mettre en place des actions de communication au sein des filières pour sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'innovation.*
- *créer au sein des comités stratégiques de filière un organe de coordination sur la recherche et l'innovation, avec des déclinaisons régionales associant les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et syndicales.*
- *renforcer la place du territoire, au-delà des pôles de compétitivité : coopérations locales à soutenir (entre grandes entreprises, ETI et PME, entre enseignement supérieur et acteurs économiques, liens avec les filières professionnelles).*
- *lorsque le besoin est avéré, mettre en place des instituts technologiques sectoriels ou de filière à l'image du dispositif CTI.*
- *favoriser l'innovation sociale (permettre l'échec, favoriser les carrières techniques, favoriser la diversité et l'interdisciplinarité, souligner les expériences concluantes – soutien à l'embauche, prêt de salariés, sécurisation des parcours dans la métallurgie...).*

■ Les PME primo-innovantes doivent pouvoir identifier facilement l'interlocuteur pertinent qui peut les accompagner dans leur démarche d'innovation.

Il existe plusieurs réseaux et structures d'accompagnement des entreprises en matière d'innovation, qui, selon les cas, assurent un rôle d'interface, de conseil, de réalisation d'études technologiques voire de financement : agences régionales de l'innovation (ARI), pôles de compétitivité, réseaux de développement technologique (ces derniers étant souvent intégrés dans les ARI), directions régionales d'OSEO, sociétés de valorisation du transfert technologique, chambres de commerce et d'industrie, CRITT, CTI, pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises.

Il est primordial d'assurer à la fois une orientation rapide et pertinente des PME vers le bon interlocuteur, et la qualité de service de cette intermédiation pour que l'entreprise puisse recevoir le conseil le plus adapté à sa situation quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse en premier. Une PME primo-innovante a besoin par définition d'un accompagnement spécifique pour guider ses premiers pas dans une démarche d'innovation.

Les dispositifs qui leur sont dédiés et les outils associés doivent donc nécessairement être pilotés dans un contexte de proximité.

Proposition :

- *Réaliser une analyse critique des différents dispositifs d'intermédiation en matière d'innovation, notamment des dispositifs d'accompagnement technologique des PME, en vue de définir un pilotage efficace des acteurs pour un meilleur service rendu aux PME.*

¹⁰⁴ Les CTI sont des structures de recherche technologique qui interviennent en support d'une filière industrielle, généralement caractérisée par une forte proportion de PME. Ils exercent une mission d'intérêt général dans les domaines de la veille technologique, de la recherche, du développement et de la normalisation. Ils développent également des activités privées et commerciales dans l'assistance technique, le transfert de technologie, la formation et plus récemment le développement durable.

■ Les actions en faveur des entreprises qui innovent pour la première fois doivent être renforcées.

Il faut à la fois soutenir les PME qui souhaitent développer un produit ou service innovant et accompagner celles qui veulent intégrer une nouvelle technologie dans leurs processus afin d'augmenter leur productivité ou permettre des usages nouveaux des offres existantes. Ces actions doivent être adaptées aux caractéristiques des entreprises primo-innovantes par la simplicité des procédures, la rapidité de mise en œuvre et le bon calibrage des montants proposés.

Propositions :

- *augmenter le nombre de prestations technologiques réseau (PTR) distribuées par les réseaux de développement technologique ;*
- *en s'inspirant du dispositif Atout, mettre en place un programme orienté diffusion et transfert technologiques, pour que les PME «lambda» s'approprient et intègrent le meilleur état de l'art dans leur champ d'activité ou dans le champ d'autres secteurs (fertilisation croisée).*

■ Il faut aider les PME à attirer les compétences dont elles ont besoin.

Le constat est généralement fait que les PME peuvent avoir des difficultés à attirer les compétences qui seraient nécessaires à leur développement. Or, pour innover, le chef d'entreprise doit mobiliser des compétences spécifiques aussi bien dans le champ technologique (techniciens supérieurs, ingénieurs, voire docteurs et doctorants) que dans le champ non technologique (compétences dans les domaines du marketing, du design...).

Il existe déjà des dispositifs qui encouragent le recrutement dans les entreprises innovantes : ainsi, les exonérations de charges associées au statut de jeune entreprise innovante, le doublement du CIR pour les jeunes docteurs recrutés en entreprise ou encore les bourses CIFRE qui facilitent l'embauche de doctorants en entreprise. Certaines de ces incitations mériteraient d'être renforcées, et d'être complétées pour permettre aux entreprises primo-innovantes de s'adjoindre les compétences utiles à leur projet d'innovation.

Propositions :

- *Faciliter l'embauche de compétences utiles pour la recherche et l'innovation :*
 - . *dans les entreprises innovantes : augmenter les financements prévus pour les bourses CIFRE et la part des PME innovantes au sein des bénéficiaires de ce dispositif ; assurer l'accès au dispositif « doctorats-conseils » même aux doctorants non titulaires d'une allocation de recherche ou d'un contrat doctoral,*
 - . *dans les entreprises qui n'ont pas la pratique de l'innovation : mettre en place un dispositif de soutien à l'accueil de jeunes diplômés dans des PME primo-innovantes pour des missions de R & D ou d'innovation tutorées par un organisme de recherche technologique et pouvant déboucher sur un emploi durable (mesure pouvant s'inspirer du dispositif CORTECHS)¹⁰⁵ ; encourager le détachement, sur la base du volontariat, d'ingénieurs expérimentés du donneur d'ordres vers la PME/ETI.*
- *Diffuser les bonnes pratiques :*
 - . *faire connaître les expériences de mise en relation des entreprises avec les compétences dont elles ont besoin : dispositif Alliance en Aquitaine (stages de fin d'étude en PME/PMI), dispositif DEPEC en Champagne-Ardenne (intégration de cadres seniors dans des PME pour la conduite d'un projet),...*
 - . *favoriser les contacts des étudiants et jeunes diplômés avec les PME (exemple des actions menées par Rétis dans le cadre du programme «Innovons ensemble»).*

¹⁰⁵ Dispositif qui a fonctionné jusqu'aux premières années 2000 consistant à faciliter l'insertion de techniciens supérieurs dans les PME.

■ Les entreprises doivent mieux prendre en compte les enjeux d'innovation non technologique.

Compte tenu de la culture très technologique de l'innovation dans notre pays, il importe de mieux mesurer, de rendre visible et de valoriser l'innovation non technologique. Il convient également de faire évoluer les pratiques des entreprises, notamment technologiques, pour qu'elles intègrent davantage et de manière plus anticipée les facteurs non technologiques : il s'agit de faire évoluer la culture et les pratiques managériales des entreprises pour mieux intégrer la dimension non technologique avec la dimension technologique. Il serait également nécessaire de mieux faire connaître les dispositifs existants de soutien à l'innovation, accessibles à l'innovation non technologique pour favoriser l'accès des projets non technologiques aux aides publiques.

Propositions :

- rendre visible l'innovation non technologique : mettre en avant des « success stories » ; organiser un prix de l'innovation non technologique en lien avec les enjeux sociétaux ;
- sensibiliser les entreprises industrielles aux enjeux de l'innovation non technologique par un programme de communication portée par les fédérations professionnelles mettant en avant des réussites d'innovation de services (dans les secteurs technologiques et non technologiques) ;
- intégrer dans les formations techniques et technologiques la dimension non technologique de l'innovation et la façon de la manager (gestion de projet, profils des équipes...) notamment dans les écoles d'ingénieurs ;
- encourager les échanges et projets conjoints entre formations d'ingénieurs, formations au management et écoles de design au niveau des formations initiales ;
- valoriser l'importance du design, du marketing et de la dimension organisationnelle (gestion de projet) dans les projets d'innovation et développer les programmes de sensibilisation et de formation continue sur ces aspects pour les cadres dirigeants des entreprises ;
- favoriser l'accès aux aides publiques des projets non technologiques ;
- développer des outils statistiques de mesure de l'innovation non technologique.

■ Les PME doivent acquérir le réflexe de protéger leur innovation.

Il faut que l'accompagnement des PME en matière d'innovation se concrétise également dans la phase de protection de l'innovation via les outils de la propriété industrielle. Les autorités publiques, via l'INPI en particulier, proposent des outils adaptés aux besoins des PME. En particulier, le prédiagnostic « propriété industrielle » de l'INPI a pour vocation de sensibiliser les entreprises aux enjeux de la propriété industrielle quand elles s'engagent dans une démarche d'innovation. Il y a aujourd'hui environ 1 000 à 1 500 PME primo déposantes de brevet par an, et le nombre de PME déposantes a augmenté de 18 % ces trois dernières années. 25 % des entreprises ayant bénéficié d'un prédiagnostic PI (qui ne déposaient pas de brevet auparavant), soit 250 à 300 entreprises par an, ont déposé un brevet à la suite de ce prédiagnostic. À ce titre, le prédiagnostic PI participe à la maîtrise du processus d'innovation par les PME primo-innovantes.

L'enjeu est de « déconstruire » les idées des chefs d'entreprise sur le sujet. Des réflexions doivent être poursuivies sur le sujet spécifique des relations entre les sous-traitants et les donneurs d'ordres pour assurer un partage équilibré des gains de la propriété industrielle.

Par ailleurs, à la suite des États généraux de l'industrie, il a été décidé la mise en place de France Brevets pour favoriser la valorisation de technologies innovantes protégées par brevet, en constituant des pools de technologies valorisables et cela plus particulièrement vers les technologies les plus porteuses. Ce dispositif va donc permettre à des PME d'accéder à des brevets pour développer leurs activités, tout en valorisant les brevets de celles qui ne peuvent les exploiter directement.

Propositions :

- poursuivre et renforcer les efforts en matière de sensibilisation et formation des PME aux outils et enjeux de la propriété industrielle.
- favoriser l'accès des PME aux bases de données de propriété industrielle et aux outils modernes de

recherche d'information et de visualisation de ces informations (patent mapping) qui permettent de trouver des technologies ou des compétences accessibles. L'INPI pourrait mener une action de communication et des démarches de sensibilisation en lien avec les structures de soutien à l'innovation et de transfert de technologie.

- mettre en place via l'INPI un dispositif de conseil et d'appui adapté aux entreprises innovantes en phase de développement, qui ont généralement déjà un premier niveau de pratique en matière de propriété industrielle, pour diffuser les bonnes pratiques en matière de stratégie de protection, de valorisation, de management du portefeuille, de stratégie de développement international et de maîtrise des compétences PI au sein de l'entreprise.

3 - Annexe du rapport du groupe de travail Recherche et Innovation :

Comment la France se positionne-t-elle par rapport à ses principaux concurrents européens ?

Éléments tirés du tableau de bord de l'Union de l'innovation (février 2011)¹⁰⁶

Chaque année la Commission européenne réalise une évaluation comparative des performances des 27 États membres de l'UE en matière d'innovation, ainsi que des forces et faiblesses relatives de leur système de recherche et d'innovation.

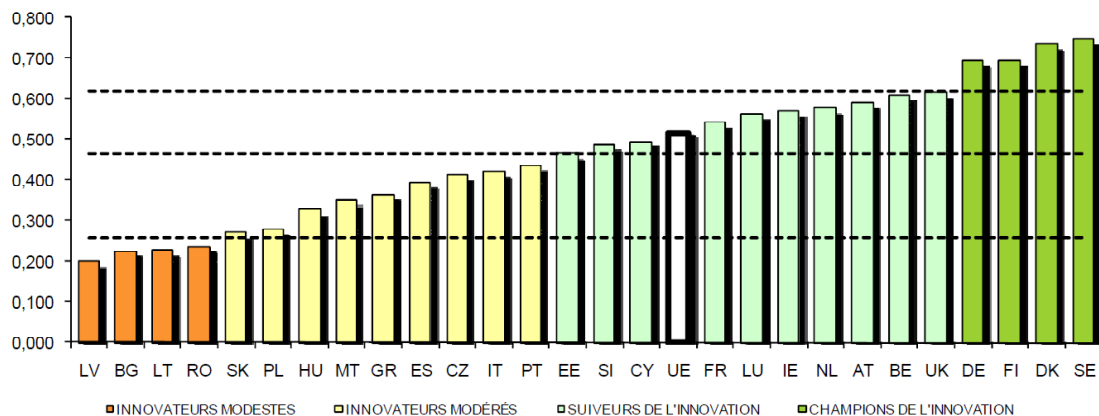
Cette évaluation repose sur 24 indicateurs, à partir desquels est élaboré un indice synthétique de l'innovation qui permet de positionner les différents pays par rapport à la moyenne européenne.

Sur la base de cet indice synthétique, le dernier tableau de bord européen de l'innovation, publié en février 2011, répartit les 27 pays de l'UE dans quatre catégories : les « leaders », les « suiveurs », les « innovateurs modérés » et les « pays en voie de rattrapage ».

Parmi les leaders se trouvent la Suède, le Danemark, la Finlande et l'Allemagne, qui présentent des performances très supérieures à la moyenne de l'UE 27. Ces pays ont plusieurs points communs : ils enregistrent d'excellents résultats au niveau des dépenses privées de R & D et d'autres indicateurs liés aux activités des entreprises, il y existe des liens étroits entre le milieu scientifique et les entreprises, et ils excellent dans la commercialisation de leurs connaissances techniques.

La France se trouve dans le groupe des suiveurs de l'innovation, avec une performance un peu supérieure à la moyenne européenne.

Graphique : Performances des états membres de l'UE en matière d'innovation



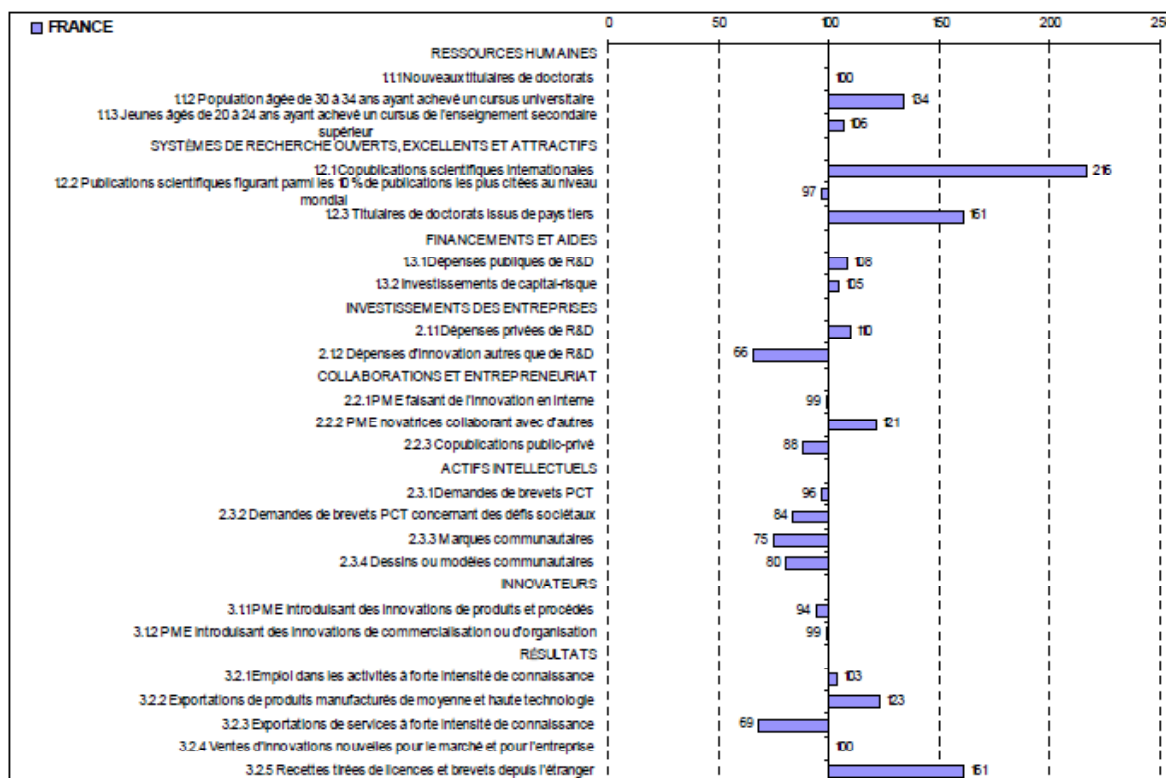
Note : les performances moyennes sont mesurées à l'aide d'un indice synthétique fondé sur les données de 24 indicateurs et vont d'une performance la plus faible possible (0) jusqu'à une performance maximale de 1. En raison d'un retard dans la disponibilité des données, l'indicateur 2010 reflète en réalité les performances de 2008-2009.

Les performances des champions de l'innovation dépassent de 20 % ou plus celles de l'UE 27 ; les performances des suiveurs de l'innovation se situent entre 10 % en-dessous et 20 % au-dessus de celles de l'UE 27 ; les performances des innovateurs modérés se situent entre 50 et 10 % au-dessous de celles de l'UE 27 ; les performances des innovateurs modestes se situent à 50 % et plus au-dessous de celles de l'UE 27.

¹⁰⁶ <http://www.proinno-europe.eu/inno-metrics/page/innovation-union-scoreboard-2010>.

Le tableau de bord fournit pour chaque pays un profil détaillé à partir des différents indicateurs ; ces derniers portent à la fois sur les moyens (ressources humaines ; attractivité, excellence et ouverture des systèmes de recherche, financements et aides), sur les activités des entreprises (dépenses privées de R & D, dépenses d'innovation autres que de R & D, collaborations et entrepreneuriat, actifs intellectuels..) et sur les résultats : part des PME introduisant des innovations de produits et procédés, part des PME introduisant des innovations commerciales ou organisationnelles, part des entreprises à forte croissance en pourcentage du nombre total des entreprises¹⁰⁷, nombre de personnes employées dans des activités à forte intensité de connaissance, part des exportations de produits manufacturés de moyenne et haute technologie, part des exportations de services à forte intensité de connaissance, part du chiffre d'affaires générée par la vente d'innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise, recettes tirées de licences et brevets depuis l'étranger.

Au regard de ces indicateurs, le profil de la France est contrasté : ses forces relatives se situent au niveau des ressources humaines, de la qualité de ses systèmes de recherche, des financements et des aides, ainsi qu'au niveau des résultats. Ses faiblesses relatives résident dans les investissements des entreprises, les collaborations et l'entrepreneuriat, les actifs intellectuels et la part des PME introduisant des innovations de produits et de procédés. Ses deux plus mauvais scores portent sur les dépenses d'innovation des entreprises autres que de R & D, ainsi que sur l'exportation de services à forte intensité de connaissance.



La valeur des indicateurs est relative à celle de l'UE27 (UE27=100).

Au sein du groupe des suiveurs de l'innovation, la France enregistre une évolution positive de son indice synthétique d'innovation entre 2006 et 2010 (2^e meilleur taux de croissance derrière l'Estonie).

¹⁰⁷ Cet indicateur n'a pas été renseigné dans l'édition 2011 du tableau de bord.

Indice synthétique d'innovation :

l'évolution du positionnement de la France par rapport à la moyenne européenne

	2006	2007	2008	2009	2010	GROWTH RATE
EU27	0.505	0.518	0.517	0.515	0.516	0.85%
BE	0.578	0.592	0.597	0.595	0.611	1.97%
BG	0.159	0.166	0.192	0.197	0.226	6.15%
CZ	0.379	0.395	0.369	0.376	0.414	2.57%
DK	0.734	0.737	0.682	0.702	0.736	0.36%
DE	0.639	0.657	0.670	0.689	0.696	2.60%
EE	0.388	0.391	0.423	0.463	0.466	6.59%
IE	0.553	0.570	0.553	0.561	0.573	2.55%
GR	0.322	0.322	0.351	0.365	0.364	4.70%
ES	0.379	0.384	0.397	0.397	0.395	1.91%
FR	0.493	0.504	0.512	0.517	0.543	2.74%
IT	0.380	0.397	0.395	0.398	0.421	2.71%
CY	0.411	0.428	0.482	0.464	0.495	0.28%
LV	0.163	0.176	0.199	0.195	0.201	2.71%
LT	0.244	0.259	0.230	0.241	0.227	-0.70%
LU	0.576	0.571	0.593	0.593	0.565	1.27%
HU	0.298	0.296	0.307	0.304	0.327	1.15%
MT	0.276	0.306	0.328	0.340	0.351	6.42%
NL	0.545	0.559	0.574	0.587	0.578	2.02%
AT	0.562	0.581	0.602	0.605	0.591	1.62%
PL	0.273	0.280	0.269	0.285	0.278	1.79%
PT	0.320	0.341	0.380	0.401	0.436	8.31%
RO	0.195	0.219	0.241	0.256	0.237	5.23%
SI	0.404	0.426	0.450	0.473	0.487	6.52%
SK	0.265	0.277	0.273	0.285	0.269	1.96%
FI	0.638	0.644	0.673	0.696	0.696	2.72%
SE	0.758	0.757	0.760	0.759	0.750	0.62%
UK	0.600	0.611	0.589	0.591	0.618	0.47%
HR	0.258	0.251	0.263	0.273	0.301	3.55%
TR	0.180	0.184	0.191	0.199	0.202	4.06%
IS	0.482	0.500	0.532	0.540	0.487	1.26%
NO	0.430	0.436	0.444	0.454	0.463	1.35%
CH	0.745	0.779	0.805	0.814	0.831	3.78%
US	0.658	0.668	0.682	0.696	0.672	0.00%
JP	0.616	0.640	0.646	0.646	0.641	0.00%
RS	0.219	0.218	0.225	0.231	0.237	3.63%
MK	0.192	0.196	0.212	0.218	0.228	-0.36%

(Source : Tableau de bord de l'Union de l'innovation, février 2011)

Les indicateurs du tableau de bord de l'Union de l'innovation

Indicateur	Source des données
OUTILS	
Ressources humaines	
1.1.1 Nouveaux titulaires de doctorats (ISCED 6) par tranche de mille habitants âgés de 25 à 34 ans*	Eurostat
1.1.2 Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire*	Eurostat
1.1.3 Pourcentage de jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant achevé au minimum un cursus de l'enseignement secondaire supérieur	Eurostat
Systèmes de recherche ouverts, excellents et attractifs	
1.2.1 Copublications scientifiques internationales par million d'habitants	Thomson/Scopus
1.2.2 Publications scientifiques figurant parmi les 10 % de publications les plus citées au niveau mondial, en pourcentage du total de publications scientifiques du pays	Thomson/Scopus
1.2.3 Titulaires de doctorats issus de pays tiers ³² par million d'habitants	Eurostat/OCDE
Financements et aides	
1.3.1 Dépenses publiques de R&D en pourcentage du PIB	Eurostat
1.3.2 Investissements de capital-risque (phase préliminaire et phase d'expansion et de remplacement) en pourcentage du PIB	EVCA/Eurostat
ACTIVITÉS DES ENTREPRISES	
Investissements des entreprises	
2.1.1 Dépenses privées de R&D en pourcentage du PIB	Eurostat
2.1.2 Dépenses d'innovation autres que de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires	Eurostat
Collaborations et entrepreneuriat	
2.2.1 SME faisant de l'innovation en interne en pourcentage du total des PME	Eurostat
2.2.2 PME novatrices collaborant avec d'autres en pourcentage du total des PME	Eurostat
2.2.3 Copublications public-privé par million d'habitants	Thomson/Scopus
Actifs intellectuels	
2.3.1 Demandes de brevets PCT par milliard d'EUR de PIB (en SPA)	Eurostat
2.3.2 Demandes de brevets PCT concernant des défis sociétaux, par milliard d'EUR de PIB (en SPA) (atténuation du changement climatique; santé)	OCDE
2.3.3 Marques communautaires par milliard d'EUR de PIB (en SPA)	OHIM/Eurostat
2.3.4 Dessins ou modèles communautaires par milliard d'euros de PIB (en SPA)	OHIM/Eurostat

*Une ventilation par sexe sera fournie pour ces indicateurs.

(Source : Initiative phare Europe 2020 - Une Union de l'innovation Communication de la Commission européenne du 6 octobre 2010)

RÉSULTATS	
Innovateurs	
3.1.1 PME (plus de 10 salariés) introduisant des innovations de produits et procédés en pourcentage du total des PME	Eurostat
3.1.2 PME (plus de 10 salariés) introduisant des innovations de commercialisation ou d'organisation en pourcentage du total des PME	Eurostat
3.1.3 Entreprises à forte croissance (de plus de 10 salariés) en pourcentage du total des entreprises ³³	Eurostat
Effets économiques	
3.2.1 Emploi dans les activités à forte intensité de connaissance (industrie manufacturière et services) en pourcentage du total de la main-d'œuvre	Eurostat
3.2.2 Exportations de produits manufacturés de moyenne et haute technologie en pourcentage du total des produits exportés	Nations unies/Eurostat
3.2.3 Exportations de services à forte intensité de connaissance en pourcentage du total des services exportés	Nations unies/Eurostat
3.2.4 Ventes d'innovations nouvelles pour le marché et pour l'entreprise en pourcentage du chiffre d'affaires	Eurostat
3.2.5 Recettes tirées de licences et brevets depuis l'étranger, en pourcentage du PIB	Eurostat

9.2.2. Contribution du groupe de travail « Réglementation et Simplification »

Le présent rapport rend compte des travaux du GT « Réglementation et Simplification » pour sa première année d'activité. Il présente successivement les principes qui ont conduit à la création du GT, les conditions de son activité et les propositions du Groupe.

Les principes.

- Les États Généraux de l'Industrie qui se sont tenus en 2010 ont fait le constat que la complexité de la réglementation pénalise l'industrie française - avec un coût estimé à 3 % du PIB pour les seules contraintes administratives - et fragilise le tissu des PME et des ETI. La simplification de l'environnement législatif et réglementaire est donc un enjeu stratégique majeur pour la compétitivité des entreprises mis en avant lors de la création de la CNI. Un objectif fixé à ce stade a été de réduire de 20 % en 3 ans la charge liée aux contraintes excessives pesant sur les entreprises.
- Depuis lors le Gouvernement a mené plusieurs actions sur la simplification : rapport de Laure de la Raudière, Assises de la simplification, deux trains de mesures, rapport et proposition de loi de Jean-Luc WARSMANN.
- La CNI a donc créé un Groupe Thématique « Réglementation et Simplification » chargé de traiter ce sujet, d'émettre des avis et de faire des propositions.
- Le GT comprend des représentants des deux collèges composant la CNI : les représentants des entreprises, et ceux des salariés de l'industrie. Il comprend en outre comme membres de droit les représentants des ministères concernés.
- Il comprend également des représentants des Comités stratégiques de filières, ce qui permet la participation de personnalités extérieures et favorise ainsi les échanges et l'apport d'éléments transverses intéressant le GT.

- Le groupe de travail est chargé d'émettre des avis et recommandations soit sur des textes existants, soit en amont de l'élaboration des textes ayant un impact important sur l'industrie, avis qu'il aura élaborés et qu'il fera valider par la CNI (validation par mail sous quinzaine). Les participants au GT fournissent les données permettant l'évaluation *a priori* des textes concernés.

L'activité.

Composition :

Le Groupe est ouvert à tous les membres de la CNI. Il comprend ainsi :

- les représentants du collège entreprises : représentants des fédérations industrielles, GFI, MEDEF ;
 - les représentants du collège salariés : représentants des 5 organisations syndicales de la CNI ;
 - les représentants des administrations : Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Ministère chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique (DGCIS, DGEC) ; Ministère de l'Écologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (DGPR, DGEC, DGALN, CGDD) ; Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé ; Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère chargé de la réforme de l'État (DGME) ; Commissaire à la simplification ;
 - les représentants des comités stratégiques de filières.
- Il faut noter que si la participation des collèges « entreprises » et de la plupart des « administrations » a été toujours très assidue, le collège « salariés » n'a malheureusement pas participé aux travaux du Groupe. Les réflexions du Groupe concernent pourtant bien les salariés, soit directement (réglementations sur le travail) soit indirectement. Ce fait a été signalé en réunion de la CNI. Les syndicats ont fait état d'un manque de disponibilité de temps et de moyens pour cette participation.
- Le Groupe est présidé par Alain DEVIC, Conseiller du Président Directeur Général d'ARKEMA, personnalité qualifiée. Le rapporteur est Jean-Rémi GOUZE, Chef de la Mission Développement Industriel Durable au sein du Service de l'Industrie de la DGCIS.
 - Au total, il réunit 25 à 30 personnes, ce qui permet de conserver un caractère opérationnel aux échanges et aux délibérations du groupe.

Mandat :

- Le groupe de travail thématique doit identifier et évaluer *a priori* l'impact économique direct et indirect du flux réglementaire touchant spécifiquement l'industrie, notamment dans les domaines techniques (développement durable, réglementation du travail liée aux activités industrielles, santé, ...), à l'exclusion des aspects fiscaux ou sociaux traités par d'autres groupes de la CNI.
- Dans ses domaines de compétence, il travaille en lien avec le Commissaire à la simplification récemment nommé.
- Sur des sujets le justifiant, il peut diligenter des évaluations *a posteriori* de certaines réglementations. Il évalue l'impact des réglementations européennes, à la fois dans ce qu'elles imposent à l'industrie européenne par rapport à leurs concurrentes et en termes de différences entre la réglementation française et les obligations européennes.
- Le groupe de travail devra également répondre aux saisines que la CNI fera elle-même auprès de lui. Il pourra enfin se saisir de tout sujet nouveau rentrant dans le champ de son mandat.

Sujets :

Trois champs d'action ont été définis pour les premiers travaux du Groupe :

- Veiller à la mise en œuvre des recommandations du rapport «simplification de la réglementation et amélioration de la compétitivité industrielle» de Mme de la Raudière (Députée d'Eure-et-Loir) en matière de simplifications pour les entreprises industrielles en France ;
- Organiser la consultation de la CNI « sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie » (article 2 du décret créant la CNI – 3 juin 2010) ;

- Établir un lien étroit de travail avec M. Rémi Bouchez, nommé Commissaire à la Simplification par le Premier ministre le 10 novembre 2010, chargé au sein du Secrétariat Général du Gouvernement de veiller à ce que l'impact de nouvelles réglementations soit correctement anticipé et évalué.

Méthode :

- Le Groupe a élaboré les conditions de son fonctionnement selon une « feuille de route » qui a été discutée en réunion plénière et adoptée lors de la séance du 20 mai 2011. Cette feuille de route est jointe en annexe à ce rapport.
- Compte tenu des sujets spécifiques à développer, trois Groupes de Travail ont été créés :
 - . GT1 : analyse des réglementations techniques, animé par Philippe PRUDHON (UIC)
 - . GT2 : problématique des délais, animé par Alain DERRIEN (MDID – DGCIS)
 - . GT3 : réutilisation des études d'impact, animé par Françoise MAUREL (CGDD - MEDDTL)
- Les travaux de ces trois groupes sont ensuite présentés en séances plénières. Les analyses qui en sont issues ne sont pas nécessairement convergentes, et les positions de chacun sont exprimées.
- Le Groupe a fixé un calendrier à raison de quatre à cinq séances plénières par an, en principe en février, avril, septembre et novembre. Il a prévu en outre, chaque fois que nécessaire, la possibilité de travailler sous forme d'échanges de courrier électronique, avec un délai de réaction de quinze jours. Cette année, il s'est réuni les 31 mars, 20 mai, 8 juillet, 14 octobre et 9 décembre 2011.

Les avis et propositions.

- ▮ Avec une demande très forte de la part des entreprises et du gouvernement en vue de l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'optimisation du fonctionnement de l'État, le Groupe affirme que les actions de simplification des réglementations sont doublement gagnantes : gain pour l'entreprise, redéploiement pour l'administration. C'est donc cette piste qui doit être privilégiée. Bien entendu, cette démarche ne vise pas à mettre en cause les objectifs de sécurité et de préservation de l'environnement. **Il ne s'agit pas de faire moins de réglementation mais de faire mieux la réglementation pour une meilleure efficacité de la maison France.**
- ▮ Le Groupe constate que la tâche est immense. En permanence de nouveaux textes sont publiés et viennent complexifier le champ de la réglementation, alors qu'inversement la suppression de réglementations existantes est très rare.

Proposition n° 1 : *il faut accélérer les initiatives pour la simplification des textes applicables aux entreprises pour leur redonner de la compétitivité. Il faut réfléchir à des règles comme : aucun texte supplémentaire sans l'abrogation d'un autre texte (« one in, one out » anglais) ; tout texte non explicitement reconduit sous un certain délai est abrogé (norme à durée déterminée allemande).*

- ▮ Le Groupe salue la mise en place récente d'un cadre législatif général destiné à favoriser la dynamique de la simplification. À la suite des États Généraux de l'Industrie, le gouvernement a nommé en novembre 2010 un Commissaire à la simplification, Rémi BOUCHEZ, pour réduire les contraintes administratives des entreprises. Puis le dispositif a été renforcé par trois circulaires successives du Premier ministre :
 - la circulaire du 17 février 2011 sur « la simplification des normes concernant les entreprises et les collectivités territoriales », qui précise le rôle du Commissaire à la simplification et celui de la Commission consultative d'évaluation des normes. Elle impose en particulier une évaluation approfondie lors de la préparation de toute nouvelle mesure réglementaire concernant les entreprises. Elle demande que toute transposition d'une directive européenne écarte toute mesure allant au-delà de ce qu'implique strictement sa mise en œuvre. Enfin, elle prévoit que le Premier ministre peut soumettre certains textes et les fiches d'impact les concernant à l'avis de la CNI. Le Groupe constate au passage que la CNI n'a jamais été saisie de tels textes.
 - la circulaire du 23 mai 2011 sur « les dates communes d'entrée en vigueur des normes concernant les entreprises » qui impose un délai d'au moins 2 mois entre la parution d'un texte et son application, et le calage de l'entrée en vigueur de ces obligations sur les deux dates du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.

- la circulaire du 7 juillet 2011 sur « la qualité du droit » qui insiste sur les principes de proportionnalité et de cohérence des textes normatifs.

Cependant le Groupe dispose de peu d'informations sur l'application effective de ces circulaires et en particulier sur le nombre et le contenu réel des fiches d'impact des futures réglementations. Il est donc difficile d'apprécier l'incidence de la circulaire du 17 février 2011 et apparemment aucun texte n'a été refusé jusqu'à présent dans ce cadre. De même un bilan du total des coûts engendrés depuis que la mesure est en place serait à diffuser.

Avis n° 1 : le Groupe apprécie la mise en place d'un cadre favorable à la simplification. Il considère que les actions doivent concerner et le « stock » des réglementations existantes et le « flux » des réglementations en projet. Il attend du Gouvernement qu'il soit capable si nécessaire de refuser un texte.

Avis n° 2 : le Groupe constate que la circulaire du 17 février 2011 ne s'applique pas aux lois d'origine parlementaire (cas de la proposition de loi de M. LACHAUD). Il demande qu'un système équivalent soit mis en place dans ce cas.

Proposition n° 2 : *le Groupe demande à être associé, via son GT1 (analyse des réglementations), à un suivi précis des conditions dans lesquelles les nouveaux textes font l'objet d'une fiche d'impact préalable telle que demandée par la circulaire du 17 février 2011.*

Proposition n° 3 : *le Groupe souhaite que les fiches d'impact reçues par le Commissaire à la simplification soient systématiquement communiquées aux parties prenantes concernées, notamment les représentants des secteurs industriels visés, pour leur permettre de donner un avis sur ces fiches.*

- ▮ Dans la logique forte de cette politique de simplification, le Gouvernement a confié le 7 mai 2010 à Mme la députée Laure de la RAUDIERE une mission de recherche de nouvelles propositions. Cette mission a débouché sur un rapport et des propositions en septembre 2010. Le GT a analysé ces propositions. Dix d'entre elles ont été intégrées au programme de 100 simplifications suivi dans le cadre de la RGPP.
- ▮ Le gouvernement a également lancé une démarche ouverte qui a abouti le 29 avril 2011 lors des Assises de la simplification, avec l'annonce de 80 mesures de simplification par Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation. Enfin, une mission sur la simplification a été confiée à M. le Député Jean-Luc WARSMANN le 17 janvier 2011. Cette mission a donné lieu à un rapport en juillet 2011, ainsi qu'à une proposition de loi en date du 28 juillet 2011 - actuellement en cours d'examen.

Avis n° 3 : le Groupe approuve l'étendue et le contenu des propositions qui émergent de ces trois initiatives.

- ▮ Le GT a reçu mandat pour suivre l'application des propositions de Mme Laure de la RAUDIERE et y a consacré une partie de ses travaux. Le constat à ce stade est mitigé : sur 22 mesures présentées au Groupe, 3 sont appliquées, 10 sont en cours de mise en pratique et 9 ne sont pas encore suivies d'effet. Les 3 mesures appliquées sont importantes : réalisation d'une étude d'impact pour tout nouveau texte réglementaire concernant les entreprises ; mise en place pour les ICPE du régime de l'enregistrement ; pratique des enquêtes publiques communes à plusieurs procédures. Cependant dans les mesures toujours en cours de finalisation figurent aussi des mesures importantes : nomination au niveau local d'un « chef de projet » ; réutilisation des études d'impact ; guichet unique pour faciliter l'orientation des entreprises. Et dans les mesures non encore lancées figurent aussi des mesures très importantes : dématérialisation des procédures ; portail internet pour la remontée d'informations vers les industriels et en particulier le suivi des procédures et des délais.

Avis n° 4 : le Groupe salue la mise en vigueur des 3 mesures de simplification sur l'obligation d'une fiche d'impact pour toute nouvelle réglementation, le régime de l'enregistrement et les enquêtes publiques communes à plusieurs procédures. Mais il considère que si le dispositif juridique existe, il n'est pas établi qu'il est effectivement appliqué. Pour les fiches d'impact des réglementations le Groupe renvoie à sa proposition n° 2.

Proposition n° 4 : le Groupe demande au MEDDTL un bilan des actions menées et du nombre d'installations concernées par le nouveau régime de l'enregistrement des Installations Classées, puis un suivi du déploiement de ce régime - qui n'a fait l'objet que d'une première série de rubriques - et de l'objectif d'atteindre 35 % des autorisations.

Proposition n° 5 : le Groupe demande l'application du processus qui prévoit des enquêtes publiques communes ; en particulier pour les Installations Classées pour la protection de l'environnement, il demande que les procédures soient accélérées par le lancement en parallèle de toutes les consultations et enquêtes nécessaires.

Propositions n° 6, 7, 8 : il est indispensable de finaliser sans tarder par des circulaires les mesures en cours comme le chef de projet pour les investissements, la réutilisation des études d'impact et le guichet unique.

Proposition n° 9 : le Groupe demande aux pouvoirs publics de poursuivre la démarche engagée dans le cadre de la modernisation de l'État vers la dématérialisation des procédures et l'e-administration, car cette approche est décisive pour la compétitivité.

Avis n° 5 : le Groupe constate - contrairement aux circulaires du Premier ministre - que plusieurs directives ou règlements européens sont transposés avec des contraintes supérieures à celles imposées aux entreprises des autres pays d'Europe, notamment l'Allemagne. De même, il note que dans le cas des nanotechnologies la France a une position ambiguë, en adressant un message négatif aux entreprises sur ce sujet tout en indiquant son objectif d'absolue nécessité d'innover dans ce domaine.

Proposition n° 10 : Il existe des cas de surtransposition de directives ou de règlements européens et des cas où des exigences françaises doivent être portées au niveau européen. Le Groupe demande des arbitrages si nécessaire.

► Le GT a analysé conformément à son mandat des projets de réglementations en cours, parmi lesquelles des projets de transposition de directives européennes. Les avis du Groupe sont repris dans un document joint en annexe. Ces textes ont été classés par ordre d'importance de leur impact pour les entreprises et le Groupe a débattu des aménagements qui seraient nécessaires. La proposition ci-dessous ne reprend que les éléments principaux.

Proposition n° 11 : le Groupe demande que les pouvoirs publics prennent dès à présent en compte ses propositions de simplification sur des projets en cours de textes à enjeux forts pour les entreprises :

- projet de décret relatif à la toxico-vigilance : attente par les autorités des conclusions des négociations européennes en cours pour légiférer au niveau national,
- interdiction des phtalates, des parabènes et des alkyphénols : pas réaliste, différencier, par familles de produits, les substances visées, évaluer les risques selon les expositions, identifier les substituts, donner des délais réalistes. Le texte va bien au-delà de la réglementation européenne REACH,
- 3RSDE : être très vigilant sur la mise en œuvre des plans d'actions,
- division par 2 de la valeur limite d'exposition professionnelle au styrène : donner un planning de mise en œuvre moins strict, cesser les distorsions avec des valeurs indicatives en Europe qui deviennent contraignantes en France,
- caractérisation des déchets : obtenir une méthodologie pragmatique,
- déclaration des substances nanoparticulaires : la démarche doit impérativement être européenne,
- notification des substances SVHC > 0,1 % par article (REACH) : il faut une application harmonisée au niveau de l'Europe, l'interprétation française est pénalisante,
- affichage environnemental : veiller au bon déroulement de la phase expérimentale. Attente par les autorités du bilan du Parlement pour décider de la nécessité ou non de mesures réglementaires sur la communication environnementale sur les produits,

- décret d'application de l'article 75 du Grenelle II (gaz à effet de serre) : méthode à tester avant toute extension ; situation des filiales à préciser,
- décret d'application de l'article 225 du Grenelle II (reporting RSE) : certaines informations semblent peu pertinentes, préciser le cas des Groupes,
- valeurs guides pour l'air intérieur : porter la proposition française au niveau européen avant de légiférer au niveau national.

► À ce stade de ses travaux, le Groupe « Réglementation et simplification » considère par ailleurs que son activité doit être poursuivie selon les pistes actuelles, avec en 2012 un accent renforcé sur certains sujets :

Proposition n° 12 : le Groupe fixe les objectifs suivants sur la poursuite de ses travaux en 2012 :

- continuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport de Mme Laure de la Raudière,
- poursuivre l'évaluation des nouveaux projets de textes réglementaires concernant les entreprises ou des transpositions de directives ou règlements, ainsi que des cas de contraintes excessives ou de surtranspositions,
- pour cela, outre les travaux du GT1, prévoir des présentations en séance plénière de projets de réglementation par les administrations. Ce processus ne doit pas bien entendu se substituer aux discussions bilatérales entre ces administrations et les secteurs concernés,
- resserrer le lien de travail avec le Commissaire à la simplification, qui joue un rôle clé en la matière.

9.2.3. Contribution du groupe de travail transversal « Emplois et Compétences »

Lors de ses travaux, le groupe de travail « Emplois et Compétences » a souligné la nécessité de présenter ses conclusions en trois axes.

La première présente de manière synthétique mais néanmoins précise les préoccupations communes en matière d'emplois et de compétences et portées par les Comités Stratégiques de Filière auditionnés.

La deuxième consiste à suggérer la mise en œuvre de trois actions structurantes au bénéfice des acteurs des territoires en charge de développer des démarches de maintien et de développement des compétences des salariés de l'industrie.

Enfin, la troisième rappelle les actions proposées lors des EGI 2010 qu'il conviendrait de poursuivre eu égard aux évolutions économiques, industrielles et sociales actuelles.

■ 1. Bien que recouvrant des réalités sociales et économiques distinctes, les orientations, en matière d'emplois et de compétences, exprimées par les Comités Stratégiques de Filière auditionnés répondent à des préoccupations partagées dont le fil conducteur est de proposer des pistes d'action favorisant le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés du secteur industriel.

Ainsi, trois actions génériques ont été retenues, pouvant servir de supports structurant à des démarches spécifiques :

Développer la compétence à tous les niveaux, promouvoir et encourager l'aptitude à l'emploi.

- Accompagner l'effort de formation des entreprises notamment en faveur des salariés les moins qualifiés, et plus particulièrement les salariés des TPE et PME,
- Encourager le développement de l'apprentissage,
- Développer et dynamiser la relation tutorale en entreprise,
- Améliorer la coopération Éducation nationale/Entreprises pour développer l'aptitude à l'emploi des élèves et étudiants en fin de cycle scolaire et/ou universitaire.

Améliorer la mise en relation de l'offre de compétences avec les emplois disponibles et les emplois de demain.

- Encourager et améliorer la coopération entre les branches professionnelles dans la définition des compétences clés, transverses et transférables,
- Encourager et améliorer les conditions de coopération entre les différents acteurs institutionnels publics et privés intervenant auprès des entreprises et des territoires afin d'exploiter de manière collective les informations portant sur les besoins de compétences et en emplois,
- Intégrer dans les parcours de formations diplômantes et qualifiantes les nouvelles exigences de nouveaux métiers (cf. exigence en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement),
- Encourager les démarches d'attractivité de filières industrielles,
- Comblent les carences de l'offre de formation touchant certains métiers industriels,
- Encourager la mise en place de structures RH dédiées aux TPE et PME.

Soutenir des démarches particulières en faveur du développement de l'emploi et des compétences

- Améliorer et faciliter les conditions d'accès des salariés à la formation, notamment en matière de logements et de transport,
- Mettre en place un dispositif de « traçabilité sociale »,
- Ouvrir au plan national le recrutement de certaines structures régionales de formation.

■ 2. Les membres du groupe de travail « Emplois et Compétences » ont convenu de la nécessité de développer, au sein des territoires, des démarches pouvant servir de socles aux initiatives s'inscrivant dans le cadre des trois actions génériques précitées.

Ainsi, il a été proposé de développer, au sein des territoires, des services RH dédiés aux TPE et PMI.

En effet, partant du constat que, malgré les efforts financiers et humains importants déployés par les acteurs institutionnels publics et privés afin que les PMI encouragent la formation de leurs salariés et initient des opérations de GPEC, celles-ci peinent à répondre à cette attente. Dépourvues de structures et de services RH ad hoc, elles n'utilisent pas ou peu (et rarement de manière permanente) ces moyens mis à leur disposition. Le chef d'entreprise, interlocuteur privilégié, ne peut se consacrer plus que de raison à ce domaine social.

Aussi, les membres du groupe de travail « Emplois et Compétences » conviennent de la nécessité d'encourager la mise en place de structures territoriales dont l'objet et la mission seraient d'assurer un service RH dédié au bénéfice de ces TPE et PMI. Le rôle des institutions publiques serait alors de favoriser la création de ces structures en veillant qu'à terme elles fonctionnent sur fonds privés.

Ces structures ne peuvent être que territoriales. Elles doivent permettre un suivi longitudinal des salariés des TPE et PMI. Elles ne peuvent s'apparenter à des cabinets de consultants dont l'action, dans l'entreprise, est toujours ponctuelle. Elles doivent, en revanche, être construites en lien avec les différents acteurs institutionnels du territoire. Mettant ainsi en lumière l'offre existante et veillant à son articulation pertinente, elles peuvent le cas échéant proposer des services complémentaires au regard de besoins spécifiques nouveaux.

De même, il a été proposé de favoriser l'accès des salariés des TPE et PMI à la formation.

Partant du constat que la formation des salariés bénéficie encore et toujours aux salariés les plus qualifiés, appartenant à des entreprises de 250 salariés et plus, au détriment des salariés des TE et PMI, les membres du groupe de travail « Emplois et Compétences » souhaitent encourager la mise en place, au niveau territorial, de mécanismes favorisant l'accès des salariés de TPE et PMI à la formation, tels que la mise en place de démarches de communication commune portant sur les dispositifs de sécurisation des parcours existants (DIF, CIF, VAE, CQPI, etc.) par tous les acteurs en charge, au sein de ces territoires, du développement de l'emploi et des compétences.

Pour ce faire, il convient d'engager une réflexion à deux niveaux. Au niveau national, entre les principaux financeurs en matière de formation (les OPCA, l'État et les régions au travers l'Association nationale des Régions de France) afin de cadrer les principes d'une telle démarche et imaginer des mises en œuvre expérimentales territoriales ; et au niveau des territoires retenus pour l'expérimentation afin de faciliter leur démultiplication. Enfin, il a été proposé de favoriser la mutualisation des informations issues des interventions en entreprise.

Le nombre et la qualité des intervenants¹⁰⁸, par territoire observé, sollicitant les entreprises pour connaître leur intention en matière d'embauche, voire leur besoin en matière d'emploi et de compétences restent impressionnants. Ces personnes sollicitent toujours les mêmes entreprises oubliant des pans entiers d'entreprises locales.

Les membres du groupe de travail « Emplois et Compétences » estiment nécessaire d'encourager, au niveau territorial, la coordination de ces interventions, non pour imposer un modèle d'intervention unique mais pour veiller à une mutualisation des informations recueillies qui jusqu'à présent sont perdues pour la communauté si l'intervenant qui la recueille ne l'exploite pas.

Afin que cette coordination se fasse dans un climat de confiance, il importe de cadrer, au niveau national, avec les têtes de réseau les principes et modalités de coordination afin que cette dernière puisse être opérationnelle au niveau territorial, et de favoriser cette coordination régionale sous le double pilotage de la préfecture et du conseil régional.

■ 3. Enfin, lors de ces travaux précédents menés dans le cadre des EGI 2010, le groupe de travail « Emplois et Compétences » avait suggéré le déploiement de plusieurs actions qu'il conviendrait de poursuivre voire pour certaines de mettre en œuvre.

Pour faciliter leur lecture, ces propositions ont été regroupées selon trois chapitres.

Un premier chapitre : *« Développer la compétence à tous les niveaux, promouvoir et encourager l'aptitude à l'emploi » dont la finalité est de relever le niveau général de qualification des salariés afin de les adapter non seulement aux conséquences sur l'emploi des mutations économiques mais également les préparer aux évolutions technologiques imposées par l'économie de la connaissance.*

- Encourager le développement de l'apprentissage et dynamiser la relation tutorale en entreprise, notamment au sein des PMI.
- Développer les démarches d'évaluation en milieu de travail (EMT).
- Améliorer la coopération Éducation Nationale/Entreprises pour développer l'aptitude à l'emploi des élèves et étudiants de fin de cycle scolaire/universitaire.
- Encourager le développement d'opérations visant à sensibiliser les jeunes collégiens et lycéens aux métiers industriels.
- Encourager l'effort de formation des entreprises notamment en faveur des salariés les moins qualifiés et plus particulièrement les salariés des TPE et PMI en facilitant leur remplacement par des mesures d'accompagnement spécifiques.

Un deuxième chapitre : *« Améliorer la mise en relation de l'offre de compétences avec les emplois disponibles et les emplois de demain » dont la finalité consiste à encourager les structures, en charge de cette médiation, à développer des coopérations susceptibles de répondre aux attentes des entreprises et à celles de la population active.*

- Élargir et renforcer la concertation locale en faisant du SPEL une véritable plate-forme interprofessionnelle territoriale emploi-formation capable de décliner territorialement les politiques sectorielles et assurer le suivi spécifique des problématiques industrielles.

¹⁰⁸ Intervenants de branches professionnelles, d'OPCA, des institutions publiques (Pôle emploi, les CCI, ...) et privées, des cabinets de consultants, ...

- Responsabiliser les donneurs d'ordres pour l'accès à la formation des salariés de leurs entreprises sous-traitantes.
- Poursuivre la modernisation des intitulés des formations et diplômes industriels.
- Réduire le nombre de certifications dans l'industrie et encourager la définition de compétences clés, transverses et transférables à l'intérieur des branches industrielles.
- Labelliser (et le cas échéant regrouper) les centres de formation dédiés à des savoir-faire industriels traditionnels et rares.
- Promouvoir une politique de revalorisation de l'enseignement technologique en assurant une continuité avec l'enseignement technologique supérieur jusqu'aux grandes écoles, notamment par la VAE, donnant ainsi une plus grande opportunité d'accès à ces filières.
- Favoriser la formation des chefs d'entreprise et des futurs chefs d'entreprise à la reprise d'entreprise industrielle.
- Intégrer dans les parcours de formations diplômantes et qualifiantes les exigences nouvelles en matière de Qualité, d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement des métiers.

Un troisième chapitre : « Soutenir des démarches particulières en faveur du développement de l'emploi et des compétences » dont la finalité porte plus sur l'amélioration de l'environnement nécessaire à la réalisation de l'axe 1.

- Améliorer et faciliter les conditions d'accès, notamment en matière de logements et de transport, des jeunes/salariés/demandeurs d'emploi à la formation.
- Étendre l'obligation de revitalisation aux entreprises procédant à des licenciements économiques massifs au plan national même si leur impact territorial reste discret.
- Prolonger, au-delà du 31 mars 2012, le FNRT.
- Encourager l'industrie française, dans son ensemble, à renforcer, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, sa contribution aux enjeux de l'économie durable notamment par l'instauration des démarches de « traçabilité sociale ».

9.2.4. Contribution sur le commerce international et industrie

Les mutations de l'environnement international 2011

Par Yvon JACOB, Ambassadeur de l'Industrie Industrielle, ancien parlementaire, ancien Président de fédérations industrielles, Yvon JACOB a été nommé Ambassadeur de l'Industrie en juin 2010.

Il est rattaché à la fois au ministère chargé de l'économie et au ministère chargé des affaires étrangères et européennes. Sa lettre de mission lui fixe notamment les objectifs suivants, pour lesquels il est à la disposition des entreprises⁽¹⁾ :

- Faciliter les relations entre les entreprises et les autorités publiques en France ;
- Favoriser une approche globale des questions industrielles et une réflexion stratégique au sein du gouvernement et des administrations ;
- Contribuer à une meilleure articulation entre l'approche nationale et l'approche européenne ;
- Développer les relations entre les acteurs français publics et privés français et leurs homologues européens.

Parallèlement, une mission sur la réciprocité dans les échanges et la lutte contre la concurrence déloyale au sein du marché intérieur et sur les marchés tiers lui a été confiée par trois ministres (Industrie, Commerce extérieur et Affaires européennes). Le rapport issu de cette mission propose des actions françaises et européennes en réaction au développement de cette concurrence déloyale source de déséquilibres économiques et commerciaux.

(1) : Ambassade de l'Industrie, 14 place des vins de France, 75012 Paris.

Assistante : Nathalie SOUPRAYEN (nathalie.souprayen@finances.gouv.fr).

Face aux profondes mutations des équilibres commerciaux internationaux, dans un contexte de montée du protectionnisme et de la concurrence déloyale, l'Union européenne a adopté des aménagements encore limités de sa politique commerciale. Moteur et objet des échanges internationaux, l'industrie subit fortement les effets de ces évolutions.

L'année 2012 annonce de nouvelles mutations et des négociations majeures qui détermineront la place de l'industrie dans des échanges commerciaux source de déséquilibres économiques mondiaux.

1 - Un environnement réglementaire commercial en pleine évolution

La montée du protectionnisme en réaction à la crise économique

La crise économique et financière de 2008-2009 a favorisé une montée du protectionnisme qui s'est poursuivie en 2010 et 2011. Cette situation a fait l'objet de débats au cours de la 8^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est déroulée à Genève en décembre 2011.

Selon les services de l'OMC, le nombre de mesures protectionnistes initiées par divers pays s'est élevé à 340 en 2011, contre 220 en 2010. Pascal Lamy, directeur de l'OMC, a estimé lors de la séance d'ouverture de cette conférence que le protectionnisme pourrait coûter 800 milliards de dollars à l'économie mondiale.

Cette situation inquiète certains responsables européens. « Si la crise s'installe, il y aura une vague de protectionnisme qui sera pire que celle de la crise de 2008-2009. Il y aura des augmentations des droits de douane, des taxes à l'exportation ou encore des restrictions à l'exportation. Ce serait très dangereux dans une situation économique qui s'aggrave déjà. » a ainsi déclaré, lors de cette conférence, Karel de Gucht, le Commissaire européen au Commerce.

La décision de la Chine d'imposer une surtaxe à l'importation de certaines voitures américaines au début de décembre 2011 illustre cette montée du protectionnisme et semble contredire les discours officiels des responsables chinois sur leur politique d'allègement des barrières commerciales.

Pour le ministre chinois du Commerce, Chan Deming, « cette surtaxe ne contredit pas les règles de l'OMC ; elle a été instituée à la suite d'une enquête sérieuse . Selon les procédures établies, c'est à l'OMC maintenant de conduire sa propre enquête ; nous suivrons ses recommandations», a-t-il promis. Il s'est justifié en soulignant que le nombre d'enquêtes antidumping demandées par les États-Unis a augmenté de 400 % en 2011 par rapport à l'an dernier alors qu'il a baissé de 50 % en Chine.

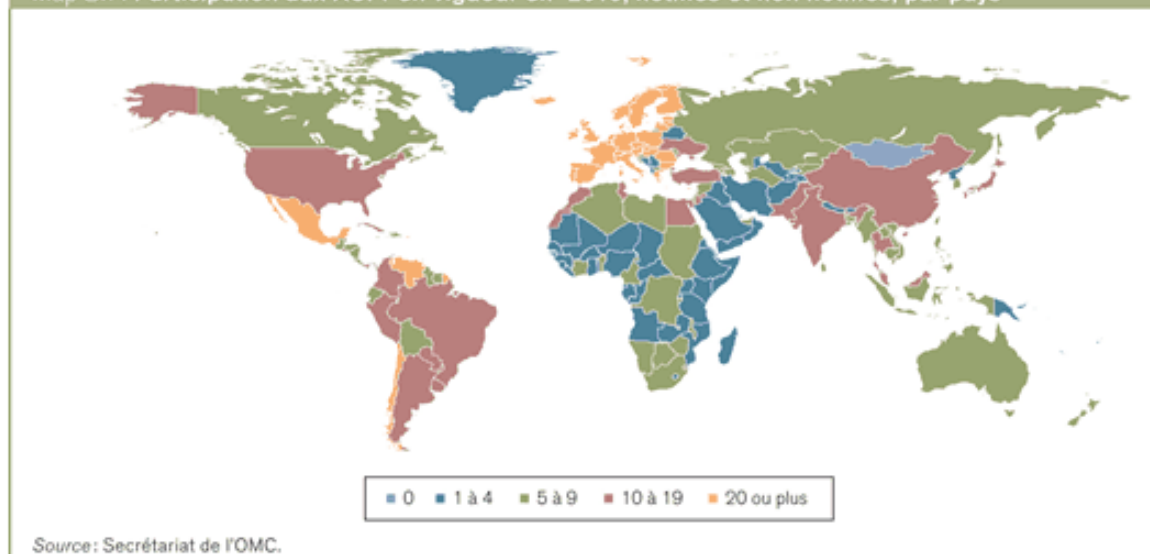
Dans un contexte de crise et face aux déséquilibres monétaires et commerciaux, les règles du commerce international édictées par l'OMC sont donc de moins en moins respectées.

Le développement des accords commerciaux préférentiels

Le Rapport de l'OMC sur le commerce mondial 2011 constate une prolifération depuis quelques années des accords commerciaux préférentiels (ACP) : près de 300 accords commerciaux préférentiels (notifiés et non notifiés à l'OMC) étaient en vigueur en 2010. En moyenne, chaque membre de l'OMC est partie à 13 accords de ce type (cf. carte ci-dessous).

Ces accords sont de plus en plus complexes et comprennent des accords entre régions, ainsi que des accords entre pays et à l'intérieur des régions. C'est la raison pour laquelle l'OMC a décidé de substituer l'expression « accord commercial préférentiel » à celle d'« accord commercial régional » qui était précédemment utilisée.

Map B.1 : Participation aux ACPr en vigueur en 2010, notifiés et non notifiés, par pays



De plus en plus d'accords préférentiels ont un contenu diversifié et portent sur « de nombreuses questions autres que les droits de douane, telles que les services, l'investissement, la protection de la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence, pour lesquelles il existe une réglementation intérieure (mesures à l'intérieur des frontières) ».

La stagnation des négociations commerciales multilatérales et la volonté politique de tisser des liens commerciaux privilégiés entre pays expliquent cette explosion du nombre d'accords préférentiels. Ils sont parfois sources de conflits avec le système multilatéral et compliquent la lisibilité des règles commerciales applicables pour les entreprises.

L'approbation de l'adhésion de la Fédération de Russie à l'OMC

Après 18 ans de négociation, la conférence ministérielle de l'OMC a approuvé l'adhésion de la Fédération de Russie à l'OMC.

Cet accord d'accèsion doit à présent être ratifié par le Parlement russe, dans un délai de 6 mois. Une fois cette ratification effectuée, la Russie disposera ensuite d'un nouveau délai de 30 jours pour devenir membre à part entière de l'OMC.

Mais, les États-Unis ont invoqué l'article 13 du règlement de l'OMC, leur permettant de ne pas accorder la clause de la nation la plus favorisée à la Russie et autorisant la «non-application des accords commerciaux multilatéraux entre des membres» qui y aurait droit en tant que nouveau membre de l'organisation. De son côté, la Russie a indiqué qu'elle ferait de même vis-à-vis des États-Unis, ce qui constituera une «première» dans l'histoire de l'OMC.

Cette situation résulte de l'application par l'administration américaine de l'amendement dit Jackson-Vanik adopté il y a de nombreuses années par le Congrès et dont le Président Obama s'est engagé à tenter d'obtenir le retrait.

La perspective de l'échec du cycle de Doha

En décembre 2011, la 8e conférence ministérielle de l'OMC s'est terminée par un échec en ce qui concerne le cycle dit de Doha lancé il y a 10 ans.

Le président de la réunion, le ministre du Nigeria Olusegun Aganga, a présenté, lors de la session de clôture, une déclaration «sous sa seule responsabilité» résumant les prises de position des uns et des autres. La

position américaine exigeant des baisses considérables des droits de douane applicables aux importations de produits industriels sur les grands marchés émergents a provoqué de tels conflits avec le Brésil, l'Inde et la Chine que l'accord s'est révélé impossible à atteindre.

Mais au-delà de cette explication de court terme, la stagnation de ce cycle de négociation résulte de son inadaptation aux évolutions du commerce mondial. Conçu et initié avant la dernière phase de la mondialisation qui a fait émerger de nouvelles puissances économiques, le cycle de Doha est fondé sur des concessions qui seraient imposées à des pays en grandes difficultés économiques et commerciales au bénéfice notamment d'économies en pleine croissance.

Il ne prend donc pas en compte la nouvelle donne industrielle mondiale et révèle des facteurs structurels de blocage. Le ministre du Nigeria a ainsi souligné : «Il n'y a pas de consensus non plus pour examiner de nouveaux sujets au sein de l'OMC, comme le climat, l'énergie, la sécurité alimentaire, les taux de change et la concurrence».

Au final, les 153 pays se sont engagés à «garder les marchés ouverts» et à «résister au protectionnisme dans une période difficile». Mais seuls 49 pays ont convenu concrètement de la nécessité de bloquer les droits de douane à leur niveau actuel pour éviter une spirale protectionniste de l'économie mondiale.

2 - Des réactions européennes encore limitées

L'émergence d'une nouvelle stratégie commerciale

Consciente des évolutions internationales, la Commission européenne a présenté en novembre 2010 une communication intitulée « Commerce, croissance et affaires mondiales : la politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020 ».

Cette communication a fixé quatre objectifs majeurs à atteindre afin de parvenir à « une croissance intelligente, inclusive et durable : un programme de négociations bilatérales et multilatérales afin d'accéder aux marchés à croissance rapide, un renforcement des relations commerciales avec les partenaires stratégiques impliquant des objectifs de convergence réglementaire ; un accès aux marchés en particulier des entreprises européennes et une référence claire et ferme à la dimension équitable, fondée sur la réciprocité du commerce ».

Cette communication rappelle les négociations multilatérales en cours et présente les objectifs poursuivis par la Commission européenne.

Le maintien d'un soutien à la conclusion du cycle de Doha

L'Union européenne a continué à soutenir les efforts en vue d'une conclusion du cycle de Doha en dépit de l'enlisement des négociations. Mais la sortie de ce cycle est un sujet de débats entre États membres. Pour la France, à la différence de certains de ses partenaires, il importe d'éviter la conclusion d'un accord à tout prix. Seul un « résultat ambitieux, équilibré et global » serait acceptable. Il est en particulier essentiel qu'en contrepartie de ses concessions dans le secteur agricole, l'Union européenne obtienne la prise en compte de ses intérêts offensifs relatifs à l'accès aux marchés non agricoles (NAMA), au respect de la propriété intellectuelle et aux services.

La signature d'un accord commercial historique avec la Corée du Sud

Ratifié par le Parlement européen le 17 février 2011, l'accord de libre-échange conclu avec la Corée du Sud est le plus important accord commercial bilatéral jamais signé par l'Union européenne.

Selon les estimations de la délégation européenne à Séoul, le commerce bilatéral entre l'UE et la Corée (d'un montant annuel de 65 milliards d'euros) devrait doubler d'ici à vingt ans, par rapport à un scénario sans accord de libre-échange (ALE). Côté coréen, on prévoit à long terme une augmentation du PIB de 5,6 % et la création de 253 000 emplois.

L'ALE prévoit en effet la suppression complète de 98,7 % de toutes les taxes douanières entre l'Union européenne et le Pays du Matin calme d'ici à 5 ans. Seuls quelques produits agricoles (dont le riz) ne sont pas concernés.

Ces échanges se sont élevés à 66,5 milliards d'euros en 2010.

La difficile négociation d'un accord avec l'Inde

Comme avec d'autres partenaires (Singapour, Malaisie, Vietnam par exemple), l'Union européenne s'efforce d'obtenir la signature d'un accord de libre-échange avec l'Inde. Bien que ces négociations se soient accélérées depuis 2010, de nombreuses difficultés demeurent. Elles concernent, notamment, les vins et spiritueux, l'accès au marché en matière industrielle (automobile en particulier), celui aux marchés publics fédéraux et subfédéraux, le respect de la propriété intellectuelle, etc.

L'annonce d'une nouvelle réforme des instruments de défense commerciale

Les instruments de défense commerciale de l'Union ont fait l'objet de plusieurs réformes au cours des années récentes. À chaque fois, un débat a opposé les partisans d'un renforcement de l'efficacité de ces outils à ceux qui les suspectent d'être les outils d'une stratégie protectionniste.

La Commission européenne a annoncé fin octobre le lancement d'une nouvelle révision des instruments de défense commerciale de l'Union européenne (mesures antidumping, antisubventions et mesures de sauvegarde). Le Commissaire européen au Commerce, Karel de Gucht, souhaite présenter des propositions concrètes à l'automne 2012 en vue de moderniser les outils de défense commerciale si le besoin s'en fait ressentir après une évaluation.

Le souhait affiché de la Commission est de s'assurer que le mécanisme européen est réellement efficace et le moderniser si nécessaire.

Les parties intéressées (producteurs, importateurs, exportateurs européens, organisations professionnelles, Parlement européen, gouvernements des États membres) sont invités à apporter leur contribution au débat dans le cadre d'une consultation menée jusqu'en janvier 2012. Les outils existants feront ensuite l'objet d'une évaluation conduite par des experts indépendants.

Ce projet de révision constitue un enjeu majeur et une occasion de convaincre la Commission européenne et les États les plus récalcitrants de la nécessité de renforcer l'efficacité d'un dispositif beaucoup moins dissuasif que celui des États-Unis par exemple.

L'élaboration d'un instrument de réciprocité en matière d'accès marchés publics

Faute de transposition dans le droit européen des dérogations spécifiques indiquées par l'Union européenne en annexe à l'accord multilatéral sur les marchés publics, l'Europe ne dispose pas d'instrument permettant de fermer ses marchés publics aux entreprises de pays tiers qui n'ont pas ouvert les leurs aux entreprises européennes.

Après une consultation, la Commission européenne prépare donc un instrument destiné à favoriser la réciprocité dans l'accès aux marchés publics. Comme la France et de nombreux États, le Parlement européen soutient cette initiative et a réaffirmé dans une résolution du 12 mai 2011 son « attachement aux principes de réciprocité, de l'intérêt mutuel et de la proportionnalité ». Il souhaite que l'instrument proposé « permette des restrictions ciblées et proportionnées » envers les pays dont les marchés publics demeurent fermés, alors que les marchés européens sont ouverts à leurs entreprises.

Le contenu exact de la proposition de la Commission est également un enjeu majeur pour les entreprises européennes. Cet instrument n'aura de sens que si il constitue un levier efficace pour inciter les États réticents à pratiquer une réelle efficacité et à ouvrir leurs marchés publics.

La volonté d'un dialogue plus efficace avec la Chine

Depuis l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, la croissance des flux d'échanges de produits manufacturés s'est traduite par le creusement d'un déficit commercial au détriment de l'Union européenne. Le déficit commercial de l'Union européenne a été multiplié par plus de 4 au cours des 10 dernières années pour les seuls échanges de produits industriels. En cumulé, il a atteint environ 1 125 milliards d'euros au cours des 10 dernières années.

Face à cette situation, l'Union européenne s'efforce, sans grand succès, de construire un dialogue plus ferme et plus efficace avec les autorités chinoises. La politique de change des autorités chinoises, l'opacité des systèmes de financement des entreprises, l'accès aux marchés publics, le respect des droits de propriété intellectuelle, la persistance de restrictions aux échanges font notamment partie des sujets de préoccupation des entreprises européennes.

L'octroi du statut d'économie de marché constitue un autre enjeu considérable des années à venir. Prévu pour être accordé automatiquement à la Chine en 2016, il limiterait et priverait de réels effets dissuasifs les instruments de défense commerciale de l'Union européenne. Ce sujet mériterait de nouvelles discussions européennes, la Chine ne satisfaisant à aucun des critères d'une économie de marché et n'offrant aucune perspective de mise en conformité avant 2016.

